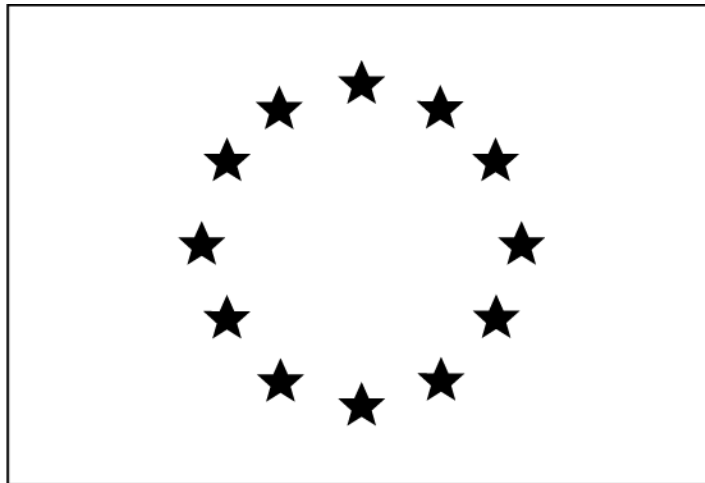


**ILE DE LA REUNION
FRANCE - OBJECTIF 1**



**RAPPORT ANNUEL 2007
D'EXECUTION DU
DOCUP 2000 2006**

1. Modification des conditions générales ayant une importance pour l'exécution de l'intervention : évolutions socio-économiques significatives, modifications des politiques nationales ou sectorielles, modifications du cadre de référence.....	6
2. Réponses aux remarques sur le projet de rapport annuel d'exécution 2006 du DOCUP 2000-2006	16
3. Etat d'avancement des différents axes prioritaires et des mesures au 31/12/2007 ...	30
3.1 CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME EN 2007.....	30
3.1.1 <i>Comités de programmation tenus en 2007.....</i>	30
3.1.2 <i>Comités de Suivi tenus en 2007.....</i>	31
3.2 AVANCEMENT DES AXES ET MESURES PAR FONDS	37
3.2.1 <i>Avancement des axes et mesures FEDER.....</i>	37
3.2.2 <i>Avancement des axes et mesures FSE.....</i>	81
3.2.3 <i>Avancement par axes et mesures FEOGA.....</i>	108
3.2.4 <i>Avancement par axes et mesures IFOP.....</i>	147
4. Exécution financière	160
4.1 EXECUTION FINANCIERE DU FEDER.....	160
4.2 EXECUTION FINANCIERE DU FSE	167
4.3 EXECUTION FINANCIERE DU FEOGA	173
4.4 EXECUTION FINANCIERE DE L'IFOP	181
4.5 MISE EN ŒUVRE DES MESURES OU LE COFINANCEMENT COMMUNAUTAIRE EST DIFFERENT DU TAUX MOYEN DU COMPLEMENT DE PROGRAMMATION.....	185
5. Mise à jour des indicateurs de performance	187
6. Dispositions prises par l'autorité de gestion et le comité de suivi pour assurer la qualité et l'efficacité de mise en œuvre, en 2007	201
6.1 ACTIONS DE SUIVI ET D'EVALUATION	201
6.1.1 <i>Actions relatives au niveau national.....</i>	201
6.1.2 <i>Informations relatives aux dispositions régionales.....</i>	202
6.1.3 <i>Informations relatives à la mise en œuvre de PRESAGE.....</i>	205
6.2 ACTIONS DE CONTROLE FINANCIER	206
6.2.1 <i>Description du système de contrôle des fonds.....</i>	206
6.2.2 <i>Les contrôles de service fait.....</i>	206
6.2.3 <i>Les contrôles « qualité-gestion ».....</i>	210
6.2.4 <i>Les contrôles « qualité-certification »</i>	211
6.2.5 <i>Les contrôles par sondage dits de 5%.....</i>	215
6.2.6 <i>Autres contrôles des instances nationales et européennes.....</i>	216
6.3 SYNTHESE DES PRINCIPAUX PROBLEMES RENCONTRES.....	218
6.4 <i>Utilisation de l'assistance technique</i>	220
6.5 MESURES PRISES POUR ASSURER LA PUBLICITE DE L'INTERVENTION.....	221
7. Mesures prises afin d'assurer la compatibilité avec les politiques communautaires pour l'année 2007	226
7.1 CONCURRENCE : INFORMATIONS COMMUNES A TOUTES LES REGIONS.....	226
7.2 CONCURRENCE : INFORMATIONS RELATIVES A LA REUNION	226
7.3 COMPATIBILITE AVEC LA STRATEGIE EUROPEENNE POUR L'EMPLOI	231
7.4 COMPATIBILITE AVEC LES AUTRES POLITIQUES COMMUNAUTAIRES	234
8. Etat d'avancement et de financement des grands projets et des subventions globales.....	242
8.1 SUBVENTIONS GLOBALES.....	242
8.2 GRANDS PROJETS.....	243

Rapport annuel d'exécution 2007

Approbation du DOCUP et du Complément de Programmation

Le DOCUP initial de l'île de La Réunion a été approuvé et signé par la Commission Européenne le 30 octobre 2000.

Après sa confirmation par le Comité de Suivi de Juillet 2000, le complément de programmation de La Réunion a été communiqué à la Commission Européenne le 26 septembre 2000¹ et la Commission en a accusé réception, à titre d'information selon les termes de l'article 15 §6 du règlement n°1260/1999, le 22 février 2002. Le 14 juin 2002, la Commission Européenne a estimé, après analyse, que le Complément de Programmation contenait tous les éléments requis par l'article 18.3 du règlement 1260/99, était en conformité avec le Document Unique de Programmation auquel il est rattaché, et contenait un plan de financement cohérent avec celui attaché à la décision C (2000) 2578.

Proposée par le Comité National de Suivi de décembre 2001 afin de prendre en compte les différentes dérogations liées aux RUP, la procédure de modification du DOCUP 2000 2006 a finalement abouti à une décision modificative de la Commission Européenne le 30 Août 2002.

Les références du DOCUP modifié deviennent donc :

- CCI 1999 FR 16 1 DO 001 (inchangé)
- décision C(2002) 1764 qui modifie la décision initiale C (2000) 2578.

Cette proposition de modification du DOCUP s'est accompagnée simultanément de la modification du Complément de Programmation. Une lettre de conformité a été envoyée le 15 novembre 2002 par la Commission Européenne.

Révision à mi-parcours du DOCUP

Le processus de révision à mi-parcours du DOCUP a fortement mobilisé le partenariat local au cours de l'année 2003, avec un effort particulièrement soutenu au cours du 2^{ème} semestre 2003. Etabli sur la base des préconisations de l'évaluation à mi-parcours ainsi que des lignes directrices et critères d'arbitrage définis par le Comité National de Suivi du 26 Juin 2003, le projet de DOCUP révisé a été approuvé par le CNS du 24 Octobre 2003 qui a donné mandat au CLS pour conduire et conclure les négociations avec la Commission Européenne.

Comme le prévoit l'article 14 du règlement (CE) n°1260/1999, ce projet de DOCUP révisé a été transmis à la Commission le 17 Novembre 2003 et réceptionné par les autorités communautaires le 20 Novembre 2003, cette date constituant ainsi la date d'éligibilité des nouvelles dépenses introduites dans le programme.

Sur la base de ce projet, deux réunions de négociation avec les services de la Commission se sont tenues en Décembre 2003 et en Mars 2004. Si les négociations sur le contenu des options de révision à mi-parcours ont été bouclées en Mars 2004, les échanges se sont poursuivis jusqu'à Novembre 2004 sur des modalités techniques de reconfiguration des axes qui prennent en compte les demandes de la Commission en matière de non-rétroactivité.

¹ Il s'agit de la date d'envoi du complément de programmation par le Secrétariat d'État à l'Outre-mer au SGCI.

Le DOCUP révisé a été approuvé par la Commission par décision en date du 11 Août 2004, les références du DOCUP modifié devenant :

- CCI 1999 FR 16 1 DO 001 (inchangé)
- décision C(2004) 3021 du 11 Août 2004 modifiant la décision initiale C (2000) 2578.

Le Complément de Programmation révisé a été approuvé par le Comité National de Suivi consulté par procédure écrite au mois d'Août 2004 avec néanmoins une réserve générale de la Commission sur les maquettes financières. Ces réserves ont été levées par courrier de la Commission en date du 03 Novembre 2004 ouvrant ainsi la voie à la déclinaison finale de l'exercice de révision au niveau des sous-mesures de gestion.

Le Comité National de Suivi du 16 Novembre 2004 a enfin adopté le Complément de Programmation révisé complété des informations sollicitées par la Commission le 30 Octobre 2004 (indicateurs, compléments pour le volet Feoga), ce dernier document ayant été transmis par l'autorité de gestion aux autorités communautaires le 24 Novembre 2004.

Attribution de la réserve de performance

La méthode de répartition proposée par l'Etat Membre à la Commission mi-décembre 2003 pour la répartition de l'enveloppe Objectif 1 entre les quatre DOM était fondée sur une approche en deux temps :

- attribution d'une réserve de 4% à chacun des DOM ayant été déclarés performants au niveau des 3 familles de critères de performance, la répartition se basant sur le poids financier de chaque DOCUP ;
- en cas de non atteinte par un DOM des objectifs sur une ou plusieurs des familles de critères, répartition du reliquat aux autres DOM sur la base du taux d'absorption financière sans prise en compte du poids des DOCUP, méthode plus favorable aux programmes à faible dotation financière.

A la demande de la Commission, le critère finalement retenu fin Janvier 2004 pour répartir les reliquats éventuels a été le taux d'absorption financière pondéré par le poids financier des DOCUP.

Sur cette base, les programmes de la Réunion, de la Martinique et de la Guyane se sont vus attribuer une dotation de base de 4% de leur enveloppe, ces trois programmes ayant été jugés performants sur l'ensemble des familles de critères de performance. Le programme Guadeloupe s'est vu attribuer 2/3 de sa dotation de base, le reliquat étant réparti entre les trois autres DOM.

Ainsi, la décision de la Commission C 883/2004 du 23 Mars 2004 a attribué au DOCUP Réunion 72,1 M€ de réserve de performance, ce montant ayant été anticipé dans le cadrage financier des travaux de révision du DOCUP.

L'affectation de la réserve de performance a privilégié le FEDER et le FSE avec :

- pour le FEDER, un soutien renforcé aux infrastructures de gestion de l'environnement, au développement des TIC, aux pôles de recherche, au développement du tourisme et aux infrastructures sanitaires ;
- pour le FSE, un soutien renforcé à la mobilité dans le domaine de l'emploi.

Ajustement financier du Complément de programmation

Le premier exercice d'ajustement financier conduit en 2005 s'est inscrit dans un strict objectif de sécurisation de la fin de la gestion financière du programme sans modification des orientations stratégiques du programme, ni du contenu des mesures.

Ces propositions limitées (3,5% des crédits du programme concernés) ont été approuvées par le CNS du 08 Juillet 2005 et elles ont été jugées conformes par la Commission par courrier en date du 17 octobre 2005 avec une demande de mise à jour du plan financier du DOCUP et d'indicateurs du FSE.

Modification du DOCUP et du Complément de programmation

Afin de prendre en compte, d'une part, la demande de mise à jour du plan financier évoquée au point précédent et, d'autre part, les propositions issues d'un second exercice d'ajustement conduit en 2006, une décision modificative du DOCUP a été soumise aux services de la Commission après approbation des propositions de modification à l'occasion du CNS du 29 Septembre 2006.

Comme en 2005, ces ajustements du DOCUP et du Complément de programmation se sont inscrits dans un strict objectif de sécurisation de la fin de la gestion financière du programme sans modification des orientations stratégiques du programme, ni du contenu des mesures.

La décision modificative correspondante du DOCUP a été prise par la Commission le 13 Avril 2007.

Objectif du rapport annuel d'exécution

En application de l'article 37 du règlement (CE) n°1260/1999 du Conseil du 21 juin 1999 portant dispositions générales des fonds structurels, le rapport annuel d'exécution est présenté "*dans les six mois suivant la fin de chaque année civile entière de mise en œuvre*".

Le rapport annuel d'exécution se rapporte à l'année civile de mise en œuvre du programme. Il a pour objectif de donner une vision globale des principaux événements ayant une incidence sur le programme ainsi que de son rythme et de son état d'avancement.

L'objectif est de pouvoir juxtaposer les rapports successifs, en évitant tout chevauchement des informations. C'est la raison pour laquelle, il est proposé dans le cadre de l'exercice réglementaire du rapport annuel d'exécution de s'en tenir prioritairement à la mise en œuvre des programmes à la date du 31/12/2007.

D'autres informations viendront compléter cet exercice, notamment dans le cadre des prochains comités de suivi.

1. Modification des conditions générales ayant une importance pour l'exécution de l'intervention : évolutions socio-économiques significatives, modifications des politiques nationales ou sectorielles, modifications du cadre de référence

1.1 La loi relative aux libertés et responsabilités locales

La loi n° 2004-809 du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a été publiée au Journal Officiel du 17 Août 2004.

Elle parachève le dispositif constitutionnel et législatif engagé avec la réforme constitutionnelle du 28 Mars 2003 et prolongé par les lois organiques relatives au référendum local, à l'expérimentation et à l'autonomie financière des collectivités locales.

L'élargissement des responsabilités des collectivités territoriales concerne principalement les champs suivants :

- développement économique, tourisme et formation professionnelle ;
- équipements ;
- solidarité et santé ;
- logement social et construction ;
- éducation ;
- culture.

Sur le plan des modalités, les nouvelles responsabilités confiées aux collectivités ne font pas systématiquement l'objet de transferts de compétences « classiques » mais reposent également sur des mécanismes nouveaux tels que l'expérimentation, le transfert de compétence à la demande des collectivités ou encore la délégation de compétences.

Au plan local, l'année 2007 a constitué la troisième année de pleine mise en œuvre de ces dispositions législatives qui n'ont pas eu d'incidence notable sur la mise en œuvre du DOCUP.

1.2 La Loi d'Orientation pour l'Outre-Mer (LOOM) et la Loi de Programme pour l'Outre-Mer (LPOM)

Adoptée le 13 décembre 2000, la Loi d'Orientation pour l'Outre-Mer a maintenu en 2007 un ensemble de mesures économiques et sociales applicables aux départements d'outre-mer.

Sur le plan de l'action en direction des entreprises :

- un dispositif d'allégement des cotisations et contributions des employeurs et travailleurs indépendants dont l'objectif est de favoriser la création et le développement durable d'entreprises indépendantes dans le commerce et l'artisanat ;
- une exonération de cotisations patronales de sécurité sociale destinée à dynamiser la croissance économique et la croissance de l'emploi salarié par un fort abaissement du coût du travail salarié dans les secteurs créateurs d'emplois ;

- une aide à la création d'emplois en faveur des entreprises des départements d'outre-mer qui participent au désenclavement de l'économie en contribuant à la diversification de leurs débouchés commerciaux.

Par ailleurs, la fin de l'année 2006 a vu la prolongation du dispositif de congé solidarité en faveur des salariés âgés de 55 ans. En effet, ce dispositif ne pouvait plus être ouvert à de nombreux bénéficiaires au-delà du 31 décembre 2006 mais la loi de finances 2007 a prorogé le dispositif d'un an. Toutefois, les délais de mise en place effective, tant au niveau du décret d'application qu'à celui des avenants aux conventions locales, n'ont pas permis la conclusion de nouveaux contrats au cours de cette année 2007. Ce dispositif est définitivement éteint à compter du 1^{er} janvier 2008.

Adoptée le 21 Juillet 2003, la Loi de Programme pour l'Outre-Mer a prévu un ensemble de mesures économiques et sociales à long terme applicables dans le long terme (15 ans) aux départements d'outre-mer. Ces mesures, qui visent à promouvoir un développement économique durable, s'articulent autour de trois axes :

- l'encouragement de la création d'emplois durables à travers un allègement renforcé de charges sociales pour les entreprises subissant plus particulièrement les contraintes liées à l'éloignement, à l'insularité et à un environnement régional où le coût du travail est bas. Ces mesures en faveur des entreprises sont complétées par des mesures en faveur de l'insertion des jeunes (aides à l'embauche, simplifications administratives et reconnaissance des diplômés) ;
- la relance de l'investissement privé par un dispositif fiscal rénové au niveau de sa durée de validité (15 ans), des secteurs éligibles et plus particulièrement encouragés (hôtellerie, logement, énergies renouvelables, interventions en faveur des petites et très petites entreprises) ;
- le renforcement de la continuité territoriale entre les collectivités d'Outre-Mer et la Métropole avec, d'une part, un allègement des charges sociales pour les entreprises de transport aérien, maritime et fluvial qui desservent l'outre-mer et, d'autre part, un dispositif d'abaissement du coût des billets d'avion ;

Parmi les différentes interventions prévues au titre de la LOPOM, le nouveau régime de défiscalisation ainsi que les dispositions relatives à l'emploi ont été approuvés par la Commission européenne le 11 Novembre 2003 avec une pleine mise en œuvre en 2007 malgré des lenteurs au niveau des agréments délivrés au niveau central.

S'agissant des demandes d'agrément traitées par la Direction des Services Fiscaux de la Réunion en 2006, l'instruction a concerné globalement 145 projets pour un montant total de 187,24 M€ de montants agréés correspondant à une prévision de 380 emplois nouveaux créés. Sur 2007, les projections font état de 180 M€ de montants agréés correspondant à une prévision de 177 emplois nouveaux créés. Il convient de préciser que le nombre d'emplois directs, équivalent temps plein d'une durée minimale de 5 ans, sur lesquels les promoteurs des projets se sont engagés n'englobe ni les emplois maintenus ni les créations d'emplois indirects.

En Août 2006, l'ensemble de ces dispositifs d'aides fiscales et sociales a fait l'objet d'une renotification en vue de leur poursuite au cours de la période 2007-2013. Leur agrément par la Commission est intervenu le 18 Juillet 2007.

1.3 La mise en œuvre de la réforme de l'Octroi de Mer

Taxe indirecte portant initialement sur les seuls produits importés puis étendue aux productions locales par la loi de 1992, l'octroi de mer constitue un des éléments de référence de l'environnement économique des entreprises à la Réunion.

Devant arriver à expiration le 31 Décembre 2002, les modalités de ce régime fiscal ont été prorogées d'un an afin de proposer de nouvelles modalités à la Commission européenne visant à consolider ce dispositif sur une nouvelle période de quinze ans. Le 17 Décembre 2003, la Commission européenne s'est prononcée en faveur de la poursuite de ce régime pour une durée de 10 ans avec des marges d'adaptation plus limitées.

En 2004, ce régime a pu ainsi être consolidé pour 10 ans par la loi du 2 juillet 2004 relative à l'octroi de mer qui autorise des écarts de taxation au bénéfice des productions locales dans des conditions fixées par une décision du Conseil de l'Union Européenne du 10 février 2004 et aménage la répartition du produit de la taxe entre les collectivités bénéficiaires.

Les modalités de mise en œuvre ont été précisées par le décret d'application n°2004-1550 du 30 décembre 2004 relatif à l'octroi de mer qui a ainsi permis aux acteurs de disposer d'un cadre de gestion stabilisé au cours de l'année 2007.

Le régime d'aide relatif à l'Octroi de mer (N° 529/2006) a fait l'objet d'un nouvel agrément par la Commission en date du 18 Juillet 2007.

1.4 Une année de transition entre deux périodes de programmation

L'année 2007 a fortement mobilisé l'ensemble des acteurs sur la négociation des programmes 2007-2013. Néanmoins, au titre du DOCUP, elle a été marquée par la mise en œuvre des lignes directrices relatives à la clôture des interventions 2000-2006 afin d'optimiser les conditions de clôture du programme.

De ce fait, les services concernés ont concentré leurs efforts sur le suivi des dossiers déjà programmés afin de maintenir une vigilance sur les dossiers à déprogrammer et d'identifier les difficultés éventuelles de réalisation.

Par ailleurs, les contraintes spécifiques de transition FEOGA → FEADER ont été intégrées dans le cadre de l'exercice d'ajustement financier du DOCUP et du Complément de programmation conduit en 2006 ce qui a permis notamment d'assurer une transition harmonieuse pour les programmes d'actions mis en œuvre au cours de l'année 2007 par les différents organismes d'animation et de développement.

Sur le plan de la gestion financière du programme, des difficultés de mobilisation de certaines contreparties nationales ont pu être ponctuellement constatées compte tenu des contraintes de gestion budgétaire au plan national.

1.5 Des résultats encourageants sur le marché du travail

Au 31 Décembre 2007, le bilan de la situation de l'emploi établi sur la base des données ANPE, présentait quelques signes encourageants pour la Réunion :

CATEGORIES	EVOLUTION 2007/2006	Pour mémoire EVOLUTION 2006/2005
Demandeurs d'emplois fin de mois (dont femmes)	- 7,2% (-5,0%)	- 9,7% (-8%)
Jeunes de moins de 25 ans	-10,5%	- 4,4%
Demandeurs d'emploi de longue durée	-18,5%	+ 0,2%

Source : BREF Réunion – Bulletin Travail Emploi Formation – DTEFP/SEPES

La diminution du nombre de demandeurs d'emplois en fin de mois (DEFM) se confirme cette baisse concernant à la fois les hommes (- 9%) et les femmes (- 5%).

La mise en place du plan de cohésion sociale s'est traduite par une forte augmentation des nouvelles formules d'emplois aidés depuis le début d'année 2006 et plus particulièrement des emplois aidés non marchands.

De même, le nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans est en baisse constante ce qui peut s'expliquer en partie par les effets positifs des politiques mises en œuvre en matière d'accompagnement vers l'emploi, de mobilité et de formation des jeunes.

Malgré un net recul en 2007 (-18,5%), la question du chômage de longue durée reste cependant préoccupante : cette catégorie, qui représentait 41% de l'ensemble des demandeurs d'emplois en 2006, se situe à 35,8% en 2007.

Cette tendance constatée au niveau des chiffres de l'ANPE est confirmée par la dernière analyse de l'évolution du chômage selon les critères du BIT (novembre 2007). La baisse du taux de chômage amorcée depuis mai 2005 se poursuit et s'accroît. Celle-ci est particulièrement importante en 2007 se traduisant concrètement par 10 900 chômeurs de moins.

	2005	2006	2007
Hommes	26,6	26,5	22,9
Femmes	33,3	28,8	25,9
Ensemble	29,5	27,5	24,2

Source : Enquête Emploi Novembre 2007 – Informations rapides – INSEE

1.6 Le rebond économique après la crise du chikungunya et le passage du cyclone Gamède (sources : Insee, ledom et Préfecture/Sgar)

Les dépenses d'investissement aussi bien des entreprises que des ménages ainsi que la consommation des ménages ont contribué à soutenir la croissance économique malgré l'inflation.

Le BTP, les services marchands ainsi que l'industrie agro-alimentaire se sont affirmés une nouvelle fois comme les moteurs de création de richesses à la Réunion alors que le secteur touristique semble engagé sur la voie d'une reprise progressive après la crise de l'année 2006 liée à l'impact négatif de l'épidémie de chikungunya (380 000 visiteurs en 2007 soit un retour au niveau de fréquentation de 2005 avant la crise sanitaire).

A l'inverse, le secteur agricole affiche des résultats en demi-teinte avec une consolidation des filières de diversification qui ne permet pas cependant de compenser la plus mauvaise production de canne à sucre depuis près de 50 ans. Cette contre-performance de la filière canne à sucre est la conséquence de facteurs climatiques (cyclone Gamède, pluies acides liées à l'éruption du volcan, sécheresse), techniques (irrigation, incidents de début de campagne au niveau des usines) et économiques (taux de replantation, perte de superficies agricoles).

Face à cette crise, le dispositif pour définir puis mettre en place les mesures de soutien de l'Etat aux secteurs économiques touchés a été exceptionnel tant dans son envergure que dans ses modalités.

Mis en place au profit des acteurs locaux, notamment dans le secteur du tourisme, dans le cadre d'une solidarité sans précédent, il a conduit le SGAR à examiner entre 2006 et 2007 près de 12 000 dossiers d'entreprises en difficulté et à verser près de 35 M€ d'aides sur deux fonds affectés spécialement à cette crise: le fonds de secours exceptionnel et le FISAC. Ce dispositif a mobilisé encore en 2007 une part importante des effectifs du SGAR et de la Trésorerie Générale.

Suite aux dommages causés par le cyclone Gamède à des ouvrages et infrastructures publics, l'aide de l'Etat aux collectivités a été de 4,5 M€. L'Etat français a sollicité et obtenu auprès de la Commission européenne une intervention du fonds de solidarité de l'Union européenne conformément au règlement du 11 novembre 2002 à hauteur de 5,2 M€. C'est la première fois que le FSUE est mobilisé pour une région ultrapériphérique.

1.7 Données statistiques significatives

Données de base communes :

Indicateurs	Mesure	Référence
Population active (au sens BIT) :	323 200	2006
Hommes	180 969	
Femmes	142 231	
Taux de chômage (au sens BIT) :	29,1%	2006
Hommes	28,0%	
Femmes	30,4%	
Moins de 25 ans	48,7%	
Hommes	48,7%	
Femmes	48,7%	
PIB régional par habitant	16 244 euros	2006
Solde migratoire	875 personnes	moy. 1999 2005
Accroissement naturel	10 600 personnes	2006
Taux d'accroissement population	1,37%	2006/2005
Source :	TER 2007/2008	

Indicateurs de situation du DOCUP 2000-2006

Principaux indicateurs démographiques

Base DOCUP	Rapport annuel 2007
------------	---------------------

Indicateur	Mesure	Situation	Référence	Situation	Référence
Taux d'accroissement de la population	TCAM en%	1,8% par an	1990-1999	1,55% par an	1999-2006 (INSEE)

Répartition de la population par âge et par sexe (nombre)

Base DOCUP (Données 1997)	Rapport annuel 2007 (Estimation INSEE au 1/1/2006)
------------------------------	---

	Hommes	Femmes	Total	%	Hommes	Femmes	Total	%
0-19 ans	134 120	131 247	265 367	39%	140 063	136 273	276 336	35%
20-29 ans	57 294	59 146	116 440	17%	50 949	54 785	105 734	13%
30-39 ans	53 105	56 315	109 420	16%	56 784	64 176	120 960	15%
40-49 ans	39 266	41 466	80 732	12%	55 980	58 778	114 758	15%
50-59 ans	24 083	26 495	50 578	7%	38 065	40 105	78 170	10%
> = 60 ans	27 007	35 536	62 543	9%	38 028	50 010	88 038	11%
Total	334 875	350 205	685 080	100%	379 869	404 127	783 996	100%

Source : Insee - Estimations de population au 1er janvier. Les estimations au 1^{er} janvier 2006 tiennent compte des résultats des enquêtes annuelles de recensement 2004 à 2007 au niveau départemental ainsi que des estimations basées sur le recensement de 1999 et mises à jour chaque année à partir des données d'état civil et de plusieurs sources administratives.

Sur la période 2000-2006, le rythme de croissance de la population s'est ralenti légèrement, il reste toutefois environ trois fois plus rapide qu'en métropole sous l'effet d'un excédent naturel élevé et d'un solde migratoire positif*.

Principaux indicateurs économiques

Base DOCUP	Rapport annuel 2007
------------	---------------------

Indicateur	Mesure	Situation	Référence	Situation	Référence
PIB par habitant	Euros courants	9 803	1995	16 264	2006 INSEE
FBCF	MEur courants % du PIB (8 641 M°€)	1 098 17%	1995 1995	3 120 24,5%	2006 2006 INSEE
Performance économique	PIB/(Cf+FBCF)	77,2%	1995	77,2%	2006 INSEE
Production électrique**	Millions de Kwh	865,3	1998	2 365	2006 INSEE
Trafic passagers aéroportuaire	Total Arrivées Départs Transit	1 463 549 677 487 674 651 111 411	1998	1 422 385 695 582 699 779 55 800	2006 INSEE

Trafic passagers portuaire	Croisières Inter îles	28 985	1998	11 700 25 977	2006 INSEE	
Fret aérien	Tonnes Arrivées	22 330 15 060	1998	28 417 20 664	2006 INSEE	
	Départs	7 270				7 753
Fret portuaire	Milliers de tonnes	3 065,2	1998	3 947	2006 INSEE	
	Quantités débarq.	2 597,3				3 478
	Quantités embarq.	467,9				469

* Avec néanmoins un solde migratoire négatif (-1000) en 2005.

** production électrique totale y compris bagasse charbon : en 1998, prise en compte seulement de la production EDF.

En 2006, le PIB par habitant s'établit à hauteur de 16 264 euros soit une progression de 41% par rapport à 1999 (et de 66% par rapport à 95) : il représente 57% de son équivalent au niveau national. L'investissement en 2006 a ainsi dépassé 3 milliards d'euros, avec une progression estimée de 11% par rapport à 2005 selon l'INSEE.

La production électrique livrée au réseau pour 2006 est de 2 365 GWh. L'énergie hydraulique (24,3%), l'exploitation de la bagasse dans les centrales thermiques (11,5%) ainsi que l'énergie photovoltaïque et éolienne (0,2%), assurent 36% de la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables. Le reste de la production est assurée par l'exploitation d'énergies fossiles importées : fuel lourd et gazole (22%) et charbon (42%).

Le trafic passagers, après la croissance de 8,3% en 2004, a connu une baisse sensible au cours des années 2005 et 2006 compte tenu des effets induits de la crise du chikungunya. Cette tendance s'est inversée en 2007.

Le fret aérien, pour sa part croît de nouveau en 2004 (+ 12%) après une diminution en 2003, cette reprise se retrouvant également au niveau des exportations avec néanmoins une stabilisation sur 2005 (-1,3%) et 2006 (+3,5%).

Le fret portuaire s'est accru de 13% en 2004, sous l'impulsion des produits pétroliers, du clinker et des exportations (hors sucre qui reste stable) avec également une stabilisation en 2005. Le trafic total de Port Réunion atteint les 4 millions de tonnes en 2006 avec une progression de 4,8% sur un an.

Principaux indicateurs Emploi

		Base DOCUP		Rapport annuel 2007	
Indicateur	Mesure	Situation	Année de référence	Situation	Année de référence
Population active	Total	268 431	1998	323 200	2006 INSEE
	Hommes	152 656		180 969	
	Nombre	57%		56%	
	Femmes	115 775		142 231	
	Nombre	43%		44%	
Pop. active occupée	Total	167 262	1998	229 263	2006 INSEE
	Hommes	98 824		130 285	
	Nombre	59%		57%	
	Femmes	68 438		98 978	
	Nombre	41%		43%	
		%			

Pop. active chômage	Total	101 169	1998	93 937	2006 INSEE
Hommes	Nombre	53 832		50 684	
	%	53%		54%	
Femmes	Nombre	47 337		43 253	
	%	47%		46%	

Pop. active occupée secteur marchand	Total % pop active occupée	105 020 63%	1998	X	
Pop. active occupée secteur non marchand	Total % pop act occupée	62 242 37%	1998	X	
Emplois créés Dont femmes	Total Total % total empl créés	1 470 838 57%	1997-98	X	
Demand. emplois en fin de mois (cat 1)	Total	97 663	août-99	52 602	12/2007
Hommes	Nombre	53 499		29 300	DTEFP
	%	55%		56%	SEPES
Femmes	Nombre	44 164		23 302	
	%	45%		44%	
Demand. emplois longue durée	Total	45 585	août-99	18 854	12/2007
Hommes	%	47%		35,8%	DTEFP
	Nombre	25 590		10 859	SEPES
	% tot hom.	48%		37%	
Femmes	Nombre	19 995		7 995	
	% tot fem.	45%		34,3%	

Demand. emplois - de 25 ans	Total %	21 303 22%	août-99	12 628 21%	12/2007 DTEFP SEPES
--------------------------------	------------	---------------	---------	-----------------------------	---------------------------

La population active continue à s'accroître rapidement sous l'effet de l'évolution démographique, de la création d'emplois et des changements de comportement. Sur la période 2001-2006, environ 5 500 personnes supplémentaires sont arrivées chaque année sur le marché du travail. Le flux d'actifs supplémentaires a cependant diminué par rapport à la période 1990-1999 où il atteignait une moyenne annuelle de 7 250 personnes. Après un certain ralentissement entre 2003 et 2005, l'activité féminine repart à la hausse en 2006 avec un taux d'activité qui atteint 67,5 % chez les femmes de 25 à 49 ans.

Par rapport à la période de référence et compte tenu de l'accroissement de la population active, la diminution de proportion des DEFM (Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois) est importante. En 2006 cette diminution touche toutes les tranches d'âge mais profite plus aux femmes qu'aux hommes.

Les demandeurs d'emploi de longue durée sont en nette diminution sur la période de référence comme les demandeurs d'emplois de moins de 25 ans : là encore sur ces deux indicateurs les femmes bénéficient plus de cette amélioration.

Indicateurs	Mesure	Situation	Référence	Situation	Référence
Superficie protégée (classification UICN)	% superficie totale	7%	1997	12,3%	12/05 (DIREN)
Consommation d'électricité	kwh par hab.	1 910	1997	1200	2006 INSEE
Déchets ménagers (yc collecte sélective en 2002)	Kg par habitant	290	1997	567	2004 (TER)

L'effort en termes de protection des espaces se poursuit et permet d'afficher aujourd'hui un taux très élevé au niveau national en comparaison avec d'autres régions. A ce titre, il est important de rappeler que les espaces faisant l'objet de protection réglementaire couvrent 161 096 ha soit 64% de la superficie totale de La Réunion.

La consommation d'électricité a été de 2179 Gwh en 2006, soit 1200 Kwh par habitant. La tendance haussière était forte jusqu'à la fin des années 90 avec des taux de croissance annuels de 7 à 8 %. Plusieurs mesures visant à maîtriser la demande en électricité ont permis de ralentir la croissance de la demande qui se situe aujourd'hui autour de 4 % par an.

Un des moyens les plus efficaces a été le soutien apporté à l'acquisition de chauffe eau solaire. Fin 2006, un peu plus de 75 000 chauffe-eau solaires étaient installés, correspondant à une production thermique de 112,5 Gwh. D'autres actions ont encouragé l'usage des lampes « basse consommation » et des équipements ménagers peu consommateurs. Pour les industriels et les grandes surfaces, l'accent a été mis sur l'installation d'optimiseurs énergétiques.

La part des énergies renouvelables dans la production d'électricité était de 39% en 2005 (sources EDF 2005 + bilan PRME 2005). L'observatoire de l'Energie Réunion a actualisé ces chiffres et en 2006 ce pourcentage passe à 36%. Ce chiffre est en légère diminution : Il y a une augmentation de la production d'ENR produites (773 Gwh en 2005 contre 855Gwh) mais non suffisante pour compenser la demande croissante de la population.

En 2004 la collecte des déchets ménagers a atteint près de 433 000 tonnes, soit 567 kg par habitant. Les ordures ménagères (240 000 tonnes) dites résiduelles et les encombrants (115 000 tonnes) forment la plus grande partie des déchets ménagers ; ils sont collectés directement enfouis dans leur totalité. Les quantités collectées ont légèrement diminué de 2002 à 2004, avec la mise en place du tri.

La collecte sélective a progressivement été mise en place : fin 2006 la collecte des emballages ménagers, des journaux, des magazines ou du verre, sous forme de bac roulant ou de bornes d'apport volontaire, concerne toute la population de l'île (hors Mafate) contre 85% en 2002.

Principaux indicateurs Enseignement Formation

Base DOCUP

Rapport annuel 2006

Indicateurs	Mesure	Situation	Référence	Situation	Référence
Sorties du second degré de l'Education Nationale par niveaux	Niveau VI	2,4%	1998	14,10% (Pour les 2 niveaux) 31,4% 54,5%	2004 (Rectorat)
	Niveau Vbis	15,1%			
	Niveau V	30,3%			
	Niveau IV	52,2%			
Effectifs enseignement supérieur / population des 20-24 ans	%	21%	98-99 (98-99/97)	25%	05-06
Stages de formation - formations adultes* - formations alternées jeunes* - apprentis	Nombre	4 248 6 869 3 190	1998	4 018	2002 carif oref carif oref 2006 INSEE
Illettrisme (% pop 16 – 66 ans)	%	12%	1996	X	

Pour 2002, l'indicateur stages de formation recouvre :

- pour les formations adultes : SIFE, PRFP, Stages FPA, RMI, FNE, Actions jeunes, PIL, TRACE. Hors Contrats d'apprentissage

pour les formations alternées des jeunes : carif oref 2006 INSEE

Les effectifs de l'enseignement supérieur sont en augmentation de 3% entre la session 2001/2002 (14 718) et la session 2006/2007 (15 174) ; rapporté à la population en âge de fréquenter l'enseignement supérieur le taux obtenu (25% contre 21% en 1999) met en évidence l'amélioration du niveau de formation des jeunes réunionnais.

Le nombre d'apprentis recensé sur la session 2006/2007 se stabilise au dessus de 4000 jeunes avec une croissance continue des jeunes apprentis préparant des diplômes de niveau II et III (334 personnes contre 280 pour la session 2005/2006) ce qui atteste de l'élévation des niveaux de qualification dans cette filière. Les filles représentent toujours 27% des effectifs mais leur part varie fortement en fonction du niveau de formation : elles représentent 18% des effectifs de niveau V mais plus de 55% des personnes préparant des diplômes de niveau II et III.

2. Réponses aux remarques sur le projet de rapport annuel d'exécution 2006 du DOCUP 2000-2006

FSE:

Le rapport annuel 2006 d'exécution présente les indicateurs du minimum commun (caractéristiques des bénéficiaires, p. 80) par rapport aux principaux dispositifs ayant bénéficié du FSE en 2006 (76% des crédits programmés). Il serait intéressant de compléter ces informations avec les données disponibles (H/F, statut) pour les années antérieures, comme cela a été fait pour les indicateurs clés par mesure (valeurs 2006 ainsi que valeurs cumulatives).

Le tableau présentant les éléments demandés est le suivant :

Répartition par sexe et par position sur le marché du travail des bénéficiaires des dispositifs de formation co financées par le FSE de 2002 à 2005

		2002			2003			2004			2005		
		DE	En emploi	Autres	DE	En emploi	Autres	DE	En emploi	Autres	DE	En emploi	Autres
Apprentissage	Femmes : 26 %	10 %	0 %	90 %	Femmes : 33 %	0,6 %	54 %	Femmes : 32 %	2,5 %	90,5 %	Femmes : 33 %	0,7 %	93,3 %
	Hommes : 74 %				Hommes : 67 %			Hommes : 68 %			Hommes : 67 %		
AFPAR	Femmes : 34 %	66 %	8 %	26 %	Femmes : 40 %	8 %	22 %	Femmes : 37 %	11 %	22 %	Femmes : 32 %	8 %	22 %
	Hommes : 66 %				Hommes : 60 %			Hommes : 63 %			Hommes : 68 %		
Formations sectorielles	Femmes : 47 %	53 %	42 %	5 %	Femmes : 40 %	32 %	16 %	Femmes : 38 %	22 %	27 %	Femmes : 50 %	16 %	8 %
	Hommes : 53 %				Hommes : 60 %			Hommes : 62 %			Hommes : 50 %		
Action préparatoires à la qualification	Femmes : 57 %	47 %	24 %	29 %	Femmes : 56 %	24 %	29 %	Femmes : 57 %	22 %	33 %	Femmes : 57 %	24 %	29 %
	Hommes : 43 %				Hommes : 44 %			Hommes : 43 %			Hommes : 43 %		
APP	Femmes : 69 %	93%		7%	Femmes : 34%		8%	Femmes : 30%	90%	10%	Femmes : 68 %	92%	8%
	Hommes : 31 %				Hommes : 66 %			Hommes : 70%			Hommes : 32 %		
PLIE	Femmes : 40 %	70%	14%	16%	Femmes : 37%	27%	27%	Femmes : 40%	30%	35%	Femmes : 42%	37%	57%
	Hommes : 60 %				Hommes : 63 %			Hommes : 40%			Hommes : 58 %		
RSMA	Femmes : 10%	41%	36%	23%	Femmes : 10%	42%	23%	Femmes : 10,5%	34%	45%	Femmes : 7%	36%	13%
	Hommes : 90%				Hommes : 90%			Hommes : 89,5%			Hommes : 93%		
La répartition par genre varie selon la nature des dispositifs. Les femmes sont plus nombreuses dans les Ateliers Pédagogiques Personnalisés (APP) alors que les hommes le sont sur le RSMA.													
La part des demandeurs d'emploi à la sortie des dispositifs a tendance à diminuer depuis 2002													

FSE

- En ce qui concerne les informations présentées par rapport aux systèmes de gestion et de contrôle, plus précisément concernant les contrôles qualité gestion et qualité certification, il est indiqué que sur le FSE, "aucun nouveau dossier n'a fait l'objet d'un contrôle en 2006 ..." (p.219). Etant donné que le contrôle qualité certification est une procédure essentielle permettant l'Autorité de Paiement de certifier en bonne et due forme les dépenses déclarées à la Commission, le rapport devrait indiquer sur quelles autres procédures l'Autorité de Paiement s'est appuyée pour certifier les dépenses en 2006.

Il convient en premier lieu de préciser que l'information apportée dans le cadre du rapport annuel 2006 était erronée :

En effet, après vérifications, cinq opérations ont fait l'objet de contrôle qualité certification en 2006. Ce faible niveau s'explique par le départ d'un agent au sein de la Cellule certification, agent qui a été remplacé en 2008.

Ces contrôles ont portés sur :

- **FSE DOCUP 2000-2006 : 2 contrôles qualité certification**
 - 1 Contrôle Qualité à comptabiliser sur l'activité 2006 (PRESAGE 1879 - FPA 2002)
 - 1 Contrôle Qualité (PRESAGE 1682 - CAF) pour lequel le rapport final a été dressé en 2006

- **FSE Equal : 3 contrôles qualité certification**
 - n°FSE : 2004.26.EQ.0002 (ARVISE - Emploi de travailleurs handicapés en fin de carrière - action 1)
 - n°FSE : 2005.26.EQ.0003 (ARVISE - Emploi de travailleurs handicapés en fin de carrière - action 2)
 - n°FSE : 2004.26.EQ.0007 (FTM - Floraisons - action 1)

Ces éléments ont été corrigés dans le cadre de la nouvelle version du rapport annuel 2006.

Les procédures utilisées pour réaliser les déclarations de dépense ont les suivantes et sont été précisées dans le rapport annuel 2006 et détaillées ci dessous :

a) Les contrôles de cohérence

L'unité certification a établi ses contrôles de cohérence par une analyse sur place au service FSE de la DTEFP. Cette approche permet de disposer des fonds de dossiers complets et donc d'approfondir les contrôles avec en conséquence une meilleure réactivité (échanges directs en cas d'incohérence constatée).

▪ Les contrôles de cohérence s'articulent autour de 3 points :

➤ **Adéquation de la saisie (PRESAGE pour DOCUP + applicatif FSE pour FSE Pic EQUAL)**

Le certificat administratif (ou mémoire de VSF), l'acte d'engagement UE sont confrontés aux saisies de l'application PRESAGE.

➤ **Données de certification**

Vérification que le montant des dépenses ayant fait l'objet de la VSF est bien conforme aux pièces comptables (recoupement avec si possible les états récapitulatifs et recoupement avec le plan de financement après comité de PRESAGE).

➤ **Modalité de vérification de service fait (spécificité pour le FSE)**

Suite à la mission d'audit de la DG EMPLOI de décembre 2005, ont été ajoutées aux champs de contrôles les modalités de vérification de service fait (VSF). Sont ainsi appréciées la formalisation de la VSF ainsi que sa conformité à la piste d'audit, et l'existence d'une visite sur place.

➤ **Etat des contreparties nationales**

Conformément aux recommandations de la mission d'audit de la DG EMPLOI de décembre 2005, l'unité certification inclus dans ses contrôles de cohérence, l'examen, dans PRESAGE, de l'état d'engagement et de liquidation des contreparties nationales.

Tout écart significatif est relevé et signalé au service instructeur pour qu'il en assure le suivi.

b) Les contrôles qualité

Ce contrôle est réalisé par sondage sur des dossiers soldés ou en cours de solde. Contrairement au contrôle 5 % il n'y pas de plan d'échantillonnage préalablement opéré au sens statistique. Le choix des dossiers se fait de manière pragmatique au regard des fragilités éventuelles (examen des rapports de contrôle), des enjeux financiers en veillant à ce que la diversité des dossiers soit représentée.

A l'issue de ce contrôle, l'unité certification établit un compte rendu.

Le contrôle qualité de certification porte principalement sur 2 éléments :

➤ **Respect de la piste d'audit**

Examen d'un point de vue formel de l'ensemble des pièces archivées physiquement et confrontation avec la piste d'audit défini par le livre de procédures.

➤ **Qualité de la certification**

Analyse d'une part de l'éligibilité des postes de dépenses au regard du cadre d'intervention et de l'éligibilité temporelle des factures par rapport à la période d'éligibilité retenue (dans l'acte d'engagement UE)

Examen des modalités de certification et de la complétude de la saisie PRESAGE surtout lorsqu'il s'agit de dossiers soldés.

Les suites du contrôle qualité :

- Pour les dossiers clos et soldés, le contrôle qualité abouti soit à une régularisation des pièces (ex : bilan non visé, absence de délibérations de commune... etc.) soit à une correction des montants indûment versés (titres de perception émis).
- Pour les dossiers non soldés ou en cours, le contrôle qualité permet d'identifier les éventuelles défaillances dans la piste d'audit et d'alerter le service instructeur sur la nécessité d'effectuer les corrections nécessaires.

La mise en œuvre de ces 2 niveaux de contrôle contribue à fiabiliser les dépenses qui sont donc déclarées à la Commission Européenne.

FEOGA:

- Le chapitre relatif aux contrôles devrait être complété pour ce qui concerne les contrôles par sondage (5%). En effet, ce chapitre ne reprend que très globalement le résultat de ces contrôles. Il est demandé pour le FEOGA d'identifier les manquements relevés, les montants en jeu ainsi que les sanctions éventuelles appliquées.

Le texte du point 6.2.5 du rapport annuel 2006 a été complété comme suit :

Les résultats des contrôles 5% sur le FEOGA réalisés en 2006 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Mesure	Maître d'Ouvrage	Intitulé de l'opération	Montant des dépenses contrôlées	Erreurs relevées	Montants concernés UE	Corrections apportées
15.03	FONTAINE P.	Construction d'une miellerie	105 756,22	RAS	néant	néant
15.04	REGION	Mise en valeur et protection du domaine forestier	2 782 632,51	Pas d'observations	néant	néant
15.06	DEPARTEMENT	Lutte contre le vers blanc Programme 2003	418 453,33	néant	0 €	sans objet
15.06	SICA CANNE	Mécanisation de la coupe	261 882,04	Dossier de demande incomplet	Sans objet	Dossier type amélioré depuis 2004
15.07	FDGDON	Expérimentation 2004	1 057 195,38	Dépenses inéligibles	16322,28	Remboursement de l'indu
15.07	GRDSB	Réseau d'épidémiologie-surveillance	423 333,28	Ras opération non soldée	Calcul du solde en cours	Opération soldée
15.09	SNC Réunion	Création d'une unité industrielle	8 747 848,53	néant	0 €	sans objet

FEDER:

- pp.10-11: Concernant le bilan relatif à la crise du chikungunya, serait-il possible de préciser l'impact de la crise sur les autres secteurs que celui du tourisme?

Une enquête menée par l'IEDOM a permis de mesurer l'impact économique de l'épidémie fin mars 2006 : l'IEDOM a sollicité à 2 reprises (mi-février et fin mars 2006) les entreprises partenaires de l'enquête trimestrielle de conjoncture au travers d'une enquête « spéciale Chikungunya ». Les réponses de 65 entreprises qui réalisent un chiffre d'affaires de 1,5 milliard d'euros et comptent 5800 salariés ont pu être traitées, soit moins de la moitié des entreprises habituellement prises en compte dans l'enquête de conjoncture.

Les principales conclusions sont les suivantes : « la crise affecte durement le secteur du tourisme. Fait nouveau, une diminution de la consommation intérieure a été observée, plus sensible sur certains marchés que d'autres. Toutefois, l'ampleur de ce phénomène n'est pas de nature à déstabiliser la grande majorité des entreprises interrogées. En témoigne l'absence de recours envisagé au chômage technique (hors tourisme) et le peu de dirigeants estimant devoir remanier en profondeur leurs perspectives de développement.

A l'instar de toutes les périodes de conjoncture difficile, les entreprises les plus fragiles sont les plus menacées, même si les dispositifs d'aides exceptionnels mis en place par l'Etat et les collectivités locales devraient permettre d'atténuer les difficultés qui touchent le tissu économique. De plus, l'importance de la commande publique (grands travaux) constitue également un puissant facteur stabilisant. La mobilisation des acteurs économiques et l'amélioration progressive de la situation sanitaire devraient permettre une relance de

l'économie dans les prochains mois, les incertitudes les plus fortes concernant la reprise de l'activité touristique. ».

Le bilan des aides accordées suite à cette crise disponible sur le site chikungunya.gouv.fr permet par ailleurs d'avoir une information par secteur d'activité :

Pour les aides « fonds de Secours Exceptionnel » et FISAC évoquées au §1.6, 8140 dossiers de demande ont été reçus et 5 592 dossiers ont reçu une réponse favorable (70% des dossiers déposés) et 18 777 418 € ont été alloués. Ces dossiers se répartissent de la manière suivante par secteur d'activité :

- 42% relèvent du commerce, de l'artisanat et des services,
- 31% relèvent du tourisme,
- 27% des autres secteurs.

Par ailleurs, 1010 dossiers ont bénéficié de moratoires fiscaux, les secteurs les plus représentés étant l'artisanat (14%, le commerce (33%) et le tourisme (23%) et la restauration (10%)

En conclusion, il peut être précisé que le tourisme, les services marchands et le commerce de détail ont été les secteurs les plus touchés ainsi que les entreprises les plus fragiles. Ces points ont été précisés dans le rapport annuel 2006.

FEDER:

- p.12: [Dispose-t-on d'un chiffre plus récent que celui de 2003 concernant le PIB par habitant?](#)

Lors de l'élaboration du rapport annuel 2006, seule cette référence était disponible. Le rapport annuel 2007 affiche une donnée plus récente datant de 2006.

FEDER:

- pp.13-14: [Quelles sont les causes d'un accroissement moindre de la population active depuis 2001?](#)

L'accroissement moindre de la population active peut s'expliquer notamment par la conjonction de 3 éléments :

- la diminution du taux d'activité des femmes,
- une fin de scolarité de plus en plus tardive pour les moins de 25 ans,
- les départs à la retraite plus précoces et plus nombreux pour les personnes de plus de 50 ans.

Ces points ont été précisés dans le rapport annuel.

FEDER:

- p.14: [Concernant les statistiques significatives pour l'environnement, il serait utile d'intégrer des données sur la part des énergies renouvelables dans la production d'électricité;](#)

La part des énergies renouvelables dans la production d'électricité est de 39% (sources EDF 2005 + bilan PRME 2005). Ce chiffre a été intégré au rapport annuel 2006 et actualisé dans le cadre du rapport annuel 2007.

FEDER:

- p.21: Il conviendrait de justifier plus précisément les raisons du transfert de crédits opéré sur la mesure 12.04 sur l'accompagnement des travaux du projet ILO;

Le transfert de crédits sur la mesure 12.04 fait suite à l'exercice de modification du DOCUP qui s'est tenu en 2006. Suite à un examen prospectif sur la réalisation des opérations programmées et les reliquats potentiels à l'issue de la programmation, un montant FEDER a été identifié et réalloué vers des projets présentant de bonnes garanties de consommation avant le 31 décembre 2008. Dans ce cadre, un certain nombre d'opérations de la mesure 12.04 a été retenu. Il s'agit, notamment de la poursuite du creusement de la galerie Salazie amont dans le prolongement des orientations convenues avec la Commission lors de la révision à mi-parcours du DOCUP en 2003.

Il est proposé de rajouter la précision suivante dans le corps du rapport 2006.

Le Comité a décidé de transférer des crédits sur cette opération, qui présentait par ailleurs de bonnes perspectives en termes de réalisation physique et financière.

FEDER:

- Dans la sous-partie 3.2 relative à l'avancement des axes et des mesures, le niveau de programmation et de certification est-il présenté sur base de la dernière maquette financière actuellement en vigueur ou sur base de l'ancienne maquette? Les tableaux récapitulatifs proposées pp.32-33 indiquent que les montants sont basés sur la décision C(2007)1727, mais la sous-partie 3.2 ne semble pas préciser ce point;

Dans la sous – partie 3.2, comme dans l'ensemble du rapport annuel 2006, le niveau d'avancement des opérations est bien présenté sur la base de la maquette financière issue de l'ajustement de 2006, soit sur la base de la décision C(2007)1727. Ce point a été précisé en préambule du point 3.2

FEDER:

- De manière générale, concernant la sous-partie 3.2, il serait nécessaire d'apporter des précisions sur les mesures dont le niveau de certification est peu élevé (mesures 11.05, 11.08, 11.10, 12.03, 12.05, 12.08, 13.02, 13.03 et 13.04), en identifiant les raisons des retards de certification dans le cadre de ces mesures, les marges de manœuvre (quelles opérations programmées sont susceptibles d'être certifiées dans des délais relativement courts?) ou initiatives permettant d'accélérer le niveau de certification sur 2007 et 2008, et les garanties qu'un pourcentage de 100% de certification des mesures soit assuré en fin de période;

D'une manière générale, les initiatives mises en œuvre afin d'accélérer la remontée des dépenses et contribuer à améliorer le niveau de certification résident dans la relance régulière des bénéficiaires. Cet exercice se déroule en continu au cours de la programmation. Par ailleurs, dans la perspective de la clôture du programme, une relance systématique des bénéficiaires, et notamment des communes, devrait être prochainement lancée.

S'agissant des garanties d'obtenir un niveau de certification de 100 %, seul un exercice de reprogrammation au niveau du complément de programmation pourra tendre vers cette perspective.

S'agissant de la mesure 11.05 « Soutenir les aménagements liés au tourisme, les ports de pêche et de plaisance » Le montant FEDER programmé de 2000 à 2006 inclut le montant des travaux de la darse de pêche industrielle du Port Ouest à hauteur de plus de 19 millions d'euros. A la fin de l'année 2006, aucune certification n'avait concerné ces travaux. Cela explique en grande partie le faible taux de certification relevé à la fin de l'année 2006.

S'agissant de la mesure 11.08 « Intégration des TIC dans la société réunionnaise », deux facteurs expliquent le faible taux de certification de la mesure :

- S'agissant d'une mesure comportant des opérations relevant de régime d'aide et dont la fin d'octroi était fixée au 31 décembre 2006, l'effort a été porté essentiellement sur la programmation.
- En outre, il faut noter que des opérations particulièrement importantes ont été engagées fin 2006 au titre des infrastructures des télécommunications et dont les réalisations s'échelonneront en 2007 et 2008.

S'agissant de la mesure 11.10 « coopération régionale et antennes », les opérations engagées sont terminées et ont été soldées par le service instructeur. Un reliquat de l'ordre 0,15 M€ de FEDER a été identifié et sera alloué à d'autres projets dans le cadre de la révision du complément de programmation qui se déroulera en fin de second semestre 2008.

S'agissant de la mesure 12.03 « structuration, aménagement villes et bourgs et amélioration des services associés », certains retards qui ont été constatés dans l'exercice de certification des dépenses, s'expliquent principalement par la réorganisation qui s'est déroulée au sein du service instructeur (remplacement du chargé de mission en charge de l'instruction + déménagement). Par ailleurs, certains projets sont portés par des communes faiblement structurées qui tardent à faire remonter les dépenses. Cependant, plusieurs opérations sont actuellement en cours de solde et devraient permettre d'améliorer le niveau de certification. Dans le même temps, un important travail de relance auprès des communes est mené par la chargée de mission Communes / EPCI.

S'agissant de la mesure « 12.05 – gestion, valorisation de l'environnement et sensibilisation à sa préservation », le taux de certification des dépenses est passé de 48 % en 2006 à 66 % en 2007. L'enveloppe FEDER de la mesure était programmée à plus de 100%, les services se concentrent actuellement sur la remontée des dépenses et leur certification. La principale difficulté rencontrée est due à la nature des bénéficiaires œuvrant dans le domaine de l'environnement. En effet, il s'agit essentiellement d'associations dont les structures, souvent basées sur le bénévolat, restent fragiles et rencontrent des difficultés face aux exigences liées à la gestion de fonds communautaires.

S'agissant de la mesure « 12.08 – prévention et protection contre les risques naturels », le taux de certification s'est amélioré de 13 points en 2007. Les principales opérations de travaux, notamment les projets d'endiguements, ont été soldées. Des difficultés de certification, concernant principalement le format des pièces justificatives à transmettre, ont été rencontrées sur les opérations menées par le BRGM. Ces points ayant été réglés, le retard de certification devrait se résorber rapidement.

S'agissant de la mesure 13.02 - « Collèges et lycées », le taux de certification est passé de 47% en 2006 à 64% en 2007. L'enveloppe de la mesure est programmée à 98%. Les principales difficultés résultaient de la durée des opérations de réhabilitation. Un certain nombre de ces opérations a été terminés, les retards en termes de certification devraient se résorber rapidement.

S'agissant de la mesure 13.03 - « Université », le taux de certification est passé de 24% en 2006 à 71% en 2007. L'enveloppe de la mesure est programmée à 100%. Les principales difficultés résultaient du fait que les opérations sur le cyclotron ont commencé tardivement, les autres travaux étant par ailleurs en cours de réalisation. La quasi totalité de ces opérations se terminant en 2008, le retard en termes de certification devrait se résorber rapidement.

S'agissant de la mesure 13.04 - « Pôle d'excellence de la formation professionnelle », le taux de certification est passé de 0% en 2006 à 4% en 2007. Le montant programmé de la mesure est passée de 41% à 100%. Les principales difficultés résultaient du retard de la programmation. La quasi totalité des opérations (dont l'opération principale de construction du Centre de Formation Automobile Transport) se terminant en 2008, le retard en termes de certification devrait se résorber.

Ces points ont été précisés au niveau de chaque mesure dans la partie 3.2.

FEDER:

- p.77: Quel suivi l'autorité de gestion entend-elle réaliser concernant la mesure 13.04, dont le taux de programmation est relativement bas (41%), et le taux de certification quasi nul?

En 2007, un dossier important : la construction du centre de formation aux métiers de l'automobile et du transport pour 15,5 M€ a été programmé faisant passer le taux de programmation de 41% à 100%. Le retard en termes de programmation a été comblé. La certification devrait, naturellement, progresser, les travaux étant en cours de finition.

FEDER:

- Par ailleurs, en complément des indicateurs de performance présentés dans la partie 5, il conviendrait d'ajouter dans chaque mesure quelques indicateurs significatifs permettant d'apprécier l'impact des opérations cofinancées sur le développement du territoire réunionnais;

Des indicateurs sont précisés au niveau de chaque mesure en partie 3 du rapport annuel et dans la partie 5 (critère d'efficacité). Ces indicateurs existant depuis 2000 étaient jusqu'à présent pertinents pour juger de l'impact du programme et avaient été validés dans le cadre du Complément de programmation. Il est proposé dans le cadre du rapport final de compléter le cas échéant ces indicateurs de performance.

FEDER:

- pp.172-174: A quoi correspondent les pourcentages présentés dans le tableau sur la répartition par domaine d'intervention?

Il convient au préalable de préciser que ce tableau a toujours été présenté dans le cadre des rapports annuels précédents de cette manière : le pourcentage correspond à la répartition financière des domaines au sein de la mesure.

FEDER:

- pp.192-205: Concernant les indicateurs de performance, notamment les critères d'efficacité, il serait utile d'ajouter aux éléments d'information présentés une analyse permettant d'apprécier les résultats obtenus au regard des objectifs fixés en début de période;

Il convient au préalable de rappeler que les indicateurs d'efficacité ont été fixés dans le cadre du complément de programmation avec une valeur cible à mi parcours pour permettre l'allocation de la réserve de performance et que l'autorité de gestion a fait le choix de continuer à renseigner ces indicateurs important pour juger de l'efficacité du programme. En conséquence, il n'est pas possible de faire une analyse complémentaire compte tenu de l'absence de valeur cible en fin de programme qui n'a pas été fixée.

FEDER:

- p.199: Dispose-t-on de données actualisées fin 2006 sur la création d'emplois (le rapport propose un chiffre de 5550 emplois créés mi-2005)?

Il n'y a pas de valeur actualisée à ce stade. Cette valeur avait été renseignée lors de la mise à jour de l'évaluation à mi parcours et elle supposerait une nouvelle mise à jour du modèle développé par l'évaluateur.

FEDER:

- pp.203-204: Quelles mesures ont été prises par l'autorité de gestion pour améliorer le respect des délais dans les documents transmis?

Il convient de rappeler que jusqu'en 2005 ces indicateurs étaient à la hausse. Ce retard s'explique en grande partie, tout comme pour le rapport annuel 2007 par le surcroît de travail lié à la préparation des programmes 2007-2013 et par la gestion de la transition entre les deux périodes de programmation (clôture et lancement). Par ailleurs, il n'est souvent pas très significatif.

FEDER:

- p.221: Serait-il possible d'explicitier la mesure suivante: "adoption et/ou révision de Clé de répartition pour les frais de structure";

S'agissant des programmes d'actions, certains frais de structure sont rendus éligibles mais ne participent pas à 100% à l'action financée. Les contrôleurs souhaitent disposer des clés de répartition claires s'agissant de ces frais de structure afin de vérifier leur rattachement aux actions cofinancées conformément aux dispositions règlementaires communautaires.

FEDER:

- p.221: Quelles mesures ont été mises en place pour pallier à l'insuffisance de la publicité par les porteurs de projets?

Dans la convention que signe le bénéficiaire, un article vise les obligations des bénéficiaires en matière de publicité. Par ailleurs, certains services plus précisément confrontés à ce problème annexent un extrait du règlement 1159/200 à la convention afin de sensibiliser les bénéficiaires.

Il convient de noter que pour la période 2007-2013, une notice simplifiée à l'attention des bénéficiaires sera systématiquement annexée aux conventions.

FEDER:

- p.222: Il conviendrait de présenter les principales conclusions de la mission CICC d'octobre 2006;

S'agissant du FEDER, les conclusions de la mission CICC sont les suivantes :

« L'organisation et la qualité du pilotage du SGAR (AGILE) du programme objectif 1 (FEDER) dans la région Réunion sont satisfaisantes, de même que le dispositif de contrôle par sondage et de certification (DSAF). La séparation des fonctions est bien assurée conformément aux dispositions de la circulaire du Premier ministre du 15 juillet 2002. La mission a également noté la bonne implication des services instructeurs et une utilisation très efficace de PRESAGE, qui structure bien le fonctionnement du dispositif et donne les moyens d'un pilotage efficace.

Les demandes de la mission ne visent donc qu'à réaliser quelques ajustements d'un système performant dont les acquis, fondés sur un souci partagé, dans le cadre d'un partenariat équilibré entre l'Etat, le conseil régional et le conseil général, d'utilisation optimale et rigoureuse des fonds, doivent être préservés.

Ces demandes portent notamment sur :

- la rédaction d'annexes techniques et financières précises pour tous les actes attributifs de subvention ;
- l'utilisation systématique du nouveau document-type de contrôle de service fait, validé par la CICC-FS et introduit dans PRESAGE ;
- la suppression de la pratique, lors du CSF, de l'écrêtement des dépenses réalisées au niveau du montant programmé ;
- la concrétisation de la mise à jour, dans PRESAGE, début 2007, des paiements des cofinancements.

Les points les plus importants concernent les contrôles par sondage et ceux de l'unité certification, dont la mission tient à saluer la qualité mais qui doivent être développés :

- augmentation du nombre de contrôles par sondage pour assurer la couverture de toutes les mesures ;
- clarification des modalités d'intégration des corrections financières dans PRESAGE ;
- augmentation du nombre de contrôles qualité certification en allégeant l'analyse de la phase amont de la piste d'audit ;
- mise en œuvre plus rapide des conclusions de ces contrôles par les services.

La mise en œuvre de ces demandes qui ne portent, pour certaines, que sur le parachèvement de démarches engagées, renforcera encore la fiabilité des dépenses certifiées à la Commission européenne qui présentent d'ores et déjà de bonnes garanties.

La mission rappelle que la mobilisation des services doit se poursuivre jusqu'à la clôture du programme au 31/12/2008 afin que le dossier de clôture qui devra être adressé au ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire puis à la CICC-FS et enfin à la Commission européenne avant le 31 mars 2010 n'appelle pas de réserve.

Les réponses au présent rapport doivent être adressées à la CICC-FS et à l'IGA dans un délai de deux mois.

Le rapport définitif après procédure contradictoire sera transmis à la Commission européenne. »

S'agissant du FSE, les conclusions de la mission CICC sont les suivantes :

« La mission a constaté que la gestion du FSE était globalement satisfaisante tant à la DTEFP qu'au conseil régional.

Des améliorations sont certes encore à apporter. Elles ont été précisées aux items » Ci-dessous :

« La piste d'audit est globalement satisfaisante.

La mission demande toutefois :

- de conventionner la totalité des dépenses éligibles d'une action ou, si nécessaire, des postes de dépenses bien précisés ;
- d'améliorer sensiblement les annexes aux conventions (description des actions, répartition des dépenses par nature) ;
- d'effectuer un nombre significatif de visites sur place en cours d'action ;
- d'exiger les intentions ou les décisions de cofinancement dans les dossiers ;
- de mettre en place un plan de VSFA ;
- d'accroître la vigilance vis à vis des Organisme Intermédiaires en effectuant des contrôles « qualité gestion » et en obligeant ces derniers à réaliser des VSF sur les bénéficiaires finals ;
- de procéder à la remise en ordre des dossiers » s'agissant des annexes techniques et financières

« La gestion du FSE au conseil régional de la Réunion est satisfaisante.
La mission recommande toutefois :

- de réaliser des visites sur place pendant l'action pour les actions subventionnées et les autres et d'établir un compte rendu mis au dossier ;
- de rendre plus explicites les corrections apportées par l'unité de certification du conseil régional lors de son travail sur les VSF ;
- et de mentionner la participation du FSE dans les actes d'engagement pour les dossiers de marchés publics.

La mission insiste sur le fait que le conseil régional doit s'approprier pour la nouvelle programmation 2007-2013 l'applicatif Présage et saisir ses propres dossiers.

Les contrôles par sondage qui étaient gravement déficients en quantité au début de l'année 2006 se sont redressés de façon très positive fin 2006 avec des taux d'irrégularités qui corroborent les constats opérés sur les pistes d'audit. L'année 2007 devrait permettre un rétablissement total de la situation.

La certification des dépenses est de grande qualité et fiabilise les dépenses de la région. Une augmentation des contrôles « qualité certification » est néanmoins attendue.

La mission souligne que le rôle de l'AGILE, structure spécifique à la Réunion, est important et positif, mais qu'il doit rester dans les limites prévues par les textes constitutifs et laisser à la DTEFP la totalité de ses responsabilités en matière de gestion. »

S'agissant du FEOGA les conclusions de la mission de la CICC sont les suivantes :

« Le bilan est satisfaisant. La programmation s'est déroulée à un rythme convenable ; le risque de dégageant d'office fin 2006 peut être évité.

Les améliorations apportées au système de gestion et de paiement des programmes européens depuis le passage de la mission CICC-FS fin 2003 sont incontestables et méritent d'être soulignées.

Les fonctions de gestion et de contrôle sont désormais bien identifiées. La DAF s'est réorganisée autour de la création d'un guichet unique (MFE) et dispose d'un organigramme détaillé qui permet d'identifier les responsabilités de chaque agent. D'une façon générale, les dossiers sont bien tenus et les différentes pièces administratives, bien classées et accessibles.

Pour la dernière ligne droite, les efforts, en résumé, sont à porter sur la qualité des certificats de service fait (art 4) en demandant aux services instructeurs de :

- veiller au respect des échéances de réalisation des projets,
- vérifier la compatibilité des réalisations avec les politiques communautaires, notamment la politique environnementale – y compris avant paiement du solde,
- augmenter les visites sur place, en établissant des plans motivés et adaptés aux différentes mesures.

En ce qui concerne les contrôles qualité certification et les contrôles par sondage (art 10) qui relèvent de la compétence du Bureau des contrôles des programmes communautaires, il convient de :

- augmenter le nombre des contrôles qualité,
- prévoir des contrôles par sondage pour les premières années du programme (2000-2002) et sélectionner les opérations les plus complexes (antenne 6),

La DAF et le CAH doivent répondre rapidement aux conclusions provisoires des rapports de contrôle qui leur sont transmis et veiller à diffuser auprès de services gestionnaires les principales recommandations énoncées dans les rapports.

A l'île de La Réunion, l'ensemble du dispositif, piloté par le SGAR, émane d'un partenariat entre l'Etat et les collectivités territoriales qui s'est construit, au fil du temps, de façon originale. Bien enraciné dans la réalité locale, il a fait ses preuves et doit être préservé. Il est à même d'affronter la clôture définitive du programme dans de bonnes conditions. »

S'agissant de l'IFOP, les conclusions de la CICC sont les suivantes :

« La piste d'audit et le dispositif de contrôle se sont beaucoup améliorés depuis la dernière visite de la mission de 2003. Ils s'avèrent désormais satisfaisants.

Les demandes de la mission portent essentiellement sur :

- la poursuite de l'effort de programmation pour arriver à la consommation complète de la dotation IFOP et une amélioration du rythme de remontée des dépenses, y compris lorsque le cofinancement européen est préfinancé par les collectivités territoriales,*
- la systématisation de l'adjonction des annexes techniques et financières aux actes attributifs de subvention,*
- le contrôle de l'ensemble des postes de charges dans le cadre du certificat de service fait,*
- la mise à jour et la saisie des cofinancements publics dans Présage,*
- la distinction entre le contrôle qualité de gestion et celui de la qualité de certification,*
- l'augmentation du nombre des contrôles 5 % de façon à couvrir l'ensemble des mesures et des années. »*

Ces conclusions ont été ajoutées au rapport annuel 2006. Par contre, il convient de noter que ces conclusions définitives ont été transmises à l'autorité de gestion après la date limite de transmission du rapport annuel 2006 et n'avaient pu de ce fait être intégrées au rapport annuel.

FEDER:

[- pp.225-231: Dispose-t-on de données permettant d'apprécier l'impact des actions de communication menées sur le territoire réunionnais?](#)

Il n'y avait pas en 2006 de données permettant d'apprécier l'impact des actions de communication menée sur le territoire. Par contre il convient de préciser qu'une enquête IFOP a été réalisée en 2008.

Cette enquête commanditée par le CNASEA pour le compte des administrations centrales et réalisée par l'IFOP livre des éléments de diagnostic intéressants sur « la connaissance et la perception de l'action de l'Union Européenne et des fonds européens auprès des Français » (enquête réalisée au plan national et régional du 18 Février au 1^{er} Mars 2008 sur la base d'un échantillon de 5211 personnes représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus).

Il ressort notamment de la synthèse de cette enquête que « *les habitants des départements d'outre-mer (et plus particulièrement les habitants de La Réunion) non seulement identifient beaucoup mieux que les autres catégories de population les actions soutenues par l'Union Européenne au niveau de leur région (notamment dans le domaine social) mais se montrent également nettement plus positifs sur le rapport avantages-inconvénients de l'appartenance de la France à l'UE* ».

Compte tenu de l'ampleur du soutien financier de l'UE au développement des régions ultrapériphériques françaises, de l'implication des autorités de gestion et de leurs partenaires, de la proximité entre les acteurs et de l'impact des médias, les différences de perception et de notoriété Outre-Mer/Métropole sont particulièrement sensibles ce qui doit conduire à une appréciation différenciée des stratégies de communication au niveau des autorités communautaires.

Dans le cas particulier de la Réunion, les résultats de l'enquête IFOP (cf. détail en annexe ou les résultats de l'enquête sur http://www.projetsdeurope.gouv.fr/actu-news.php?id_article=5315) sont très encourageants puisqu'ils placent l'île au premier rang des régions françaises sur les questions suivantes :

- rapport avantages-inconvénients de l'appartenance à l'UE ;
- niveau d'information sur les aides financières apportées par l'UE à sa région ;
- connaissance des domaines d'intervention financière de l'UE dans sa région pour les domaines suivants : environnement et développement durable, développement économique, transports, développement des zones rurales, formation professionnelle, emploi, insertion sociale et professionnelle ;
- identification des structures bénéficiant des fonds européens (Etat, Région, exploitants agricoles) ;
- notoriété des actions menées dans sa région grâce aux fonds européens.

[Suite du CNS de novembre 2007](#)

Enfin il convient de signaler que dans le cadre du rapport annuel 2007, les tableaux financiers intègrent maintenant le taux de programmation ajusté prenant en compte les reliquats sur opérations soldées conformément à la demande du CNS.

3. Etat d'avancement des différents axes prioritaires et des mesures au 31/12/2007

3.1 Cadre de la mise en œuvre du programme en 2007

3.1.1 Comités de programmation tenus en 2007

Le comité de programmation, plus connu localement sous le nom de comité local de suivi (CLS) se réunit régulièrement chaque mois pour examiner les dossiers présentés à l'éligibilité des fonds structurels.

Les décisions du comité font l'objet d'un relevé de conclusions cosigné par les trois présidents. La présentation de ce document est nécessaire lors de l'engagement juridique d'attribution des fonds des dossiers agréés.

Par ailleurs, à l'issue de chaque réunion du CLS, une synthèse des avis est éditée, puis remise aux services le lendemain.

Pour l'année 2007, le Comité Local de Suivi s'est réuni à 12 reprises aux dates suivantes :

08 Février 2007	03 Mai 2007	02 Août 2007	08 Novembre 2007
08 Mars 2007	07 Juin 2007	06 Septembre 2007	06 Décembre 2007
05 Avril 2007	05 Juillet 2007	04 Octobre 2007	19 Décembre 2007

De plus, dans le cadre de la préparation des programmes opérationnels de la période 2007 – 2013, le CLS s'est réuni à 14 reprises dans une configuration restreinte. Ces réunions se sont pour la plupart concentrées sur les mois de septembre à novembre.

Données indicatives sur la programmation pour l'année 2007 :

Au cours de cette année, 247 dossiers ont été examinés lors des différents Comités Local de Suivi, ce qui représente un montant de 78,867 millions d'euros programmés, tous fonds européens confondus. La répartition de cette masse financière est la suivante :

Données indicatives en Millions d'euros :

		FEDER	FSE	FEOGA	IFOP	TOTAL
Fonds programmés du 01/01/2007 au 31/12/2007	UE	54,243 M€ 68,78 %	12,444 M€ 15,78 %	11,432 M€ 14,50 %	0,748 M€ 0,94 %	78,867 M€ 100 %
Rappel 2006	Année	103,045 M€ 46,63 %	69,877 M€ 31,62 %	45,655 M€ 20,66 %	2,416 M€ 1,09 %	220,993 M€ 100 %

On constate logiquement une forte baisse du montant de fonds structurels programmés. En effet, l'année 2007 constitue une année de transition entre le DOCUP et les nouveaux PO 2007-2013 pendant laquelle ont été effectuées les dernières programmations de dossiers prévues au titre du DOCUP.

Années	FEDER	FEOGA	FSE	IFOP	TOTAL
2000	211	56	122	15	404
2001	457	134	144	51	786
2002	422	204	153	98	877
2003	670	273	143	87	1173
2004	390	207	126	67	790
2005	371	185	108	80	744
2006	414	219	103	66	802
2007	65	70	51	61	247

On remarque également que, pour l'ensemble des fonds, le nombre de dossiers programmés a diminué de manière importante en cohérence avec le faible montant financier programmé pour cette année.

3.1.2 Comités de Suivi tenus en 2007

Localement appelés Comité National de Suivi (CNS), les comités de suivi sont coprésidés par un représentant de l'État (Monsieur le Préfet ou son représentant), du Conseil Régional (Monsieur le Président ou son représentant), du Conseil Général (Madame le Président ou son représentant).

Une consultation du Comité de Suivi sous la forme d'une procédure écrite a eu lieu en juin 2007. Il s'agissait de soumettre à l'avis des membres le rapport annuel pour l'année 2006.

Un Comité de Suivi s'est tenu en 2007 dans le cadre de la gestion du DOCUP 2000 – 2006.

Les principales décisions du CNS sont les suivantes :

●Comité National de Suivi du 30 Novembre 2007 ●

Relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Septembre 2006

Le Comité approuve le relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Septembre 2006.

Relevé de Conclusions de la procédure écrite de Juin 2007 sur le DOCUP 2000-2006 et les suites données

Le Comité prend acte de l'approbation du relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Juin 2007 et du rapport annuel d'exécution 2006 du DOCUP.

Etat d'avancement du DOCUP au 4 octobre 2007

Le Comité prend acte de l'état d'avancement du DOCUP et des perspectives en matière de dégagement d'office sur les quatre fonds.

Lancement des programmes 2007-2013

Le Comité prend acte de l'état d'avancement du lancement des programmes 2007-2013.

Projet de règlement intérieur du CNS pour la période 2007-2013

Le Comité approuver le règlement intérieur du CNS pour la période 2007-2013.

T1

T2

T3

T4

3.2 Avancement des axes et mesures par fonds

3.2.1 Avancement des axes et mesures FEDER

Rappel des caractéristiques du FEDER dans le DOCUP

L'ensemble des partenaires a perçu depuis longtemps l'importance de l'enjeu que représente la bonne utilisation du Fonds Européen de Développement Régional avec la mise en place de politiques de développement et d'ajustement structurel des régions en retard de développement.

Cette prise en compte des enjeux en matière de développement économique et de mise à niveau des infrastructures publiques s'est traduite dans le DOCUP 2000 – 2006 par une enveloppe FEDER initiale de 743 M€, ce fonds représentant près de 50% du montant du programme et dotation la plus importante en fonds structurels. L'enveloppe FEDER a d'ailleurs bénéficié d'un montant supplémentaire de plus de 80 M€ lors de la révision à mi-parcours portant ainsi l'enveloppe 2000-2006 à 823 M€.

L'ampleur de l'enveloppe FEDER est à la hauteur des enjeux stratégiques en matière de développement à La Réunion parmi lesquels :

- le renforcement et la valorisation des outils de désenclavement économique portuaire et aéroportuaire afin de conforter une stratégie d'ouverture sur l'extérieur ;
- le soutien aux entreprises productives et de services afin de consolider les emplois locaux et afin qu'elles puissent étendre leurs marchés potentiels ;
- la mise en œuvre d'une politique harmonieuse d'aménagement du territoire respectueuse des problématiques d'environnement ;
- le développement des infrastructures éducatives dans un double souci d'élévation des niveaux et de diversification des filières de qualification.

Ainsi, la stratégie de développement soutenue par le FEDER se décline en trois axes :

- Axe 11 : Développement créateur d'emplois durables et ouverture sur l'extérieur,
- Axe 12 : Aménagement équilibré du territoire,
- Axe 13 : Infrastructures et services à la population.

Analyse synthétique de l'année 2007

Indicateurs clés pour le FEDER :

Montant FEDER programmé en 2007	54,243 M€
Montant FEDER programmé en 2000–2007	823,958 M€
Montant FEDER certifié par La Réunion déclaré recevable par l'UE en 2007	143,160 M€
Montant FEDER déclaré de 2000 à 2007	601,291 M€
Montant FEDER reçu à La Réunion en 2007	142,459 M€
Taux de FEDER programmé par rapport au FEDER prévu au titre du programme 2000–2006	100 %
Nombre d'entreprises bénéficiaires	-
Linéaire de routes programmées en 2007	-
Capacité de tri sélectif des déchets ménagers et assimilés	L'ensemble du territoire (hors Mafate)
Capacité d'accueil créée ou renouvelée (lycées, collèges, centres de formation...) en 2007	1400 places

Pour l'année 2007, on peut dire que le ralentissement observé en 2006 perdure. En effet, le niveau de programmation a diminué de près de 50 %, passant de 103 M€ en 2006 à 54 M€ en 2007. Si la plupart des mesures sont programmées à plus de 100 %, certaines présentent des taux de programmation inférieurs. Il s'agit, notamment de :

- La mesure « 11.07 – assistance technique », dont la programmation s'élève à 96 % de l'enveloppe prévue. Cela s'explique par la non programmation, à cette date, des programmes d'actions de l'AGILE qui devraient intervenir au cours de l'année 2008 sur la base des dépenses réalisées ;
- La mesure « 12.03 – infrastructures routières et réseaux liés », qui est la mesure la plus importante du DOCUP avec une enveloppe FEDER prévue de 176,759 M€. Une dernière opération liée aux travaux de la Route des Tamarins devrait permettre de mobiliser le FEDER en totalité ;
- La mesure « 13.02- collèges et lycées » dont le taux de programmation est de 98 % devrait voir ses derniers reliquats mobilisés prochainement sur un dernier projet de réhabilitation déjà réalisé.

En matière de programmation cumulée 2000-2006, on constate un montant de près de 824 M€ soit 100% des crédits prévus au titre du programme. Ce chiffre devrait encore évoluer durant l'année 2008 car certaines opérations, déjà en cours de réalisation, seront programmées. Le montant des dépenses certifiées dépasse le montant de 600 M€, soit plus de 72% de l'enveloppe FEDER prévue ce qui correspond à une augmentation de plus de 30% du montant des dépenses certifiées.

S'agissant des aides aux entreprises, aucune aide n'a été accordée aux entreprises pour l'année 2007. En effet, la validité des régimes d'aides aux entreprises a pris fin le 31 décembre 2006.

S'agissant des infrastructures, l'année 2007 a connu une forte baisse du niveau de la programmation, qui s'explique principalement par l'achèvement de la période de programmation et l'utilisation de l'enveloppe FEDER. On relèvera par ailleurs que l'ensemble des opérations relevant de la procédure grand projet a été programmé. Néanmoins, une opération d'importance liée au transfert des eaux a été programmée ; il s'agit de la poursuite du creusement de la galerie Salazie amont.

S'agissant des services à la population, outre la poursuite d'investissements traditionnels en matière de lycées ou de centres de formation professionnelle, l'année 2007 aura été marquée par la poursuite des investissements du cyclotron qui a été inauguré officiellement le 04 décembre 2007. De plus, l'opération de construction du centre de formation aux métiers de l'automobile (CFAT), longtemps différée, a été programmée pour un montant de 15,5 millions d'euros de FEDER.

T5

T6

AXE 11
Développement créateur d'emplois durables et ouverture sur l'extérieur

Stratégie et options prioritaires (rappel du DOCUP) :

La consolidation et le développement de l'activité économique à la Réunion ont nécessité une stratégie intégrée qui agit à la fois sur les conditions de financement des entreprises, sur le soutien à leurs politiques d'investissement, et sur l'amélioration de leur environnement (infrastructures d'accueil, intégration des TIC, accompagnement-conseil).

Eléments de programmation pour l'année civile 2007 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Programmé en 2007</i>
Montant FEDER programmé en 2007	5,41 M€
Montant FEDER programmé de 2000 à 2007	199,53 M€
Taux de programmation	102%
Reliquats sur opérations soldées	7,63 M€
Taux d'avancement réel	95,71%
Nombre d'entreprises soutenues	-

En volume financier, le montant programmé 2007 est inférieur à celui de l'année 2006. Cette constatation participe du déroulement normal du programme qui a atteint sa huitième année d'existence. Tous les investissements importants notamment en matière d'infrastructures ont été déjà programmés et les aides aux entreprises au titre du DOCUP ont été arrêtées conformément à la réglementation communautaire en matière d'aides d'Etat (date limite d'octroi des aides, le 31 décembre 2006).

La réflexion doit principalement s'orienter vers une appréciation du cumul programmé de 2000 à 2007. Un constat positif peut être relevé puisque le taux d'avancement réel s'établit à près de 96%.

Certaines mesures concernant notamment les aides directes aux entreprises connaissent même un taux d'avancement réel supérieur à 100%, qui s'explique par l'anticipation des reliquats sur les opérations à solder.

Eléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2007:

<i>Indicateurs clé pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant FEDER certifié en 2007	31,75 M€
Montant FEDER certifié (cumul 2000 – 2007)	129,98 M€
Taux de certification	66%

Le taux de certification de 2000 à 2007 s'établit à 66% ce qui conforte le fait qu'un effort a été fait en matière de certification de dépenses.

Mesure 11.01
Ingénierie financière

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

L'objectif de la mesure est d'améliorer la structure financière des entreprises.

Descriptif synthétique :

Trois modes d'actions ont été retenus :

- Favoriser l'accès au financement bancaire des entreprises des DOM ;
- Réduire le coût du crédit ;
- Renforcement des fonds propres des entreprises.

Éléments de programmation pour l'année civile 2007 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Programmé en 2007</i>
Montant FEDER programmé en 2007	0 M€
Montant FEDER programmé de 2000 à 2007	21,55 M€
Taux de programmation	100%
Reliquats sur opérations soldées	0,11 M€
Taux d'avancement réel	99,48%
Encours des crédits bancaires accordés (Fonds DOM)	81 M€
Nombre de projets programmés	-

Pour l'année 2007, aucun dossier n'a été programmé au titre de cette mesure.

Concernant le Fonds DOM les points suivants peuvent être précisés :

Le dispositif est bien connu des établissements bancaires de la Réunion qui y ont recours chaque fois qu'un partage de risque est souhaité. Chaque année 600 à 700 PME en bénéficient.

En 2007, le Fonds Dom Réunion est en forte augmentation par rapport à l'année précédente (+20,7% en risque). Il a bénéficié à 739 entreprises (dont 86% de TPE) pour un montant de 50 M€. Un total de 81 M€ de concours bancaires a été autorisé durant l'année 2007. L'encours moyen est en légère augmentation, soit 109 K€ au lieu de 100 K€ en 2006.

En termes d'activité sectorielle, on note une progression des secteurs du Commerce (25%) et du BTP (18%), une stabilité des secteurs de l'Industrie (12%) et des transports (11%) et un recul du secteur touristique (6% contre 8% en 2006 et 14% en 2005).

Les opérations de transmission continuent à progresser en 2007 et représentent 29,6% des risques garantis. L'intervention à la création d'entreprise se stabilise à 34% tandis que celles en faveur du développement d'entreprises enregistrent un léger recul (36,4% au lieu de 38% en 2006).

Bien que l'on ne relève pas de programmation pour la SCR Réunion Développement, les précisions suivantes peuvent être apportées :

En juin 2005, le capital de la Société Capital Risque Réunion Développement a fait l'objet d'une augmentation à hauteur de 2,5 M€ dont 0,90 M€ de FEDER. Après conversion, le montant du capital sera de 4,37 M€. A l'heure actuelle 3,37 M€ sont libérés.

Depuis sa création en 1997, la SCR a participé ainsi au capital de 31 entreprises réunionnaises en mobilisant 3 101 421 €, soit un encours moyen d'intervention de 100 K€.

Il convient de mentionner que ce fonds est adossé à trois régimes d'aide successifs sur la période de programmation 2000-2008, soit le régime d'aide N 310/2000 du 5 juin 2002 puis le régime d'aide N 316/2004 du 2 février 2005, et enfin le régime d'aide N 758/2006 du 14 juin 2007.

De même, concernant Réunion Entreprendre, il n'y a pas eu de programmation en 2007 mais les éléments suivants sont précisés :

Le fonds de crédit de cette association a été abondé en 2004 au titre de cette mesure. Cette structure développe un mode d'intervention qui combine la mise à disposition de ressources financières, sous forme de prêts, et un suivi post-crédation pendant trois ans. La pérennité des entreprises soutenues s'en trouve améliorée. Le taux de pérennité à 3 ans s'établit à 80 %.

Faisant appel à un réseau de partenaires techniques (associations, établissements financiers, compagnies consulaires...), cette plate-forme d'initiative locale, à travers son fonds de crédit, a financé des projets qui relèvent des secteurs d'activités suivants :

- Agriculture : 3 %
- Commerce : 43 %
- Artisanat : 49 %
- Profession libérale : 9%

Sur l'exercice 2007 les principaux indicateurs financiers du fonds de crédit sont les suivants :

- nombre de prêts accordés : 96
- montant des engagements : 854 725 €,
- montant des décaissements : 179 704 €,
- montant des encours de prêts : 1 982 805 €.

Enfin, en tenant compte du fait que chaque projet encouragé génère 1,3 emploi, les créations d'emplois induites s'élèvent à 178 (au total 137 projets ont été soutenus dont 41 par les partenaires bancaires).

Eléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2007:

<i>Indicateurs clé pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant FEDER certifié en 2007	1,83 M€
Montant FEDER certifié (cumul 2000 – 2007)	19,024 M€
Taux de certification	88%

Les certifications ont concerné essentiellement le Fonds Dom pour un montant de FEDER s'élevant à 1,83 M€.

Mesure 11.02
Modernisation et investissement des entreprises

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

L'objectif est d'agir sur les conditions de financement du capital, en raison du coût élevé du travail, en soutenant les investissements matériels des entreprises.

Descriptif synthétique :

L'intervention des fonds structurels se traduit par la prise en charge publique d'une partie du coût de l'investissement destiné aux entreprises, principalement du secteur productif (industrie, artisanat) et/ou situées dans des zones prioritaires.

Éléments de programmation pour l'année civile 2007 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Programmé en 2007</i>
Montant FEDER programmé en 2007	-0,04 M€
Montant FEDER programmé de 2000 à 2007	23,63 M€
Taux de programmation	105%
Reliquats sur opérations soldées	1,29 M€
Taux d'avancement réel	100,67%
Nombre d'entreprises soutenues	-

Lors de la révision à mi-parcours, il a été décidé de poursuivre hors DOCUP les dispositifs OPARCAT et primes à la création de TPE sur des crédits Etat et Région.
Seules demeurent sur cette mesure les actions concernant les investissements industriels et les actions menées en faveur de la modernisation des TPE.

S'agissant d'une mesure relevant de régime d'aides, aucune programmation n'a été enregistrée en 2007, la date limite d'octroi des aides étant fixée au 31 décembre 2006.

Le montant négatif et peu important enregistré correspond à la déprogrammation de plusieurs petits projets abandonnés par des bénéficiaires.

Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2007:

<i>Indicateurs clé pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant FEDER certifié en 2007	2,12 M€
Montant FEDER certifié (cumul 2000 – 2007)	17,68 M€
Taux de certification	79%

Les dépenses certifiées en 2007 ont concerné principalement les unités industrielles (près de 90%). Les dépenses les plus significatives ont trait aux opérations suivantes :

- Acquisition d'équipements et process de fabrication d'aliments pour poissons et crevettes : 3 M€
- Construction d'une unité d'embouteillage de boissons aromatisées à base d'eau minérale à Cilaos : 1,3 M€
- Réhabilitation et extension des locaux de stockage et d'expédition des produits de la mer : 1 M€

Mesure 11.03
Aménagement de zones d'activité

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Cette mesure vise à améliorer l'environnement des entreprises en leur proposant des infrastructures d'accueil à des prix attractifs.

Descriptif synthétique :

Il s'agit d'offrir aux entreprises un immobilier stratégique et compétitif doté d'infrastructures modernes.

Éléments de programmation pour l'année civile 2007 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Programmé en 2007</i>
Montant FEDER programmé en 2007	-0,81 M€
Montant FEDER programmé de 2000 à 2007	29,56 M€
Taux de programmation	98%
Reliquats sur opérations soldées	0,79 M€
Taux d'avancement réel	97,34%
Nombre d'entreprises agréées en 2007	40

Cette mesure n'a pas connu de programmation en 2007. Le montant négatif enregistré en 2007 s'explique par la déprogrammation de l'opération projetée par la SODIAC et concernant la réalisation d'un bâtiment industriel pour une Unité de Transformation de Plantes à Saint-Joseph, projet abandonné provisoirement.

Le taux de programmation de la mesure reste cependant satisfaisant avec un taux d'avancement réel supérieur à 97%. Cette situation met en exergue la volonté manifestée localement de permettre la création d'emplois durables en agissant sur l'environnement des secteurs productifs.

Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2007:

<i>Indicateurs clé pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant FEDER certifié en 2007	3,77 M€
Montant FEDER certifié (cumul 2000 – 2007)	24,34 M€
Taux de certification	81%

Concernant les études de faisabilité et études techniques, on relève un taux de dépenses certifiées 2000-2006 de 79,227%.

Concernant les bâtiments d'accueil et les travaux de viabilisation de zones d'activités, ce taux est de 86,01%.

Les dépenses certifiées concernent, pour les plus significatives, certaines opérations d'aménagement de zones d'activités importantes notamment :

- Etang Salé Ateliers artisanaux des sables
- Opération NUTRIMA, réalisation d'une usine de fabrication d'aliments pour crevettes
- Technopole de la Réunion - Travaux bâtiments d'accueil
- Réalisation d'un immeuble de bureaux - La Mare à Sainte Marie

Mesure 11.04
Accompagnement et soutien au développement du tourisme et de la culture

Objectifs de la mesure (rappel DOCUP) :

Deux objectifs principaux sont poursuivis à travers cette mesure :

- Améliorer et diversifier le produit touristique afin d'augmenter sa contribution au développement économique et de l'emploi ;
- Proposer aux touristes des prestations et des infrastructures diversifiées et de qualité.

Descriptif synthétique :

La mesure recouvre cinq types d'interventions :

- Aides directes et matérielles aux activités du secteur.
- Soutien aux actions de promotion, d'animation et de sensibilisation.
- Équipements et aménagements liés au tourisme.
- Rénovation et mise en valeur du patrimoine.
- Création de la Maison des Civilisations et de l'Unité Réunionnaise.

Éléments de programmation pour l'année civile 2007 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Programmé en 2007</i>
Montant FEDER programmé en 2007	1,50 M€
Montant FEDER programmé de 2000 à 2007	28,16 M€
Taux de programmation	102%
Reliquats sur opérations soldées	1,37 M€
Taux d'avancement réel	95,12%
Nombre de projets aidés	6
dont nombre d'entreprises soutenues	-

Eu égard à la fin de l'octroi des aides fixé au 31 décembre 2006, tous les régimes d'aides relevant de cette mesure notamment dans le milieu touristique (hôtels, restaurants, gîtes...) n'ont pas connu de programmations nouvelles en 2007.

Les programmations de 2007 ont intéressé principalement les programmes d'actions conduits par de nombreuses structures œuvrant pour l'amélioration du produit touristique (CTR, Maison de la Montagne ...).

On notera également l'aide attribuée à un projet de restauration de maison traditionnelle.

Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2007:

<i>Indicateurs clé pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant FEDER certifié en 2007	2,93 M€
Montant FEDER certifié (cumul 2000 – 2007)	18,31 M€
Taux de certification	67%

Les principales certifications de dépenses en 2007 ont concerné la création d'un hôtel 4 étoiles de 65 chambres à Grand-Anse Petite-Ile. On relèvera également les différents programmes d'actions portés par les structures œuvrant dans le domaine touristique ainsi que la restauration de bâtiments.

Mesure 11.05
Soutenir les aménagements liés au tourisme, les ports de pêche et de plaisance

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Cette mesure vise à mettre en place des structures d'accueil destinées à l'activité touristique et de pêche.

Descriptif synthétique :

Il s'agit de promouvoir les équipements et aménagements liés au tourisme et à la pêche.

Éléments de programmation pour l'année civile 2007 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Programmé en 2007</i>
Montant FEDER programmé en 2007	1,64 M€
Montant FEDER programmé de 2000 à 2007	49,30 M€
Taux de programmation	101%
Reliquats sur opérations soldées	0,33 M€
Taux d'avancement réel	99,33%
Nombre d'opérations programmées	1

Au titre de cette mesure une opération a été programmée en 2007, il s'agit des études et travaux pour la réhabilitation du Jardin de l'Etat à Saint-Denis – 1^{ère} phase

Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2007:

<i>Indicateurs clé pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant FEDER certifié en 2007	15,26 M€
Montant FEDER certifié (cumul 2000 – 2007)	25,55 M€
Taux de certification	52%

Par rapport aux montants programmés en Comité sur la période 2000-2007, 52% des dépenses sont certifiées.

Celles-ci concernent de manière plus significative les opérations suivantes :

- Darse de pêche industrielle au Port ouest – phase travaux
- Travaux de reconversion du site de l'ancienne gare routière de Saint-Denis
- Travaux de réalisation du sentier littoral Nord-est
- Travaux de réhabilitation de la ferme Corail

Mesure 11.06
Aides immatérielles et compétences externes aux PME et TPE

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Il s'agit de favoriser le recours aux prestations et aux compétences internes et externes pour les entreprises.

Descriptif synthétique :

Trois modes d'intervention sont encouragés :

- Soutien à l'enrichissement des compétences des entreprises (aide au conseil, au recrutement...),
- Soutien des opérateurs dans leurs actions d'accompagnement de veille technique et technologique aux entreprises,
- Soutien d'opérations collectives d'intérêt général.

Éléments de programmation pour l'année civile 2007 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Programmé en 2007</i>
Montant FEDER programmé en 2007	0,01 M€
Montant FEDER programmé de 2000 à 2007	10 M€
Taux de programmation	117%
Reliquats sur opérations soldées	1,31 M€
Taux d'avancement réel	86,90%
Nombre de projets soutenus	-
dont nombre d'entreprises soutenues	-

Eu égard à la fin de l'octroi des aides fixé au 31 décembre 2006, tous les régimes d'aides relevant de cette mesure n'ont pas connu de programmations nouvelles en 2007.

Le très faible montant programmé correspond en fait à une modification d'un plan de financement.

Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2007:

<i>Indicateurs clé pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant FEDER certifié en 2007	1,04 M€
Montant FEDER certifié (cumul 2000 – 2007)	7,00 M€
Taux de certification	82%

Par rapport aux montants programmés en Comité sur la période 2000-2007, 82% des dépenses sont certifiées.

Celles-ci concernent, pour les plus significatives :

- la certification des dépenses des programmes d'actions conduits par la chambre de Métiers et de l'Artisanat en 2006.
- la certification des dépenses totales ou partielles des programmes d'actions 2006 concernant la promotion, la diffusion et l'animation des sciences et de la culture scientifique.
- la certification des dépenses totales ou partielles des actions collectives conduites par la Chambre de commerce concernant tant l'accompagnement logistique que l'opération CODIGE-INSER qui permet l'accueil de jeunes ingénieurs issus de grandes écoles (dont des originaires de la Réunion) dans les entreprises locales.

Mesure 11.07
Assistance technique

Objectif de la mesure (rappel DOCUP):

L'objectif est d'assurer une mise en œuvre efficiente du programme de la période 2000-2006 et de consolider le partenariat.

Descriptif synthétique :

Cette mesure vise à financer toute action destinée à améliorer les conditions de déroulement du programme, indépendamment du fonds concerné. Il s'agit d'accompagner les structures et actions de mise en œuvre, de suivi, de gestion, d'animation, d'évaluation, de contrôle et de communication de la programmation.

L'assistance technique au programme se verra mobilisée pour appuyer les partenaires - sous toute forme nécessaire - dans la préparation, la mise en œuvre, le suivi, le contrôle et la publicité concernant le programme, les fonds structurels, en lien avec l'Europe et les politiques communautaires.

Eléments de programmation pour l'année civile 2007:

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé
Montant FEDER programmé en 2007	0,762 M€
Montant FEDER programmé de 2000 à 2007	7,251 M€
Taux de FEDER programmé de 2000 à 2007 par rapport au programme 2000 -2006	96 %
Reliquats sur opérations soldées	0,394 M€
Taux d'avancement réel	90 %
Nombre de projets soutenus	5

Au cours de l'année 2007, 4 opérations ont été programmées pour un montant FEDER de 0,762 M€. Il s'agit de :

- le programme ressources humaines 2007 qui regroupe l'ensemble des moyens humains cofinancés par les fonds structurels et affectés à la gestion du programme. Ce programme correspond à 3 dossiers engagés compte-tenu des différents bénéficiaires (ministère de l'intérieur, Région, Département) ;
- les déplacements des agents des services de l'Etat et de la Région dans le cadre de participation à des séminaires et réunions liés aux fonds structurels pour l'année 2007 ;

Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2007 :

<i>Indicateurs clé pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant FEDER certifié en 2007	0,492 M€
Montant FEDER certifié (cumul 2000 – 2007)	3,596 M€
Taux de paiement FEDER par rapport à 2000-2006	47 %

En 2007, 4 dossiers ont fait l'objet d'une certification des dépenses, il s'agit de :

- le programme ressources humaines 2001 du Département, opération soldée,
- le programme ressources humaines 2001 de la Préfecture, opération soldée ;
- Le programme ressources humaines 2004 du CNASEA, opération soldée ;
- Le programme ressources humaines 2005 de la Région, opération soldée.

Mesure 11.08
Intégration des TIC dans la société réunionnaise

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

L'objectif est de favoriser l'intégration des Technologies de l'Information et de la Communication dans l'ensemble de la société réunionnaise (entreprises, administrations, ménages, ...) afin de pouvoir valoriser les opportunités offertes par le développement de la société de l'information dans la situation particulière d'une région ultra périphérique.

Descriptif synthétique :

Parmi les actions permettant de favoriser cette intégration, peuvent être citées par exemple celles destinées à :

- Favoriser les entreprises dans leur modernisation et l'amélioration de leur productivité grâce aux Technologies de l'Information et de la Communication ;
- Accompagner les entreprises réunionnaises de la filière des Technologies de l'Information et de la Communication ;
- Soutenir les projets permettant de moderniser et d'améliorer l'efficacité des services publics et de les rapprocher des citoyens ;
- Contribuer à l'égalité des chances des Réunionnais face aux TIC ;
- Développer une veille stratégique, un pôle de recherche et plus largement l'accompagnement des projets pour positionner La Réunion comme une plate forme d'excellence dans le domaine des TIC en particulier dans le bassin Sud indiano-céanique.

Éléments de programmation pour l'année civile 2007 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Programmé en 2007</i>
Montant FEDER programmé en 2007	2,32 M€
Montant FEDER programmé de 2000 à 2007	22,38 M€
Taux de programmation	99%
Reliquats sur opérations soldées	1,07M€
Taux d'avancement réel	95,22%
Nombre de projets aidés	4
dont nombre d'entreprises soutenues	-

Aucune programmation concernant les entreprises n'a été faite en 2007, la date limite d'octroi des aides étant règlementairement arrêtée au 31 décembre 2006.

Lors de la mise en œuvre du DOCUP 2000-2006, la mesure B2.11 a été créée afin de prendre en charge les projets d'infrastructures mutualisées destinées à recevoir les réseaux de télécommunications. Les modifications du programme intervenues lors de la révision à mi-parcours ont conduit pour une meilleure cohérence à transférer la sous-mesure B2.11, renommée 12.02.11 vers le nouvel axe 11 (mesure 11.08,08). C'est dans ce cadre que quatre dossiers ont été transférés de la mesure 12.02,11 vers la mesure 11.08,08 et ce pour un montant UE de 2,16 M€

Deux projets visant à rapprocher l'administration du citoyen ont été programmés.

Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2007 :

<i>Indicateurs clé pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant FEDER certifié en 2007	3,64 M€
Montant FEDER certifié (cumul 2000 – 2007)	9,89 M€
Taux de certification	44%

Par rapport aux montants programmés en Comité sur la période 2000-2007, 44% des dépenses sont certifiées.

Celles-ci concernent, pour les plus significatives :

- le programme d'actions du projet ECTI3 (Environnement Tropical Insulaire; Ingénierie des connaissances & Intelligence Collective; Information et Communication), phase 3
- le projet E-Guitare,
- l'ouverture aux nouvelles normes d'échanges (déploiement d'un réseau de très haut débit).
- la mise en place d'une plate-forme d'infogérance.

Mesure 11.09
Export

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Il s'agit d'ouvrir les horizons de la Réunion et d'accroître les débouchés des entreprises installées localement.

Descriptif synthétique :

L'objectif d'ouverture vers l'extérieur se traduit par la mise en place d'une démarche intégrée alliant la prospection d'investisseurs extérieurs, l'encouragement de l'installation d'unités de fabrication, l'accompagnement des initiatives à la prospection extérieure et la coopération régionale.

Éléments de programmation pour l'année civile 2007 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Programmé en 2007</i>
Montant FEDER programmé en 2007	-0,01 M€
Montant FEDER programmé de 2000 à 2007	7,29 M€
Taux de programmation	121%
Reliquats sur opérations soldées	0,90 M€
Taux d'avancement réel	87,62%
Nombre de projets soutenus	-

Aucune programmation concernant les entreprises n'a été faite en 2007, la date limite d'octroi des aides étant règlementairement arrêtée au 31 décembre 2006.

Éléments pris en compte dans la déclaration de dépenses en 2006:

<i>Indicateurs clé pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant FEDER certifié en 2007	0,59 M€
Montant FEDER certifié (cumul 2000 – 2007)	4,35 M€
Taux de certification	72%

Par rapport aux montants programmés en Comité sur la période 2000-2006, 72% des dépenses sont certifiées à fin 2007

Celles-ci concernent notamment les programmes d'actions de l'Agence de Développement de la Réunion (AD Réunion ex Comité de Pilotage de l'Industrie).

Mesure 11.10
Coopération régionale

Objectif de la mesure (rappel DOCUP):

L'objectif de la mesure est de développer et mieux coordonner la coopération régionale avec l'ensemble des pays de la zone.

Descriptif synthétique :

Les actions soutenues devront favoriser et développer les relations avec les pays de la zone, par exemple dans les domaines suivants : économie, agriculture et problèmes vétérinaires, tourisme, environnement...

Éléments de programmation pour l'année civile 2007 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé
Montant FEDER programmé en 2007	0,035 M€
Montant FEDER programmé en 2000 - 2007	0,425M€
Taux de programmation FEDER en 2000 – 2007 par rapport au programme 2000 – 2006	109 %
Reliquats sur opérations soldées	0,057 M€
Taux d'avancement réel	94 %
Nombre de projets soutenus	1

En 2007, une opération a été programmée. Il s'agit du 3^{ème} volet de la mise en œuvre de la plate - forme d'intervention régionale dans l'Océan Indien (PIROI). Cette opération, portée localement par la Croix Rouge, constitue une réponse face aux désastres qui menacent les îles de l'Océan Indien. Cet outil est d'un intérêt prioritaire pour la région.

En tant qu'instrument de soutien à la coopération régionale, la mesure du DOCUP fait face à une certaine « concurrence » de la part d'autres instruments existant sur ce champ par ailleurs. En effet, qu'il s'agisse de financements provenant des budgets des collectivités locales ou du Fonds de Coopération Régionale (FCR) mis en place par l'Etat en 2001, il semble que les porteurs de projets privilégient ce type de ressources compte tenu notamment des exigences de gestion liées à l'utilisation des fonds structurels.

Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2007 :

<i>Indicateurs clé pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant déclaré en 2007	0,071M€
Montant FEDER déclaré sur la période 2000 - 2007	0,239 M€
Taux de certification FEDER en 2000 – 2006 par rapport aux tranches 2000-2007	61 %

En 2007, l'opération de mise en place d'une plate-forme d'intervention dans l'Océan Indien a été soldée pour un montant de dépenses de 0,152 M€.

AXE 12
Aménagement équilibré du territoire

Stratégie et options prioritaires (rappel du DOCUP):

Afin de créer les conditions d'un développement compétitif régional, il est prioritaire de rationaliser les modes de déplacement par l'accentuation de l'effort en matière de transport en commun en site propre, par l'amélioration du réseau primaire et le développement de liaisons régionales entre les différents pôles urbains, par la réalisation d'un réseau routier équilibré entre les grands projets routiers, les réseaux locaux et les itinéraires alternatifs de qualité.

Le développement des infrastructures de désenclavement interne doit accompagner une démarche intégrée entre le développement urbain et rural. L'enjeu est à la fois de construire la ville de demain et de réhabiliter les quartiers anciens.

Eléments de programmation en 2007 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé
Montant FEDER programmé en 2007	24,875 M€
Montant FEDER programmé en 2000 – 2007	478,045 M€
Taux de FEDER programmé de 2000 à 2007 par rapport au programme 2000 –2006	99 %
Nombre d'opérations programmées	36

Comme lors de l'année précédente, on constate une forte baisse du niveau de programmation de l'axe 12 en 2007, qui s'explique principalement par l'achèvement de la période de programmation et l'épuisement de l'enveloppe FEDER ; le taux de programmation des crédits s'élevant à 99 % de l'enveloppe prévue. Par ailleurs, l'ensemble des opérations relevant de la procédure grand projet a été programmé mobilisant la plus grande partie des crédits disponibles.

Au titre de cet axe, plusieurs mesures présentent un niveau de programmation supérieur à 100 %, il s'agit notamment de :

- Mesure 12.04 : mobilisation et gestion des ressources en eau,
- Mesure 12.05 : gestion, valorisation de l'environnement et sensibilisation à sa préservation,
- Mesure 12.06 : équipements structurants en eau potable, eaux usées et assainissement,
- Mesure 12.07 : gestion des déchets, maîtrise de l'énergie et de la qualité de l'air,
- Mesure 12.08 : prévention et protection contre les risques naturels,
- Mesure 12.09 : aéroports,
- Mesure 12.10 : port.

A l'exception de la mesure 12.06, certaines de ces interventions concernent des grands projets qui ont tous été programmés ce qui explique le niveau de programmation atteint.

La mesure « 12.01- transports en commun » présente un taux de programmation plutôt faible, à 47% qui s'explique par les options de gestion du projet qui ont été modifiées en recourant à un partenariat public – privé. Néanmoins, un dossier a été programmé en 2008 mobilisant les reliquats de cette mesure pour soutenir les études de maîtrise d'œuvre. Ainsi, à ce jour, cette mesure est programmée à 100 %.

La mesure « 12.03 – structuration, aménagement villes et bourgs et amélioration des services associés » présente un niveau de programmation de 99 %. Cette mesure ne devrait pas être programmée en totalité d'ici la fin 2008. Les reliquats de crédits feront l'objet de redéploiements vers d'autres mesures.

Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses :

<i>Indicateurs clé pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant FEDER déclaré en 2007	79,595 M€
Montant FEDER sur 2000 - 2007	387,029 M€
Taux de certification FEDER par rapport aux tranches 2000-2006	81 %

Par rapport aux montants programmés en Comité sur la période 2000 - 2006, 81 % des dépenses sont certifiées à fin 2007 (67 % en 2006), ce qui marque une progression par rapport à l'année précédente.

En 2007, les mesures qui contribuent le plus aux déclarations de dépenses sont les suivantes :

- Mesure 12.02 : Infrastructures routières et réseaux liés,
- Mesure 12.04 : Mobilisation et gestion des ressources en eau,
- Mesure 12.10 : Ports.

Ces deux mesures représentent plus de 78,75 % des sommes déclarées en 2007.

Deux mesures présentent des niveaux de certification encore faibles, il s'agit de :

- Mesure 12.01 : Transport en commun (reliquats programmés uniquement en 2008)
- Mesure 12.03 : Structuration, aménagement villes et bourgs et amélioration des services associés (plusieurs opérations conduites par plusieurs maîtres d'ouvrages communaux)

Mesure 12.01
Transport en commun

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Le développement des systèmes de Transport Collectif demeure une nécessité, en particulier pour les migrations pendulaires domicile-travail qui ne peuvent plus être satisfaites par les réseaux routiers existants ou en projets, malgré la constante augmentation du parc automobile réunionnais. Cette mesure vise à :

- Rationaliser les modes de déplacement,
- Accentuer l'effort en faveur des transports collectifs,
- Diversifier l'offre et développer les complémentarités des modes de transport,
- Prévenir la saturation des axes routiers.

Descriptif synthétique :

L'objectif initial de la mesure était de financer les deux infrastructures majeures du futur système de transport en commun réunionnais que sont les liaisons en site propre Saint Paul – Sainte Marie, prolongées jusqu'à Saint Benoît et Saint Louis – Saint Pierre – Le Tampon .

Éléments de programmation en 2007 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé
Montant FEDER programmé en 2007	0,00 M€
Montant FEDER programmé de 2000 à 2007	6,840 M€
Taux de FEDER programmé de 2000 à 2006 par rapport au programme 2000-2006	47 %
Reliquats sur opérations soldées	3,228 M€
Taux d'avancement réel	75 %
<i>Linéaire en Km</i>	-
<i>Pôles d'échanges multimodal (urbain-interurbain)</i>	-

Aucun dossier n'a été programmé au titre de cette mesure en 2007.

Suite aux évolutions qu'a rencontré le projet de TCSP au cours de l'année 2004, et notamment la résiliation du marché de maîtrise d'œuvre, l'enveloppe FEDER de la mesure a été modifiée lors de l'exercice de réajustement du complément de programmation du premier semestre 2005, et une nouvelle fois lors de l'ajustement de 2006. De 2003 à 2006, le montant de cette mesure est passé de 22,55 millions d'euros à 14,507 M€, soit une baisse de près de 36 % de l'enveloppe. La réalisation de cette opération sera mise en œuvre dans le cadre d'un partenariat public – privé actuellement en cours de négociation.

Pour information, il convient de préciser que le reliquat de la mesure a été programmé en 2008 pour une opération d'étude de maîtrise d'œuvre conception en phase APS de la première section opérationnelle Saint Paul / Sainte Marie, suite à la résiliation du marché de maîtrise d'œuvre initial qui portait sur l'ensemble du tracé.

Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2007 :

<i>Indicateurs clé pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant FEDER certifié en 2007	1,393 M€
Montant FEDER certifié (cumul 2000 – 2007)	3,611 M€
Taux de certification	25 %

À ce jour, les sommes certifiées concernent l'unique projet programmé au titre de la mesure qui a été soldé au cours de l'année 2007 pour un montant de 3,611 M€. Le reliquat a été mobilisé lors de la programmation de la nouvelle opération d'étude en 2008.

Mesure 12.02
Infrastructures routières et réseaux liés

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Cette mesure vise quatre objectifs principaux :

- Réaliser un réseau routier maillé structurant.
- Éviter l'asphyxie du réseau primaire.
- Désenclaver et améliorer l'accessibilité entre les Hauts et les Bas et les micro-régions.
- Faciliter le déploiement de réseaux de télécommunication.

Descriptif synthétique :

Parmi les opérations soutenues, peuvent être citées à titre d'exemples les opérations suivantes :

- Création d'un itinéraire dans les Hauts de l'Ouest (grand projet).
- Poursuite du grand projet de l'axe Mixte entre Cambaie et le Port.
- Poursuite du grand projet du Boulevard Sud.
- Voies de liaison à mi-hauteur.
- Déviation de Sainte-Marie (grand projet), autres améliorations du réseau primaire.
- Maillage avec les réseaux secondaires.

Éléments de programmation en 2007 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé
Montant FEDER programmé en 2007	-1,388 M€
Montant FEDER programmé de 2000 à 2007	171,683 M€
Taux de FEDER programmé de 2000 à 2007 par rapport au programme 2000 - 2006	97%
Reliquats sur opérations soldées	0,035 M€
Taux d'avancement réel	97,62%
<i>Linéaire de route</i>	-
<i>Nombre d'ouvrage d'art</i>	-
<i>Nombre de projets</i>	-

En 2007, le montant FEDER programmé se révèle négatif pour des raisons techniques. En fait, cette situation s'explique par la déprogrammation au titre de cette mesure de plusieurs dossiers d'infrastructures de réseaux mutualisés. Ces opérations ont été reprogrammées sur la mesure 11-08 en 2007. Le projet le plus important qui a fait l'objet de cette reprogrammation, maintenant réalisé, concernait la liaison haut-débit entre les infrastructures portuaires et aéroportuaires. Il s'agissait de poser des fourreaux pour fibres optiques sur les principales voies de communication entre ces deux sites, véritables poumons économiques pour l'ensemble du territoire réunionnais.

Par ailleurs, une opération a été programmée en 2007. Il s'agit de travaux complémentaires au recalibrage de la RD 41 intervenu en 2001 et 2002. Ce projet consiste en des travaux de stabilisation de talus, de consolidation de chaussée, de redimensionnement de certains exutoires et de sécurisation aux abords des établissements scolaires.

Les reliquats de la mesure, qui s'élèvent à 5,589 M€, devraient être mobilisés dans le courant de l'année 2008 dans le cadre des travaux en cours de la Route des Tamarins.

Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2007 :

<i>Indicateurs clé pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant FEDER certifié en 2007	22,906 M€
Montant FEDER certifié (cumul 2000 – 2007)	162,66 M€
Taux de certification FEDER 2000 – 2007 par rapport aux tranches 2000-2006	92 %

Trois opérations ont particulièrement contribué à la certification des dépenses en 2006. Il s'agit de :

- La Route des tamarins, dont le montant FEDER certifié s'élève à 27,996 M€ soit 60 % du total certifié pour 2007 ;
- Le boulevard sud de Saint Denis, dont le montant FEDER certifié est de 16,519 M€ en 2007 ;
- Les travaux pour la voie structurante de La Saline, dont le montant certifié est de 2,108 M€ en 2007, correspondant au solde de l'opération.

Mesure 12.03
Structuration, aménagement des villes et des bourgs et amélioration des services associés

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Cette mesure vise à contribuer à la mise en œuvre des principes d'aménagement du Schéma d'Aménagement Régional par :

- la diversification et la structuration des espaces urbains ;
- la préservation des espaces naturels et ruraux en structurant les bourgs.

Elle cherche aussi à agir sur le cadre de vie à travers un aménagement attractif de l'espace, par l'amélioration des services, par exemple ceux liés à l'accueil de jeunes enfants.

Descriptif synthétique :

Il s'agit de soutenir des projets s'inscrivant dans les thématiques suivantes :

- Structuration des bourgs des Hauts et agglomérations à mi-pente ;
- Revitalisation et densification des centres agglomérés anciens ;
- Aménagement des espaces urbains ;
- Aide à la mise aux normes de l'habitat pour les assistantes maternelles et les familles - souhaitant accueillir à domicile des personnes dépendantes ;
- Conciliation de la vie familiale et la vie professionnelle par le développement de services et de modes d'accueil pour jeunes enfants.

Éléments de programmation pour l'année civile 2007 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé
Montant FEDER programmé en 2007	1,835 M€
Montant FEDER programmé en 2000 - 2007	27,024 M€
Taux de FEDER programmé de 2000 à 2007 par rapport au programme 2000 - 2006	99 %
Reliquats sur opérations soldées	0,598 M€
Taux d'avancement réel	96 %
Nombre d'études	5
Nombre de sites aménagés	7

Pour l'année 2007, le nombre d'opérations programmées a fortement chuté par rapport à l'année précédente ce qui s'explique principalement par l'utilisation de l'enveloppe financière de la mesure. En effet, un certain nombre d'opérations, dont 2 particulièrement importantes, ont été retardées pour éviter les risques d'une réalisation partielle des investissements au – delà de la date limite d'éligibilité du 31 décembre 2008.

Cinq opérations d'études ont été programmées pour l'année 2007. Il s'agit de :

- L'étude socio-économique et urbaine pour la recomposition des îlots autour du marché couvert de Saint Pierre ;
- L'évaluation du programme de revitalisation urbaine 2000 – 2006 de Saint Denis et définition de la stratégie 2007 – 2013 ;

- L'étude d'aménagement de la place du marché de Sainte Marie ;
- L'étude d'aménagement de la promenade haute du littoral de Sainte Marie ;
- L'étude de conception du pôle historique du Guillaume à Saint Paul.

Par ailleurs, 9 opérations de travaux ont contribué à l'aménagement de 7 sites. Au titre des opérations de revitalisation urbaine, deux opérations ont été programmées sur le site du bord de mer de Sainte Marie :

- Les travaux d'aménagement de l'espace public littoral de Sainte Marie ;
- Les travaux de mise en lumière du front de mer – tranche 1 ;

Deux opérations ont également concerné le centre-ville de Saint Benoît, il s'agit de :

- L'aménagement de la rue Lucien Duchemann, voie de circulation importante de la ville ;
- La réhabilitation des abords du marché couvert, en plein centre ville.

Une opération s'est déroulée à Saint André. Il s'agit des travaux d'aménagement de l'îlot Église.

Une opération a été programmée dans le cadre des actions de structuration des bourgs des hauts et de mi-pente. Elle concerne des aménagements paysagers dans le quartier des Camélias situé à la Chaloupe Saint Leu. Ces travaux consistent à apporter un traitement qualitatif et harmonieux aux espaces publics d'un quartier comptant 102 logements.

Au titre des aménagements urbains, le même type d'opération a été soutenu sur le site du Moufia à Saint Denis. En effet, sur un espace dégradé, les travaux soutenus visent à recréer un lieu de vie et ordonnancer les espaces verts pour un entretien plus aisé.

Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2007 :

<i>Indicateurs clé pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant FEDER certifié en 2007	3,263 M€
Montant FEDER certifié (cumul 2000 – 2007)	12,032 M€
Taux de certification FEDER 2000 – 2007 par rapport aux tranches 2000-2006	44%

Le taux de certification est en hausse de 12 points par rapport à l'année 2006. Pour l'année 2007, la répartition des dépenses certifiées se fait selon le schéma suivant :

- 32 % des dépenses certifiées sont dues à des opérations de revitalisation des centres agglomérés anciens, pour 11 projets ;
- 49 % relève des opérations de structuration des bourgs des hautes ou de mi-pentes, pour 8 projets ;
- 19 % sont liées aux opérations d'aménagements urbains, pour 7 projets.

Ainsi, pour l'année 2007, 26 opérations ont fait l'objet d'une certification de dépenses. À noter que 20 % des dépenses certifiées sont liées à l'opération d'aménagement de l'axe Rue de Paris – avenue de La Victoire en centre – ville de Saint Denis.

Mesure 12.04
Mobilisation et gestion des ressources en eau

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Cette mesure vise à :

- Mettre en œuvre une politique globale de l'eau ;
- Développer les connaissances en matière de gestion de l'eau et des ressources ;
- Garantir et mieux répartir l'approvisionnement en eau des activités économiques (industrielles et agricoles) et des ménages ;
- Sécuriser et protéger la ressource en eau ;

Descriptif synthétique :

Les opérations soutenues s'inscrivent dans cinq orientations :

- Mise en œuvre des SAGE et SDAGE et évaluation ;
- Action d'une structure d'expertise dans le domaine de l'eau ;
- Communication sur une politique de l'eau ;
- Programme de recherche en eau ;
- Poursuite des ouvrages du transfert des eaux dans le cadre du Grand Projet.

Éléments de programmation pour l'année civile 2007 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé
Montant FEDER programmé en 2007	21,522 M€
Montant FEDER programmé en 2000 - 2007	92,023 M€
Taux de FEDER programmé en 2000 – 2007 par rapport au programme 2000-2006	101%
Reliquats sur opérations soldées	0,00 M€
Taux d'avancement réel	-
Nombre d'opérations programmées	1
Linéaire de galeries	1,28 km

Au cours de l'année 2007, une seule opération a été programmée. Comme indiqué dans le rapport annuel précédant, il s'agit des travaux de poursuite du creusement de la galerie Salazie amont.

Cette opération couvre les travaux suivants :

- La réalisation du dispositif d'exhaure et de la galerie de contournement sur le tronçon PM (point métrique) 773 – 1203 ;
- La réalisation d'investigations géologiques au droit du PM 1238, sur le plateau de Bois de Pomme
- La poursuite de la galerie de contournement, mise en place d'exhaure et de soutènement sur le tronçon PM 1203 – 1420 ;
- La mise en place de tuyaux d'exhaure dans l'ouvrage de régulation et de sécurité ;
- La reprise du creusement à l'explosif, mise en place de tuyaux d'exhaure et de soutènement sur le tronçon PM 1420 – 2700.

Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2007 :

<i>Indicateurs clé pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant FEDER certifié en 2007	23,184 M€
Montant FEDER certifié (cumul 2000 – 2007)	89,179 M€
Taux de certification FEDER 2000 – 2007 par rapport aux tranches 2000-2006	98 %

Près de 98 % de l'enveloppe a été justifiée, ce qui représente plus de 96 % des sommes programmées. Au cours de l'année 2007, les opérations qui ont le plus contribué à la certification des dépenses sont :

- La poursuite du creusement de la galerie Salazie amont,
- La poursuite du creusement et la finition de la galerie Salazie aval.

À noter que les dépenses de l'opération de creusement de la galerie Salazie amont ont été certifiées à 100 %.

Mesure 12.05

Gestion et valorisation de l'environnement et sensibilisation à sa préservation

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Cette mesure vise à :

- Protéger le patrimoine naturel, architectural et culturel ;
- Assurer un accueil de qualité respectueux des sites naturels ;
- Éduquer et sensibiliser les populations à la protection de l'environnement ;
- Poursuivre la connaissance du patrimoine naturel ;
- Maintenir la diversité biologique grâce à un développement durable et une gestion des habitats naturels.

Descriptif synthétique :

Cinq axes d'intervention ont été retenus :

- Mise en œuvre d'actions pour une gestion intégrée des territoires et des sites majeurs ;
- Mise en place d'outils opérationnels pour la prise en compte des paysages et de sa préservation ;
- Actions de communication sur la protection de l'environnement, élaboration des chartes de l'environnement ;
- Connaissance, observation des écosystèmes terrestres, de la faune sauvage, du milieu marin et des milieux aquatiques d'eau douce.

Éléments de programmation pour l'année civile 2007 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé
Montant FEDER programmé en 2007	0,127 M€
Montant FEDER programmé en 2000 - 2007	4,659 M€
Taux de FEDER programmé en 2000 – 2007 par rapport au programme 2000-2006	101%
Reliquats sur opérations soldées	0,175 M€
Taux d'avancement réel	97%
Nombre d'opérations programmées	2
Nombre d'études	-
Nombre de plans de gestion	2

Deux actions ont été soutenues durant l'année 2007. Elles sont toutes deux liées à la préservation de la réserve naturelle de la Roche Écrite, espace protégé de plus de 3600 hectares. L'objectif prioritaire est d'assurer la conservation du « Tuit – tuit » (espèce d'oiseau) dans son habitat naturel.

Une opération concerne le suivi écologique de la réserve et les actions de sensibilisation et d'accueil des différents publics. Il s'agit, notamment, de limiter la dégradation des milieux par les invasions biologiques et les incendies, de restaurer les milieux envahis, incendiés ou perturbés.

La seconde opération se concentre sur la préservation de la population de « Tuit – tuit », l'échenilleur de La Réunion.

Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2007 :

<i>Indicateurs clé pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant FEDER certifié en 2007	0,810 M€
Montant FEDR certifié en 2000 - 2007	3,028 M€
Taux de certification FEDER en 2000 – 2007 par rapport aux tranches 2000-2006	66%

Le taux de certification par rapport au programme accuse un retard important compte tenu de la mise en œuvre progressive des actions relevant de cette mesure et du portage de certains projets par des structures associatives, parfois faiblement structurées. Cependant, on constate que le niveau de certification a augmenté de 12 % par rapport à 2006.

En 2007, 29 opérations ont contribué à l'exercice de certification des dépenses au titre de cette mesure, soit près du double de l'exercice de 2006. 15 opérations ont été soldées. Les trois principales sont :

- La réhabilitation de l'infirmerie des lazarets – tranche 1, opération soldée à 100 % ;
- La réhabilitation de l'infirmerie des lazarets – tranche 2, opération soldée à 100 % ;
- Mise au point d'outils d'aide à la gestion des formations végétales primaires - programme 2006.

Ces trois opérations représentent près de 45 % du montant des dépenses certifiées en 2007. Par ailleurs, l'opération de définition du point initial de l'évaluation de l'effet réserve de la future réserve naturelle marine à fait l'objet d'un premier acompte d'un montant de 0,045 M€.

Mesure 12.06
Équipements structurants eau potable, eaux usées et assainissement

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Cette mesure vise quatre objectifs principaux :

- Garantir l'approvisionnement en eau ;
- Développer les réseaux d'adduction des eaux usées et de l'eau potable liés aux aménagements urbains ;
- Collecter, traiter les eaux usées et se rapprocher des standards communautaires ;
- Assurer un assainissement de qualité.

Descriptif synthétique :

Il s'agit de projets concernant principalement les domaines suivants :

- Création et réfection de réseaux structurants d'eau potable, d'eaux usées et d'assainissement... ;
- Création et réfection des stations d'épuration ;
- Études et diagnostics du système d'assainissement ;
- Mises aux normes des systèmes d'assainissement ;
- Valorisation des boues de stations d'épuration.

Éléments de programmation pour l'année civile 2007 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé
Montant FEDER programmé en 2007	0,708 M€
Montant FEDER programmé sur la période 2000 - 2007	86,247 M€
Taux de FEDER programmé en 2000 – 2007 par rapport au programme 2000-2006	108 %
Reliquats sur opérations soldées	6,200 M€
Taux d'avancement réel	100%
<i>Nombre d'opérations programmées</i>	3
<i>Nombre d'études</i>	1
<i>Nombre de schémas directeurs</i>	-

Trois opérations ont été programmées en 2007 concernant l'assainissement. Il s'agit, notamment, de 2 projets d'investissement :

- Le réseau primaire de collecte des eaux usées « chemin finette » à Saint Denis,
- Le raccordement des eaux usées des riverains « rue du 20 décembre » à Sainte Suzanne,

Enfin, les études préliminaires pour la réalisation de la future station d'épuration de Saint Joseph ont reçu un soutien prévisionnel de 0,117 M€ de FEDER.

L'ensemble de l'enveloppe FEDER au titre de cette mesure a été engagé. Une légère surprogrammation théorique de l'ordre de 8 % peut être constatée à ce stade.

Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2007 :

<i>Indicateurs clé pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant FEDER certifié en 2006	8,922 M€
Montant FEDER certifié en 2000 - 2006	53,514 M€
Taux de certification FEDER par rapport aux tranches 2000-2006	67%

Le montant FEDER certifié augmente légèrement en comparaison de l'année 2006, mais il reste encore relativement faible. Néanmoins, 71 dossiers ont fait l'objet d'une certification des dépenses pour un montant de dépenses totales déclarées de 14,870 M€.

Les dossiers ayant contribué le plus à la certification sont :

- Le renforcement AEP des secteurs de Jean Petit et de Grand Coude à Saint Joseph,
- La restructuration de la Cressonnière à Saint André,
- Les infrastructures primaires du quartier de Basse terre à Saint Pierre.

La remontée des certifications de dépenses fait l'objet d'un suivi régulier par la mission d'assistance technique aux Communes et Epci.

Mesure 12.07
Gestion des déchets, maîtrise de l'énergie et de la qualité de l'air

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Cette mesure vise à :

- Réduire la production et la nocivité des déchets ;
- Valoriser et traiter les déchets au plus près de leur source de production ;
- Éradiquer les dépôts sauvages et réhabiliter les décharges brutes ;
- Sensibiliser au tri sélectif ;
- Surveiller et maîtriser la qualité de l'air ;
- Développer les énergies renouvelables.

Descriptif synthétique :

Les concours du FEDER soutiennent des actions engagées dans les orientations suivantes :

- Financement des outils de gestion et d'actions permettant de satisfaire aux objectifs du plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés et du plan régional d'élimination des déchets industriels et spéciaux autres que ménagers et assimilés ;
- Mise en place de filières de valorisation et de traitement des déchets ;
- Réhabilitation des décharges ;
- Mise en œuvre du Plan Régional de la Qualité de l'Air ;
- Réalisations d'études dans le domaine des énergies renouvelables et de travaux éventuellement réalisés dans ces domaines ;
- Actions sur la maîtrise de l'énergie.

Éléments de programmation pour l'année civile 2007 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé
Montant FEDER programmé en 2007	1,777 M€
Montant FEDER programmé sur la période 2000 - 2007	43,333 M€
Taux de FEDER programmé en 2000 – 2007 par rapport au programme 2000-2006	105%
Reliquats sur opérations soldées	2,774 M€
Taux d'avancement réel	98%
Nombre d'opérations programmées	14
Nombre d'études	4
Nombre de chauffe –eau solaire supplémentaire	38 unités

Au titre de cette mesure, 14 opérations ont été programmées.

Dans le cadre du programme de fourniture d'énergies respectueuses de l'environnement :

Un montant de près de 0,03 M€ a été investi dans 5 opérations afin d'encourager le recours aux énergies renouvelables. Ainsi, cette intervention a permis l'enrichissement du parc local de chauffe - eau solaire de 38 unités supplémentaires.

Cela équivaut à la réduction de la facture énergétique régionale en réalisant annuellement une économie de l'ordre de 38 Mwh, ce qui correspond, compte-tenu du mode de production de l'énergie électrique à La Réunion, à une réduction du rejet dans l'atmosphère de près de 29 tonnes de CO₂. Par ailleurs, on constate une diminution du nombre de chauffes eau soutenus qui s'explique par la mise en place d'un crédit d'impôt pour ce type d'investissement et par l'utilisation prochaine de l'intégralité de l'enveloppe financière.

Dans le cadre du Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés :

Pour 2007, 8 opérations ont été soutenues mobilisant une enveloppe FEDER de 1,094 M€

La plupart des opérations concernent des projets de déchetterie. Il s'agit notamment de :

- de la réalisation (études et travaux) de la déchetterie de Saint André centre ville,
- des études et travaux complémentaires de la déchetterie de Saint Laurent,
- des travaux et équipements de la déchetterie de Bois Nèfles,
- de la réalisation de la déchetterie de l'Étang Salé ;

En matière de tri sélectif, la CIVIS a renforcé ses actions en matière de collecte par la mise à disposition de 2100 bacs roulants supplémentaires et de 80 bornes d'apport volontaire pour les emballages en verre.

Enfin, 1 étude a été soutenue pour la faisabilité du pôle énergétique de Bois Rouge à Saint André intégrant un centre de valorisation énergétique des déchets.

Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2007 :

<i>Indicateurs clé pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant FEDER certifié en 2007	4,679 M€
Montant certifié en 2000 - 2007	28,695 M€
Taux de certification FEDER en 2000 – 2007 par rapport aux tranches 2000-2006	69%

En 2007, 68 opérations ont fait l'objet d'une certification des dépenses pour un montant de dépenses totales de l'ordre de 20,232 millions d'euros.

41 dossiers correspondent à des actions en faveur des énergies renouvelables. En particulier, l'opération de construction d'un parc éolien de 12 aérogénérateurs sur le site de Sainte Suzanne – il s'agit de la deuxième tranche- a été certifiée pour un montant de près de 5 M€ de dépenses totales.

S'agissant des opérations d'installations de chauffes – eau solaires, le montant des dépenses certifiées s'élève à plus de 5 millions d'euros en 2007, constituant la principale contribution à la certification de dépenses au titre de la mesure 12.07. On constate néanmoins un léger retrait par rapport à 2006.

24 dossiers liés à la mise en œuvre du PDEDMA ont fait l'objet d'une certification des dépenses pour un montant global de 4,728 M€. À noter le solde de l'opération d'extension du centre d'enfouissement technique des déchets de la rivière Saint Étienne à Saint Pierre qui a généré la plus importante certification de l'année 2007 pour les déchets ménagers avec un montant de 2,501 M€.

Mesure 12.08
Prévention et protection contre les risques naturels

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Cette mesure vise à :

- Mettre en œuvre une politique de gestion et de protection contre les crues et de lutte contre les glissements de terrain ;
- Assurer une protection des zones habitées et économiques ;
- Assurer la protection des habitants et des biens dans les Hauts contre l'érosion ;
- Développer l'acquisition de connaissances sur les risques naturels afin de mieux protéger les personnes et les infrastructures.

Descriptif synthétique :

Il s'agit de la réalisation des opérations suivantes :

- Mise en place d'ouvrage de protection contre les crues, réalisation d'endigagements ;
- Réalisation d'un programme de lutte contre l'érosion et les glissements de terrain ;
- Recherche et développement sur les risques naturels.

Éléments de programmation pour l'année civile 2007 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure :</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEDER programmé en 2007	0,294 M€
Montant FEDER programmé sur la période 2000 - 2007	5,832 M€
Taux de FEDER programmé en 2000 – 2007 par rapport au programme 2000-2006	107%
Reliquats sur opérations soldées	0,934 M€
Taux d'avancement réel	90%
<i>Nombre d'opérations programmées</i>	1

Une opération a été programmée au titre de la mesure. Il s'agit de la deuxième phase de l'étude sur les mouvements de terrain de grande ampleur dans les cirques et les grandes ravines de la Réunion (2004 – 2008).

Ces travaux, mis en œuvre par le BRGM, répondent à 3 objectifs :

- La reconstitution de l'histoire géologique des cirques qui constitue un préalable à toute approche exhaustive des mouvements de terrain de grande ampleur,
- La détection et l'identification des mouvements de terrains de grande ampleur,
- L'étude du comportement des mouvements de grande ampleur notamment au regard de l'aménagement et du développement des hauts.

Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2007 :

<i>Indicateurs clé pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant FEDER certifié en 2007	0,687 M€
Montant FEDER certifié en 2000 - 2007	3,031 M€
Taux de certification FEDER en 2000 – 2007 par rapport aux tranches 2000-2006	56%

En 2007, 8 opérations ont fait l'objet d'une certification des dépenses pour un montant de 1,227 millions d'euros.

Concernant les travaux d'endiguement, le montant des dépenses certifiées s'élèvent à 0,881 M€ pour 5 opérations.

Les autres opérations concernent des études sur la protection des habitants et des biens contre les mouvements de terrain. Il s'agit de missions d'expertise ou d'études géotechniques. Par ailleurs, la phase 2 (2004 – 2008) de l'étude sur les mouvements de terrain de grande ampleur a fait l'objet d'un premier acompte pour un montant de 0,185 M€ de dépenses totales.

Mesure 12.09
Aéroports

Objectif de la mesure (rappel DOCUP):

Cette mesure vise à accueillir l'augmentation du trafic, à améliorer les services rendus aux passagers et aux opérateurs et à densifier la desserte régionale.

Descriptif synthétique :

Il s'agit notamment de soutenir :

- L'extension des aérogares et de leurs connexions ;
- L'extension des parkings avion, de la construction de hangars, etc...

Éléments de programmation pour l'année civile 2007 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé
Montant FEDER programmé en 2007	-
Montant FEDER programmé en 2000 - 2007	6,122 M€
Taux de FEDER programmé de 2000 à 2007 par rapport au programme 2000 -2006	101%
Reliquats sur opérations soldées	-
Taux d'avancement réel	101%
Nombre d'opérations programmées	-

Pour l'année 2007, aucune opération n'a été programmée ou modifiée au titre de cette mesure.

Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2006 :

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant FEDER déclaré en 2007	0,839 M€
Montant FEDER déclaré sur la période 2000 - 2007	6,107 M€
Taux de certification FEDER par rapport aux tranches 2000-2006	100%

Deux opérations ont fait l'objet d'une certification des dépenses. Il s'agit des études et travaux liés à la mise aux normes des infrastructures de l'aéroport de Pierrefonds pour l'accueil des moyens courriers. Ainsi, un montant de plus de 2,982 M€ de dépenses a été justifié en 2007.

Mesure 12.10
Ports

Objectifs de la mesure (rappel DOCUP) :

Cette mesure vise à adapter les infrastructures portuaires en gardant et en améliorant un niveau de service compétitif afin d'assurer l'écoulement des trafics attendus et d'augmenter la capacité d'accueil des navires.

Descriptif synthétique :

Il s'agit de moderniser les infrastructures portuaires pour faire face à l'augmentation générale de l'activité maritime, en menant les opérations suivantes :

- Création de linéaires de quais supplémentaires
- Restructuration du cercle d'évitage
- Spécialisation et équipement des quais par type de trafic
- Création d'un sea-line
- Création d'un silo à céréales, ...

Éléments de programmation pour l'année civile 2007 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé
Montant FEDER programmé en 2007	- M€
Montant FEDER programmé en 2000 - 2007	34,282 M€
Taux de FEDER programmé de 2000 à 2007 par rapport au programme 2000 - 2006	100%
Reliquats sur opérations soldées	- M€
Taux d'avancement réel	100%
Nombre d'opérations programmées	-

En 2007, aucune opération n'a été programmée ou modifiée au titre de cette mesure.

Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2007 :

<i>Indicateurs clé pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant déclaré en 2007	12,912 M€
Montant FEDER déclaré sur la période 2000 - 2006	25,666 M€
Taux de certification FEDER en 2000 – 2006 par rapport aux tranches 2000-2006	75%

Pour l'année 2007, 3 opérations ont contribué à la certification des dépenses au titre de cette mesure, il s'agit :

- du creusement du cercle d'évitage et réalisation des quais 20 et 21,
- de l'acquisition d'un portique à conteneurs au Port Est,
- de l'étude comparative des moyens d'approvisionnement en hydrocarbure de la zone Nord – Est.

Un montant de dépenses de plus de 32,712 M€ a été justifié en 2007.

AXE 13
Services à la population

Stratégie et options prioritaires (rappel DOCUP):

La stratégie se fonde sur la prise en compte globale des besoins de la population au niveau des infrastructures éducatives et des équipements sanitaires qui constituent deux facteurs clés de cohésion sociale.

Quatre grandes options prioritaires ont été définies : la démocratisation de l'accès au savoir et à la qualification, l'élévation des niveaux de qualification en réponse à l'évolution des exigences du monde économique en termes de compétences, l'amélioration au plan qualitatif des établissements d'enseignement et de recherche, la mise à niveau des infrastructures sanitaires.

Éléments de programmation pour l'année civile 2007 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure :</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEDER programmé en 2007	23,956 M€
Montant FEDER programmé de 2000 à 2007	146,381 M€
Taux de programmation	100%
Reliquats sur opérations soldées	2,3 M€
Taux d'avancement réel	98,3%
Nombre d'opérations programmées	4

Outre la poursuite de la construction et de la réhabilitation des lycées d'enseignement général et professionnel, l'année 2007 a été caractérisée par la livraison de la première tranche du cyclotron et par la construction du Centre de formation aux métiers de l'automobile et du transport (CFAT) de St Pierre

Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2007 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant FEDER certifié en 2007	31,820 M€
Montant FEDER certifié (cumul 2000 – 2007)	84,278 M€
Taux de certification	57%

Compte tenu du fait que les actions liées au CFAT n'ont été programmées que fin 2005, le taux de certification demeure assez faible bien qu'il ait progressé de manière significative.

Mesure 13.01
Investissements liés à l'insertion de publics en difficulté

Objectif de la mesure (rappel DOCUP):

Prévenir une exclusion durable par une démarche de sensibilisation et de dynamisation.

Descriptif synthétique :

Les crédits FEDER affectés à cette mesure permettent le développement des structures d'insertion des publics en difficulté.

Éléments de programmation pour l'année civile 2007 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure :</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEDER programmé en 2007	- M€
Montant FEDER programmé de 2000 à 2007	4,758 M€
Taux de programmation	103%
Reliquats sur opérations soldées	0,272 M€
Taux d'avancement réel	97,3%
Nombre d'opérations	-

Aucune opération n'a été programmée en 2007 étant entendu que l'intégralité des crédits a déjà été mobilisée.

Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2007 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant FEDER certifié en 2007	- M€
Montant FEDER certifié (cumul 2000 – 2007)	2,608 M€
Taux de certification	57%

En 2007, aucune opération n'a fait l'objet de certification.

Mesure 13.02
Collèges et Lycées

Objectif de la mesure (rappel DOCUP):

Favoriser l'égalité des chances en permettant à chacun d'avoir des conditions d'études satisfaisantes.

Descriptif synthétique :

Les crédits FEDER affectés à cette mesure permettent la construction de nouveaux lycées et collèges et la rénovation lourde de lycées et collèges.

Éléments de programmation pour l'année civile 2007 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure :</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEDER programmé en 2007	8,015 M€
Montant FEDER programmé de 2000 à 2007	75,261 M€
Taux de programmation	98%
Reliquats sur opérations soldées	1,587 M€
Taux d'avancement réel	96,0%
Nombre d'opérations	1

2 opérations ont été programmées en 2007. Il s'agit de la construction du collège de Bras Fusil à St Benoît (200 places supplémentaires offertes à la rentrée 2007-2008) et de la réhabilitation du collège Michel Debré (1 100 élèves concernés).

Le taux d'avancement de la programmation est satisfaisant.

Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2007 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant FEDER certifié en 2007	12,616 M€
Montant FEDER certifié (cumul 2000 – 2007)	48,787 M€
Taux de certification	64%

Les dossiers ayant fait l'objet de dépenses certifiées concernent les opérations suivantes :

- l'extension du collège Teixeira da Motta à la Possession
- les équipements sportifs du lycée de St André III
- la construction du lycée de Tampon III
- la construction du lycée St Paul IV
- la réhabilitation du lycée Paul Langevin de St Joseph (réfection des toitures et réhabilitation du système d'aspiration des copeaux)
- les travaux de réhabilitation du lycée Rolland Garros du Tampon
- les travaux de réfection du lycée Sarda Garriga de St André
- la réhabilitation de l'internat et de l'infirmerie du lycée Jean Perrin de St André
- la construction d'un bâtiment d'élevage porcin au Lycée Professionnel Agricole de Saint-Joseph
- la réhabilitation des VRD au lycée professionnel agricole de St Joseph
- la réhabilitation du collège Bourbon de St Denis

Mesure 13-03
Université

Objectif de la mesure (rappel DOCUP):

Développer l'enseignement supérieur et la recherche universitaire à la Réunion.

Descriptif synthétique :

Les crédits FEDER affectés à cette mesure permettent le développement de l'Université et des structures liées.

Éléments de programmation pour l'année civile 2007 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure :</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEDER programmé en 2007	0,423 M€
Montant FEDER programmé de 2000 à 2007	30,656 M€
Taux de programmation	100%
Reliquats sur opérations soldées	0,01 M€
Taux d'avancement réel	99,99%
Nombre d'opérations	1

Une opération a été programmée en 2007. Il s'agit d'un volet « aménagements et équipements complémentaires » lié au cyclotron.

Le projet global a pour objectif de répondre à une demande dans les secteurs de la santé et de la recherche biomédicale par la mise en service d'une part, au sein du cyclotron et de ses servitudes et laboratoires associés et d'autre part l'installation au sein du Centre Hospitalier Départemental d'une caméra TEP et ses équipements associés en les adaptant aux contraintes de fonctionnement et aux normes de radio protection. Le cyclotron permettra de produire un composé radio pharmaceutique qui sera utilisé par le TEP afin de permettre la détection de manière très précoce des cellules pathologiques cancéreuses.

Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2007 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant FEDER certifié en 2007	14,558 M€
Montant FEDER certifié (cumul 2000 – 2007)	21,806 M€
Taux de certification	71%

Sur les 5 opérations liées au cyclotron, les études et les équipements lourds et bâtiments ont d'ores et déjà fait l'objet de certification.

Par ailleurs ont été également certifiées la construction des 3^{ème} et 4^{ème} départements de l'IUT, la construction de la Bibliothèque Universitaire de la faculté des sciences, la construction de la Bibliothèque Universitaire du Tampon et la construction d'amphithéâtres et la construction du parc technologique universitaire.

Globalement, compte tenu de la durée des travaux, le taux de certification progresse convenablement.

Mesure 13.04 (Ex D3)
Pôle d'excellence de la formation professionnelle

Objectif de la mesure (rappel DOCUP):

Consolider et diversifier l'offre de formation professionnelle qualifiante.

Descriptif synthétique :

Les crédits FEDER affectés à cette mesure permettent la construction ou la reconfiguration de pôles sectoriels de formation.

Éléments de programmation pour l'année civile 2007 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure :</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEDER programmé en 2007	15,518 M€
Montant FEDER programmé de 2000 à 2007	25,705 M€
Taux de programmation	104%
Reliquats sur opérations soldées	-
Taux d'avancement réel	104%
Nombre d'opérations	1

L'opération programmée en 2007 concerne la construction du centre de formation aux métiers de l'automobile et du transport avec un soutien de 15,5 M€ de FEDER.

Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2007 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant FEDER certifié en 2007	1,071 M€
Montant FEDER certifié (cumul 2000 – 2007)	1,077 M€
Taux de certification	4%

Ont fait l'objet de certification :

- les phases études et travaux de l'aménagement de la section horticole de l'AFPAR de St Pierre,
- les études de réhabilitation du centre AFPAR de St André,
- la réhabilitation du 2^{ème} étage du bâtiment 1 du quartier Ailleret à St Denis.

Compte du retard pris dans le lancement de la mesure, le taux de certification demeure très faible à ce stade étant entendu que les travaux en cours seront conclus dans les délais prévus.

Mesure 13.05
Infrastructures sanitaires

Objectif de la mesure (rappel DOCUP):

Développer l'offre de soins et améliorer l'accueil et les conditions de séjour des patients.

Descriptif synthétique :

Les crédits FEDER affectés à cette mesure permettent la construction ou la réhabilitation d'infrastructures sanitaires

Éléments de programmation pour l'année civile 2007 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure :</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEDER programmé en 2007	-
Montant FEDER programmé de 2000 à 2007	10,000 M€
Taux de programmation	100%
Reliquats sur opérations soldées	-
Taux d'avancement réel	100%
Nombre d'opérations	-

Aucune opération nouvelle n'a été programmée en 2007 compte tenu du fait que le taux de programmation se situe d'ores et déjà à son niveau maximal.

Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2007 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant FEDER certifié en 2007	3,576 M€
Montant FEDER certifié (cumul 2000 – 2007)	10 M€
Taux de certification	100%

Les opérations relatives à la construction du pôle sanitaire de l'Est (1^{ère} tranche) et à la rénovation des installations de distribution électrique de l'hôpital du groupe hospitalier Sud Réunion ont été certifiées.

3.2.2 Avancement des axes et mesures FSE

Stratégie et options prioritaires (rappel du DOCUP) :

Conformément à la stratégie du cadre de référence de l'objectif 3, les interventions financées au titre de cet axe visent à accroître, renforcer et optimiser les actions conduites pour lutter contre le chômage, notamment de longue durée, à promouvoir l'égalité des chances dans l'accès au marché du travail et la lutte contre les exclusions, en s'appuyant sur des politiques de prévention d'une part et d'insertion sociale, d'autre part. ”

Éléments de programmation en 2007 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2007
Montant FSE programmé en 2007	12,444 M€
Montant FSE programmé de 2000 à 2007	566,212 M€
Taux de programmation	122 %
Reliquats sur opérations soldées	58,394 M€
Taux d'avancement réel	109 %
Nombre de bénéficiaires	10 925
Nombre d'heures stagiaires	828 800

Les tendances soulignées ces dernières années se confirment avec un niveau de programmation évoluant à un rythme constant. Cette linéarité s'explique en partie par la structure de la programmation FSE. En effet, sont cofinancés essentiellement des programmes annuels de formation.

Le montant programmé passe de 553,768 millions d'euros de FSE (avancement de 120 % au 31 septembre 2006) à 560,312 M€ millions d'euros (niveau d'avancement brut de 122% et de 108% en données nettes corrigées des déprogrammations au 31 décembre 2007), soit une croissance de 12,5 millions d'euros de FSE programmés.

Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2007 :

Indicateurs clés pour l'axe 14 :	Déclarés en 2007	Cumul 00 à 07
Montant FSE	68,251 M€	432,120 M€
Nombre de bénéficiaires	39 943	
Nombre d'heures stagiaires	7 761 531	22 505 599

La structure relativement linéaire de l'exécution des dépenses FSE s'apprécie également dans les déclarations de dépenses. Le montant déclaré passe de 363,869 M€ (avancement de 79 % au 31 décembre 2006) à 432,120 M€ (avancement de 94 % au 31 décembre 2007).

Statuts des hommes et femmes en entrée et sortie des principaux dispositifs de formation à La Réunion en 2007.

Effectifs disponibles à la déclaration de dépenses.

Dispositifs	Homme	Femme	Entrées			Sorties		
			DE	En emploi (dont contrats aidés)	autres (formation, création d'activité...)	DE	En emploi (CDI et CDD de + de 6 mois)	autres (formation, création d'activité...)
Formations sectorielles	1 514	553	60%	30%	10%			
AFPAR	1 463	914	80%	7%	13%	55%	23%	22%
Apprentissage	3 741	1 616	80%	10%	10%	62%	30%	8%
Actions préparatoires	1 400	600	80%	10 %	60%	45%	43%	12%
APP	2 175	4 675	93%	5%	2%	40%	40%	20%
PLIE	696	696	90%	1%	9%	64%	7%	29%
RSMA	513	112	75%	10%	5%	63%	11%	26%
TOTAL	11 502 (55,6%)	9 166 (44,4%)						

DE = Demandeurs d'Emploi

Remarques :

- Avertissement : le tableau présente les principaux dispositifs Insertion-Emploi-Formation ayant bénéficié d'un soutien du FSE en 2007,
- l'équilibre hommes/femmes reste stable par rapport à l'année précédente ;
- les pourcentages en entrée et sortie restent pratiquement les mêmes d'une année sur l'autre ;
- Le public est composé essentiellement de demandeurs d'emploi ;
- Près de 50 % des demandeurs d'emploi en entrée accèdent à un emploi ou créent leur activité après la formation.

T7

T8

Mesure 14.01
Favoriser l'insertion et prévenir l'exclusion par la mise en activité

Objectif de la mesure (rappel DOCUP):

Favoriser l'insertion sociale ou professionnelle de publics en difficulté par des formules pédagogiques souples basées sur la mise en activité. Permettre ainsi à certains d'acquérir une expérience professionnelle valorisable dans le cadre de leur recherche d'emploi. Contribuer à la pérennisation des dispositifs d'insertion par la mise en activité par exemple en renforçant les ressources humaines d'encadrement.

Descriptif synthétique :

Chantiers liés à l'insertion : chantiers emplois verts, chantiers de proximité, chantiers ONF. Aide aux structures d'insertion et aux projets d'initiative locale offrant des voies de formation alternatives.

Eléments de programmation pour l'année civile 2007:

Indicateurs clés pour la mesure 14,01 :	Programmé
Montant FSE programmé en 2007	0,570 M€
Montant FSE programmé de 2000 à 2007	15,281 €
Taux de programmation	140 %
Reliquats sur opérations soldées	3, 696 M€
Taux d'avancement réel	102,7 %
Nombre de bénéficiaires	602
Nombre d'heures stagiaires	161

- Les actions programmées au titre de la sous mesure chantier de proximité, aide au poste et pôle d'insertion, visent à repérer, structurer et permettre la création des initiatives locales : 220 stagiaires ont participé aux deux actions programmées en 2007.

- Le dispositif PREFACE intervient en faveur des personnes en situation précaire qui souhaitent créer leur emploi. En 2007, 22 porteurs de projets ont bénéficié de ce dispositif sur des domaines d'activité allant de la vente de prêt-à-porter au commerce d'articles de pêche.

- Concernant la formation en accompagnement des Projets d'Initiative Locale, aucune action n'a été programmée en 2007 au titre du DOCUP 2000-2006, puisque le dispositif a été poursuivi sur le PO FSE 2007-2013.

- Le dispositif Chantiers ONF engagé en 2006 a permis aux 360 stagiaires de bénéficier d'une mise en situation professionnelle et ainsi de renforcer leur employabilité sur le marché du travail. 161 heures de formation ont été réalisées au profit des encadrants au tutorat pédagogique.

- Suite à la révision à mi-parcours, l'encadrement des chantiers emplois verts, n'est plus financé au titre du DOCUP.

Éléments pris en compte dans la déclaration de dépenses en 2007 :

Indicateurs clés pour la mesure 14.01 :	Décl. en 2007	Cumul 00 à 07
Montant FSE	0,698 M€	9,548 M€
Nombre de bénéficiaires	1 244	6 717
Nombre d'heures stagiaires	632 306	2 329 052

- le programme 2005 du dispositif PREFACE a été déclaré en 2007. Les 60 bénéficiaires ont pu réaliser l'étude de faisabilité de leur projet d'entreprise.

- Concernant les chantiers d'insertion de l'ONF, le programme 2004 de Formation et Accompagnement des bénéficiaires de CES et CIA a été déclaré. Ce ne sont pas moins de 344 stagiaires qui ont intégré cette action.

- Concernant les Programmes de formation en accompagnement des projets d'initiative locale, plusieurs actions ont été soldées durant l'année 2007. Ces programmes avaient été suivis au total par un peu plus de 700 bénéficiaires pour un volume horaire de 519 106 h/stagiaire. A ces programmes s'ajoutent les actions programmées en 2006 qui ont concerné 140 stagiaires pour un volume de 113 200 heures/stagiaire.

Les publics bénéficiaires majoritairement concernés sont des jeunes de moins de 25 ans se trouvant en situation de chômage.

Mesure 14.02
Favoriser l'insertion et prévenir l'exclusion
par la mise en parcours

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Prévenir et lutter contre les exclusions par une démarche de mobilisation et de dynamisation des populations les plus fragiles en recherchant notamment la construction de parcours personnalisés.

Descriptif synthétique :

Actions préparatoires à l'insertion, à la qualification des jeunes, actions d'utilité sociale.
Accompagnement de publics sous contrats aidés.
Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE).
Dispositif de formation " nouveaux emplois, emplois jeunes ".

Eléments de programmation pour l'année civile 2007:

Indicateurs clés pour la mesure 14,02 :	Programmé
Montant FSE programmé en 2007	3,964 M€
Montant FSE programmé de 2000 à 2007	90,296 M€
Taux de programmation	147 %
Reliquats sur opérations soldées	12,609 M€
Taux d'avancement réel	121,2 %
Nombre de bénéficiaires	1 614
Nombre d'heures stagiaires	2 570 170

Trois nouvelles actions ont été programmées au titre de la sous mesure actions d'utilité sociale dans le cadre de l'appui social individualisé. Ces actions s'adressent à un public « désocialisé » dans le but de prévenir l'exclusion à travers notamment un accompagnement à la recherche d'emploi ou à l'accès à un logement : 290 personnes ont ainsi pu être accompagnées dans leur insertion.

S'agissant des Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), le nombre de personnes mises en parcours au titre des programmes d'actions 2007 des PLIE s'élève à 2 815. En revanche, le nombre de nouveaux bénéficiaires s'élève en à 1 324.

Aucune programmation n'a été opérée au titre des mesures concernant les formations spécifiques aux emplois jeunes.

Les actions préparatoires à la qualification des jeunes de 2007 ont été programmées au titre du PO 2007-2013.

Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2007 :

Indicateurs clés pour la mesure 14.02 :	Decl. en 2007	Cumul 00 à 07
Montant FSE	8,848 M€	58,879 M€
Nombre de bénéficiaires	1 593	22 927
Nombre d'heures stagiaires	51 230	2 621 400

- En 2007, les dépenses déclarées au titre de la sous mesure actions de préparation à l'insertion concernent un programme de 2003 pour lequel 352 « jeunes » ont suivi environ 3 480 heures de formation dispensées.

- En 2007 sont intervenus le solde des programmes d'actions de 2005 et 2006 de la sous mesure Actions d'utilité sociale. Les éléments de bilan suivants permettent de conclure que le dispositif participe pleinement à l'insertion des personnes en difficulté. Ainsi, au total, sur 40 personnes étant restées dans le dispositif sur toute sa durée (un an), 30 % d'entre eux accèdent à un CDD, près de 50 % s'inscrivent dans un parcours de formation. Ces statistiques se confirment avec la déclaration intermédiaire du programme 2007 intervenue en cours d'année.

- Les corrections de dépenses des Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), suite au plan de reprise des VSFA sur les programmes 2000 à 2004, ont eu lieu en 2007.

Les éléments de bilan issus du solde des programmes 2005 ont permis de mettre en évidence les éléments suivants :

Sorties de fin de parcours :

Emploi	667
Création d'entreprise	80
Formation qualifiante	220

- Concernant les formations liées au dispositif « nouveaux services, emplois jeunes », ont été déclarés les soldes des programmes de professionnalisation de 2003 (pour mémoire 178 stagiaires ayant suivi les 194 448 h/st) et de 2005 correspondant à 111 bénéficiaires pour un volume heures/stag total de 47 750.

- S'agissant des programmes d'actions préparatoires à la qualification des jeunes, en 2007 ont été déclarées les soldes des marchés de formation des programmes 2003 et 2004 ainsi que les premières tranches des marchés de 2005 et de 2006. Pour ces derniers, les données qualitatives sont les suivantes : 123 bénéficiaires pour un volume horaire de 37 6227 heures/stagiaire.

A ce jour, les enquêtes à 6 mois permettent d'apprécier d'une part, le nombre plus élevé de femmes que d'hommes dans la population inscrite et d'autre part, un taux de sortie positive encourageant dans le contexte socio-économique local (17% de personnes en formation et 20% occupant un emploi).

Mesure 14.03
Prévenir et lutter contre les situations génératrices d'exclusion

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Prévenir l'exclusion de jeunes handicapés et faciliter la création d'emplois spécifiques et adaptés pour ces publics.

Rapprocher du milieu ordinaire du travail les personnes les plus exposées à l'exclusion.

Pérenniser une politique intégrée de prévention et de lutte contre l'illettrisme.

Descriptif synthétique :

Programmes en faveur des détenus.

Insertion des personnes handicapées.

Accompagnement scolaire.

Dispositif permanent de lutte contre l'illettrisme.

Eléments de programmation pour l'année civile 2005:

Indicateurs clés pour la mesure 14,03 :	Programmé
Montant FSE programmé en 2007	0,551 M€
Montant FSE programmé de 2000 à 2007	30,527 M€
Taux de programmation	177%
Reliquats sur opérations soldées	9,962 M€
Taux d'avancement réel	105,8%
Nombre de bénéficiaires*	413
Nombre d'heures stagiaires*	113 321

* hors accompagnement scolaire

Concernant la formation de détenus, suite à la révision à mi-parcours, l'action n'est plus financée au titre du DOCUP 2000 2006.

Concernant l'insertion des personnes handicapées, seul le programme de l'association CASE DV a été programmé à destination de 135 personnes déficients visuels pour un programme de formation de 7 003 heures.

Concernant le dispositif permanent de lutte contre l'illettrisme, les ateliers permanents de lutte contre l'illettrisme ont continué leur action pour un effectif théorique total de 278 stagiaires (dispositifs en entrées et sorties permanentes) et un volume contractualisé de 106 318 heures stagiaires.

Concernant l'accompagnement scolaire, le dernier programme annuel a été soutenu en 2005.

Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2007 :

Indicateurs clés pour la mesure 14.03 :	Décl. en 2007	Cumul 00 à 07
Montant FSE	1,914 M€	15,564 M€
Nombre de bénéficiaires*	1 936	9 974
Nombre d'heures stagiaires*	708 208	3 608 635

* hors accompagnement scolaire

Concernant la formation de détenus, la sous-mesure n'étant plus financée au titre du DOCUP depuis la révision à mi parcours, aucune déclaration de dépenses n'a eu lieu en 2005. Les dépenses liées aux actions du programme 2002 ont été déclarées en 2003.

Les déclarations de dépenses des actions de 2006 en faveur de l'insertion des personnes handicapées, ont permis de recenser une partie des les éléments qualitatifs. Les données complémentaires doivent être transmises par les opérateurs. Parmi les indicateurs disponibles, on peut noter la réalisation de 8 096 heures/stagiaires au profit de 151 stagiaires.

Concernant l'accompagnement scolaire, le dernier programme d'actions (2006) engagé au titre du DOCUP 2000-2006 a été déclaré en 2006.

Concernant la lutte contre l'illettrisme, les déclarations de dépenses intervenues en 2007 ont concerné pour l'essentiel, les actions de formations engagées en 2004, auxquelles s'ajoutent les rémunérations et les coûts de formation engagées en 2005 et 2006. Au total, près de 1720 stagiaires ont suivi les 700 112 heures/stagiaire.

Mesure 14.04
Encourager la mobilité éducative et professionnelle

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Ouvrir les horizons des habitants de la Réunion en leur permettant de construire des parcours intégrés de mobilité vers de nouvelles qualifications ou de nouveaux emplois.
Structurer des dispositifs permanents de développement de la mobilité en diversifiant les modes d'intervention et les destinations d'accueil (notamment les échanges transnationaux avec l'Union Européenne et l'environnement géographique).
Intégrer la politique de mobilité au sein des dispositifs permanents de formation.

Descriptif synthétique :

Cette mesure permet de financer les différents dispositifs de mobilité géographique des réunionnais, indépendamment de leurs statuts : demandeurs d'emploi, étudiants, lycéens, stagiaires de la formation professionnelle, avec la prise en charge du voyage au départ de la Réunion, des aides à l'installation et dans certains cas une prestation d'accueil et de suivi à l'arrivée.

Éléments de programmation pour l'année civile 2007:

Indicateurs clés pour la mesure 14,04 :	Programmé
Montant FSE programmé en 2007	3,615 M€
Montant FSE programmé de 2000 à 2007	63,168 M€
Taux de programmation	106 %
Reliquats sur opérations soldées	3,863 M€
Taux d'avancement réel	93,3 %
Nombre de bénéficiaires	2 200

En 2007, seul le dispositif régional de mobilité a été programmé. 2 200 stagiaires de la formation professionnelle ont pu bénéficier des aides de ce dispositif dont 753 aides à la première installation.

Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2007 :

Indicateurs clés pour la mesure 14.04 :	Décl. en 2007	Cumul 00 à 07
Montant FSE	7,832 M€	54,284 M€
Nombre de bénéficiaires	5 494	8 038

- En 2006 ont été déclarés les programmes 2004 du dispositif de mobilité des demandeurs d'emploi.

- De même, les dépenses du programme 2006 de mobilité mis en œuvre par l'ANT ont été déclarés. 3 000 stagiaires avaient intégré les actions de formation proposées, représentant un total de 630 heures/stagiaire.

- S'agissant du dispositif de mobilité des étudiants, le programme 2006 a été déclaré. 387 étudiants ont pu s'inscrire dans un projet de mobilité vers d'autres pays de l'union européenne pour suivre leurs études.

Enfin, les dépenses du programme 2005 du dispositif régional de mobilité ont été déclarées. Le nombre de bénéficiaires s'élève à 2 107 dont 175 pour l'Aide à la Première Installation.

Mesure 14.05
Développement du travail féminin et égalité des chances

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Développer l'accès à la qualification et à la prise de responsabilité pour les femmes.
Accentuer la participation des femmes sur le marché du travail.
Mieux concilier vie familiale et professionnelle.

Descriptif synthétique :

Actions particulières ciblées en faveur des femmes.
Formation de conjoints.
Formation à distance.
Formation dans les métiers émergents.
Formation des familles accueillant des personnes dépendantes à domicile.

Éléments de programmation pour l'année civile 2007:

Indicateurs clés pour la mesure 14,05 :	Programmé
Montant FSE programmé en 2007	-
Montant FSE programmé de 2000 à 2007	2,093 M€
Taux de programmation	95 %
Reliquats sur opérations soldées	0,0168 M€
Taux d'avancement réel	87,3%
Nombre de bénéficiaires	-
Nombre d'heures stagiaires	-

L'ensemble des actions de cette sous mesure n'a pas fait l'objet de programmation en 2007. Celles reconduites sur la nouvelle période de programmation ont été prises en compte au titre du PO FSE 2007-2013.

Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2007 :

Indicateurs clés pour l'axe 14.05 :	Décl. en 2007	Cumul 00 à 07
Montant FSE	0,518 M€	1,52 M€
Nombre de bénéficiaires	661	1 904
Nombre d'heures stagiaires	94 323	332 109

Le programme 2003 des actions de Formation des conjoints d'artisans a été déclaré en 2007. Environ 92 personnes ont été concernées pour 46 800 heures/stagiaire.

En 2007 ont été soldées les actions particulières ciblées en faveur des femmes relevant des programmes 2004, 2005 et 2006. Au total, ces actions ont concerné 567 stagiaires qui ont suivi les 45 523 heures/stagiaire.

Les dépenses liées aux programmes FCIL « métiers émergents » du Lycée Isnel AMELIN 2005 et 2006 ont été déclarées en 2007. Ils ont mobilisé un peu plus de 20 stagiaires avec 20 000 heures/stagiaire réalisées.

Mesure 14.06
Recherche et développement des filières éducatives supérieures

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Contribuer à la diversification des cursus à travers le développement de nouvelles filières éducatives supérieures.

Soutenir la recherche universitaire et renforcer ainsi le potentiel de main d'œuvre hautement qualifiée pour optimiser les possibilités de création de richesse pour le monde économique et social.

Descriptif synthétique :

Soutien aux filières d'enseignement supérieur : programmes de formation de l'Institut Régional de Travail Social (IRTS) et de l'école des Beaux Arts.

Bourses régionales de troisième cycle.

Aides à la recherche dans les PME.

Éléments de programmation pour l'année civile 2007:

Indicateurs clés pour la mesure 14,06 :	Programmé
Montant FSE programmé en 2007	0,110 M€
Montant FSE programmé de 2000 à 2007	20,902 M€
Taux de programmation	107%
Reliquats sur opérations soldées	1,320 M€
Taux d'avancement réel	100,2%
Nombre de bénéficiaires	142
Nombre d'heures stagiaires	1289

Un seul dossier a été programmé en 2007 : le programme d'actions de l'IRTS pour 142 stagiaires qui ont suivi 1 289 heures de formation.

Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2007 :

Indicateurs clés pour la mesure 14.06 :	Décl. en 2007	Cumul 00 à 07
Montant FSE	2,408 M€	17,922 M€
Nombre de bénéficiaires	1 313	5 054
Nombre d'heures stagiaires	300 000	1 438 353

Les déclarations des programmes 2006 de l'IRTS ont permis de mettre en évidence les éléments de bilan suivants :

1008 bénéficiaires ont suivi les 300 000 heures de formations réalisées. Les résultats aux examens depuis 2004 affichent un taux de réussite de plus de 90 % toutes sections confondues ; quant au taux d'insertion sur le marché du travail, il est de près de 87 % des diplômés.

Les dépenses liées aux programmes 2004, 2005 et 2006 des Bourses régionales de 3ème cycle ont été déclarées en 2007. Ces bourses ont été attribuées à 60 étudiants en DEA, 150 en DESS et 30 en MASTER.

Dans le même temps, 64 doctorants ont été accompagnés dans leurs travaux de recherche.

Enfin, une action au titre de la sous mesure Création de richesse dans les entreprises à partir de la recherche appliquée a été déclarée. Il s'agit d'une action individuelle (POSTDOC) dont les résultats ont été capitalisés et mis au profit du monde économique et social.

Mesure 14.07
Développement des compétences dans les entreprises

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Promouvoir la formation des individus au sein des entreprises.
Faciliter la création et le maintien d'emplois.
Faciliter les évolutions du travail et l'adaptation des salariés.
Impulser l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Descriptif synthétique :

Aide au conseil en entreprises.
Aides à la formation des salariés.
Prime Régionale à l'Emploi.
Plan Animation Emploi.

Éléments de programmation pour l'année civile 2007:

Indicateurs clés pour la mesure 14,07 :	Programmé
Montant FSE programmé en 2007	-0.012 M€
Montant FSE programmé de 2000 à 2007	13,167 M€
Taux de programmation	129 %
Reliquats sur opérations soldées	1,97 M€
Taux d'avancement réel	105 %
Nombre d'individus bénéficiaires	-

Une opération relevant de la mesure 14 07 04 Prime Régionale à l'Emploi a été déprogrammée en 2007, ce qui explique le chiffre négatif en matière de programmation.

L'ensemble des actions de cette sous-mesure n'a pas fait l'objet de programmation en 2007, celles reconduites sur la nouvelle période de programmation ayant été prises en compte au titre du PO FSE 2007-2013.

Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2007 :

Indicateurs clés pour la mesure 14.07 :	Décl. en 2007	Cumul 00 à 07
Montant FSE	1,4 M€	8,902 M€
Nombre d'individus bénéficiaires	2 436	131 344

Deux programmes de l'année 2006 des Congés individuels de formation ont été déclarés. Les données qualitatives restent identiques à celles des années précédentes sur ce dispositif : 47 066 heures/stagiaire réalisées et suivies par 89 stagiaires.

S'agissant des déclarations de dépenses des actions 2006 relatives au dispositif EDDF (Engagement De Développement de la Formation), les dossiers font état des informations suivantes : 2 207 stagiaires et 56 278 heures/stagiaire.

Enfin, les actions du programme 2003 de formation intra entreprises dans le secteur artisanal ont été déclarées en 2007 avec 140 stagiaires ayant suivi 28 000 h/stagiaire.

Les autres sous-mesures n'ont pas encore fait l'objet de déclaration de dépenses.

Mesure 14.08
Accompagnement des mutations sectorielles

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Accompagner par la formation le développement et la consolidation de pôles sectoriels permettant de répondre aux besoins en emplois qualifiés de l'économie réunionnaise et européenne.

Prévenir le risque de chômage de longue durée par l'élévation du niveau de compétences professionnelles précédemment acquises.

Descriptif synthétique :

Formations liées au développement dans différentes branches d'activité : métiers de l'image et nouvelles technologies, cadres culturels, BTP, automobile transport, milieu rural, agriculture, pêche, environnement, artisanat, tourisme, ...

Éléments de programmation pour l'année civile 2007:

Indicateurs clés pour la mesure 14,08 :	Programmé
Montant FSE programmé en 2007	-
Montant FSE programmé de 2000 à 2007	99,450 M€
Taux de programmation	134 %
Reliquats sur opérations soldées	13,107 M€
Taux d'avancement réel	116,5 M€
Nombre de bénéficiaires	-
Nombre d'heures stagiaires	-

L'ensemble des actions de cette sous-mesure n'a pas fait l'objet de programmation en 2007. Celles reconduites sur la nouvelle période de programmation ont été prises en compte au titre du PO FSE 2007-2013.

Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2007:

Indicateurs clés pour la mesure 14.08 :	Décl. en 2007	Cumul 00 à 07
Montant FSE	12,559 M€	58,465 M€
Nombre de bénéficiaires	2 067	-
Nombre d'heures stagiaires	1 679 754	-

Les déclarations de dépenses des programmes antérieurs, ont permis de renseigner les indicateurs correspondants aux actions. Toutefois ne disposant pas d'informations au titre des années précédentes, l'analyse de l'évolution n'est pas possible à ce stade ; elle sera néanmoins recherchée dans le cadre du rapport de clôture du programme.

Quoiqu'il en soit, pour les actions déclarées en 2007, les éléments de bilan suivants ont été recueillis : 2 067 stagiaires inscrits dans les 1 679 754 heures de formation.

Mesure 14.09
Accès au premier emploi des jeunes par la voie de l'apprentissage

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Soutenir par la voie de l'apprentissage une offre de qualification professionnelle et de première insertion sur le marché du travail.

Elever le niveau de qualification afin d'accompagner les exigences du monde professionnel et permettre, dans le même temps, un rallongement des parcours de qualification, éventuellement dans le cadre de la mobilité.

Descriptif synthétique :

Actions préparatoires à l'apprentissage destinées à ce que des jeunes de faible niveau puissent intégrer les filières d'apprentissage.

Filières d'apprentissage.

Éléments de programmation pour l'année civile 2007:

Indicateurs clés pour la mesure 14,09 :	Programmé
Montant FSE programmé en 2007	-
Montant FSE programmé de 2000 à 2007	67,465 M€
Taux de programmation	106 %
Reliquats sur opérations soldées	2,34 M€
Taux d'avancement réel	102 %
Nombre de bénéficiaires	-
Nombre d'heures stagiaires	-

L'ensemble des actions de cette sous mesure n'a pas fait l'objet de programmation en 2007.

Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2007 :

Indicateurs clés pour la mesure 14.09 :	Décl. en 2007	Cumul 00 à 07
Montant FSE	10,354 M€	60,827 M€
Nombre de bénéficiaires	5 357	41 046
Nombre d'heures stagiaires	1 279 300	11 747 864

Le programme 2006 et une partie du programme 2005 ont été déclarés en 2007, ce qui représente un volume de 1 779 062 heures de formation réalisées au profit de 5 357 stagiaires. Ces formations, s'adressent en grande partie à des jeunes sortis sans diplôme du système scolaire. L'apprentissage leur permet d'apprendre directement un métier et de renforcer ainsi leur compétitivité sur le marché de l'emploi.

Mesure 14.10
Formation des adultes et des demandeurs d'emploi

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Reconfigurer en pôles de compétence sectoriels une offre de formation qualifiante à destination principale des personnes désireuses de s'intégrer dans ce type de cursus qualifiants.

Valider les compétences professionnelles.

Prévenir les risques de chômage et de perte de compétences pour les personnes en situation de reconversion professionnelle.

Descriptif synthétique :

Dispositif FPA (Formation Professionnelle des Adultes) et prestations liées, mis en œuvre par l'AFPAR.

Réinsertion des demandeurs d'emploi et des cadres.

Éléments de programmation pour l'année civile 2007:

Indicateurs clés pour la mesure 14,10 :	Programmé
Montant FSE programmé en 2007	-
Montant FSE programmé de 2000 à 2007	94,980 M€
Taux de programmation	127 %
Reliquats sur opérations soldées	7,341 M€
Taux d'avancement réel	117 %
Nombre de bénéficiaires	-
Nombre d'heures stagiaires	-

L'ensemble des actions de cette sous mesure n'a pas fait l'objet de programmation en 2007.

Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2007 :

Indicateurs clés pour la mesure 14.10 :	Decl. en 2007	Cumul 00 à 07
Montant FSE	11,9 M€	85,663 M€
Nombre de bénéficiaires	2 377	20 612
Nombre d'heures stagiaires	1 445 800	2 770 800

Au titre de la sous mesure Formation Professionnelle des Adultes ont été déclarées les dépenses relatives au programmes 2006 correspondantes aux prestations suivantes :

- la mission conseil et orientation,
- la mission formation et de qualification FPA,
- des missions hébergement et restauration.

Au total, 1 445 800 heures de formation ont été dispensées. La majorité des 2 377 stagiaires concernés par ces formations a soit complété leur cursus par une formation complémentaire soit accédé à un emploi.

Une analyse rétrospective de quelques éléments de bilan depuis 1999 révèle une stabilité du taux de réussite aux examens (83 %) mais il faut noter dans le même temps une amélioration des taux d'accès à un emploi ou à une formation complémentaire (de 37,10 % en 1999 à 63 % en 2005).

Concernant la réinsertion des demandeurs d'emploi et des cadres, aucune déclaration de dépense n'a été enregistrée en 2007.

Mesure 14.11
Dispositifs qualifiants en faveur des jeunes

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Permettre la qualification et l'insertion de jeunes quittant le système scolaire classique.
Aider à la formation des emplois jeunes des institutions publiques en réponse à des besoins spécifiques des bénéficiaires.

Descriptif synthétique :

Programme de formation du Régiment du Service Militaire Adapté (RSMA), de l'Ecole d'Apprentissage Maritime (EAM), des Maisons Familiales et Rurales (MFR).
Formation des emplois jeunes des institutions publiques.

Éléments de programmation pour l'année civile 2007:

Indicateurs clés pour la mesure 14,11 :	Programmé
Montant FSE programmé en 2007	0,194 M€
Montant FSE programmé de 2000 à 2007	39,503 M€
Taux de programmation	101%
Reliquats sur opérations soldées	0,455 M€
Taux d'avancement réel	100 %
Nombre de bénéficiaires	163
Nombre d'heures stagiaires	170 208

Le programme 2007 de la Maison Familiale et Rurale de l'Est a été programmé à destination de 163 stagiaires pour un volume horaire de 170 208 heures. Les diplômes préparés par spécialité couvrent plusieurs niveaux de formation : CAPA Horticole, BEPA agricole des régions chaudes et BAC PRO Commercialisation service/vente de produit horticoles et de jardinages.

Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2007 :

Indicateurs clés pour la mesure 14.11 :	Décl. en 2007	Cumul 00 à 07
Montant FSE	4,431 M€	38,854 M€
Nombre de bénéficiaires	1 099	14 508
Nombre d'heures stagiaires	1 203 885	10 255 90

Les déclarations de dépenses du programme de formation 2006 du RSMA confirment l'efficacité du dispositif en termes réalisation et de taux de sorties positive. Ainsi, les 682 537 heures/stagiaires programmées ont été réalisées. De plus, 63 % des 537 stagiaires inscrits ont accédé à un emploi ou poursuivi leur cursus de formation.

S'agissant des formations dispensées par l'Ecole d'apprentissage maritime, 60 074 heures de formation ont été dispensées au profit de 72 stagiaires. 91 % des stagiaires ont été diplômés et 72 % d'entre eux ont accédé à un emploi.

Les déclarations de dépenses relatives aux quatre Maisons Familiales et Rurales de l'île de La Réunion et l'IREO font état de 490 bénéficiaires concernés par les 461 274 heures de formation dispensées.

Mesure 14.12
Développer l'esprit d'entreprise

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Faciliter le démarrage et la gestion des entreprises.
Exploiter les nouvelles possibilités de création d'emplois.
Rapprocher le monde économique des publics en difficulté d'insertion.

Descriptif synthétique :

Dispositifs pour développer l'entrepreneuriat et rapprocher le monde économique des publics en difficulté.
Structures d'accompagnement à la création d'entreprise.

Éléments de programmation pour l'année civile 2007:

Indicateurs clés pour la mesure 14,12 :	Programmé
Montant FSE programmé en 2007	0,744 M€
Montant FSE programmé de 2000 à 2007	8,598 M€
Taux de programmation	107%
Reliquats sur opérations soldées	0,326 M€
Taux d'avancement réel	98,8%
Nombre de bénéficiaires*	1 462
Opérations de sensibilisation	2

* hors forum / séminaires / opérations de sensibilisation

Devant la multiplicité des structures d'accompagnement à la création d'entreprise, le partenariat local a souhaité que soient précisés le rôle et les missions de chacun des intervenants. De plus, certains opérateurs se sont spécialisés par zone géographique afin d'être au mieux en adéquation avec les problématiques de développement urbain.

L'ensemble des programmes d'actions engagés représente :

- 1 462 accueils,
- 360 créations d'entreprise,
- 1 029 suivis,
- 437 créations d'emploi.

Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2007 :

Indicateurs clés pour la mesure 14.12 :	Décl. en 2007	Cumul 00 à 07
Montant FSE	1,294 M€	6,9 M€
Nombre de bénéficiaires*	2 615	15 894
Opérations de sensibilisation	2	7

* hors forum / séminaires / opérations de sensibilisation

S'agissant de la sous mesure Amélioration du lien social, la seule déclaration de dépenses concerne l'action « semaine de la création d'entreprise ».

Les programmes d'actions des structures d'accompagnement à la création d'entreprise ont été déclarés en 2005. Les résultats suivants témoignent d'une activité soutenue :

- Nombre d'accueil : 2 615
- Nombre de création d'entreprise : 919
- Nombre de projets suivi : 1 029
- Nombre de création d'emploi : 577

Les dossiers relevant de la sous mesure Outils innovants, trois programmes d'actions ont été déclarés.

Aucune déclaration au titre de la sous mesure Rapprocher le monde économique et les publics en difficulté d'insertion.

Mesure 14.13
Actions sur les systèmes et dispositifs

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

- Renforcer la cohérence et l'efficacité des politiques d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement des publics, en complément des actions de formation.
- Améliorer les pratiques professionnelles et les outils utilisés pour une meilleure construction, gestion et réalisation de l'accompagnement et des parcours de formation, d'insertion.
- Diffuser l'organisation des prestations professionnelles en plates formes.
- Développer les outils d'analyse, d'évaluation et d'expertise nécessaires à la mise en œuvre de politiques en matière d'emploi et de formation, comprenant l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

Descriptif synthétique :

Accompagnement du dispositif " nouveaux services, emplois jeunes " .

Appui aux structures d'accueil (missions locales, TRACE, PFPI).

Formation de formateurs.

Mise en place des centres de ressources « femmes agents de l'égalité des chances" et « politique de la ville ».

Éléments de programmation pour l'année civile 2007:

Indicateurs clés pour la mesure 14,13 :	Programmé
Montant FSE programmé en 2007	1,463 M€
Montant FSE programmé de 2000 à 2007	9,974 M€
Taux de programmation	111 %
Reliquats sur opérations soldées	0,680 M€
Taux d'avancement réel	103,4 %
Nombre de programmes d'actions	3
Nombre de bénéficiaires « nets »	150

- Au titre de la sous mesure Mission CARIF et ARVISE, une étude en faveur de la lutte contre l'illettrisme a été engagée. Les objectifs de cette étude sont double : d'une part, faire un « zoom » sur l'étendue de ce phénomène à la Réunion et d'autre part, définir les mesures visant à enrayer ce fléau.

Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2005 :

Indicateurs clés pour la mesure 14.13 :	Décl. en 2007	Cumul 00 à 07
Montant FSE	2,236 M€	6,982 M€
Nombre de programmes d'action	4	26
Nombre de bénéficiaires « nets »	150	907

Deux actions relevant de la sous mesure accompagnement des nouveaux services emplois jeunes ont été soldées en 2004. S'agissant de prestations d'accompagnement vers la pérennisation de postes d'emploi-jeunes associatifs, ces actions ont bénéficié à une trentaine d'associations.

Concernant le centre de ressources Politique de la ville, 175 personnes, dont 95 hommes et 80 femmes, ont pu suivre les formations proposées.

S'agissant des dépenses relatives aux Missions CARIF et ARVISE, ont été soldés les programmes 2003 et 2006 du CARIF-OREF pour ses missions de base ainsi que ses actions pour l'animation des missions locales. Ont également été déclarées les programmes 2003, 2005 et 2006 du dispositif ARACT mis en œuvre par l'ARVISE. Au total 440 jours d'interventions ont été réalisés sur ces trois années.

Le centre de ressources Egalité des chances a également fait l'objet d'une déclaration de dépenses pour son programme d'actions 2006.

Mesure 14.14
Innovation, individualisation et TICE

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

- Soutenir l'individualisation des réponses formatives et mettre en œuvre des dispositifs innovants sur le plan pédagogique en particulier par l'utilisation des TICE
- Encourager les démarches d'ingénierie sur les systèmes de formation et les contenus pédagogiques
- Favoriser par ce biais la réussite de la stratégie d'ouverture de l'île grâce au développement de formules souples d'apprentissage des langues étrangères

Descriptif synthétique :

Développement des APP, notamment pour l'apprentissage des langues étrangères.
Innovation, ingénierie pédagogique et démarche qualité.
Animation du Réseau pour l'Implantation des Nouvelles Technologies Educatives à La Réunion (RESINTER).

Éléments de programmation pour l'année civile 2007:

Indicateurs clés pour la mesure 14,14 :	Programmé
Montant FSE programmé en 2007	1,215 M€
Montant FSE programmé de 2000 à 2007	10,326 M€
Taux de programmation	107%
Reliquats sur opérations soldées	0,373 M€
Taux d'avancement réel	103,2%
Nombre de programmes d'actions	4
Nombre de bénéficiaires	2 821
Nombre d'heures stagiaires	294 000

Les programmes 2007 du dispositif Atelier Pédagogique Personnalisé ont été programmés au titre du DOCUP 2000-2006. Au vu des demandes des opérateurs, 294 000 heures de formation ont été programmées au profit de 2 821 stagiaires.

Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2007 :

Indicateurs clés pour la mesure 14.14 :	Décl. en 2007	Cumul 00 à 07
Montant FSE	1,854 M€	8,606 M€
Nombre de bénéficiaires	12 924	46 362
Nombre d'heures stagiaires	1 166 385	3 883 116

Les actions du programme 2005 et 2006 des Ateliers de Pédagogie Personnalisée, ont été en déclarées en totalité. Un volume global de 820 315 heures a été réalisé et suivi par les 9 227 stagiaires bénéficiaires.

Par ailleurs, la déclaration intermédiaire du programme 2007 donne les résultats suivants : 3 697 personnes ont suivi les 346 070 H/stagiaires proposées.

Les constats enregistrés les années précédentes se confirment :

- Prédominance marquée du public féminin sur ce type de prestation, avec quasiment deux tiers de femmes (même phénomène pour les ateliers permanents de lutte contre l'illettrisme).
- La majorité du public est demandeur d'emploi (96%).
- Le niveau de formation du public accueilli est très variable du niveau VI au niveau II : ce public de niveau II (environ 6%) vient essentiellement pour l'informatique.
- Domaines d'intervention les plus utilisés : 70 000 h français, 84 000 h maths, 120 000 h culture technologique de base (bureautique, informatique).
- La situation à la sortie reste précaire : 79% sont toujours demandeurs d'emploi, 5% ont accès à emploi de droit commun, 4% à un contrat aidé, 4% en formation, 8% inconnu.
- 55% des stagiaires ont atteint entièrement leurs objectifs, 19% l'ont atteint partiellement, 12% ont abandonné sans motif.

S'agissant des actions liées à l'innovation, l'ingénierie pédagogique et la démarche qualité, deux actions d'ingénierie programmées en 2004 et en 2005 ont été déclarées.

Il n'y a aucune autre déclaration au titre de cette mesure.

Mesure 14.15
Assistance technique FSE

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Appuyer les partenaires dans la préparation, la mise en œuvre, le suivi et la publicité concernant le programme et, plus généralement l'Europe.

Descriptif synthétique :

Actions de publicité, d'assistance, de suivi et d'évaluation du programme, ...

Éléments de programmation pour l'année civile 2007:

Indicateurs clés pour la mesure 14,15 :	Programmé
Montant FSE programmé en 2007	0,030 M€
Montant FSE programmé de 2000 à 2007	0,272 M€
Taux de programmation	137%
Reliquats sur opérations soldées	0,026 M€
Taux d'avancement réel	101,6 %

Le programme 2007 de ressources humaines a été engagé en 2007.

Traditionnellement, il s'agit de la prise en charge des missions des agents de la DTEFP. Ce programme comprenait 15 missions hors département afin de participer à des séminaires et réunions concernant le FSE.

Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2007 :

Indicateurs clés pour la mesure 14.15 :	Prog. en 2007	Cumul 00 à 07
Montant FSE	0,019 M€	0,109 M€
Nombre d'actions réalisées	1	13

En 2005, a été soldée l'étude de définition d'un plan stratégique sur les conditions de promotion de l'égalité des chances entre les hommes. Les préconisations issues de ce travail itératif et interactif vont constituer le cadre d'action en matière d'égalité entre les hommes et les femmes à La Réunion pour la période 2007-2013.

Mesure 14.16
Subvention globale distribuée sous forme de petites subventions

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Promouvoir le développement local.

Descriptif synthétique :

Subvention globale distribuée sous forme de petites subventions.
Exemple du dispositif EDEN.

Éléments de programmation pour l'année civile 2007:

Indicateurs clés pour la mesure 14,16 :	Programmé
Montant FSE programmé en 2007	-
Montant FSE programmé de 2000 à 2007	0,210 M€
Taux de programmation	200 %
Reliquats sur opérations soldées	0,104 M€
Taux d'avancement réel	100%
Nombre de bénéficiaires ultimes :	36

Les évolutions dans la mise en œuvre du dispositif EDEN (Encouragement au Développement d'Entreprises Nouvelles), dispositif choisi pour être géré en subvention globale, ont retardé la mise en œuvre de cette mesure et ont nécessité au préalable une modification du DOCUP et du Complément de Programmation en décembre 2001.

La fin d'année 2002 a marqué le démarrage de cette subvention globale avec pour support l'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique). Il était prévu d'aider à la création de 40 entreprises pour l'année 2002, cette aide ayant finalement été décalée sur l'année 2003.

Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2007 :

Indicateurs clés pour la mesure 14.16 :	Décl. en 2007	Cumul 00 à 07
Montant FSE	- M€	0,11 M€
Nombre de bénéficiaires ultimes :	0	36

Le dossier programmé a été soldé à hauteur de 50%, le reliquat sur opérations soldées étant de 0,104 M€.

3.2.3 Avancement par axes et mesures FEOGA

AVERTISSEMENT

Les opérations recensées en 2007 ne reflètent pas la totalité des opérations qui se sont réellement effectuées sur le terrain au cours de cette année mais celles qui ont été programmées au cours de l'année 2007.

Pour une meilleure gestion des crédits européens, certains dossiers programmés de 2000 à 2007 ont été représentés en Comité Local de Suivi (Comité de Programmation) pour réajustement, les dossiers correspondants seront signalés pour mémoire dans ce rapport.

Rappel des caractéristiques du FEOGA dans le DOCUP

Lors de l'élaboration du DOCUP 2000-2006, les partenaires locaux ont pris en compte l'importance de l'enjeu que représente la bonne utilisation du Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole à travers la mise en place de stratégies d'aménagement du milieu rural et de développement de la filière agricole. Avec un doublement global des fonds par rapport à la période de programmation précédente, l'enveloppe allouée au FEOGA dans le DOCUP 2000-2006 s'élève à 300,212 M€ ce qui représente 20% environ du montant du programme. La révision à mi-parcours élaborée en 2003 a acté le réajustement de ce montant et dans le DOCUP révisé, 290,61 millions d'euros sont alloués au FEOGA-Orientation.

Ces transferts ne modifient pas le contenu du DOCUP de façon fondamentale, car toutes les mesures ont été maintenues. Les modifications n'ont été introduites que pour prévenir des risques de dégageement d'office au titre des tranches 2004 à 2006.

L'axe de gestion intègre les principales caractéristiques locales en matière de développement rural :

- le rôle pivot de la filière canne dans l'environnement économique mais aussi culturel de l'île ainsi que l'importance croissante des filières de diversification ;
- l'importance d'une politique d'aménagement rural intégrée (recherche, infrastructures et appui technique) qui contribue à la fois à améliorer l'environnement des exploitations agricoles mais aussi à accompagner les dynamiques des terroirs ruraux ;
- des caractéristiques géographiques spécifiques nécessitant des adaptations des techniques de production.

T9

T10

Axe 15
Soutien au développement rural durable

Stratégie et options prioritaires (rappel du DOCUP) :

Le développement rural passe nécessairement d'une part :

- par une stratégie d'aménagement équilibré du territoire qui prend en compte trois dimensions importantes :
 - o l'amélioration des conditions d'exploitations des agriculteurs, notamment par une meilleure maîtrise de l'eau et un aménagement foncier,
 - o l'approche territoriale intégrée nécessaire dans des zones d'aménagement prioritaire comme les Hauts,
 - o la gestion durable des espaces forestiers.

- par le maintien de l'activité agricole, en soutenant :
 - o le développement de la filière canne-sucre-rhum et la maîtrise des autres productions agricoles de diversification,
 - o la consolidation de la politique d'encadrement technique et par le renforcement des pôles de compétences en recherche, notamment dans une perspective d'agriculture durable.

Analyse synthétique de l'année 2007

Indicateurs clés pour le FEOGA

Montant FEOGA reçu à la Réunion en 2007	44,213 M€
Montant FEOGA programmé en 2007	11,432 M€
Montant FEOGA programmé de 2000 à 2007	300,286 M€
Taux de FEOGA programmé de 2000 à 2007 par rapport au FEOGA prévu au titre du programme	103%
Reliquats sur opérations soldées	13,467 M€
Taux d'engagement réel FEOGA de 2000 à 2007 par rapport au FEOGA prévu au titre du programme(montant programmé-reliquats/prévu)	98,69%
Montant FEOGA déclaré en 2007	35,124 M€
Montant FEOGA déclaré de 2000 à 2007	235,495 M€
Taux de FEOGA déclaré de 2000 à 2007 par rapport au FEOGA prévu au titre du programme	81%
Nombre de dossiers/projets programmés en 2007	1265
Nombre de dossiers/projets programmés de 2000 à 2007	33 509

L'activité 2007 est, en toute logique, nettement inférieure en termes de programmation par rapport aux autres années. Pour mémoire, plus de 4900 dossiers ont été programmés en 2006 et plus de 6000 en 2005.

L'activité de programmation a essentiellement consisté à mettre en œuvre les dispositions de l'ajustement présenté lors du CNS de septembre 2006 et de prendre certaines dispositions pour une mise en œuvre souple de la transition entre le FEOGA et le FEADER par notamment la prise en charge des dossiers DJA et plantation de Canne au titre du DOCUP 2000-2006 pour anticiper les retards de mise en œuvre du FEADER.

L'activité de certification est quand à elle du même niveau qu'en 2005 et 2006. Un travail important a été réalisé par les services afin de solder les dossiers programmés ce qui a permis d'identifier les reliquats sur opérations soldées.

Les actions financées par le FEOGA peuvent être classées en trois grandes catégories :

	Répartition prévue	Répartition sur le programmé 2000-2007	Répartition sur le programmé 2000-2006
aides directes aux exploitations agricoles	22%	26%	27%
investissements structurants pour l'agriculture réunionnaise	52%	48%	49%
politiques d'encadrement, d'accompagnement, et d'expérimentations en faveur des exploitations agricoles	26%	26%	24%

A l'approche de la fin du programme, la répartition par typologie au niveau de la programmation se rapproche très sensiblement de la répartition prévue. Le programme FEOGA se déroule donc bien suivant les hypothèses révisées en 2003 et les différents ajustements réalisés en 2005 et 2006. Seuls quelques dossiers d'investissement n'ont pas été programmés ce qui explique le décalage.

Données relatives aux dépenses déclarées en 2007

	Cumul FEOGA programmé de 2000 à 2007	Déclaré en 2007
Total axe FEOGA	235,495 M€	35,124 M€

La première déclaration de dépenses en 2001 avait deux objectifs essentiels :

- satisfaire à l'obligation réglementaire de soumettre à la Commission la première déclaration de dépenses du programme dans les 18 mois qui suivent son approbation
- construire et expérimenter les nouvelles procédures de déclaration de dépenses

Les deux déclarations de 2002 ont permis de dépasser le seuil du dégagement d'office de la tranche de l'année 2000 examiné au 31 décembre 2002.

En 2003 la certification a été un axe de travail important et trois déclarations de dépenses ont été transmises à la Commission les 23 juin 2003, 18 novembre 2003 et 8 décembre 2003. Cette dernière a permis de justifier le montant de la tranche annuelle 2001 et de passer le seuil du dégagement d'office au 31 Décembre 2003.

En 2004, trois déclarations de dépenses ont été réalisées : le 2 septembre, le 24 novembre et le 13 décembre. Les prévisions de dépenses présentées en début d'année 2004 ont été tenues et légèrement dépassées : en effet au premier CNS de l'année 2004, il était prévu de dépasser le seuil du dégagement d'office de 2,51 M€ et ce seuil a été dépassé de 2,95 M€.

En 2005, quatre déclarations de dépenses ont été réalisées : le 27 juin, le 21 septembre et le 8 novembre et le 13 décembre. Le seuil du dégagement d'office a été dépassé de 2,7 M€.

En 2006, trois déclarations de dépenses, les 11 juillet, le 18 octobre et le 21 décembre ont permis de dépasser le seuil de 192 M€. Une marge de 8 M€ a été dégagée lors du dernier appel de fonds.

De même en 2007, trois déclarations de dépenses ont été réalisées, les 7 juin, 4 octobre et 11 décembre. La dernière déclaration a permis de passer le seuil du dégagement d'office de 229 M€ avec une marge de 6 M€.

En termes de réalisations, le tableau ci dessous permet de visualiser quelques indicateurs de réalisation sur dossiers soldés sachant que le descriptif de chaque mesure détaille ces résultats :

Total mesures	Nombre de dossiers/projets soldés depuis 2000	30 136
Mesure 15 01 Aménager le territoire rural	Nombre de dossiers/projets soldés depuis 2000	4651
	Linéaire de voirie	96,28 km
	Nombre d'exploitations désenclavées	590
	Nombre d'hectares aménagés	7 717 ha
Mesure 15 02 Poursuivre la maîtrise de l'eau	Nombre de dossiers/projets soldés depuis 2000	162
	Nombre d'hectares irrigables <i>NB : les surfaces potentiellement irrigables avec les retenues individuelles ne sont pas comptabilisées, l'eau étant prioritairement utilisées pour l'élevage. – les dossiers des antennes 8 et 6 ne sont pas encore soldés donc ne sont pas comptabilisés même si ces antennes sont livrées.</i>	200 ha
	Capacité d'eau des retenues collectives et individuelles	665 595 m ³
Mesure 15 03 Favoriser la gestion intégrée des territoires et des Hauts	Nombre de dossiers/projets soldés depuis 2000	625
	Nombre d'emplois créés / confortés	157 dont 34 sur des projets portés par des femmes
	Nombre de CTE signés	157
	Nombre de CAD signés	342
	Nombre d'agriculteurs impliqués dans la démarche OLAT (Opérations Locales d'Aménagement de Terroirs)	75
	Surface couverte par les OLAT	917 ha
Mesure 15 04 Gérer la forêt de manière multifonctionnelle et durable	Nombre de dossiers/projets soldés depuis 2000	36

		Nombre d'hectares de forêt travaillés	5 462 ha
		Dont plantées	411,4 ha
		Linéaire de voiries forestières créées ou améliorées	77 km
Mesure 15 05	Améliorer les structures d'exploitation	Nombre de dossiers/projets soldés depuis 2000	3402
		Nombre de jeunes agriculteurs installés de 2000 à 2007	393
Mesure 15 06	Moderniser la filière canne sucre rhum	Nombre de dossiers/projets soldés depuis 2000	15 009
		Nombre d'hectares plantés/replantés en canne	11 980 ha
		Nombre d'hectares traités contre le ver blanc	9 388 ha
Mesure 15 07	Consolider les filières de diversification	Nombre de dossiers/projets soldés depuis 2000	6087
		Nombre de dossiers concernant les investissements dans le domaine végétal	3838
		Nombre de dossiers concernant les investissements dans le domaine animal	2090
Mesure 15 08	Appui technique agricole	Nombre de dossiers/projets soldés depuis 2000	22
Mesure 15 09	Consolider la filière agroalimentaire et bois	Nombre de dossiers/projets soldés depuis 2000	51
		Montant des investissements soutenus sur ces projets soldés	62,813 M€
Mesure 15 10	Créer des pôles de compétence en agronomie tropicale	Nombre de dossiers/projets soldés depuis 2000	52
Mesure 15 11	Développer une agriculture durable	Nombre de dossiers/projets soldés depuis 2000	37
		Nombre d'exploitations mises aux normes	4
		Nombre d'agriculteurs certifiés agriculture raisonnée	22
		Nombre d'agriculteurs certifiés bio ou en conversion	31 exploitations et 1 entreprise de transformation
Mesure 15 12	Assistance technique	Nombre de dossiers/projets soldés depuis 2000	2

Mesure 15 01
Aménager le territoire rural

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Cette mesure contribue à améliorer, remettre en valeur les terres et développer les infrastructures afin de permettre l'installation ou la consolidation d'une agriculture économiquement viable.

Descriptif synthétique :

Cette mesure comprend :

- des actions d'amélioration et de réorganisation foncière, de desserte des exploitations et de regroupement de l'habitat rural ;
- la reconquête et la mise en valeur des terres agricoles incultes ou insuffisamment exploitées notamment dans le cadre des futurs périmètres irrigués.

Eléments de programmation pour l'année civile 2007:

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEOGA programmé en 2007	0,182 M€
Montant FEOGA programmé de 2000 à 2007	49,548 M€
Taux de FEOGA programmé de 2000 à 2007 par rapport au montant prévu	106%
Reliquats sur opérations soldées	2,937 M€
Taux d'avancement réel	99,70%
Nombre d'hectares aménagés	- ha
Linéaire de voirie	- km
Nombre de dossiers/projets programmés en 2007	4

Le niveau de programmation maximal de cette mesure était quasiment atteint fin 2007. Plusieurs projets ont été financés dans le cadre de cette mesure. Ils ont pour objectif de renforcer la compétitivité de la filière canne et de favoriser le développement des filières de diversification à travers :

- Le programme 2007 pour la mise en place et le fonctionnement du Système d'Information Géographique par le CTICS (Centre Technique Interprofessionnel de la Canne et du Sucre)

Le programme 2007 a pour objectif en continuité par rapport aux années précédentes, la constitution de la base de données fiable et permettant de répondre aux demandes de la filière canne :

- être un outil d'aide à la décision ;
- permettre des simulations de développement agricole ;
- fournir des références pour l'aménagement du territoire.

Le SIG permet une meilleure connaissance de la localisation parcellaire des exploitations agricoles cannières et assurera la coordination des démarches de développement et de soutien à l'agriculture réunionnaise.

— Le programme 2007 du coordinateur foncier

Cette action est mise en œuvre par le CNASEA. Le programme d'actions du coordinateur foncier vise à :

- suivre le devenir des terres agricoles dans le cadre notamment de la préretraite,
- suivre les déclarations d'intention de cessation agricole,
- réaliser des audits de transmission après diagnostic de l'exploitation permettant de mieux cibler le transfert de foncier,
- gérer le répertoire Départ - Installation permettant une orientation des exploitations sans successeurs vers des candidats à l'installation.

Le programme 2007 prévoit le suivi de 25 structures pour une surface de 200 ha.

— Le programme 2007 de réorganisation foncière sur les « terres incultes »

Ces actions sont mises en œuvre par la SAFER.

La procédure "terres incultes" appliquée au territoire de la Réunion présente une utilité à la fois sur les plans agricole, foncier, environnemental, économique, juridique et social. Ce programme vise à :

- informer, conseiller et orienter le public sur la mise en œuvre de la procédure;
- inciter et encourager les propriétaires de fonds agricoles ou leurs fermiers à mettre en valeur leurs parcelles ;
- contraindre les propriétaires ou exploitants récalcitrants à rechercher la mise en valeur de leurs biens.

Les programmes prévoient le suivi de dossiers pour une surface de 400 ha en 2007.

Ces deux actions (coordination foncière et terres incultes) sont complémentaires et sont prioritaires dans le cadre du maintien de la sole agricole.

— Une étude pré-opérationnelle pour la mise en place d'opération d'habitat rural sur la Commune de Salazie

La mise en œuvre de lotissements habitat rural permet le regroupement des habitations des agriculteurs et contribue à limiter le mitage en assurant une offre de terrain à bâtir. L'objectif de cette étude est d'identifier sur trois zones une possibilité d'implantation de lotissements.

A Noter

- 2 dossiers ont fait l'objet de modifications :
 - Le programme d'améliorations foncières 2000 dans le cadre du Plan de Consolidation de l'Economie Sucrière qui a été ajusté aux réalisations ;
 - La phase travaux du dossier relatif au regroupement habitat rural HOFO 1 et HOFO 2 à Saint Paul afin de prendre en compte la demande complémentaire du maître d'ouvrage sur des travaux supplémentaires devant être réalisés pour être conforme au schéma général d'assainissement de la Commune.

Eléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2007 :

<i>Indicateurs clé pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant certifié en 2007	4,782 M€
Montant FEOGA certifié (cumul 2000-2007)	35,897 M€
Taux de certification FEOGA 2000-2007 par rapport aux montants prévus	77%

Par rapport aux montants programmés en Comité sur la période 2000-2006, 72% des dépenses sont certifiées.

La certification sur cette mesure est légèrement en dessous de la moyenne mais s'explique par le fait qu'un nombre important de dossiers, notamment des dossiers de voirie rurale, ont été programmés en 2006 et n'ont pas encore fait l'objet de certification.

Les dépenses certifiées concernent essentiellement les dépenses relatives aux travaux d'aménagement foncier soit 62% du FEOGA déclaré.

Sur les 17,33 M€ de FEOGA de voiries programmées de 2000 à 2007 (études et travaux), 10,9 M€ sont certifiés soit 2 M€ de plus par rapport à l'année précédente et sur les 156 dossiers programmés, 111 sont aujourd'hui soldés.

Les indicateurs de réalisation sont les suivants sur les opérations soldées au 31/12/2007 :

- Hors terroirs de la SAFER, 5308 ha (dont 2474 en canne) ont été aménagés (programmes 2000 à 2006), se rapportant à 3807 dossiers (dont 2 202 en canne) bénéficiaires de différents types de travaux. 23 chemins d'exploitation ont été financés.
- Sur les terroirs de la SAFER, 696 dossiers ont été réalisés (programmes 2000 à 2006) pour l'aménagement de 2409 ha et la réalisation de 170 759 mètres linéaires de voiries.
- 93,28 km de voiries réalisées permettant de désenclaver 590 exploitations.

Mesure 15 02
Poursuivre la maîtrise de l'eau

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Cette mesure vise à mettre à disposition des agriculteurs des ressources en eau, soit pour l'irrigation, soit pour l'élevage.

Descriptif synthétique :

Les opérations financées dans le cadre de cette mesure sont la mise en place d'équipements et d'infrastructures permettant de sécuriser, de mieux répartir et de gérer la ressource en eau.

Eléments de programmation pour l'année civile 2007 :

<i>Indicateurs clé pour la mesure</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEOGA programmé en 2007	0,997M€
Montant FEOGA programmé de 2000 à 2007	69,121 M€
Taux de FEOGA programmé de 2000 à 2007 par rapport au montant prévu	97%
Reliquats sur opérations soldées	0,705 M€
Taux d'avancement réel	96,36%
Nombre de dossiers/projets programmés en 2007	2
Nombre d'hectares potentiellement irrigables	- ha

Le taux d'avancement de la mesure est aujourd'hui plus que satisfaisant (96%).

Sur les 4 opérations identifiées lors de l'exercice de réajustement de 2006, seule une a été programmée en 2007 : les travaux complémentaires sur l'antenne d'irrigation n°3. Les deux autres dossiers concernant les antennes d'irrigation devraient être programmés en 2008, par contre s'agissant du dossier de mise en conformité du Bras de Cilaos, les travaux ne pourront être réalisés sur l'actuelle période. Les crédits correspondants devront donc être redéployés sur d'autres projets.

En 2007, 2 dossiers ont fait l'objet d'un ajustement financier :

- le dossier relatif à l'antenne d'irrigation n°3 dans le cadre du projet d'irrigation du littoral ouest : cet ajustement a permis de prendre en charge les travaux de raccordement électrique des ouvrages et en particulier les équipements électromécaniques des réservoirs et des stations de pompage ;
- le programme départemental de réfection de retenues d'eau individuelles programmé en 2005 qui a fait l'objet d'une modification afin de prendre en compte l'ensemble des demandes de l'année 2005 avec deux dossiers complémentaires et d'ajuster le plan de financement sur la base des coûts obtenus après consultation des entreprises de travaux.

Eléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2007 :

<i>Indicateurs clé pour l'axe</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant certifié en 2007	10,957 M€
Montant FEOGA certifié (cumul 2000-2007)	52,922 M€
Taux de certification FEOGA 2000-2007 par rapport aux montants prévus	75%

Le niveau de certification a nettement augmenté en 2007 avec notamment le niveau important de certification sur les antennes d'irrigation n°8, 6 et 3.

Les dépenses déclarées concernent essentiellement :

- les travaux sur les retenues collinaires individuelles (10% du montant déclaré) ;
- les travaux dans le cadre de l'irrigation du littoral Ouest (79% du montant déclaré).

- Les indicateurs de réalisation sont les suivants :
 - 116 retenues collinaires ont été réalisées pour une capacité de stockage de 233 145 m³,
 - 44 retenues ont été rénovées pour une capacité de 81 400 m³,
 - Création de la retenue de grande capacité des Herbes Blanches au Tampon de 350 000 m³ :
 - Mise en eau de l'antenne d'irrigation n°8 en décembre 2006 soit 645 ha potentiellement irrigables dont 531 avaient été déclarés en culture en 2005. Depuis, 90 exploitants agricoles ont demandé l'ouverture d'un compteur en vue de l'irrigation. La première récolte n'a pas pu bénéficier de façon significative de l'irrigation et les détails concernant les surfaces effectivement irriguées ainsi que les rendements ne seront pertinents qu'à l'issue de la campagne cannière 2008, courant décembre.
 - Mise en eau de l'antenne d'irrigation n°6 début 2007 soit 703 ha potentiellement irrigables dont 163 ont été déclarés en culture en 2006. Depuis, en 2007, des ouvertures de compteurs pour 20 exploitants ont été enregistrées. Tout comme pour l'antenne 8, les informations concernant les surfaces effectivement irriguées ainsi que les rendements ne seront disponibles qu'à l'issue de l'actuelle campagne sucrière.

Mesure 15 03
Favoriser la gestion intégrée des territoires et des Hauts

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Il s'agit d'accentuer une politique de valorisation des atouts des Hauts de la Réunion en mettant en pratique une démarche participative avec les promoteurs.

Il s'agit également de promouvoir une approche intégrée de l'exploitation agricole et des terroirs.

Descriptif synthétique :

La mesure est axée, d'une façon générale, sur une approche intégrée des territoires et des exploitations.

Cette approche peut être concrétisée à travers deux principales démarches :

- accompagnement de la population des Hauts dans une démarche générale de mise en valeur des zones rurales difficiles.
- approche globale des problématiques d'aménagement de terroirs.

Eléments de programmation pour l'année civile 2007 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEOGA programmé en 2007	0,232 M€
Montant FEOGA programmé de 2000 à 2007	9,849 M€
Taux de FEOGA programmé de 2000 à 2007 par rapport au montant prévu	99%
Reliquats sur opérations soldées	0,516 M€
Taux d'avancement réel	93,34%
Nombre d'emplois créés / confortés	-
Nombre de dossiers/projets programmés en 2007	4

Toutes les actions de cette mesure s'inscrivent dans la dynamique du Plan d'Aménagement des Hauts (PAH) ou dans le cadre d'aménagement de terroirs.

Dans le cadre de l'aménagement de terroirs les actions suivantes ont été programmées :

- le programme annuel 2007 du médiateur terre incultes. Affecté au CNASEA, le médiateur "terres incultes" a pour objectif de donner une meilleure efficacité à la procédure terres incultes dans les zones sensibles. Pour cela le médiateur est chargé d'accompagner le propriétaire dans sa démarche de remise en valeur en l'orientant vers les outils et les structures adaptées. Ce médiateur travaille en collaboration étroite avec le coordinateur foncier du CNASEA et les agents de la SAFER. En 2007, le programme d'actions concerne 75 agriculteurs et 150 ha.

Dans le cadre du Plan d'Aménagement des Hauts ont été programmés :

- la conduite d'expérimentations dans les hauts permettant de contribuer au développement économique des hauts humides et plus globalement de l'île en proposant des cultures fruitières de diversification innovantes qui soient bien adaptées aux besoins des agriculteurs, aux lieux de culture et aux attentes des marchés et des consommateurs. Les expérimentations ont porté en 2007 sur la poursuite des travaux sur le Palmiste des Mascareignes, le Pejibaye, et la Coronille.

- les programmes 2007 de mise en œuvre du Plan d'Aménagement des Hauts qui prévoit :
- l'animation du programme de développement des Hauts ruraux : les missions des animateurs-aménageurs s'articulent sur deux sous-volets, l'accompagnement des projets du territoire (repérage, émergence, accompagnement et suivi des initiatives de projets des acteurs locaux) et la contribution aux stratégies de développement local (diagnostic de territoire, participation, animation, médiation, co-construction de dynamiques locales visant à une approche système des projets). 12 intervenants permettront ainsi d'encadrer 20 projets et de suivre 31 associations ;
 - la constitution du Pôle d'Ingénierie Locale et Territoriale qui vise notamment des actions d'ingénierie et d'assistance méthodologique.

La totalité des opérations prévues a été programmée. Le taux d'avancement réel étant de 93%, les reliquats liés à cette mesure devront donc être redéployés.

Mise en œuvre des dérogations structurelles dans le cadre de cette mesure

Sur cette mesure une demande de dérogation a été faite sur la sous mesure concernant les CTE/CAD. En 2007, aucune dérogation structurelle n'a été programmée dans le cadre de cette mesure.

Eléments pris en compte dans la déclaration de dépenses 2007

<i>Indicateurs clé pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant certifié en 2007	0,491 M€
Montant FEOGA certifié (cumul 2000-2007)	7,419 M€
Taux de certification FEOGA 2000-2007 par rapport aux montants prévus	74%

Par rapport aux montants programmés en Comité sur la période 2000-2007, 75% des dépenses sont certifiées.

66% de ces dépenses concernent les actions d'accompagnement et les 34% restants, les investissements individuels. Les projets individuels dans les Hauts sont en général des investissements peu importants financièrement ce qui explique cette faible représentativité.

Par contre il convient de noter que la plupart des programmes d'actions 2000 à 2006 sont soldés.

Les demandes de remboursement pour les investissements CTE/CAD 2001-2005 sont réalisées aujourd'hui en totalité.

Enfin dans le cadre du PAH sur les 160 dossiers d'investissement privés, 128 dossiers sont soldés permettant ainsi de conforter et/ou créer 148 emplois. 32 de ces projets sont portés par des femmes.

Mesure 15 04
Gérer la forêt de manière multi-fonctionnelle et durable

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Il s'agit dans cette mesure de maintenir ou reconstituer des espaces boisés, améliorer et compléter les infrastructures leur étant liées, dans un objectif de gestion multi fonctionnelle et durable.

Descriptif synthétique :

Cette mesure permet de traiter des différentes actions liées à la forêt. A titre indicatif, la mesure permettra de financer par exemple :

- les travaux de défense des forêts contre les incendies,
- les voiries à usage forestier, agricole touristique,
- les aménagements et l'entretien des forêts.

Eléments de programmation pour l'année civile 2007 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEOGA programmé en 2007	1,528 M€
Montant FEOGA programmé de 2000 à 2007	22,966 M€
Taux de FEOGA programmé de 2000 à 2007 par rapport au montant prévu	101%
Reliquats sur opérations soldées	0,834 M€
Taux d'avancement réel	97,56%
Nombre d'hectares de forêt concernés	-
Nombre de dossiers/projets programmés en 2007	3

Comme en 2006, le niveau de programmation n'a presque pas évolué en 2007. Seuls trois dossiers ont été programmés et ils concernent les routes forestières suivantes :

- o la route forestière du gîte du volcan sur une longueur de 1,35km
- o la route forestière des Cryptomérias sur une longueur de 4,9 km
- o les routes forestières secondaires des Hauts sous le vent sur une longueur de 6 km

Toutes les opérations prévues lors de l'ajustement de 2006 ont été programmées. Les reliquats liés à cette mesure devront donc être redéployés.

Mise en œuvre des dérogations structurelles dans le cadre de cette mesure

Les actions de DFCI et d'aménagement et d'entretien des forêts font l'objet d'une dérogation. En 2007, aucune dérogation structurelle n'a été programmée dans le cadre de cette mesure.

Eléments pris en compte dans les déclarations de dépenses 2007

<i>Indicateurs clé pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant certifié en 2007	1,509 M€
Montant FEOGA certifié (cumul 2000-2007)	17,754 M€
Taux de certification FEOGA 2000-2007 par rapport aux montants prévus	78%

77% des dépenses programmées ont été certifiées qui se répartissent de la façon suivante :

- 61% des dépenses concernent les aménagements et l'entretien des forêts et les travaux de défense des forêts contre l'incendie,
- 39% des dépenses concernent les routes forestières.

Concernant les indicateurs, la situation a évolué car les programmes 2004 ont été soldés en 2007. Les indicateurs de réalisation sont les suivants par programme :

Programmes	Surface d'intervention (ha)	se répartissant en				et comprenant	
		Restauration écologique	Education des peuplements avec objectif de production	Protection des sols	Restauration des boisements en zone d'accueil du public	Lutte contre les exotiques envahissantes	Surfaces nouvellement plantées ou régénérées
2000	1009,8	192,3	734,3	28,7	54,5	281,4	64,7
2001	870,8	171,4	610,8	25,7	62,9	267,4	40,5
2002	999,6	314,8	620,6	26,6	37,6	390,2	44,2
2003	1013,40	555,5	343,3	114,6	-	299,9	46,2
2004	1042	648,7	374,9	118,4	-	486	44,7

S'agissant de l'aménagement de la forêt de l'Etang Salé, seuls les programmes 2000 à 2003 sont à ce jour soldés. Le bilan des réalisations est le suivant :

- 92,5 ha traités (traitement phytosanitaire, plantation, dégagement manuel et mécanique, taille, arrosage, installation de goutte à goutte, installation de clôture), 23 ha plantés pour la programmation 2000
- 200 ha traités (préparation mécanique du terrain, plantation, dégagement manuel et mécanique, taille, arrosage), 87,5 ha plantés pour la programmation 2001
- 89 ha traités (préparation mécanique du terrain, plantation, dégagement manuel et mécanique, taille, arrosage, installation de goutte à goutte) + 150 ha équipés en adduction d'eau d'irrigation (soit 2 500 ml de conduite), 41 ha plantés pour la programmation 2002.
- 72,2 ha traités (préparation mécanique du terrain, plantation, dégagement manuel et mécanique, taille, arrosage, installation de goutte à goutte) pour la programmation 2003 dont 13,5 ha plantés et 11 442 plants créés.
- 72,7 ha traités (plantation, dégagement manuel et mécanique, arrosage, installation de goutte à goutte) dont 6,1 ha plantés et 5080 plants créés

La forêt de l'Etang Salé est un massif créé dans un but de protection et de fixation des dunes afin de prévenir un envahissement de la ville du même nom, plutôt que pour la production de bois. Parallèlement aux aménagements réalisés, le reboisement opéré favorise en outre la fonction d'accueil du public de cette forêt très fréquentée pour la pratique quotidienne de loisirs.

23 dossiers de voiries forestières sur les 26 dossiers programmés sont à ce jour soldés ce qui représente 77 km créés ou améliorés.

Enfin, les programmes de Défense des Forêts Contre l'Incendie 2000 à 2002 sont soldés et ont permis de réaliser les études et les travaux afférents à deux retenues d'eau pour une capacité globale de 3500 m³ et d'améliorer une piste d'accès d'une longueur de 1,2 km.

Mesure 15 05
Améliorer les structures d'exploitation

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Cette mesure vise à contribuer :

- à améliorer la qualité des installations de jeunes agriculteurs,
- à agrandir de petites structures,
- à poursuivre la modernisation des exploitations agricoles,
- à soutenir les exploitations viables qui connaissent des difficultés.

Descriptif synthétique :

Cette mesure permet la mise en œuvre d'actions structurelles contribuant à la création, au développement et à la sauvegarde d'exploitations agricoles viables et pérennes.

Éléments de programmation pour l'année civile 2007 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEOGA programmé en 2007	0,227 M€
Montant FEOGA programmé de 2000 à 2007	8,376 M€
Taux de FEOGA programmé de 2000 à 2007 par rapport au montant prévu	129%
Reliquats sur opérations soldées	1,392 M€
Taux d'avancement réel	107,80%
Nombre de dossiers/projets programmés en 2007	7
Nombre de dossiers Prêts Bonifiés	-
Nombre de dossiers DJA	7

Un seul type de programmes a été financé sur cette mesure en 2007 :

- les Dotations Jeunes Agriculteurs : le montant programmé correspond aux dépenses qui seront payées par le CNASEA sur le premier semestre 2007 pour 7 dossiers permettant ainsi l'installation de jeunes agriculteurs ;

Le niveau de programmation sur cette mesure est en dépassement par rapport à la maquette et une flexibilité avec les mesures en sous réalisation sera réalisée.

A Noter

- 2 dossiers ont fait l'objet de modifications :
 - Le programme 2003 de compléments de retraite : le dossier a été ajusté à un niveau inférieur par rapport au montant initialement programmé pour solde du dossier.
 - Le programme 2006 des DJA a été modifié afin de prendre en charge la totalité des paiements réalisés sur cette période soit ceux de 10 dossiers complémentaires.

Éléments pris en compte dans la déclaration de dépenses 2007

<i>Indicateurs clé pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant certifié en 2007	0,600 M€
Montant FEOGA certifié (cumul 2000-2007)	6,954 M€
Taux de certification FEOGA 2000-2007 par rapport aux montants prévus	107 %

83% des dépenses programmées sont certifiées sur cette mesure.

A ce jour, les remboursements DJA (2000 à 2006) et prêts bonifiés (2000 à 2006) sont soldés.

De 2000 à 2007, 393 jeunes agriculteurs ont été installés. Le détail par année est décrit dans le tableau ci dessous :

Années	Nombre d'agriculteurs installés
2000	65
2001	73
2002	48
2003	51
2004	54
2005	45
2006	41
2007	16

599 prêts moyen terme spéciaux JA et 1185 Prêts Spécial Modernisation ont été payés de 2000 à 2006.

Les dossiers concernant les Compléments de retraite agricole (2000-2005) sont soldés et concernent 345 bénéficiaires. La répartition par année est la suivante :

Années	Nombre d'agriculteurs en préretraite
2000	31
2001	84
2002	55
2003	65
2004	56
2005	22
2006	32

Mesure 15 06
Moderniser la filière canne-sucre-rhum

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Cette mesure a pour objectif de moderniser la filière canne/sucre/rhum dans le cadre d'une approche intégrée de la filière, prenant en compte les diverses contraintes depuis l'amont jusqu'aux centres de réception.

Descriptif synthétique :

Structuration et modernisation de la filière canne par l'amélioration des plantations, des itinéraires techniques et des équipements, le renforcement de l'encadrement spécialisé et la mise en œuvre de mesure de lutte contre les différents ravageurs.

Eléments de programmation pour l'année civile 2007 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEOGA programmé en 2007	1,571 M€
Montant FEOGA programmé de 2000 à 2007	23,090 M€
Taux de FEOGA programmé de 2000 à 2007 par rapport au montant prévu	111%
Reliquats sur opérations soldées	1,291 M€
Taux d'avancement réel	104,44%
Nombre de dossiers programmés en 2007	1212

Le soutien à la filière canne-sucre-rhum s'est décliné en plusieurs orientations :

- **Les soutiens à la plantation :**
 - le programme 2007-2008 de lutte biologique contre le ver blanc : 1700 ha seront traités avec du Betel et 1200 agriculteurs sont concernés par ces traitements. Il convient de noter que ce dispositif a évolué compte tenu de résultats positifs obtenus depuis 1998 : Seul le traitement au Betel est préconisé alors que de 2000 à 2005 l'association de deux produits, le Suxon et le Betel, étaient obligatoires.

- **Les programmes d'expérimentation :**
 - les programmes 2007 d'expérimentation et de création variétale du CERF dans les Hauts et les Bas ;
 - les programmes d'expérimentation 2007 herbicides et d'analyse de sol du CIRAD pour une gestion raisonnée des intrants. S'agissant des analyse de sol, afin de se coordonner par rapport aux campagnes sucrières, le programme 2007 a été étendu jusqu'à juin 2008 ;
 - le programme 2007 de gestion raisonnée des ressources en eau et d'optimisation de l'irrigation menée par la Chambre d'Agriculture.

➤ l'appui aux planteurs

- le programme 2007 de soutien au Centre Technique Interprofessionnel de la Canne et du Sucre et aux organismes de travaux (programmes d'actions et investissements matériels). Concernant les organismes de travaux, les financements permettront de répondre à l'évolution de la demande des planteurs lors de la plantation des cannes en termes de rapidité d'intervention, de qualité de préparation du sol, de respect de l'environnement et d'agression réduite de la couverture arable ;
- Le programme 2007 porté par la SICA CANNE Réunion pour l'appui à la mécanisation groupée comprenant notamment des formations à la maintenance, l'aide au montage et au management de groupements de récolte ;
- l'accompagnement en 2007 de la filière canne par le programme d'actions du Comité de pilotage Canne ;
- les actions de communication vers les professionnels de la canne et du grand public ;
- le suivi des stations Météo 2007 qui est indispensable à la connaissance de la croissance de la canne à sucre, à la réalisation de prévisions de récoltes et de production ainsi qu'à l'optimisation de l'irrigation.

A noter : 6 dossiers ont fait l'objet de modifications :

- Le programme 2006 de soutien à la plantation canne qui a été étendu à l'année 2007 et jusqu'à juin 2008 afin de se coordonner avec les campagnes sucrières. Au titre de ce programme, 1400 dossiers de plantation seront soutenus pour la plantation de 1980 ha.
- Le programme 2006 de lutte contre le ver blanc qui a été étendu jusqu'à fin 2007 afin de se coordonner avec les campagnes sucrières. Au titre de ce programme, 1298 dossiers de plantation seront soutenus pour la plantation de 1951 ha.
- Enfin les programmes 2000, 2002 et 2003 de plantation de canne et le programme 2005 de lutte contre le Ver Blanc ont été ajustés pour solde des opérations.

Globalement, la mesure 15 02 est en légère surprogrammation liée à la prise en compte des investissements liés aux plantations canne 2007 qui ont été pris en compte sur le DOCUP afin de faciliter une transition harmonieuse entre les deux périodes de programmation. Cette surprogrammation sera compensée par les sous-programmations des autres mesures.

Eléments pris en compte dans les déclarations de dépenses 2007

<i>Indicateurs clé pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant certifié en 2007	2,660 M€
Montant FEOGA certifié (cumul 2000-2007)	19,807 M€
Taux de certification FEOGA 2000-2007 par rapport aux montants prévus	95%

Par rapport aux montants programmés en Comité, 86% des dépenses sont certifiées. 62% des dépenses concernent des investissements dans les exploitations agricoles (plantation de cannes et traitement au saxon betel) et 38% des dépenses d'encadrement et d'accompagnement de la filière canne.

La totalité des dossiers 2000 à 2006 des programmes d'actions des structures est à ce jour soldée avec les principaux résultats suivants :

- Concernant les expérimentations conduites, l'action du CERF peut être mise en avant : en effet sans sélection variétale de longue haleine, la Réunion n'aurait jamais réussi à faire progresser sa productivité en sucre de 4 t / ha à 8,2 t / ha entre 1950 et 2000. De plus, fin 2004, le CERF a produit une nouvelle variété " R 580 " dont les résultats en richesse confirment le progrès de rendement en sucre / ha de 4 tonnes en 1950 à 8 tonnes en 2004, soit une progression moyenne de 1,5 % / an ;
- Concernant l'appui aux planteurs, une nouvelle procédure sur les travaux d'amélioration foncière a été mise en place : Cette action, débutée en fin 2004 a pour objet de répondre aux attentes de l'UE en termes de normalisation des procédures d'aides aux améliorations foncières, notamment par une mise en concurrence des prestataires susceptibles d'effectuer des travaux d'améliorations foncières pour le compte des agriculteurs.

En termes de réalisation sur les dossiers de plantation de canne à sucre les programmes d'investissement 2000 à 2004 sont soldés. Les indicateurs de réalisation prévisionnels de 2000 à 2007 sont les suivants : 8 124 dossiers ont été réalisés pour 11 980 ha selon la répartition suivante :

Programme plantation	Nombre de dossiers	Nombre d'hectares
2000	1 868	2 697
2001	1 287	2 027
2002	1 275	1 843
2003	920	1 401
2004	734	1 063
2005	748	1 110
2006 à 2008 (juin)	1 292	1 839
total	8 124	11 980

Les programmes 2000 à 2007 de lutte contre le ver blanc sont soldés et les indicateurs de réalisation de 2000 à 2007 sont les suivants : 6795 dossiers pour 9388 ha.

Mesure 15 07
Consolider les filières de diversification

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Cette mesure cherche à contribuer à l'auto approvisionnement de la population et de l'économie locale en diversifiant les productions végétales et animales dans les conditions sanitaires satisfaisantes.

Elle vise aussi à stabiliser les exploitations agricoles par une meilleure productivité, à développer un courant régulier vers l'exportation et à valoriser les nouveaux potentiels de développement.

Descriptif synthétique :

Le soutien aux actions d'investissement est lié :

- aux activités de production animale et végétale ;
- à l'augmentation de la productivité de l'ensemble des systèmes d'exploitation ;
- à l'incitation à l'organisation des filières.

Éléments de programmation pour l'année civile 2007 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEOGA programmé en 2007	1,138 M€
Montant FEOGA programmé de 2000 à 2007	38,060 M€
Taux de FEOGA programmé de 2000 à 2007 par rapport au montant prévu	109%
Reliquats sur opérations soldées	2,877 M€
Taux d'avancement réel	101,12%
Nombre de dossiers/projets programmés en 2007	20

- En 2007 pour soutenir les filières de diversification animales et végétales, des programmes d'appui ont été cofinancés :
- Par le soutien à 7 organismes dans le domaine végétal et 9 organismes dans le domaine animal ;
 - Par les actions d'expérimentation de la FDGDON (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles) ;
 - Par le suivi du Groupement Régional de Défense Sanitaire du Bétail à la Réunion en matière de programme de lutte et d'évaluation économique, de réseau d'épidémiologie-surveillance et d'interventions et conseils sanitaires.

A noter : 19 dossiers ont fait l'objet de modification pour solde au niveau de réalisation. Il s'agit des dossiers suivants :

- les programmes 2000, 2001 et 2003 d'irrigation par aspersion ;
- les programmes 2001, 2003 et 2004 d'irrigation goutte à goutte ;
- les programmes 2003 et 2004 de mécanisation des exploitations ;
- le programme 2004 de rénovation des équipements obsolètes d'irrigation ;
- le programme 2002 de plantation de vergers ;
- le programme 2002 de normalisation de l'Association des Cultivateurs de la Terre Réunionnaise ;
- les programmes 2003 et 2004 d'investissement horticole ;
- le programme 2005 de box d'allaitement ;

- le programme 2000 de création, d'aménagement et d'extension de bâtiments d'élevage porcin ;
- les programmes 2000, 2001 et 2002 de création, d'aménagement et d'extension de bâtiments d'élevage hors porcin ;
- le programme 2005 de prophylaxies collectives.

Mise en œuvre des dérogations structurelles dans le cadre de cette mesure

Les actions concernées par les dérogations structurelles sur cette mesure sont les suivantes :

- Les équipements individuels d'irrigation goutte à goutte ;
- La rénovation des équipements obsolètes d'irrigation ;
- La création d'ateliers privés pour génisses laitières ;
- La construction de box d'allaitement pour jeunes veaux femelles ;
- La création, l'aménagement et l'extension des bâtiments d'élevage (Hors Plan de Développement Porcin).

En 2007, aucune dérogation structurelle n'a été programmée dans le cadre de cette mesure.

Sur cette mesure, le taux d'avancement est en légère sur programmation qui sera compensée par la sous programmation sur les autres mesures.

Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses 2007

<i>Indicateurs clé pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant certifié en 2007	4,591 M€
Montant FEOGA certifié (cumul 2000-2007)	30,974 M€
Taux de certification FEOGA 2000-2007 par rapport aux montants prévus	89%

Par rapport aux montants programmés en Comité sur 2000-2006, 81% des dépenses sont certifiées : 69% des dépenses concernent des investissements directs ou indirects dans les exploitations agricoles et 31% des dépenses d'encadrement des filières de diversification.

La quasi-totalité des dossiers 2000 à 2006 des programmes d'accompagnement est à ce jour soldée.

Les programmes 2000 à 2004 des dispositifs d'aides individuelles aux agriculteurs sont quasiment tous soldés et les indicateurs de réalisation sont les suivants sur les programmes 2000 à 2006 :

Volets	Nombre de dossiers réalisés	Indicateur 1	Indicateur 2
Irrigation	716	1 903 ha irrigués	
Mécanisation	2 211	2 249 matériels financés	
Plantation de vergers	748	784 ha plantés	
Horticulture	135	127 771 m ² de surface plantée	
Création de prairies	1080	1 785 ha créés	344 798 mètres linéaires

			de clôture créés
Amélioration de prairies	717	1 335 ha aménagés	
Création d'ateliers pour génisses laitières	10	10 modules créés	278 places créées
Création de boxes d'allaitement	17	126 box créés	
PDN	44	786 animaux concernés	48 emplois confortés
PDL	34	859 animaux concernés	39 emplois confortés
Bâtiments d'élevage	178	137 bâtiments créés	11 extensions de bâtiments
Voiries de désenclavement des élevages		5,12 mètres linéaires de voiries privées réalisées	

Mesure 15 08
Appui technique agricole

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Il s'agit dans cette mesure de :

- Favoriser et accompagner l'installation des jeunes agriculteurs ;
- Pérenniser les exploitations en place et les créations d'activités nouvelles ;
- Favoriser le développement de l'agriculture dans un cadre multi-fonctionnel ;
- Promouvoir des pratiques préservant l'environnement.

Descriptif synthétique :

Cette mesure soutient les actions d'appui technique aux agriculteurs dans un cadre régional coordonné.

Eléments de programmation pour l'année civile 2007 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEOGA programmé en 2007	2,096 M€
Montant FEOGA programmé de 2000 à 2007	15,851 M€
Taux de FEOGA programmé de 2000 à 2007 par rapport au montant prévu	102%
Reliquats sur opérations soldées	0,286 M€
Taux d'avancement réel	99,69%
Nombre de dossiers/projets programmés en 2007	3

Sur cette mesure, ont été programmés :

- Le programme 2007 de la SAFER qui prévoit :
 - Des actions dans le domaine du foncier avec le développement d'un appui technique spécialisé afin d'installer des agriculteurs et de conforter des exploitations et contribuer à améliorer les structures foncières ;
 - Des actions dans le domaine de l'aménagement qui ont permis notamment d'initier des opérations d'aménagement et de protéger l'environnement par la mise en œuvre du droit de préemption sur des zones à protéger ;
 - Des actions de développement local avec un appui dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme ou d'études diverses notamment les contrats de développement agricoles...;

10 postes ont été mobilisées pour mener à bien ces actions pour 250 agriculteurs concernés.

- les programmes 2007 de la Chambre d'agriculture conduits par le SUAD et l'EDE. Ces programmes, mobilisant une ressource humaine de 69 personnes, ont pour objet de :

	Indicateurs prévus en 2007
1) Suivre des agriculteurs dans le domaine végétal En arboriculture, En maraîchage, En canne à sucre	2800 ha pour 2700 agriculteurs 600 ha pour 1400 agriculteurs 11000 ha pour 2200 agriculteurs et 66000 t produits
En Horticulture Au niveau de la mise en marché et la qualité	130 agriculteurs suivis 2050 t exportées et 15 agriculteurs suivis en certification produit 15 horticulteurs suivis

Accueil aux points verts	9100 agriculteurs reçus
Suivi machinisme	800 agriculteurs suivis et 120 CUMA 45 postes d'encadrement
2) Suivre des éleveurs par le contrôle de performances l'identification des animaux	7400 bovins, 900 caprins, ovins et cervidés, 4800 porcs et 1000 lapins suivis Nombre de cheptels répertoriés : 3000 bovins, 360 porcins, 2000 ovin/caprins 29 postes d'encadrement

Sur cette mesure, le taux d'avancement est conforme aux prévisions arrêtées lors de l'ajustement financier de 2006

Eléments pris en compte dans les déclarations de dépenses 2007

<i>Indicateurs clé pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant certifié en 2007	2,082 M€
Montant FEOGA certifié (cumul 2000-2007)	14,729 M€
Taux de certification FEOGA 2000-2007 par rapport aux montants prévus	94%

Par rapport aux montants programmés entre 2000 et 2006, 93% des dépenses sont certifiées. Ce très bon niveau de dépenses s'explique par une remontée régulière des factures sur les programmes d'actions.

Tous les programmes 2000 à 2006 sont soldés exception faite du programme SAFER 2006.

Les indicateurs de réalisation sur les programmes SAFER 2000-2005 sont les suivants :

	Année 2000	Année 2001	Année 2002	Année 2003	Année 2004	Année 2005
Nombre d'installations encadrées sur 10 ans	208	213	191	171	175	147
Nombre d'installations, réinstallation	16	6	6	9	19	17
Surface concernée (ha)	181	74	45	69	80	133
Nombre d'agrandissement	32	40	38	32	31	47
Surface concernée (ha)	152	91	440	154	93	205

Au niveau du programme du SUAD, les indicateurs de réalisation sont les suivants :

DOMAINES D'INTERVENTIONS	Année 2000	Année 2001	Année 2002	Année 2003	Année 2004	Année 2005	Année 2006
ARBORICULTURE							
- Nombre d'hectares	640	3000	3000	2605	2800	2878	2700
- Nombre d'agriculteurs	800	1600	1600	1600	1500	2600	2600
- Nombre			2289	1753	1740	1804	-

d'interventions							
MARAICHAGE							
- Nombre d'hectares	614	536	570	580	300	600	500
- Nombre d'agriculteurs	1200	1100	1100	1029	720	1042	1200
- Nombre d'interventions			1291	1178	1089	1556	
CANNE DEVELOPPEMENT LOCAL							
- Nombre d'hectares	7639	6835	6835	8500	8500	9000	9000
- Nombre d'agriculteurs	2100	1445	1500	1182	1400	1014	2200
- Nombre d'interventions			1933				
- Tonnage produit				510 000	510 000	515 000	515 000
POINTS VERTS							
- Nombre d'agriculteurs	9000	8110	8358	9701	9200	8500	9100
- Nombre d'interventions	21085	20 651	21 356	22 495	21 230	22 157	-
MISE EN MARCHÉ – QUALITÉ							
- Quantité exportée (t)				1771	1766	1854	2050
- Nb d'agri en suivi certification				-	5	6	6
HORTICULTURE FLORALE							
- Nb d'horticulteurs suivis				124	120	98	124

Enfin les indicateurs de réalisation pour les programmes de l'EDE sont les suivants :

Indicateurs contrôle de performance	Année 2000	Année 2001	Année 2002	Année 2003	Année 2004	Année 2005	Année 2006
Nombre d'éleveurs bovins suivis (lait + viande)	240	238	246	252	230	225	221
Nombre d'éleveurs Ovins Caprins cervidés suivis	20	30	33	33	34	36	32
Nombre d'éleveurs porcins suivis	115	121	130	130	130	123	122
Nombre d'éleveurs de lapins suivis	25	20	20	20	20	14	21

Mesure 15 09
Consolider la filière agro-alimentaire et bois

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Cette mesure permettra de créer des emplois dans le secteur agro-alimentaire et bois en apportant de la valeur ajoutée aux matières premières agricoles et forestières sur place ou importées.

Descriptif synthétique :

Les opérations financées concernent :

- la modernisation des centres de réception de la canne à sucre ;
- le financement des investissements relatifs aux installations de stockage, conditionnement et transformation de produits agricoles et forestiers ;
- le développement de la filière bois et la réalisation d'expérimentations de techniques de valorisation de sous produits ligneux.

Eléments de programmation pour l'année civile 2007 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure :</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEOGA programmé en 2007	- M€
Montant FEOGA programmé de 2000 à 2007	30,319 M€
Taux de FEOGA programmé de 2000 à 2007 par rapport au montant prévu	102%
Reliquats sur opérations soldées	2,326 M€
Taux d'avancement réel	90,72%
Nombre de dossiers/projets programmés en 2007	-

Cette mesure n'a fait l'objet d'aucune programmation en 2007. En effet lors de l'ajustement de 2006, tous les dossiers prévus ont été programmés afin d'utiliser la totalité de l'enveloppe. Par ailleurs, compte tenu des incertitudes en matière d'aide d'Etat et les obligations liées aux nouvelles Lignes Directrices Agricoles, il a été jugé préférable de stopper la programmation sur cette mesure sachant que le programme FEADER prévoyait en continuité une aide en matière agro-alimentaire.

Le niveau de programmation est aujourd'hui en sous programmation compte tenu des reliquats déployés au solde des dossiers.

Mise en œuvre des dérogations structurelles dans le cadre de cette mesure

Le CNS de décembre 2001 a proposé, dans le cadre du règlement (CE) N° 1452/2001 du Conseil du 28 juin 2001 que les sociétés répondant à la définition d'une PME, essentielles pour la filière et ne pouvant pas bénéficier directement ou indirectement du dispositif de défiscalisation puissent bénéficier d'un taux de subvention de 70%. Aucun dossier n'a été programmé au titre des dérogations structurelles.

Eléments pris en compte dans la déclaration de dépenses 2007

<i>Indicateurs clé pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant certifié en 2007	3,143 M€
Montant FEOGA certifié (cumul 2000-2007)	21,362 M€
Taux de certification FEOGA 2000-2007 par rapport aux montants prévus	69%

Par rapport aux montants programmés en Comité entre 2000 et 2006, 76% des dépenses sont certifiées :

87% des dépenses concernent des investissements pour l'amélioration de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles et 13%, le développement et l'amélioration des infrastructures liées au développement de l'agriculture.

Sur ce type d'investissements, le démarrage des projets est plus long et les procédures relatives à l'agrément fiscal pour les investissements défiscalisables rallongent automatiquement les délais.

A ce jour sur les 62 dossiers programmés, 51 sont soldés et concernent :

Dans le domaine sucrier :

- les programmes 2000, 2004, 2005 et 2006 de modernisation des centres de réception du CTICS,
- l'installation d'un centre de réception du CTICS sur la plate forme du Grand Pourpier,
- la création d'une nouvelle plate forme de réception de la Canne à VUE BELLE,
- la création d'une nouvelle plate forme au Grand Pourpier,
- la modernisation de la plate forme de réception de Stella,
- les programmes 2005 et 2006 d'investissements de modernisation sur les plates-formes des centres de réception et de l'usine du Gol par la Sucrière de la Réunion,
- les programmes 2001 à 2006 d'équipement pour une amélioration de la productivité de l'usine de Bois Rouge,
- l'installation d'un pré extracteur de sucre à l'usine de Bois Rouge,
- l'implantation de 2 cuves à mélasse, une sur le site de Bois Rouge et l'autre au niveau du port Est,
- les programmes 2003 et 2006 d'équipement pour une amélioration de la productivité de l'usine du Gol,
- la création de l'atelier de sucres spéciaux à l'usine du Gol.

Dans le domaine des productions végétales

- les programmes 2001, 2003, 2005 et 2006 d'extension de la capacité de conditionnement et de stockage au froid de fruits et légumes de la SARL LM Distribution,
- la construction d'un bâtiment et les équipements en matériels pour le GAEC Payet Salades,
- les aménagements et les équipements des locaux de transformation de fruits de la SCEA Passiflores orchidées,
- la création et équipement d'une forcerie d'endives,
- les créations de station de conditionnement de fruits et légumes par la SCA VIVEA et par la Coopérative Agricole du Nord Est,
- la modernisation et la rationalisation de la SAS Royal Bourbon Industries concernant les activités fruits et plats cuisinés,
- les investissements de Colipays Réunion visant la réorganisation et la rationalisation des bâtiments ainsi que la mise en place d'une nouvelle chaîne de préparation des fruits,

- L'aménagement d'une station de conditionnement au Terminal Export Fruitier de GILLOT par la SA Boyer,
- L'amélioration de l'outil de transformation et de la gestion des effluents vinicoles des Chais de Cilaos.

Dans le domaine des productions animales

- la mise aux normes CEE de l'abattoir de lapins de la Coopérative de Lapins,
- les programmes 2001 et 2004 pour les équipements de production pour la valorisation de la viande d'origine locale par la SICA Viande Pays,
- l'extension de l'unité de traitement thermique par la SICA Aucre,
- les investissements de rénovation et de réorganisation des locaux et outils de l'abattoir SEGMA SA,
- les équipements pour le stockage du lait frais et pour le traitement et le stockage de la crème fraîche de la SNC CILINVEST,
- la création d'une unité industrielle de transformation de viande locale par la SNC Réunion investissement 2003,
- la restructuration puis l'extension de l'usine de fabrication d'aliments pour bétail par l'URCOOPA,
- la construction et les équipements pour un abattoir de volailles par la SCEA Elevage Blard.
- l'acquisition d'une unité d'ensachage et de silos de stockage par l'URCOOPA,
- la modernisation du process et du conditionnement de yaourt par la SNC Cilinvest 2005,
- le programme d'investissements de silo chez les éleveurs par l'URCOOPA,
- la création d'une unité d'abattage, de découpe et de transformation de volailles fraîches HALAL de l'EURL Moulri Halal
- les investissements visant l'augmentation des capacités de process ainsi que l'acquisition d'une nouvelle ligne de conditionnement des yaourts et desserts en pots
- deux dossiers d'investissements de la société Crête d'or, visant à améliorer le process d'abattage, l'hygiène des produits et la traçabilité, à développer de nouveaux produits, et à augmenter la capacité de production ;

Mesure 15 10
Créer des pôles de compétences en agronomie tropicale

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Cette mesure vise à augmenter les productions agricoles dans diverses filières et créer des productions à forte valeur ajoutée et améliorer la qualité des produits mis sur le marché local.

Descriptif synthétique :

Il s'agit donc de :

- favoriser la conduite de programmes d'expérimentation, généralement organisés autour de pôles de compétences homogènes, adaptés au milieu tropical et aux différents micro-climats de l'île ;
- de créer des pôles de compétences dans les domaines suivants : agro-alimentaire, agriculture durable et protection des plantes.

Eléments de programmation pour l'année civile 2007 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEOGA programmé en 2007	3,076 M€
Montant FEOGA programmé de 2000 à 2007	24,763M€
Taux de FEOGA programmé de 2000 à 2007 par rapport au montant prévu	104%
Reliquats sur opérations soldées	0,884 M€
Taux d'avancement réel	100,24%
Nombre de dossiers/projets programmés en 2007	5
Nombre total de personnes impliquées dans la mise en œuvre de projets expérimentaux	124
Nombre d'actions menées	79

Cette mesure a permis de soutenir :

- Le programme d'expérimentation du centre technique sur l'expérimentation légumière, fruitière et horticole de l'ARMEFLHOR de 2007. L'ARMEFLHOR est une association dont l'objectif est de promouvoir le développement des filières fruitières, maraîchère et horticole à travers la mise en place, la coordination et la vulgarisation de programmes d'expérimentation en concertation étroite avec les organismes professionnels. Les actions se répartissent suivant 4 domaines de production : les cultures légumières sous abri, les cultures légumières de plein champ, les cultures fruitières et l'horticulture.
- Les programmes de recherche expérimentale du CIRAD de 2007 : ces programmes ont pour objectif de développer et créer des productions à forte valeur ajoutée, d'améliorer la qualité des produits mis sur le marché local, d'améliorer la productivité des filières agricoles de diversification et d'augmenter des productions agricoles (fruits et maraîchage, canne à sucre, élevage) ; de plus ces expérimentations permettent de développer la formation de techniciens et d'ingénieurs et de participer au développement de la coopération régionale à travers les activités des filières agricoles et des pôles de compétence. Les domaines concernés sont les filières Fruits et Maraîchage, Canne à sucre, Elevage, Agro-alimentaire, Agriculture Durable, Environnement et Forêt, Protection des plantes.

- Les programmes d'expérimentation du Pôle de Protection des Plantes dans le sud de l'île mis en œuvre par la FDGDON en 2007 : le financement des actions menées par l'unité "Santé des Végétaux" au sein du Pôle de Protection des Plantes prévoit des analyses de laboratoire et la réalisation de préconisations phytosanitaires adaptées, le développement de systèmes biologiques intégrés pour les cultures sous abris et l'accompagnement du bon développement de la lutte intégrée au travers des différentes filières.
- Le programme 2007 d'expérimentation sur le café Bourbon pointu conduit par l'IRD : le programme d'expérimentation présenté par l'IRD vient en appui technique et scientifique aux actions d'expérimentation menées en milieu paysan par le CIRAD, visant à développer une filière café " Haut de Gamme " à La Réunion. Ce programme se fixe 2 objectifs : l'implantation d'une collection caféière africaine à la Réunion et un appui scientifique au développement de la filière café Bourbon Pointu à la Réunion.

Eléments pris en compte dans la déclaration de dépenses 2007

<i>Indicateurs clé pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant certifié en 2007	3,941 M€
Montant FEOGA certifié (cumul 2000-2007)	22,326 M€
Taux de certification FEOGA 2000-2007 par rapport aux montants prévus	94%

Par rapport aux montants programmés en Comité entre 2000 et 2007, 90% des dépenses sont certifiées. Ce niveau de dépenses est très satisfaisant. Tous les programmes d'actions 2000 à 2006 sont soldés.

A ce jour, 52 programmes sur les 58 prévus sont soldés.

Les indicateurs de réalisation sur les programmes 2000-2006 sont les suivants :

Sur les programmes conduits par l'ARMEFLHOR : les actions ont contribué notamment à améliorer et adapter les itinéraires technico-économiques des productions fruitières et maraîchères, développer des techniques culturales respectueuses de l'environnement, diversifier la gamme de produits par la sélection variétale et rechercher des procédés de conditionnement et de stockage des produits après la récolte afin de permettre un étalement de la commercialisation.

D'autre part, la future Station Expérimentale Régionale Fruits et Légumes est en cours d'implantation et devrait être opérationnelle fin 2008.

Sur les programmes conduits par la Cellule Irrig'Ouest : la surface souscrite auprès du gestionnaire du réseau mi 2006 sur l'antenne IV est de 1254 hectares (surfaces cadastrales brutes) pour 220 irrigants sur un total de 260 exploitations sur la zone. Cette surface correspond à 910 hectares effectivement équipés en irrigation (surface nette mesurée au GPS) dont 444 hectares en goutte à goutte et 465 en aspersion.

La cellule a démontré l'intérêt de ses actions dans le cadre de l'appui apporté pour le développement des zones irriguées. La progression de la production de canne sur l'antenne IV est à ce titre un indicateur probant celle-ci ayant été multipliée par quatre depuis 1998 (passage de 15 271 tonnes en 1998 à 75 846 tonnes en 2005). Il convient de noter cependant que cette cellule n'a pas été financée en 2007 étant donné qu'elle a été dissoute et les données n'ont pas été actualisées de ce fait.

Sur les programmes pilotés par le CIRAD : les principaux indicateurs de réalisation sont les suivants :

Dans le domaine de la Canne à sucre :

- Finalisation d'une fiche conseil irrigation goutte à goutte (non encore complètement finalisée, mais disponible avec OSIRIRUN),
- Elaboration d'un guide de fertilisation de la canne, d'un logiciel de fertilisation mixte « FERTI-RUN », de fiches de calcul de fumure raisonnée,
- Mise en place d'un référentiel technico-économique des exploitations cannières : Pour ce qui concerne le "référentiel technico économique des exploitations cannières, il a été livré à la DAF en mars 2006, complètement opérationnel, car largement utilisé en mai, juin pour la préparation de la convention canne 2006-2015.,
- Cartographie à partir d'images satellite du suivi des coupes et des labours, et du potentiel de rendement, à l'échelle de l'île,
- Mise au point d'un protocole d'acquisition aérienne et d'une chaîne de traitement d'image optiques et thermiques pour la cartographie d'indicateurs agro-environnementaux à l'échelle de la parcelle et de l'exploitation,
- Finalisation d'outils de conseil en irrigation :
 - OSIRIRUN est maintenant l'outil de conseil en irrigation le plus utilisé par la Chambre d'Agriculture, limité seulement par les moyens humains disponibles à la Chambre d'Agriculture pour cette action,
 - par ailleurs, un autre outil d'aide à la décision en irrigation, destiné aux décideurs et scientifiques (FIVE - Core) a lui aussi été finalisé et publié en 2007,
- Prévisions de récolte à l'échelle des bassins de production.

Dans le domaine des fruits et légumes :

- Mise en place d'un recueil de bonnes pratiques culturales de l'Ananas,
- Appui au développement de la Coronille : lancement d'une glace à la Coronille en partenariat avec la CILAM,
- Proposition d'un itinéraire technique de déverdissement des ananas Victoria en relation avec le cahier des charges « Label Rouge Ananas Victoria ».

Dans le domaine agro-alimentaire : Implantation d'un laboratoire de microbiologie pathogène P2 (à destination d'études sur la décontamination des viandes de volailles et de poissons).

Dans le domaine environnemental :

- Mise en place d'un atlas SIG de l'affectation des terres à la Plaine des Palmistes et appui au traitement des effluents d'élevage sur Salazie,
- Contribution à l'édition de l'Atlas des matières organiques à La Réunion - Réalisation d'un logiciel de calcul de la fertilisation organique, Publication des inventaires des éléments traces-métalliques dans les sols et les déchets à La Réunion,
- Réalisation d'un prototype (SMA) DS et son utilisation dans le cadre de la révision du SAR (simulation de l'impact des différents scénarii sur l'occupation du sol),
- Guide méthodologique pour l'utilisation de DS,
- Elaboration d'un atlas SIG Domino sur les modes d'occupation des sols, à l'échelle de l'île, utilisées en données d'entrée pour DS SAR,
- Conception d'un dispositif de suivi et de pilotage des chartes agricoles communales,
- Développement d'une application informatique (OSCAR) pour le pilotage des Chartes Agricoles Communales,
- Mise en place d'un pôle régional de compétence sur la sécurisation foncière et l'aménagement du territoire (projet SFAT).

Dans le domaine de l'élevage :

- Mise en place d'un guide technique des prairies, et d'un outil de prédiction rapide de la qualité des fourrages,
- Maintenance et collecte de références sur le dispositif fertilisation organique des prairies,
- Organisation d'une journée Fourrage (Plaine des Cafres- mai 2007),
- Elaboration d'un guide pratique sur la reproduction en élevage bovin lait (prêt à être édité),
- Développement d'une matrice de comptabilité sociale de la filière laitière et d'un référentiel technico-économique en élevage bovin viande en cours,
- Développement d'un modèle de flux d'azote à l'échelle de l'exploitation et d'un modèle de simulation régionale de la filière lait,
- Adaptation d'un outil pour la réalisation d'un bilan de l'efficacité énergétique en relation avec les conduites d'élevage en exploitations,
- Mise en place d'un référentiel technico-économique en élevage caprin et étude de l'organisation de la vente d'animaux destinés à l'usage religieux.

Concernant le café Bourbon Pointu :

- Première reconnaissance internationale de ce Café Haut de Gamme au Japon et via Internet,
- Certification du classement du Bourbon pointu en PREMIUM COFFEE, courrier du Président de Specialty Coffee Association of Japan,
- Vente de café au Japon en qualité Premium coffee pour la récolte 2006 et pour la récolte 2007.

Concernant le pôle de protection des plantes (3P) basé à St Pierre : L'ensemble de ses actions a pu être mené à bien dans le respect des prévisions. Des avancées visibles sur le terrain sont notables en matière de lutte contre les mouches des fruits, en matière de suivi et de détection des bactérioses sur anthuriums et manguiers, du flétrissement bactérien, des virus sur tomates et vanilliers. Les filières de production de matériel de base, semences, plants maraîchers, plants fruitiers et semences alliacées profitent aussi de ces travaux. La lutte contre les espèces végétales envahissantes est mieux adaptée. Plusieurs axes de travail ont été menés :

- Axe 1 Epidémiosurveillance en santé végétale :
 - Nouvelles méthodes de classification et d'identification des espèces de *Xanthomonas* pathogènes du manguiers et d'autres genres d'Anacardiacees (par séquençage de gènes impliqués dans le métabolisme primaire) et de *Ralstonia solanacearum* (par puces ADN première génération).
 - Mise au point d'un test nested –PCR pour la détection du champignon entomo-pathogène *Bauveria sp* dans le sol pour évaluer le niveau de protection des sols cannières contre le ver blanc.
- Axe 2 Dynamique des populations d'insectes ravageurs ou vecteurs et lutte biologique :
 - Identification de la résistance aux foreurs chez la canne à sucre : mécanismes précoces localisés dans les feuilles et les gaines avant la pénétration jusqu'aux tiges, méthode de criblage variétal transféré au CERF, identification des sources de résistance dans la collection du CERF
- Axe 3 Génomique des caractères d'intérêt : Qualité et Résistance
 - Mise en évidence d'une résistance récessive au PYMV bégomovirus bipartite chez la tomate
 - Inscription définitive des variétés locales d'Aubergine « bringelle rond » et d'ail « Ti Rouge » au catalogue national

- Axe 4 Biodiversité, endémisme et invasion :
 - Introduction de *Cibdela janthina* l'agent de lutte biologique contre la vigne maronne sous tunnel en milieu naturel pour un premier suivi d'acclimatation

Sur les programmes conduits par la FDGDON : les activités d'expérimentation de diagnostic et de conseils protection des plantes de la FDGDON ont été regroupées depuis 2001 au sein du pôle de protection des plantes (3P) basé à St Pierre.

Les réalisations des 3 actions programmées correspondent aux prévisions. Le nombre d'analyses de diagnostic se stabilise à plus de 3000 par an dans des problématiques et des spécialités qui s'étendent chaque année. En 2007, 36 producteurs serristes se sont inscrits dans la démarche de Protection Biologique Intégrée. Audit de faisabilité, encadrement adapté, suivi de l'application de la traçabilité et appui du laboratoire représentent les outils que la FDGDON a mis en place pour renforcer l'autonomie technique des producteurs serristes dans la gestion de leurs problèmes parasitaires.

Sur les programmes mis en œuvre par l'IRD : le projet a débuté mi 2003 et aujourd'hui les avancées sont significatives d'une part sur les caractérisations morphologiques et génétiques de la variété « Bourbon Pointu » et d'autre part sur la délimitation pédoclimatique de parcelles adaptées à l'implantation de la collection variétale. Les conséquences sur le terrain démontrent l'intérêt de cette action. L'année 2007 marque la fin de la première phase d'expérimentation et de détermination des terroirs favorables.

Les vergers plantés en 2002 sur tout le territoire de la Réunion sont arrivés en production. Suite à la définition des terroirs favorables, 30 producteurs sur 3 ha de terroirs très favorables peuvent produire du café haut de gamme, à forte valeur ajoutée. Fin 2007, 60 nouveaux candidats dont l'exploitation se trouve dans les zones où se situent ces terroirs favorables vont entrer dans la 2ème phase expérimentale de recherche et directement dans le programme de développement de la filière.

Mesure 15 11
Développer une agriculture durable

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Cette mesure vise à :

- réduire l'impact sur l'environnement des productions animales, notamment hors sol par une meilleure gestion des déchets agricoles et des installations qui y sont liées ;
- de développer une agriculture durable s'appuyant sur des actions menées dans des domaines tels que l'agriculture biologique, l'agroforesterie ou la valorisation des déchets verts et des plantes insecticides ou fongicides.

Descriptif synthétique :

Ceci sera permis par les actions suivantes :

- la réalisation d'un ensemble d'investissements en matière de collecte et de traitement de déchets carnés ;
- la maîtrise des effluents d'élevage ;
- des actions de valorisation agricole des déchets issus des activités d'élevage ;
- de mise en œuvre d'action d'agriculture durable.

Éléments de programmation pour l'année civile 2007 :

<i>Indicateurs clé pour la mesure</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEOGA programmé en 2007	0,285 M€
Montant FEOGA programmé de 2000 à 2007	8,055 M€
Taux de FEOGA programmé de 2000 à 2007 par rapport au montant prévu	108%
Reliquats sur opérations soldées	0,189 M€
Taux d'avancement réel	105,15%
Nombre de dossiers/projets programmés en 2007	4

Les opérations programmées sur cette mesure sont les suivantes :

- le programme 2007 de la chambre d'agriculture pour la Mission de Valorisation Agricole des Déchets : la MVAD œuvre à l'amélioration des pratiques, à la synthèse des connaissances acquises et à leur diffusion auprès des producteurs, utilisateurs et autres publics spécialisés dans la problématique de gestion des matières organiques.
- les activités d'accréditation et d'agrément de l'organisme certificateur OCTROI (organisme certificateur Tropicale Réunion Océan Indien) en 2007,
- le programme 2007 de développement de l'agriculture raisonnée et respectueuse de l'environnement par l'association FARRE 974,
- le suivi de la filière agriculture biologique à la Réunion réalisé en 2007 par la Chambre d'Agriculture.

Le niveau de programmation sur cette mesure est en dépassement par rapport à la maquette et une compensation par rapport aux mesures en sous réalisation permettra de répondre aux demandes supplémentaires.

Mise en œuvre des dérogations structurelles dans le cadre de cette mesure

Deux types d'actions sont concernés par les dérogations structurelles :

- les investissements en matière de maîtrise des pollutions dues aux effluents d'élevage ;
- le financement de projets d'investissement relatifs à l'agriculture durable.

Concernant les investissements en matière de maîtrise des pollutions dues aux effluents d'élevage, aucun dossier n'a été programmé en 2007.

Dans le cadre de l'agriculture durable, il n'y a que des expérimentations qui ont été programmées et pas d'investissements dans les exploitations agricoles.

Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses 2007

<i>Indicateurs clé pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant certifié en 2007	0,367 M€
Montant FEOGA certifié (cumul 2000-2007)	5,251 M€
Taux de certification FEOGA 2000-2007 par rapport aux montants prévus	70%

Sur cette mesure, 65% du montant programmé entre 2000 et 2007 est certifié. Ce pourcentage évolue peu par rapport à 2006 (63%), ce retard étant en grande partie lié aux travaux de la station de traitement des effluents d'élevage de Grand Ilet qui n'ont pu démarrer en 2007 comme prévu initialement.

29 dossiers sont aujourd'hui soldés sur les 67 dossiers programmés parmi lesquels peuvent être signalés :

- l'unité industrielle de traitement thermique et d'incinération de matières organiques à hauts risques qui permet le traitement des déchets carnés dans le cadre du service public d'équarrissage,
- quatre dossiers de mise aux normes de bâtiments d'élevage avec une capacité de stockage créée de 1297 m³,
- des études et essais :
 - ⇒ le projet d'étude et de prototype pour l'épillage de canne à sucre par la SICA LAIT,
 - ⇒ l'essai de compostage de fumier à base de paille de canne par l'Union des Associations Foncières Pastorales,
 - ⇒ le programme de relance de la filière café en 2001, programme ensuite poursuivi dans le cadre plus général des actions d'expérimentation du CIRAD sur la mesure 15 10 - Créer des pôles de compétences en agronomie tropicale,
 - ⇒ la production de semences et de produits de traitement bio certification AB par l'association Bertel Vert.

- des programmes de développement :
 - ⇒ les programmes 2001 à 2006 de la Mission de Valorisation Agricole des déchets : ces programmes ont permis de mieux connaître les matières organiques produites à la Réunion afin d'optimiser les conseils de fertilisation destinés aux agriculteurs,
 - ⇒ les programmes 2001 à 2006 du lycée agricole de Saint Paul pour le développement du pitahaya : 10 hectares environ ont été mis en culture par 8 producteurs sur des parcelles de faible dimension (de 1000 à 3000 m²). Environ 5 tonnes ont été exportées en 2006. Le programme d'expérimentation a pris fin en 2006.
 - ⇒ la mise en place de l'organisme de certification par la Chambre d'Agriculture : cet organisme est aujourd'hui opérationnel : il s'agit de l'OCTROI dont le fonctionnement a permis de certifier 5 exploitations en agriculture raisonnée, 14 exploitations en agriculture biologique et d'obtenir le Label Rouge sur le letchi (5 producteurs habilités) et l'ananas (4 producteurs habilités) réunionnais,
 - ⇒ les programmes 2001 à 2006 de l'association FARRE : l'association compte aujourd'hui 100 adhérents (dont 22 qualifiée agriculture raisonnée) et a constitué un réseau de 3 fermes de rencontre,
 - ⇒ les programmes 2001 et 2002 du CIVAM, le programme 2003 de l'AVAB et les programmes 2004 à 2006 de la chambre d'agriculture portant sur l'agriculture biologique : 31 exploitations et 1 entreprise de transformation sont aujourd'hui certifiées ou en conversion.

Mesure 15 12
Assistance technique

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

L'objectif est d'assurer une mise en œuvre efficiente de la programmation du FEOGA-orientation de la période 2004-2006.

Descriptif synthétique :

L'assistance technique au programme se verra mobilisée pour appuyer les partenaires dans :

- la mise en œuvre et l'animation du programme FEOGA
- la préparation de la certification des dépenses au sein de l'unité certification du SGAR.

Éléments de programmation pour l'année civile 2007 :

<i>Indicateurs clé pour la mesure</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEOGA programmé en 2007	0,101 M€
Montant FEOGA programmé de 2000 à 2007	0,287 M€
Taux de FEOGA programmé de 2000 à 2007 par rapport au montant prévu	109%
Reliquats sur opérations soldées	0,008 M€
Taux d'avancement réel	106,40%
Nombre de dossiers/projets programmés en 2007	1

Cette mesure a été mise en œuvre depuis 2004 et vise la prise en charge des salaires et charges des deux assistants techniques travaillant sur le FEOGA. Ces deux assistants techniques étaient pris en charges antérieurement sur le FEDER. Ce nouveau portage a été rendu obligatoire compte tenu du transfert des assistants techniques du CNASEA vers les Ministères.

En 2007, le programme 2007 a été programmé et le programme 2006 ajusté au niveau de réalisation effective ce qui a conduit à une légère sur-programmation qui sera compensée par les sous-réalisations au titre des autres sous mesures.

Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses 2007

<i>Indicateurs clé pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant certifié en 2007	0,000 M€
Montant FEOGA certifié (cumul 2000-2007)	0,098 M€
Taux de certification FEOGA 2000-2007 par rapport aux montants prévus	37%

34% des dépenses programmées sont certifiées et correspondent aux programmes 2004 et 2005 qui ont été soldés. Les programmes 2006 et 2007 sont en cours de solde.

3.2.4 Avancement par axes et mesures IFOP

Rappel des caractéristiques de l'IFOP dans le DOCUP

Dans un contexte de chômage important et de recherche de diversification économique, les partenaires locaux ont identifié la pêche et l'aquaculture comme étant des secteurs potentiellement susceptibles de maintenir la croissance économique. En effet, à l'inverse du contexte de crise que connaît ce secteur en Europe continentale, les possibilités de croissance du secteur pêche à la Réunion sont réelles et doivent être encouragées.

L'axe IFOP (axe 16 Développement de la filière pêche et de l'aquaculture) comporte des actions en parfaite cohérence avec l'esprit de la politique commune de la pêche, notamment celles concernant la gestion halieutique rationnelle et la conservation de la nature en milieu marin. Parallèlement à une mesure spécifiquement aquacole, les mesures consacrées à une meilleure gestion de la ressource associent l'objectif d'optimisation des capacités de capture à celui du développement durable.

Les actions de valorisation de la production sont en outre en parfaite conformité avec les orientations de la Commission qui privilégient la conduite d'actions d'intérêt collectif.

Au titre de 2007, plusieurs points méritent d'être soulignés:

Contrainte réglementaire et fin des aides à la flotte

Une contrainte réglementaire forte a pesé sur l'exercice 2007 car le règlement(CE) n°639/2004 du conseil du 30 mars 2004 dispose notamment que :

- l'aide publique au renouvellement de la flotte est autorisée jusqu'au 31 décembre 2005 (paiements jusqu'au 31 décembre 2007) dans la limite du niveau de référence ;
- l'aide publique à la modernisation de la flotte, avec augmentation des capacités de jauge et de puissance, est autorisée jusqu'au 31 décembre 2007 dans la limite du niveau de référence.
-

Dans le courant de l'année 2007, cette contrainte a été assouplie le renouvellement de la flotte était encore possible au 31 décembre 2007.

Analyse synthétique de l'année 2007

Montant d'IFOP programmé en 2007	0,748
Taux d'IFOP programmé par rapport au prévu au programme	105%
Montant d'IFOP certifié par La Réunion et déclaré recevable par l'UE en 2007	2,486
Nombre de navires programmés en 2007	27
Nombre de projets programmés (hors navires aidés)	4

T11

T12

Mesure 16.01
Protection et développement des ressources aquatiques

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Protéger, gérer et générer la ressource afin de favoriser le développement de la pêche côtière et l'évolution de cette pêche vers un mode économique garantissant l'équilibre d'entreprises le plus souvent familiales.

Descriptif synthétique :

Les crédits IFOP affectés à cette mesure permettent la réalisation d'équipements destinés à protéger et développer la ressource.

Éléments de programmation pour l'année civile 2007 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure :</i>	<i>Programmé</i>
Montant IFOP programmé en 2007	-
Montant IFOP programmé de 2000 à 2007	0,372 M€
Taux de programmation	132%
Reliquats sur opérations soldées	0,017 M€
Taux d'avancement réel	125%
Nombre d'opérations	-

Aucune opération n'a été programmée. Le taux de programmation est supérieur au taux prévu mais un réajustement final est programmé.

Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2007 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant IFOP certifié en 2007	0,050 M€
Montant IFOP certifié (cumul 2000 – 2007)	0,184 M€
Taux de certification	65%

Le taux de certification est inférieur à la moyenne de l'axe.
L'opération réhabilitation du parc de dispositif de concentration de poissons a été soldée.

Mesure 16.02
Renouvellement et modernisation de la flotte

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Consolider, moderniser et développer à la Réunion une flotte performante capable d'exploiter de façon durable les ressources disponibles dans la zone en garantissant la sécurité des marins.

Descriptif synthétique :

Les crédits IFOP affectés à cette mesure permettent la construction, la modernisation, l'adaptation et l'équipement des navires de pêche.

Éléments de programmation pour l'année civile 2007 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure :</i>	<i>Programmé</i>
Montant IFOP programmé en 2007	0,166 M€
Montant IFOP programmé de 2000 à 2007	5,306 M€
Taux de programmation	102%
Reliquats sur opérations soldées	0,067M€
Taux d'avancement réel	101%
Nombre d'opérations	27

27 opérations ont été programmées :

- 21 constructions de navire de moins de 12 m,
- 4 constructions de navires de plus de 12 m,
- 2 remotorisations de navire de moins de 12 m.

Le taux de programmation est proche du maximum compte tenu des contraintes réglementaires liées à la fin des aides à la construction.

Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2007 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant IFOP certifié en 2007	1,544 M€
Montant IFOP certifié (cumul 2000 – 2007)	4,595 M€
Taux de certification	89%

Le taux de certification progresse. En effet, pour 2007, 28 opérations de constructions de modernisation et de remotorisation ont fait l'objet de certification et ont été soldés.

navires					puissance en kW			jauge en UMS			
	segment	à la date du 27 avril 2006	actifs au fichier CAAM	dossiers PME en attente de finalité		données	objectif	marge	données	objectif	marge
				construction ou retour en flotte	remotorisation						
espèces démersales et pélagiques, longueur < 12 mètres	0 4FC	Avant 2005	240			12 313	19 320		391,68	1 050	
		2005 : PME acceptés, non construits ou non actifs		6	0	549			20,03		
		2007 : PME acceptés, non construits ou non actifs		3	4	453			10,04		
		TOTAL	253	9	4	13 315		6 005	421,75		628,25
espèces pélagiques, longueur > 12 mètres (+ pêche au gros)	1 4FD	Avant 2005	53			17 022	32 479		5 027,14	10 030	
		2005 : PME acceptés, non construits ou non actifs		1		332			75,00		
		2007 : PME acceptés, non construits ou non actifs		6	1	2 205			472,80		
		TOTAL	60	7		19 559		12 920	5 574,94		4 455,06

16. 03
Autre mesure liée à la flotte

Objectif de la mesure (rappel DOCUP):

Consolider, moderniser et développer à la Réunion une flottille performante capable d'exploiter de façon durable les ressources disponibles dans la zone en garantissant la sécurité des marins.

Descriptif synthétique :

Les crédits IFOP affectés à cette mesure permettent la réalisation d'actions visant à moderniser, renouveler et faire évoluer la flottille.

Éléments de programmation pour l'année civile 2007 :

Pas de dossiers programmés au titre de cette mesure.
Les crédits de cette mesure ont été redéployés lors de l'ajustement financier de 2005.

Mesure 16.04
Equipement des ports de pêche

Objectif de la mesure (rappel DOCUP):

Favoriser les activités de pêche par l'équipement des ports.

Descriptif synthétique :

Les crédits IFOP affectés à cette mesure permettent la réalisation d'action d'équipements des ports (manutention, stationnement, avitaillement des navires, déchargement et stockage des produits).

Éléments de programmation pour l'année civile 2007 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure :</i>	<i>Programmé</i>
Montant IFOP programmé en 2007	-
Montant IFOP programmé de 2000 à 2007	0,335 M€
Taux de programmation	100%
Reliquats sur opérations soldées	-
Taux d'avancement réel	100%
Nombre d'opérations	-

Aucune opération n'a été programmée, l'intégralité des crédits ayant été mobilisée.

Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2007 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant IFOP certifié en 2007	-
Montant IFOP certifié (cumul 2000 – 2007)	0,234 M€
Taux de certification	70%

Le taux de certification demeure stable.

Mesure 16.05
Transformation et commercialisation

Objectif de la mesure (rappel DOCUP):

Favoriser les activités de pêche et d'aquaculture par l'équipement ad hoc pour la transformation des produits et leur première commercialisation.

Descriptif synthétique :

Les crédits IFOP affectés à cette mesure permettent la réalisation d'équipements et d'aménagements liés à la pêche et à l'aquaculture

Éléments de programmation pour l'année civile 2007 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure :</i>	<i>Programmé</i>
Montant IFOP programmé en 2007	-0,062 M€
Montant IFOP programmé de 2000 à 2007	1,903 M€
Taux de programmation	107%
Reliquats sur opérations soldées	0,102 M€
Taux d'avancement réel	101%
Nombre d'opérations	-

Aucune opération n'a été programmée. Le montant négatif en 2007 s'explique par la déprogrammation du dossier de l'entreprise Aquacoop visant la réalisation d'un bâtiment de conditionnement et d'emballage.

Le taux de programmation est maximal.

Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2007 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant IFOP certifié en 2007	0,045
Montant IFOP certifié (cumul 2000 – 2007)	1,150
Taux de certification	65%

Le taux de certification progresse. En 2007, 2 opérations d'acquisitions de matériel et 2 opérations d'investissements ont fait l'objet de certification. Tous les dossiers précédents ont été soldés.

Mesure 16.06
Promotion et recherche de nouveaux débouchés

Objectif de la mesure (rappel DOCUP):

Mieux faire connaître les produits de la pêche et l'aquaculture.

Descriptif synthétique :

Les crédits IFOP affectés à cette mesure permettent la réalisation d'actions de promotion des produits et d'information des consommateurs.

Éléments de programmation pour l'année civile 2007 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure :</i>	<i>Programmé</i>
Montant IFOP programmé en 2007	-
Montant IFOP programmé de 2000 à 2007	0,241 M€
Taux de programmation	90%
Reliquats sur opérations soldées	0,031 M€
Taux d'avancement réel	79%
Nombre d'opérations	-

Aucune opération n'a été programmée. Le taux de programmation demeure stable. Les reliquats prévus sur cette mesure feront l'objet de redéploiement lors de l'ajustement financier final.

Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2007 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant IFOP certifié en 2007	-
Montant IFOP certifié (cumul 2000 – 2007)	0,180 M€
Taux de certification	67%

Aucune certification n'a été opérée en 2007, les opérations antérieures à 2006 ayant été soldées en 2005.

Mesure 16.07
Actions innovatrices, assistance technique et actions mises en œuvre par les professionnels

Objectif de la mesure (rappel DOCUP):

Mieux connaître le milieu et la ressource.

Maîtriser les nouvelles techniques et les nouvelles technologies, favoriser l'innovation technologique.

Accompagner la profession dans sa structuration et son développement.

Assurer l'assistance technique pour la mise en œuvre du programme.

Descriptif synthétique :

Les crédits IFOP affectés à cette mesure permettent la réalisation d'actions de collecte et d'analyse de données statistiques, d'évaluation d'impact, d'aide à la profession.

Éléments de programmation pour l'année civile 2007 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure :</i>	<i>Programmé</i>
Montant IFOP programmé en 2007	0,586 M€
Montant IFOP programmé de 2000 à 2007	5,918 M€
Taux de programmation	107%
Reliquats sur opérations soldées	0,360 M€
Taux d'avancement réel	100,7%
Nombre d'opérations	3

3 opérations ont été programmées. Il s'agit du :

- programme scientifique 2007 du CRPMEM ;
- programme d'actions 2007 de l'ARDA ;
- du programme technique d'actions 2007 du CRPMEM.

Le taux de programmation est optimal. Les reliquats prévus sur cette mesure feront l'objet de l'ajustement financier final.

Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2007 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant IFOP certifié en 2007	0,684 M€
Montant IFOP certifié (cumul 2000 – 2007)	4,599 M€
Taux de certification	83%

Le taux de certification continue à progresser. Ont été certifiés :

- le programme technique 2006 du CRPMEM ;
- le programme d'encadrement scientifique du CRPMEM ;
- le programme d'actions 2006 de l'ARDA ;
- les investissements relatifs à la phase 2 du programme COBIA ;
- les aides au démarrage de la SOCOPEVA et de la SCOPAR ;
- 4 études (1 de la SARPP, 1 du CRPMEM, 2 de l'ARDA).

Mesure 16.08
Aquaculture : valorisation du potentiel de production locale, notamment en
aquaculture marine

Objectif de la mesure (rappel DOCUP):

Encourager les investissements aquacoles, y compris ceux innovants.

Descriptif synthétique :

Les crédits IFOP affectés à cette mesure permettent la mise en place de dispositifs d'aide au conseil et à l'investissement

Éléments de programmation pour l'année civile 2007 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure :</i>	<i>Programmé</i>
Montant IFOP programmé en 2007	-
Montant IFOP programmé de 2000 à 2007	0,901 M€
Taux de programmation	108%
Reliquats sur opérations soldées	0,045 M€
Taux d'avancement réel	103%
Nombre d'opérations	-

Aucune nouvelle opération n'a été programmée, l'ensemble des dotations financières ayant été mobilisées.

Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2007 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant IFOP certifié en 2007	0,164 M€
Montant IFOP certifié (cumul 2000 – 2007)	0,626 M€
Taux de certification	75%

Ont été certifiés en 2007 :

- la création d'une pisciculture de poissons d'ornement d'eau douce ;
- l'extension d'une unité de production aquacole ;
- l'étude de faisabilité pour la création d'une ferme pilote de production ;
- la réalisation d'un centre conchylicole à ST Pierre ;
- le volet investissement du projet pilote d'élevage du cobia.

Mesure 16.09
Assistance technique

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

L'objectif est d'assurer une mise en œuvre efficiente de la programmation de l'IFOP de la période 2000-2007 et de consolider le partenariat.

Descriptif synthétique :

Cette mesure vise à financer toute action destinée à améliorer les conditions de déroulement du programme. Il s'agit d'accompagner les structures et les actions de mises en œuvre, de suivi, de gestion, d'animation, de contrôle et de communication de la programmation.

Éléments de programmation pour l'année civile 2007 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure :</i>	<i>Programmé</i>
Montant IFOP programmé en 2007	0,058 M€
Montant IFOP programmé de 2000 à 2007	0,173 M€
Taux de programmation	101%
Reliquats sur opérations soldées	-
Taux d'avancement réel	101%
Nombre d'opérations	1

Cette mesure a été mise en œuvre depuis 2004 et ne vise que la prise en charge des salaires et charges de l'agent travaillant sur le l'IFOP, ce poste étant pris en charge antérieurement sur le FEDER. Ce nouveau portage a été rendu obligatoire compte tenu du transfert des assistants techniques du CNASEA vers les Ministères.

1 seule opération a été programmée à savoir le programme ressources humaines pour l'année 2007.

Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2007 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant IFOP certifié en 2007	-
Montant IFOP certifié (cumul 2000 – 2007)	-
Taux de certification	-

Aucune dépense n'a été certifiée en 2007. Ce retard s'explique par la-non certification des dépenses par le service instructeur. La certification des dépenses interviendra en 2008.

4. Exécution financière

4.1 Exécution financière du FEDER

Analyse des résultats de l'année 2007

La croissance continue du rythme de certification des dépenses observée ces dernières années se poursuit en 2007 avec 143 M€ de FEDER certifiés, contre 126 M€ pour l'année 2006 et 111 M€ pour 2005.

Cette accélération continue d'être soutenue par le rythme de certification des dépenses liées aux grands projets « Route des Tamarins », « Boulevard Sud », « Extension du Port Est » mais traduit également un bon rythme de réalisation sur la majorité des mesures du FEDER.

<i>Indicateurs clés FEDER</i>	<i>Dépenses déclarées</i>
Montant FEDER cumulé déclaré au 31/12/2002	1,23 M€
Montant FEDER cumulé déclaré au 31/12/2003	130,756 M€
Montant FEDER cumulé déclaré au 31/12/2004	221,776 M€
Montant FEDER cumulé déclaré au 31/12/2005	332,892 M€
Montant FEDER cumulé déclaré au 31/12/2006	458,131 M€
Montant FEDER cumulé déclaré au 31/12/2007	601,291 M€
Taux de certification par rapport à 2000 – 2006	73 %

Approche par axe

En millions d'euros	Dépenses UE prévues	Dépenses UE programmées		Dépenses UE déclarées	
		Montant	%	Montant	%
Axe 11 : Développement créateur d'emplois durables et ouverture sur l'extérieur	196,076	199,532	102%	129,984	66%
Axe 12 : Aménagement équilibré du territoire	480,656	478,045	99%	387,029	81%
Axe 13 : Infrastructures et services liés à la population	146,654	146,381	100%	84,278	57%
TOTAL AXES FEDER	823,386	823,958	100%	601,291	73%

Le niveau de programmation atteint les montants prévus à la maquette sur tous les axes, quelques ajustements pouvant encore intervenir au cours de l'année 2008 en vue de la clôture.

En matière de certification de dépenses, l'axe 12 connaît toujours un niveau d'avancement supérieur à la moyenne du fait de la remontée régulière des dépenses liées aux grands projets. L'axe 13, même s'il reste encore un peu en retrait, a connu une accélération importante du rythme de certification au cours de l'année 2007, du fait d'une programmation décalée vers la fin de DOCUP pour cet axe.

T13

T14

Les retards de programmation constatés au niveau de l'axe 13 ont été résorbés au cours de l'année 2007 avec la programmation des dernières opérations liées notamment aux collèges et lycées. Par ailleurs, s'agissant du rythme de certification des opérations déjà programmées, la situation s'est améliorée avec un ratio dépenses déclarées / dépenses programmées de 57% (contre 42% en 2006 et 28% en 2005) mais les efforts doivent être poursuivis en ce sens afin de mieux répartir la charge de travail liée à la clôture du programme.

Dégagement d'office

Le niveau de certification atteint au 31 Décembre 2007 a permis de dépasser le seuil du dégage­ment d'office en justifiant en totalité la tranche FEDER 2005.

Montant UE justifié cumulé au 31 Décembre 2007 (a)	Seuil montant UE justifié cumulé à atteindre avant le 31 Décembre 2007 (b)	Marge par rapport au seuil de dégage­ment d'office fin 2007 (a) – (b)
653,304 M€	628,563 M€	24,741 M€

Acheminement des crédits au 31 Décembre 2007

	Avance	Déclarations 2002	Déclarations 2003	Déclarations 2004	Déclarations 2005	Déclarations 2006	Déclarations 2007
Montant FEDER certifié Réunion		1 232 270,26	129 523 893,70	91 020 161,61	111 116 463,04	125 238 700,71	143 159 920,48
Montant FEDER payé par Bruxelles	52 013 429,91	1 232 270,26	125 473 501,49	90 590 928,82	114 201 120,30	126 028 412,86	142 458 950,35
Montant reçu Réunion	51 797 621,21	1 232 270,26	125 473 501,49	90 590 928,82	113 991 803,78	115 042 558,76	130 997 612,73
Coût total certifié	601 291 409,80						
Montant total payé par Bruxelles	651 782 805,29						
Total reçu Réunion au 31-12-2006	629 126 297,05						
Total versé aux bénéficiaires	562 390 134,63						

Le montant total payé par Bruxelles correspond donc au montant UE certifié par la Réunion + l'avance de 7% - l'écrêtement effectué par la Commission lors des paiements intermédiaires.

Pour information, le différentiel observé en 2007 entre les montants versés par la Commission et les montants reçus à la Réunion correspond aux dépenses d'assistance techniques payées par le Ministère de l'Intérieur ainsi qu'aux rattachements de crédits par fonds de concours pour les remboursements du FEDER sur les opérations à maîtrise d'ouvrage Etat.

De même, le différentiel constaté en 2007 entre les montants FEDER payés par la Commission et les montants déclarés par la Réunion (montants UE payés < montants UE déclarés) s'explique par le fait que la Commission a procédé à des écrêtements liés au montants de dépenses privées déclarés. Ces écarts seront progressivement régularisés au cours de l'année 2008.

Au 31 Décembre 2007, le montant FEDER versé aux bénéficiaires s'élève à 562,390 M€ ce qui représente plus de 89 % des crédits délégués en région.

Répartition par domaine d'intervention (domaines définis en annexe IV du règlement (CE) n°438/2001 de la Commission du 2 mars 2001)

Le tableau ci-après compare les prévisions faites lors de l'élaboration du DOCUP (rattachement par sous mesure) à ce qui a été effectivement déclaré jusqu'à la fin de l'année 2007.

Mesure	Domaine d'intervention		Prévision DOCUP FEDER 2000-2006		FEDER déclaré de 2000 à 2006	
11 01-Ingénierie financière	165	ENVIRONNEMENT PRODUCTIF -Aides aux PME et à l'artisanat-Ingénierie financière	21,5 M€	100,0%	19,0 M€	100,0%
11 02-Modernisation et investissement des entreprises	161	ENVIRONNEMENT PRODUCTIF- Aides aux PME et à l'artisanat-Investissements matériels (installations et équipements, régimes d'aides)	22,4 M€	100,0%	17,7 M€	100,0%
11 03-Aménagement de zones d'activités et de zones stratégiques	164	ENVIRONNEMENT PRODUCTIF- Aides aux PME et à l'artisanat - Services communs aux entreprises (parcs d'activités, pépinières d'entreprises, animation, actions de promotion, mise en réseau, conférences, foires commerciales)	30,2 M€	100,0%	24,3 M€	100,0%
11 04 - Accompagnement et développement du tourisme et de la culture	171	ENVIRONNEMENT PRODUCTIF- Tourisme-Investissements matériels (centres d'accueil, hébergement, restauration, équipements)	11,6 M€	42,1%	7,7 M€	42,2%
	172	ENVIRONNEMENT PRODUCTIF- Tourisme-Investissements immatériels (conception et organisation de produits touristiques, patrimoine, activités sportives, culturelles et de loisirs)	11,8 M€	42,9%	8,6 M€	47,0%
	354	INFRASTRUCTURES DE BASE- Aménagement et réhabilitation-Valorisation du patrimoine culturel	4,1 M€	15,0%	2,0 M€	10,8%
11 05-Soutenir les aménagements liés au tourisme et à la pêche	145	ENVIRONNEMENT PRODUCTIF- Pêche-Equipement des ports de pêche et protection des zones côtières marines	19,8 M€	40,4%	6,7 M€	26,1%
	171	ENVIRONNEMENT PRODUCTIF- Tourisme-Investissements matériels (centres d'accueil, hébergement, restauration, équipements)	21,6 M€	44,3%	12,6 M€	49,1%
	353	INFRASTRUCTURES DE BASE- Aménagement et réhabilitation-Protection, amélioration et régénération du milieu naturel	7,6 M€	15,3%	6,3 M€	24,8%
11 06-Aides immatérielles et compétences extérieures aux PME et TPE	163	ENVIRONNEMENT PRODUCTIF- Aides aux PME et à l'artisanat-Services de conseils aux entreprises (information, plan d'entreprise, conseil en organisation, marketing, gestion, design, internationalisation, exportation, gestion environnementale, acquisition de technologies)	6,4 M€	79,4%	5,5 M€	78,7%
	164	ENVIRONNEMENT PRODUCTIF- Aides aux PME et à l'artisanat-Services communs aux entreprises (parcs d'activités, pépinières d'entreprises, animation, actions de promotion, mise en réseau, conférences, foires commerciales)	2,1 M€	20,6%	1,5 M€	21,3%
11 07-Assistance technique	411	DIVERS- Assistance technique et actions innovatrices (FEDER, FSE, FEOGA, IFOP)-Préparation, mise en oeuvre, suivi	7,6 M€	100,0%	3,6 M€	100,0%
11 08-Intégration des TIC dans la société réunionnaise	321	INFRASTRUCTURES DE BASE- Infrastructures de télécommunications et société de l'information-Infrastructures de base	10,0 M€	44,0%	2,2 M€	22,7%
	322	INFRASTRUCTURES DE BASE- Infrastructures de télécommunications et société de l'information-Technologies de l'information et de communication (y compris sécurité et prévention des risques)	6,7 M€	29,5%	4,7 M€	47,1%

Mesure	Domaine d'intervention		Prévision DOCUP FEDER 2000-2006		FEDER déclaré de 2000 à 2006	
	323	INFRASTRUCTURES DE BASE- Infrastructures de télécommunications et société de l'information-Services et applications pour le citoyen (santé, administration, éducation)	6,0 M€	26,5%	3,0 M€	30,2%
11 09-Export	163	ENVIRONNEMENT PRODUCTIF-Aides aux PME et à l'artisanat- Services de conseils aux entreprises (information, plan d'entreprise, conseil en organisation, marketing, gestion, design, internationalisation, exportation, gestion environnementale, acquisition de t	6,0 M€	100,0%	4,3 M€	100,0%
11 10-Coopération	168	ENVIRONNEMENT PRODUCTIF- Aides aux PME et à l'artisanat- Autres	0,4 M€	100,0%	0,2 M€	100,0%
12 01-Infrastructures de transport collectif en site propre	318	INFRASTRUCTURES DE BASE- Infrastructures de transports-Transports multimodaux	14,5 M€	100,0%	3,6 M€	100,0%
12 02-Infrastructures routières et réseaux liés	312	INFRASTRUCTURES DE BASE –Infrastructures de transports-Routes	176,8 M€	100,0%	162,2 M€	100,0%
12 03-Structuration, aménagement des villes et bourgs et amélioration des services associés	36	INFRASTRUCTURES DE BASE- Infrastructures sociales et de santé-Autres	1,5 M€	5,5%	0 M€	0%
	352	INFRASTRUCTURES DE BASE- Aménagement et réhabilitation-Réhabilitation des zones urbaines	25,9 M€	94,5%	12,0 M€	100,0%
12 04-Mobilisation et gestion des ressources en eau	344	INFRASTRUCTURES DE BASE- Infrastructures environnementales (y compris eau)-Eau potable (captation, distribution, traitement)	90,7 M€	100,0%	89,2 M€	100,0%
12 05-Gestion, valorisation de l'environnement et sensibilisation à sa préservation	353	INFRASTRUCTURES DE BASE- Aménagement et réhabilitation-Protection, amélioration et régénération du milieu naturel	4,6 M€	100,0%	3,0 M€	100,0%
12 06-Compléter les équipements structurants en matière d'eau potable, d'eaux usées et d'assainissement	344	INFRASTRUCTURES DE BASE- Infrastructures environnementales (y compris eau)-Eau potable (captation, distribution, traitement)	79,6 M€	100,0%	53,5 M€	100,0%
12 07-Gestion des déchets, maîtrise de l'énergie et de la qualité de l'air	332	INFRASTRUCTURES DE BASE- Infrastructures dans le domaine des énergies (production et distribution)-Énergies renouvelables (éolienne, solaire, hydroélectrique, biomasse)	13,7 M€	33,2%	8,5 M€	29,7%
	341	INFRASTRUCTURES DE BASE- Infrastructures environnementales (y compris eau)-Air	0,3 M€	0,7%	0,2 M€	0,6%
	343	INFRASTRUCTURES DE BASE- Infrastructures environnementales (y compris eau)-Déchets urbains et industriels (y compris déchets hospitaliers et déchets dangereux)	27,3 M€	66,1%	20,0 M€	69,8%
12 08-Prévention et protection contre les risques naturels	353	INFRASTRUCTURES DE BASE- Aménagement et réhabilitation-Protection, amélioration et régénération du milieu naturel	5,4 M€	100,0%	3,0 M€	100,0%
12 09-Aéroports	314	INFRASTRUCTURES DE BASE- Infrastructures de transports-Aéroports	6,1 M€	100,0%	6,1 M€	100,0%
12 10-Ports	315	INFRASTRUCTURES DE BASE- Infrastructures de transports-Ports	34,2 M€	100,0%	25,7 M€	100,0%
13 01-Investissements liés à l'insertion de publics en difficulté	22	RESSOURCES HUMAINES- Intégration sociale-Autres	4,6 M€	100,0%	2,6 M€	100,0%

Mesure	Domaine d'intervention		Prévision DOCUP FEDER 2000-2006		FEDER déclaré de 2000 à 2006	
13 02-Collèges et lycées	23	RESSOURCES HUMAINES- Développement de l'éducation et de la formation professionnelle non liée à un secteur spécifique (personnes, entreprises)-Autres	76,8 M€	100%	48,8 M€	100,0%
13 03-Université	23	RESSOURCES HUMAINES- Développement de l'éducation et de la formation professionnelle non liée à un secteur spécifique (personnes, entreprises)-Autres	18,8 M€	61,2%	14,9 M€	68,5%
	181	ENVIRONNEMENT PRODUCTIF- Recherche, développement technologique et innovation (RDTI)-Projets de recherche dans les universités et instituts de recherche	11,9 M€	38,8%	6,9 M€	31,5%
13 04-Pôles d'excellence de la formation professionnelle	23	RESSOURCES HUMAINES- Développement de l'éducation et de la formation professionnelle non liée à un secteur spécifique (personnes, entreprises)-Autres	24,6 M€	100,0%	1,0 M€	100,0%
13 05 - Infrastructures sanitaires	36	INFRASTRUCTURES DE BASE- Infrastructures sociales et de santé - Autres	10,0 M€	100%	10,0 M€	100%
Total			823 M€		601,3 M€	

4.2 Exécution financière du FSE

Déclaration de dépenses en 2007 & acheminement des crédits

Deux déclarations de dépenses ont été réalisées en 2007 :

- en Mai 2007 pour un montant cumulé de dépenses totales de 380 251 807,73 euros
- en décembre 2007 pour un montant cumulé de dépenses totales de 432 119 542,84 euros

Total des fonds en région au	31/12/07	403 189 693	Versé / Fonds en région	En région / Remb UE
Total versé bénéficiaires au	31/12/07	54 890 145	100%	100%

Réf. Déclaration	Montant FS Cumul déclaré	Montant FS dû par UE	Montant remboursé par UE Au 31/12/07	Montant arrivé Réunion Au 31/12/07
Acompte 7% Auto			32 000 710 25/12/00	32 000 710
Année 2001 2 déclarations	46 236 594	46 236 594	46 236 594	46 236 594
Année 2002 3 déclarations	107 327 817	61 091 223	60 840 296	60 840 296
Année 2003 3 déclarations	175 439 929	68 112 112	66 766 781	66 766 781
Année 2004 3 déclarations	241 897 595	66 457 666	59 751 335	59 751 335
Année 2005 3 déclarations	301 841 999	59 944 404	61 245 882	61 245 882
Année 2006 3 déclarations	363 868 912	62 026 913	51 699 504	51 699 504
Année 2007 2 déclarations	432 119 542	68 250 630	54 911 699	54 911 699
TOTAL	432 119 542	432 119 542		

Concernant l'acheminement des crédits, trois principaux points peuvent être notés :

- le versement aux bénéficiaires de 54 890 145 euros,
- l'équilibre entre les fonds versés en région et les montants remboursés par l'UE, équilibre assuré par les fonds de concours assurant un transfert automatique et immédiat des fonds en région, dès leur paiement par la Commission Européenne,
- le remboursement par la Commission Européenne de la déclaration de Décembre 2007, pour un montant de 54 911 699 euros

T15

T16

Approche par domaine

Le règlement (CE) n°1262/1999 du Parlement et du Conseil du 21 juin 1999 relatif au Fonds Social Européen précise dans son article 2 le champ du fonds dans cinq domaines politiques :

- Domaine 1 : Développement et promotion des politiques actives du marché du travail,
- Domaine 2 : Promotion de l'égalité des chances pour tous dans l'accès au marché du travail,
- Domaine 3 : Promotion et amélioration de la formation professionnelle, de l'éducation et du conseil dans le cadre d'une politique de formation tout au long de la vie,
- Domaine 4 : Promotion d'une main d'œuvre compétente, formée et souple, de l'innovation et de l'adaptabilité au niveau de l'organisation du travail, du développement de l'esprit d'entreprise, de conditions facilitant la création d'emplois ainsi que du renforcement du potentiel de main d'œuvre dans les domaines de la recherche, de la science et de la technologie,
- Domaine 5 : Mesures spécifiques pour améliorer l'accès et la participation des femmes au marché du travail et pour réduire la ségrégation verticale et horizontale fondée sur le sexe sur le marché du travail.

A noter que ces cinq domaines sont repris dans les catégories définies en annexe IV du règlement (CE) n°438/2002 de la Commission du 2 Mars 2002* : domaine d'intervention 2 "ressources humaines", catégories 21 à 25 (rappelées entre parenthèses dans le tableau ci-dessous) correspondant aux 5 domaines du règlement FSE.

* JOCE L63 du 3 mars 2002 - pages 21 à 43

Le tableau ci-dessous compare les prévisions faites lors de l'élaboration du DOCUP (rattachement par sous mesures) à ce qui a été effectivement déclaré jusqu'à ce jour (rattachement de chaque action à un domaine / cf tableau de détail pour répartition par mesure).

	Montant FSE Maquette initiale		Montant FSE Maquette révisée		Montant FSE Maquette révisée 2006		FSE déclaré 2000-2007	
Domaine 1 (21) : Politiques actives du marché du travail	59,7	13%	59.88	11%	37,03	10,3 %	64,9	15,2%
Domaine 2 (22) : Intégration sociale	121,4	27%	113.63	25%	101,95	22 %	113,5	26,3%
Domaine 3 (23) : Développement éducation et formation professionnelle	240,6	53%	264.73	58%	267,87	58 %	264,8	61,3%
Domaine 4 (24) : Adaptabilité, esprit d'entreprise et innovation, NTIC	29	6%	25.95	6%	50,28	11 %	35,2	8,1%
Domaine 5 (25) : Actions positives pour les femmes sur le marché du travail	6,6	1,40%	2.90	1%	2,6	1 %	2,1	0,5%
	457,3	100%	459.09	100%	459,7	100%		100 %

La répartition par domaine sur le déclaré 2000-2007 se rapproche sensiblement de la répartition prévue.

Cette comparaison, sur la base des réalisations de 2000 à 2007 présente, à l'exception du domaine 5, les mêmes caractéristiques que celle présentée l'année dernière à savoir :

- des niveaux de déclarations supérieurs aux prévisions sur les domaines 1, 2 et 3 ;
- des prévisions sur le domaine 3 qui se confirment en fin de programmation du fait des campagnes de soldes opérées sur les actions antérieures ;
- Un léger retrait « mécanique » sur le domaine 4, suite à la révision de la maquette. De plus, les actions d'aides à la création d'entreprise ont fait l'objet d'une réflexion globale à l'échelle de la région qui a abouti à une rationalisation des dispositifs existants.
- Le retard sur le domaine 5 malgré une légère reprise en 2005. Ce retard tient surtout au fait que les dispositifs spécifiques en faveur des femmes sur le marché du travail ont été appréhendés de manière transversale et non plus uniquement par actions ciblées.

Cependant, deux points peuvent être rappelés :

- Cette approche ne prend pas en compte certaines parties de mesures consacrées, de façon transversale à un domaine : ainsi, sur l'apprentissage où un effort sera fait pour féminiser certaines filières sans que l'on puisse a priori définir un montant financier ;

- Il existe certains recouvrements entre domaines. Dans les calculs précédents, une action ne relève que d'un seul domaine alors que les stagiaires qu'elle concerne peuvent eux relever de domaines distincts : par exemple, des actions de Formation Professionnelle des Adultes (domaine 3) pour des demandeurs d'emploi (domaine 1) parfois même de longue ou très longue durée (domaine 2) ;

Suivi préventif du Dégagement d'office

Au 31 décembre 2007, l'intégralité de la tranche 2005 du DOCUP a été déclarée. Cette tranche s'élevait à 66 919 336 euros de FSE.

La déclaration de dépense en 2007 a permis de déclarer 68 250 630 euros de FSE à ajouter aux 363 868 912 euros de FSE déclarés en 2000, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005 et 2006 et aux 32 000 710 euros versés en début de programme au titre de l'acompte de 7%.

Avec 432 119 542 euros de FSE déclarés, le seuil de la tranche 2005 a donc été dépassé

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Total
Montant officiel de la tranche (DOCUP)	123 472 000 €	70 470 000 €	65 935 000 €	65 984 000 €	66 873 660 €	66 919 675 €	
Date limite dégage-ment d'office	Avant 31/12/02	Avant 31/12/03	Avant 31/12/04	Avant 31/12/05	Avant 31/12/06	Avant 31/12/07	
7% acompte	32 000 710 €	-	-	-	-	-	32 000 710 €
Déclarations de dépenses 2001 à 2002	91 471 290 €	15 856 527 €	-	-	-	-	107 327 817 €
Déclarations de dépenses 2003	X	54 613 473 €	13 498 639 €	-	-	-	68 112 112 €
Déclarations de dépenses 2004	X	X	52 436 361 €	14 021 305 €	-	-	66 457 666 €
Déclarations de dépenses 2005	X	X	X	51 962 695 €	7 981 708 €	-	59 944 403 €
Déclarations de dépenses 2006	X	X	X	X	58 891 952 €	3 134 960 €	62 026 912 €
Déclarations de dépenses 2007	x	x	x	x	x	68 250 630 €	68 250 630 €
Niveau de justification au 4/10/2007	100%	100%	100%	100%	100%	100 %	

- Le seuil du dégage-ment d'office a été franchi avec une marge de près de 4M€ ;
- Les prévisions de solde du programme FSE ont été engagées et les premières simulations seront disponibles dans le courant du deuxième semestre 2008.

4.3 Exécution financière du FEOGA

Analyse des résultats de l'année 2007

Trois déclarations de dépenses ont été envoyées à la Commission le 7 juin, le 4 octobre et le 11 décembre. La dernière déclaration de dépenses a permis de justifier le montant de la tranche annuelle 2005 et il n'y a donc pas eu de dégagement d'office au titre de cette tranche.

Le niveau d'exécution en 2007 a été correct. Le seuil du dégagement d'office a été dépassé de 6 M€. 81% du montant prévu est certifié.

Les tableaux ci dessous récapitulent les éléments chiffrés issus du dernier appel de fonds du 11 décembre 2007 :

Indicateurs clé	Dépenses certifiées
Montant FEOGA certifié (cumul 2000-2006)	235,495 M€
Taux de certification FEOGA 2000-2006 par rapport aux montants prévus de 2000-2006	81%

L'évolution du taux de certification depuis le début de la programmation a été le suivant :

- 0,8% fin 2001,
- 10% fin 2002,
- 21% fin 2003,
- 37% fin 2004,
- 54% fin 2005,
- 69% fin 2006.

Au 31/12/2007, le montant FEOGA versé aux bénéficiaires s'élève à 221,42 M€ dont 72.6M€ au titre des conventions cadre sur les mesures préfinancées par la Région et le Département. Le solde disponible de 20,7 M€ permettra de satisfaire en ce début d'année 2008 toutes les demandes de remboursement. De plus, il convient de noter que le dernier appel de fonds réalisé en décembre 2007 a été payé début 2007 (12,6 M€). Il n'y a donc pas de problèmes de disponibilité financière pour le début de l'année 2008.

Utilisation des crédits

	Avance	Déclarations 2001	Déclarations 2002	Déclarations 2003	Déclarations 2004	Déclarations 2005	Déclaration 2006	Déclaration 2007
Montant cumulé FEOGA demandé		2 531 479,89	29 781 868,58	64 073 640,79	109 648 028,43	157 626 592,35	200 371 371,88	235 494 980,45
Montant réel demandé		2 531 479,89	27 250 388,69	34 291 772,21	45 574 387,64	47 978 562,92	42 744 779,53	35 123 608,57
Montant FEOGA payé par Bruxelles	21 014 910,00	2 313 873,00	26 152 558,00	32 004 441,00	34 084 975,00	48 691 588,00	33 655 202,00	44 212 949,00
Montant reçu	21 014 910,00	2 267 873,00	26 198 558,00	32 004 441,00	34 084 975,00	48 691 588,00	33 655 202,00	44 212 949,00

Total reçu (31/12/2007)	242 130 496,00 €
Total reçu hors avance	221 115 586,00 €
Total versé aux bénéficiaires	221 421 717,48



T17



T18



Répartition par domaine d'intervention (domaines définis en annexe IV du règlement (CE)n°438/2001 de la Commission du 2 mars 2001)

			Répartition prévue	Répartition sur la programmation 2000-2007	Répartition sur le montant déclaré au 31/12/2007
15 01	1301	Amélioration des terres	7%	8%	6%
	1305	Service de base pour l'économie rurale et la population	3%	2%	2%
	1309	Développement et amélioration des infrastructures liées au développement de l'agriculture	36%	35%	29%
	1312	Préservation de l'environnement en liaison avec la conservation des terres, des forêts et du paysage ainsi qu'avec l'amélioration du bien être des animaux	54%	55%	62%
15 02	1308	Gestion des ressources en eau	100%	100%	100%
15 03	111	Investissements dans les exploitations agricoles	5%	4%	4%
	114	Amélioration de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles	9%	6%	7%
	181	Projets d'expérimentation	3%	6%	7%
	1305	Service de base pour l'économie rurale et la population	66%	64%	69%
	1307	Diversification des activités agricoles ou connexes en vue de créer des activités multiples ou des revenus complémentaires	17%	20%	13%
15 04	126	Boisements de terrains non agricoles	57%	36%	43%
	1312	Préservation de l'environnement en liaison avec la conservation des terres, des forêts et du paysage ainsi qu'avec l'amélioration du bien être des animaux	43%	64%	57%
15 05	111	Investissements dans les exploitations agricoles	27%	26%	28%
	112	Jeunes agriculteurs	67%	71%	69%
	1307	Diversification des activités agricoles ou connexes en vue de créer des activités multiples ou des revenus complémentaires	6%	2%	3%
15 06	111	Investissements dans les exploitations agricoles	52%	53%	55%
	181	Projets d'expérimentation	16%	15%	17%
	1305	Service de base pour l'économie rurale et la population	29%	28%	26%
	1309	Développement et amélioration des infrastructures liées au développement de l'agriculture	3%	3%	2%
15 07	111	Investissements dans les exploitations agricoles	46%	46%	45%
	181	Projets d'expérimentation	13%	8%	10%
	1305	Service de base pour l'économie rurale et la population	33%	36%	38%
	1309	Développement et amélioration des infrastructures liées au développement de l'agriculture	2%	3%	2%
	1312	Préservation de l'environnement ...	5%	6%	5%
15 08	1305	Service de base pour l'économie rurale et la population	100%	100%	100%
15 09	114	Amélioration de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles	87%	88%	85%
	1309	Développement et amélioration des infrastructures liées au développement de l'agriculture	13%	12%	15%
15 10	181	Projets d'expérimentation	94%	94%	96%
	1309	Développement et amélioration des infrastructures liées au développement de l'agriculture	6%	6%	4%
15 11	1309	Développement et amélioration des infrastructures liées au développement de l'agriculture	44%	40%	60%
	1312	Préservation de l'environnement ...	56%	60%	40%
15 12	411	Assistance technique	100%	100%	100%

Les éléments présentés dans le tableau ci dessus prennent en compte les actions déclarées de 2000 à 2007 et permettent de les comparer par rapport aux actions programmées sur la période 2000-2007 et par rapport à la répartition prévue au niveau du Complément de programmation. Un certain décalage existe entre le pourcentage prévu et celui programmé mais devient de moins en moins important : Un certain nombre de dossiers reste en effet à programmer et à certifier.



A partir de ces tableaux, les actions peuvent être classées en trois grandes catégories :

	Répartition prévue	Répartition sur le programmé 2000-2007	Répartition sur le montant déclaré au 31/12/2007
Les aides directes aux exploitations agricoles	22%	26%	25%
Les investissements structurants pour l'agriculture réunionnaise	52%	48%	46%
Les politiques d'accompagnement, d'encadrement et d'expérimentation en faveur des exploitations agricoles	26%	26%	29%

Comme en 2006, la répartition a continué à évoluer en faveur d'une forte augmentation de la part des infrastructures dans les certifications de dépenses. Sur cette typologie, le pourcentage est passé de 17% en 2003 à 32% en 2004 puis à 39% en 2005, 44% en 2006 et enfin à 46% en 2007. Les certifications ont en effet nettement évolué notamment sur la mesure 15 02 – Poursuivre la maîtrise de l'eau avec la prise en compte des dépenses des antennes d'irrigation 8, 6 et 3.

La répartition sur le montant déclaré se rapproche donc de plus en plus de la répartition programmée.

La remontée de dépenses sur les programmes d'actions a été très active en 2007 étant donné que tous les programmes 2000 à 2004 ont été soldés ainsi que la quasi-totalité des programmes 2005 et la grande majorité des programmes 2006.

Etat d'avancement des contrôles 5%

	Dépenses certifiées	Dépenses contrôlées	Taux de contrôle
Sur contrôles clos	522 350 396,24 €	33 441 805,15 €	6,40%
Sur contrôles clos et en cours	522 350 396,24 €	34 768 809,10 €	6,66%

Le niveau d'avancement des contrôles est supérieur à 5% des dépenses certifiées et quasiment l'ensemble des mesures a été contrôlé au moins une fois soit 25 dossiers contrôlés sur les contrôles clos et 26 dossiers sur les contrôles clos et en cours.



Les résultats des contrôles 5% sur le FEOGA réalisés en 2007 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Mesure	Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Montant des dépenses contrôlées	erreurs relevées	montants concernés UE	corrections apportées
15 01	DEPARTEMENT	Améliorations foncières PAH 2001	1 727 755,53	rapport en cours		
15 01	Commune de SAINT-BENOIT	Modernisation du chemin Piton Armand	436 716,95	néant	0 €	sans objet
15 01	SAFER	Programme terroirs SAFER 2005	3 502 304,15	contrôle reporté en 2008 pour cause de procédure administrative de régularisation des travaux (travaux réalisés sans autorisation par la SAFER)		
15 05	CNASEA	DJA 2004-2005	1 666 666,00	néant	0 €	sans objet
15 07	REGION	Création et extension de bâtiments d'élevages porcins	819 200,04	piste d'audit insatisfaisante dossier soldé à tort	solde 28950,06 à verser	solde en cours de paiement
15 07	DEPARTEMENT	Création de vergers	1 383 398,61	piste d'audit incomplète	pas de conséquences financières	fiche de procédure actualisée
15 07	DEPARTEMENT	Equipements individuels d'aspersion	1 235 941,08	piste d'audit incomplète	pas de conséquences financières	fiche de procédure actualisée
15 08	SAFER	Appui technique agricole spécialisé foncier	585 660,42	contrôle reporté		
15 10	IRD	Programme IRD 2004 café Bourbon pointu	420 468,00	dépenses non éligibles et dépenses non encourues pour un montant total de 90 081,73 €	32 429,42 €	retrait des dépenses inéligibles des dépenses totales déclarées à la Commission (la correction a d'ores et déjà été effectuée par la DAF), procédure de recouvrement de l'indû FEOGA demandée à la DAF ainsi que la reprise des VSF pour les dossiers similaires à réviser, signalement OLAF du 14/04/2008
15 10	ARMEFLHOR	Programme Expérimentation 2005	791 600,00	dépense éligible sous-évaluée	complément FEOGA à verser : 759,41	mode de calcul des dépenses corrigé



Prévisions de solde du FEOGA

Afin de préparer le solde de la partie FEOGA du DOCUP, un groupe de travail s'est constitué avec les représentants de l'Etat, la Région et le Département afin, de suivre les travaux et préparer l'ultime ajustement financier du programme en complément du suivi réalisé dans le cadre du CLS.

Une méthode de travail en 3 étapes a été mise en place depuis le mois de février 2008 :

1^{ère} étape : Suivi du solde des dossiers

- a. Vérification de la liste des opérations soldées en lien avec les cofinanceurs
- b. Mise en place de tableaux de suivi proposés par année de programmation : les dossiers listés sont ceux qui n'ont pas à la date du 22/02/2008 de CSF de solde réalisés
- c. Clause de rendez vous tous les mois pour suivre les évolutions avec priorité initiale sur les années 2001 à 2004 sur le mois de mars, puis examen des dossiers 2005,2006 et 2007 sur les mois suivants.
 - i. Ces tableaux permettent d'identifier les reliquats potentiels pour chaque dossier.

2^{ème} Etape : Suivi des opérations restant à programmer identifiées lors de l'ajustement de 2006

- d. Mise en place d'un tableau de bord de ces opérations
- e. Clause de rendez vous pour la programmation de ces dossiers

3^{ème} Etape : Identification des opérations potentielles de substitution

- f. Mise en place d'un tableau de bord
 - i. Objectif : recensement à finaliser pour juin 2008
- g. Suivi de l'avancement général du programme
 - i. Etat d'avancement de la programmation

Ce groupe de travail a pour objectif d'identifier le maximum de reliquats possible afin de les affecter sur des opérations et approcher ainsi le niveau de 100% pour le solde des programmes.



4.4 Exécution financière de l'IFOP

Analyse des résultats de l'année 2007

Deux déclarations de dépenses ont été envoyées à la Commission le 09 juillet 2007 et le 06 décembre 2007. La dernière déclaration de dépenses a permis de justifier le montant de la tranche annuelle 2005 et il n'y a donc pas eu de dégagement d'office au titre de cette tranche.

Le niveau d'exécution en 2007 a été correct. Le seuil du dégagement d'office a été dépassé de 0,772 M€.

Les tableaux ci dessous récapitulent les éléments chiffrés issus du dernier appel de fonds du 06 décembre 2007:

<i>Indicateurs clé</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant IFOP certifié (cumul 2000-2007)	11,569 M€
Taux de certification IFOP 2000-2007 par rapport aux montants prévus de 2000-2007 (nouvelle maquette)	81%%

La situation a nettement évolué avec un taux de certification passé de 0.8% fin 2001 à 10% fin 2002, à 21% fin 2003, à 37% fin 2004, à 44,4% fin 2005 puis à 63% fin 2006 et enfin à 80,5% fin 2008.

Utilisation des crédits

	Avance	Déclarations 2002	D 2003	D 2004	D 2005	D 2006	D ; 2007
Montant cumulé IFOP demandé		0,076	3,067	5,172	6,386	9,082	11,568
Montant réel demandé		0,076	2,991	2,103	1,214	2,696	2,486
Montant IFOP Payé par Bruxelles	1,091	0,076	2,991	2,105	1,214	2,696	2,486
Montant reçu	1,091	0,076	2,991	2,105	1,214	2,696	2,486
Total reçu (31/12/2007)	12,659						

Au 31/12/2007, le montant IFOP versé aux bénéficiaires s'élève à 11,770M€ de 2000 à 2007. Le solde disponible permettra de satisfaire en ce début d'année 2007 les demandes de remboursement.



T19



T20



Répartition par domaine d'intervention (domaines définis en annexe IV du règlement (CE)n°438/2001 de la Commission du 2 mars 2001)

Mesure	Domaine d'intervention	Prévision DOCUP IFOP 2000-2006		IFOP déclaré de 2000 à 2006		
16 01 - Protection et développement des ressources aquatiques	145	Equipement des ports de pêche et protection des zones côtières marines	0,283 M€	100%	0,184 M€	65%
16 02 - Renouveau et modernisation de la flotte 2000 - 2006	142	Renouveau et modernisation de la flotte de pêche	5,188 M€	100%	4,595 M€	89%
16 03 - Autre mesure liée à la flotte 2002 2006	142	Renouveau et modernisation de la flotte de pêche	-	-	-	-
16 04 - Equipement des ports de pêche	145	Equipement des ports de pêche et protection des zones côtières marines	0,335 M€	100%	0,234 M€	70%
16 05 - Transformation et commercialisation	143	Transformation, commercialisation et promotion des produits de la pêche	1,777M€	100%	1,150 M€	65%
16 06 - Promotion et recherche de nouveaux débouchés	143	Transformation, commercialisation et promotion des produits de la pêche	0,267 M€	100%	0,180 M€	67%
16 07 - Actions innovatrices, assistance technique et actions mises en œuvre par prof.	147	Actions mises en œuvre par les professionnels, petite pêche côtière et pêche intérieure	5,517 M€	100%	4,599 M€	83%
16 08 - Aquaculture, valorisation potentiel product° locale, notamment aquaculture marine	144	Aquaculture	0,831 M€	100%	0,626 M€	75%
16 09 - Assistance technique IFOP	411	Divers - Assistance technique et actions innovatrices - Préparation, mise en œuvre, suivi	0,171 M€	100%	-	-



4.5 Mise en œuvre des mesures où le cofinancement communautaire est différent du taux moyen du Complément de Programmation

Au 31 décembre 2007, pour 8 des 62 mesures du programme (cf liste ci dessous), le taux moyen UE déclaré (montant UE divisé par coût total) est supérieur au taux moyen UE du Complément de Programmation.

Au préalable, il est important de rappeler que les dépenses remboursées par la Commission Européenne sont plafonnées au taux UE de la mesure dans le Complément de Programmation. Ce décalage constaté sur 8 mesures s'explique par la conjonction de plusieurs phénomènes :

- Hétérogénéité résultant de la diversité des taux de cofinancement, notamment pour les aides aux entreprises.
- Une mesure résulte de l'agrégation de plusieurs sous mesures : lorsque leurs taux sont différents, les variations d'avancement des diverses sous mesures ont un effet direct sur le taux moyen de la mesure.
- Dans le cas du FSE (axe 14), les tranches 2002 et 2003 sont cofinancées à hauteur de 85%, les autres à 70%. Aussi, avec la déclaration de dépenses cofinancées à 85% en 2002 et 2003, le taux moyen a augmenté mais baissera ensuite jusqu'à la fin du programme, par la déclaration de dépenses cofinancées à 70%.

Il convient de noter que par rapport à la fin de l'année 2006, 11 mesures sur 62 étaient concernées par les dépassements. Il y a donc fin 2007 une légère amélioration de la situation qui devrait se poursuivre, sachant qu'au niveau de la programmation, seulement 5 mesures sont aussi au-dessus du taux moyen.

Mesures où le taux de cofinancement déclaré est supérieur au taux de cofinancement du Complément de Programmation au niveau de la certification mais pas au niveau de la programmation :

11-09 Export,
14-04 Mobilité éducative et professionnelle,
15-02 Poursuivre la maîtrise de l'eau,
15-11 Développer une agriculture durable.

Sur ces mesures le risque de dépassement en fin de programmation du taux moyen lors que tous les dossiers seront soldés est quasiment nul. Le travail de suivi de ces mesures sera orienté sur le suivi des certifications de dépenses des opérations les plus importantes afin de vérifier qu'une sous réalisation sur un dossier ne viendra pas déséquilibrer le taux moyen attendu.



Mesures où le taux de cofinancement déclaré est supérieur au taux de cofinancement du Complément de Programmation au niveau de la certification et au niveau de la programmation :

- 14-02 Favoriser l'insertion & prévenir l'exclusion par la mise en parcours,
- 14-08 Accompagnement des mutations sectorielles,
- 14-09 Accès au premier emploi des jeunes par la voie de l'apprentissage,
- 14-10 Formation des adultes et des demandeurs d'emploi.

Sur ces mesures, en fin de programme, les cofinancements nationaux publics seront augmentés en 2008 lors de l'ajustement final pour assurer le respect du taux de cofinancement sur l'ensemble de la période.



5. Mise à jour des indicateurs de performance

Pour mesurer la performance du programme en 2003, et décider de l'affectation de fonds supplémentaires, trois familles d'indicateurs ont été définies dans leurs grandes lignes au niveau national et quantifiées à mi parcours :

- indicateurs financiers,
 - indicateurs de gestion,
 - indicateurs d'efficacité, définis et quantifiés dans le Complément de Programmation, approuvés par le Comité de Suivi de Juillet 2001.
- ... tous deux définis et quantifiés dans le DOCUP,

La mesure de performance a été effectuée en décembre 2003 et les résultats ont été présentés dans le rapport annuel 2003.

Afin de mieux apprécier l'évolution de la mise en œuvre du programme, il paraît cependant utile d'actualiser la quantification de ces indicateurs. Les résultats mis à jour au 31 décembre 2007 sont présentés ci-après :

I - Critère d'efficacité (définis dans le complément de programmation)

	Valeur cible à mi parcours	Valeur réalisée Au 31/12/2007
Aide aux entreprises : Nombre d'entreprises aidées	300	1106
Aide aux entreprises : Investissements soutenus	30,5 Meuros	421,8 Meuros
Aménagement du territoire : Linéaire de routes construit (Nationales, Départementales)	31 km	62,825 km
Aménagement du territoire : km de conduite maîtresse transfert Est Ouest	3 km	34 km
Environnement : capacité de tri sélectif des déchets ménagers et assimilés	295 000 habitants bénéficiant d'une collecte sélective porte à porte ou lieu d'apport volontaire des déchets	701 440 habitants bénéficiant d'une collecte sélective porte à porte ou lieu d'apport volontaire des déchets
Education : capacité d'accueil créée ou renovée (lycées, collèges, centres de formation)	12 000 places	20 729 places
Ressources humaines : Nombre de bénéficiaires	25 000 bénéficiaires	239 639 bénéficiaires
Ressources humaines : Volume d'heures stagiaires	18 millions d'heures stagiaires	40,8 millions d'heures stagiaires
Agriculture et développement rural : Nombre de projets aidés	8 500 projets	22 847 projets
Agriculture et développement rural : Investissements soutenus dans le domaine agricole et rural	400 MF, soit 61 Meuros	173,845 millions d'euros
Emploi : Nombre d'emplois créés	2 200 emplois	5500 emplois (2005)



Efficacité 1 — Aide aux entreprises : Nombre d'entreprises aidées

Mesures concernées : 11 01, 11 02, 11 03, 11 04, 11 06, 11 08, 11 09, 14 07, 15 03, 15 09, 15 11, 16 02, 16 05, 16 08

L'indicateur est celui du nombre d'entreprises aidées avant le 31 décembre 2006, date de la fin de programmation des opérations relevant d'un régime d'aides. Il ne faut pas le confondre avec celui du nombre de projets aidés, les double-comptes (plusieurs projets d'une même entreprise) ayant été éliminés, que ce soit au sein d'une même mesure ou entre mesures (ce qui explique que la somme du nombre d'entreprises par mesure soit différente du nombre total d'entreprises aidées.

L'extraction est issue de PRESAGE, sur la base des dossiers agréés au 31 décembre 2006. Il prend en compte toutes les unités économiques identifiées, soit **1106 entreprises**.

Le tableau ci-dessous retrace le détail des entreprises par mesure. Pour mémoire, le nombre de projets était de 1469, soit un ratio de 1,33 projet par entreprise.

Mesures	Nombre d'entreprises	Mesures	Nombre d'entreprises
11 01	5	14 07	71
11 02	413	TOTAL AXE 14	71
11 03	5	15 03	133
11 04	80	15 09	48
11 06	80	15 11	3
11 08	89	TOTAL AXE 15	184
11 09	63	16 02	186
TOTAL AXE 11	735	16 05	16
		16 08	13
		TOTAL AXE 16	215
TOTAL GENERAL	1106 entreprises aidées		

* Dans le cas de la mesure ingénierie financière, le nombre d'entreprises aidé est supérieur à 5, n'apparaissant ici que le bénéficiaire de l'aide FEDER et non les destinataires ultimes de l'aide.

Efficacité 2 — Aide aux entreprises : Investissements soutenus

Mesures concernées : 11 01, 11 02, 11 03, 11 04, 11 06, 11 08, 11 09, 14 07, 15 03, 15 09, 15 11, 16 02, 16 05, 16 08

Cet indicateur se base sur le montant des investissements éligibles des projets agréés en Comité Local de Suivi avant le 31 décembre 2006, date de fin de la programmation des opérations relevant d'un régime d'aides. Il atteignait à cette date un montant de **421,8 millions d'euros**.

Ci-dessous détail des montants d'investissement par mesures (source : PRESAGE)

Mesures	Investissements soutenus	Mesures	Investissements soutenus
11 01	37 655 844,75	14 07	6 546 874,16
11 02	114 921 303,87	TOTAL AXE 14	6 546 874,16
11 03	60 057 929,27	15 03	4 523 750,72
11 04	42 209 379,95	15 09	90 068 661,59
11 06	4 920 257,26	15 11	11 283 742,00
11 08	13 581 644,75	TOTAL AXE 15	105 876 154,31
11 09	14 468 974,72	16 02	14 397 616,40
TOTAL AXE 11	287 815 334,57	16 05	5 417 982,36
		16 08	1 730 892,64
		TOTAL AXE 16	21 546 491,40
TOTAL GENERAL	421 784 854,44 euros d'investissements soutenus		

**Efficacité 3 — Aménagement du territoire : linéaire de routes**

Mesure concernée : 12 02

Cet indicateur mesure le linéaire de routes principales (nationales et départementales, cofinancé au titre de la mesure 12 02), une portion n'étant comptabilisée qu'après le début des travaux.

Sur cette base, ce sont **62,825 km de routes principales** qui ont été réalisés ou sont en voie de réalisation au 31 décembre 2007.

n° PRESAGE	Route concernée	km de voiries au 31 décembre 2007
360	Axe mixte St Paul Le Port	3 km
2165	Etudes et travaux de raccordement du nouveau pont du Bras de la Plaine	0,55 km
30	Travaux de calibrage en place et de renforcement de la route de la Montagne RD 41	20,5 km
391	UMAB BUTOR Aménagement du Front de mer à St Denis	3 km
2246	Déviation de Ste Marie	4,725 km
2105	Voie structurante de La Saline les Bains	4,5 km
2106	Voie structurante de St Leu	6,85 km
3886	Boulevard Sud de Saint Denis - Sections Source/Mazagran et Raccordement Est	7,7 km
4574	Route des Tamarins - Financement des études de conception et des premières sections de travaux	12 km
	TOTAL	62,825 km

Source : PRESAGE / DDE pour vérification démarrage des travaux.

Efficacité 4 — Aménagement du territoire : km de conduite maîtresse du transfert Est Ouest

Mesure concernée : 12 04

Cet indicateur est mesuré par rapport à l'avancement réel des travaux de la conduite maîtresse du projet de transfert des eaux de l'Est vers l'Ouest. Avec les problèmes rencontrés dans le creusement de la galerie Salazie amont, les travaux de la conduite maîtresse ont pris du retard et n'ont démarré que début 2004. Ils sont à présent terminés.

La valeur de cet indicateur est de 34 kms au 31/12/2007.



Effacité 5 — Environnement : capacité de tri sélectif des déchets

Mesure concernée : 12 07

L'indicateur mesure la population réunionnaise concernée par la collecte sélective porte à porte ou par un lieu d'apport volontaire des déchets. Ce type d'équipements est acquis par les Communautés de Communes au profit de la population des communes concernées. La capacité a été décomptée dès le début de la tranche d'acquisition du matériel.

Sur la base des données communales du Recensement Général de la Population de 1999, la population concernée serait, au 31 décembre 2007, de 701 440 habitants.

Opérations concernées au 31 décembre 2007	n° PRESAGE	Groupement concerné	Population Recensement (RGP 1999)
Acquisition 2ème bac roulant (programme d'équipement sur 3 ans)	232	CIVIS	140 455
Acquisition de Bornes Apport Volontaire (verre et journaux)	794	CINOR	176 283
Implantation de Bornes Apport Volontaire (verre, emballages, journaux)	1771	CIREST	101 804
Acquisitions de conteneurs individuels et collectifs pour déchets recyclables	2167	CINOR	Déjà comptabilisé
Acquisition de Bornes Apport Volontaire pour le verre	2311	CCSUD	102 958
Acquisition de bacs roulants pour collecte sélective des déchets ménagers et assimilés	3383	TCO	179 940
Acquisition de bornes d'apport volontaire pour la collecte sélective du verre	3888	TCO	Déjà comptabilisé
Acquisition de caissons et de bornes pour les déchèteries du TCO	4280	TCO	Déjà comptabilisé
Réalisation de la déchèterie de l'Etang St Paul	4395	TCO	Déjà comptabilisé
Acquisition de contenants de pré-collecte sélective des déchets d'emballages ménagers	4811	CIVIS	Déjà comptabilisé
Réalisation de la déchèterie du quartier Saint Laurent	4812	TCO	Déjà comptabilisé
Réalisation de la déchetterie des Grègues	4805	CCS	Déjà comptabilisé
Acquisition de biocomposteurs individuels	5104	CIVIS	Déjà comptabilisé



Acquisition de caissons de compaction pour le centre de tri de Pierrefonds	5105	CIVIS	Déjà comptabilisé
Opérations concernées au 31 décembre 2007	n° PRESAGE	Groupement concerné	Population Recensement (RGP 1999)
Acquisition de biocomposteurs individuels - Période 2005-2008	5110	CINOR	Déjà comptabilisé
Acquisition BAV et caissons exploitation déchèteries de St Joseph et du Tampon	5340	CCSUD	Déjà comptabilisé
Travaux et équipements de la déchetterie à la Bretagne	5398	CINOR	Déjà comptabilisé
Acquisition de bio-composteurs	5512	CIREST	Déjà comptabilisé
Acquisition de biocomposteurs individuels - Période 2005-2008	5110	CINOR	Déjà Comptabilisé
Etudes de maîtrise d'oeuvre et réalisation de la déchèterie de la Ravine des Cabris	5341	CIVIS	Déjà Comptabilisé
Etudes et réalisation de la déchèterie de Cilaos	5342	CIVIS	Déjà Comptabilisé
Travaux et équipements de la déchetterie de Bellepierre	5648	CINOR	Déjà Comptabilisé
Acquisition de contenants pour la collecte sélective	5834	CIVIS	Déjà Comptabilisé
Travaux et équipements de la déchèterie de Bois de Nèfles (ex-Moufia)	5898	CINOR	Déjà Comptabilisé
Réalisation de la déchèterie de l'Etang Salé	5902	CIVIS	Déjà Comptabilisé
Etudes de réalisation, travaux et aménagement déchèterie Saint André Centre Ville	6013	CIREST	Déjà Comptabilisé
	TOTAL		701 440

Source : PRESAGE / DIREN pour vérification du démarrage de l'acquisition du matériel.

Les données populations sont celles de la population des Communes concernées au RGP 1999, qui sont inférieures aux données renseignées dans les dossiers PRESAGE.

Efficacité 6 — Education : capacité d'accueil créée ou renouvelée

Mesures concernées : 13 02, 13 04

L'indicateur identifie les places d'accueil en collèges, lycées ou centres de formation professionnelle qui sont soit créées, soit renouvelées. Ce nombre de places a été calculé sur la base de la capacité théorique d'accueil de l'infrastructure et aboutit à 20 729 places

Comme dans le cas des routes, l'indicateur a été renseigné dès lors que les travaux avaient débuté au 31 décembre 2007.



n° PRESAGE	Capacité d'accueil
------------	--------------------

Collèges

	n° PRESAGE	Capacité d'accueil
Construction Collège Beauséjour à Ste Marie	1381	700
Réhabilitation collège Bourbon à St Denis	2137	1067
Extension du Collège Simon Lucas - Etudes et Travaux	2563	+150
Collège Jean Lafosse - St Louis - Extension - Etudes et travaux	2612	+150
Extension du Collège Texeira da Motta La Possession - Etudes et travaux	2613	+150
Extension Collège Quartier Français Ste-Suzanne - Etudes et travaux	2614	+150
Extension du collège PORT IV - Phase travaux	3424	+225
Extension du collège Beauséjour – Etudes et travaux	3496	+250
Extension du Collège Pointe des Châteaux –St Leu	4591	+200
Réhabilitation Collège M. DEBRE	5835	1100
Construction du Collège de Bras Fusil	5833	+900
TOTAL CAPACITE COLLEGE		5 042

n° PRESAGE	Capacité d'accueil
------------	--------------------

Lycées

Construction de nouveaux lycées

	n° PRESAGE	Capacité d'accueil
Lycée de St André 3	1765	1 045
Lycée du Tampon III	2778	718
Lycée de St Paul IV	4733	1120

Réhabilitation des lycées

	n° PRESAGE	Capacité d'accueil
LEP St Pierre	822	1 307
Réhabilitation lycée des Roches Maigres	823	835
Réhabilitation Lycée Lislet Geoffroy	824	959
Réhabilitation Lycée Jean Perrin	1484	1 063
Réhabilitation Lycée Léon Lepervenche	1485 & 2338 & 5214	1 132
Réhabilitation Lycée Patu de Rosemont à St Benoît	1589	1 147
Réhabilitation Lycée Roland Garros au Tampon	1778 à 1781	1 866
Réhabilitation Lycée Sarda Garriga à St André	2058	1 248
Réhabilitation Lycée Bouvet de St Benoît	2230	1 002
Réhabilitation lycée Victor Schoelcher de St Louis	2320	845
TOTAL CAPACITE LYCEE		14 287



n° PRESAGE	Capacité d'accueil
------------	--------------------

Centre de formation

Construction de nouveaux centres

Centre de Formation aux métiers de l'Automobile et du Transport	5808	1400
TOTAL CAPACITE CENTRES DE FORMATION		1400

TOTAL COLLEGES, LYCEES ET CENTRES DE FORMATION	20 729
---	---------------

Source : PRESAGE / DDE pour vérification démarrage des travaux au 31 décembre 2007.

Efficacité 7 — Ressources humaines : Nombre de bénéficiaires

Efficacité 8 — Ressources humaines : volume d'heures stagiaires

Mesures concernées : 14 01 à 14 11, 14 13 et 14 14

Le décompte est basé sur les actions déclarées auprès de la Commission Européenne pour les programmes 2000 à 2007.

Le nombre de bénéficiaires d'actions déclarées et retenu dans le cadre de la performance s'élève à 240 952, celui du volume d'heures stagiaires à 41 053 839.

Mesure	Nombre de bénéficiaires	Volume Heures x stagiaires
14 01	6 717	2 329 052 h stag
14 02	22 927	-
14 03	8 974	2 402 594 h stag
14 04	48 978	-
14 05	1 904	332 109 h stag
14 06	5 054	1 438 353 h stag
14 07	8 225	-
14 09	41 046	11 747 864 h stag
14 10	20 612	9 783 748 h stag
14 11	14 532	9 137 003 h stag
14 12	15 894	-
14 13	907	-
14 14	46 362	3 883 116 h stag
TOTAL	240 952	41 053 839 h stag

**9 — Agriculture et développement rural : Nombre de projets aidés****10 — Agriculture et développement rural : Investissements soutenus dans le domaine agricole et rural**

Mesures concernées : 15 01, 15 02, 15 03, 15 05, 15 06, 15 07

Les indicateurs de performance relatifs à la problématique de développement rural ont été approuvés par le CNS de décembre 2001 et deux indicateurs avaient été retenus :

le nombre de projets aidés sachant que l'on entend par « projet », une opération ayant lieu dans une exploitation agricole ;

les investissements soutenus dans le domaine agricole et rural qui représentent la somme des projets programmés et démarrés.

Sur la base des dossiers concernant les années 2000 à 2007, les indicateurs sont les suivants : 22 847 projets aidés et 173,845 millions d'euros d'investissement soutenus dans le milieu rural.

Au 31/12/07	Nombre de projets aidés	Investissements soutenus en K€
15 01	4 406	46 511
15 02	170	5 848
15 03	704	6 339
15 05	3438	11 615
15 06	8 390	36 726
15 07	5 739	66 806
Total	22 847	173 845

Source : PRESAGE & Rapports annuels

Comme sur le FSE, ceci ne représente la totalité ni des bénéficiaires du FEOGA, ni des investissements soutenus, certaines sous mesures n'ayant pas été comptabilisées dans la mesure de l'indicateur de performance.

Efficacité 11 — Emploi : nombre d'emplois créés

Approche transversale : pas de mesures spécifiquement concernées.

La mise à jour de l'évaluation à mi-parcours réalisée en 2005 a permis d'affiner la mesure des effets du DOCUP sur la création d'emploi à la Réunion. Il en ressort les éléments suivants :

Emplois créés à mi-2005 (total)	5 550
Emplois directs créés à mi-2005	1 500
Emplois de réalisation liés à la commande de travaux	2 750
Emplois de réalisation liés à la commande de formation et à l'insertion	750
Emplois dans les structures de recherche et d'accompagnement du développement	550
+ Emplois consolidés à mi-2005	3 400

La contribution du DOCUP à la création d'emplois est significative, de l'ordre de 5 550 emplois à la mi-2005,

- D'abord par les emplois de réalisation liés à la commande de travaux et de formation,



- Ensuite par l'appui à la création d'emplois directs dans les secteurs économiques (1 500 emplois créés environ à mi-2005 et 3 400 consolidés). Cette création est sélective conformément à la stratégie du programme (ex. Agriculture et IAA, industries de biens de consommation, commerce des Hauts, hôtellerie, services aux particuliers, TIC) et significative dans ces secteurs. D'autres secteurs possèdent des dynamiques propres et/ou ne sont pas éligibles,
- Enfin, par une contribution considérable aux structures de recherche et d'encadrement pour l'appui au développement (550 emplois environ) notamment par le FEOGA (les emplois soutenus à ce titre représentent 6% des effectifs du secteur agricole et agro-alimentaire environ).

II - Critères de qualité de gestion (définis dans le DOCUP)

	Objectif cible à mi parcours	Valeur à mi-parcours	Indicateur performant
Système de suivi : Qualité du suivi financier	80% des indicateurs renseignés représentant 80% du DOCUP	97% des dossiers financièrement cohérents représentant 98% des masses financières	Oui
Système de suivi : Qualité du suivi physique	Au moins un indicateur de suivi sur 80% des mesures et 80% du DOCUP	Au moins un indicateur de suivi sur 98% des mesures et 98% du DOCUP	Oui
Evaluation : Remise d'un rapport d'évaluation à mi parcours	Rapport remis avant le 31 décembre 2003 par évaluateur indépendant	Rapport remis le 4 décembre 2003 par ACT Consultants	Oui
Informatisation : Transmission des documents officiels par voie télématique	80% des documents transmis par voie télématique à SEOM et à la Commission.	90% des documents officiels transmis par voie télématique	Oui
Respect des délais : Rapports Comité Suivi -> Rapports annuels ->	90% documents transmis : 3 semaines avant Comité avant le 30 juin	63% des documents transmis dans les délais	Non

☛ (21) Qualité du système de suivi

En ce qui concerne la qualité du suivi financier, ont été prises en compte les données des outils informatiques de suivi financier : PRESAGE et les états informatisés détaillés transmis par le Conseil Régional.

	Objectif cible à mi parcours	Valeur à mi-parcours
Qualité du suivi financier	80% des indicateurs renseignés représentant 80% du DOCUP	97% des dossiers financièrement cohérents représentant 98% des masses financières



Plutôt que le seul critère « renseignement » qui paraît peu pertinent (un dossier n'existe pas tant que ses données financières ne sont pas renseignées), il a semblé plus pertinent d'axer la recherche de qualité du suivi, comme dans les rapports annuels, sur la cohérence des données financières à deux niveaux :

304 opérations PRESAGE sur 4823 concernant les 4 fonds ont fait l'objet d'une correction (apprécié par le nombre d'opérations où le plan de financement a été « dévalidé » dans PRESAGE pour effectuer une correction).

En terme financier, ces modifications concernent des opérations d'un montant UE de 58,3 millions d'euros pour un montant programmé de 1 705 millions d'euros (chiffre maximal car estimé sur le montant total du dossier, non la seule portée de la correction).

En ce qui concerne la régularisation de dépenses certifiées :

253 opérations ont été modifiées sur un total de 4159 (décompte des écritures négatives sur le fichier PRESAGE) ;

Les montants concernés s'élèvent à 20 millions d'euros d'UE pour 1280,5 millions d'euros déclarés

		Incohérences financières	Dossiers cohérents	Total	Taux
En nombre	Programmé	304	4 519	4 823	94%
	Déclaré	253	3 906	4 159	94%
	Total	557	8 25	8 982	96%
En volume financier	Programmé	58,3	1 646,7	1 705	97%
	Déclaré	20	1 260,5	1 280,5	98%
	Total	78,3 ME	2907,2 ME	2 985,5 ME	97%

En matière de qualité du suivi physique, l'indicateur est défini à partir des indicateurs définis dans le Complément de Programmation.

	Objectif cible à mi parcours	Valeur au 31/12/2007
Qualité du suivi physique	Au moins un indicateur de suivi sur 80% des mesures et 80% du DOCUP	Au moins un indicateur de suivi sur 98% des mesures et 98% du DOCUP

11 01	2	20,04	15 01	1	46,19
11 02	3	19,20	15 02	5	71,44
11 03	3	30,30	15 03	9	9,71
11 04	3	38,26	15 04	2	23,15
11 05	2	49,13	15 05	2	7,98
11 06	4	10,24	15 06	3	21,86
11 07	1	7,28	15 07	13	37,34
11 08	2	25,23	15 08	1	13,50
11 09	1	6,01	15 09	1	31,00
11 10	1	0,79	15 10	7	20,76
12 01	1	18,49	15 11	2	7,35
12 02	1	175,72	15 12	1	0,32
12 03	7	28,75	16 01	1	0,40
12 04	4	73,65	16 02	3	5,27



12 05	9	4,75	16 03	0	0
12 06	4	76,17	16 04	3	0,42
12 07	2	41,25	16 05	2	1,57
12 08	4	6,52	16 06	1	0,34
12 09	5	6,94	16 07	3	5,37
12 10	4	38,00	16 08	2	0,83
13 01	2	4,50	16 09	1	0,17
13 02	3	88,20			
13 03	2	30,66			
13 04	1	13,29			
13 05	1	10,00			
14 01	2	10,55			
14 02	4	62,87			
14 03	1	19,33			
14 04	2	62,58	Mes. avec au moins un indicateur		
14 05	4	2,60	61		1 588,10
14 06	3	21,17		Nb total mesures	
14 07	7	10,10	62		1 588,10
14 08	4	77,58			
14 09	4	59,17			
14 10	5	67,77			
14 11	4	39,08			
14 12	3	7,82			
14 13	5	9,25			
14 14	6	9,09			
14 15	3	0,59			
14 16	3	0,21			

☛ (22) Evaluation à mi parcours

	Objectif cible	Valeur à mi parcours
Remise d'un rapport d'évaluation à mi parcours	Rapport remis avant le 31/12/2003 par évaluateur indépendant	Rapport définitif remis le 4 décembre 2003 à l'autorité de gestion par ACT Consultants

Les travaux d'évaluation à mi parcours se sont finalement achevés à la fin de l'année 2003. L'année 2002 a marqué le démarrage de l'évaluation selon le planning suivant :

- mai 2002 : Validation du cahier charges par le Comité de Suivi (procédure écrite)
- juin 2002 : Lancement de l'appel d'offre
- août 2002 : Réception des offres
- octobre 2002 : Signature du marché / début des travaux
- juin 2003 : validation de la note n°1 par le Comité de Suivi
- octobre 2003 : validation de la note n°2 et discussions sur le rapport final lors du Comité de Suivi
- 4 décembre 2003 : transmission de la version définitive du rapport d'évaluation à l'autorité de gestion du programme.

Une mise à jour de l'évaluation à mi-parcours a été effectuée en 2005. Les principales conclusions ont été présentées lors du Comité de Suivi de novembre 2005. Le rapport final a été transmis à la Commission Européenne en décembre 2005.



(23) Informatisation

	Objectif cible	Valeur au 31/12/2007
Transmission des documents officiels par voie télématique	80% des documents transmis par voie télématique au Ministère de l'Outre Mer et à la Commission Européenne	90%

Seuls 5 documents sur les 48 diffusés n'ont pas fait l'objet de transmission par voie télématique (cf. tableau ci-dessous) : le rapport de CNS de juillet 2000, la procédure écrite de CNS d'avril 2002 portant sur les critères de sélection, le relevé de conclusions de CNS de décembre 2000, les procédures écrites de CNS de Mai 2002 et Février 2005 (cahiers des charges évaluation).

Type de documents	Total	Diffusé par télématique	Non diffusé par télématique	Remarques
DOCUP	4	4	0	Version initiale, version décembre 2001, version révisée mai 2004, version révisée sept. 2006
Complément de programmation	6	6	0	Version initiale, modif décembre 2000, modif juillet et déc. 2001, version nov 2004, version juillet 2005, version sept 2006,
Rapports annuels d'exécution	7	7	0	Rapport 2000, Rapport 2001, Rapport 2002, Rapport 2003, Rapport 2004, Rapport 2005, Rapport 2006
Rapports de Comité de Suivi	14	13	1	Jul 2000, dec 2000, Jul 2001, dec 2001, Jul 2002, dec 2002, Jun 2003, oct 2003, avril 2004, nov 2004, juil 2005, nov 2005, sept 2006, nov 2007
Procédure écrite CNS	4	1	3	Apr 2001, Mai 2002, Fév 2005, Mars 2006
Relevé de conclusions de Comité de suivi	16	15	1	Jul 2000, dec 2000, Apr 2001, jul 2001, dec 2001, Jul 2002, dec 2002, jun 2003, oct 2003, avril 2004, nov 2004, fév 2005, juil 2005, sept 2006, nov 2007
TOTAL	51	46	5	
TAUX	100%	90%	10%	Source : AGILE

(24) Respect des délais

	Objectif cible	Valeur à mi-parcours (date de référence 30/06/03)
Délais de transmission : Rapports Comité Suivi -> Rapports annuels ->	90% des documents transmis : 3 semaines avant Comité avant le 30 juin	40%

Source : AGILE



L'objectif de ce critère était d'accentuer le caractère « obligatoire » du respect des délais. Ont donc été pris en compte dans ces calculs de délai seulement :

- Les rapports annuels d'exécution, à l'exception de celui ayant trait à l'année 2000, la Commission ayant autorisé un retard cette année-là suite à une modification tardive de son interprétation juridique initiale sur l'obligation de ce rapport.
- Les rapports préparatoires au Comité de Suivi,
- La procédure liée à l'approbation des critères de sélection des opérations financées au titre de chacune des mesures (article 35 §3 c du règlement n°1260/1999) pour laquelle le délai était de 6 mois à compter de l'approbation du DOCUP.

Type de documents	Total	Délai respecté	Délai non respecté	Remarques
Approbation critères de sélection des projets	1	1	0	Transmis le 30 avril 2002 (procédure écrite de CNS d'avril 2002)
Rapports annuels d'exécution	6	3	3	Rapport 2001 Rapport 2002 Rapport 2003 Rapport 2004 Rapport 2005 Rapport 2006
Rapports de Comité de Suivi	14	8	6	<u>Jul 2000, dec 2000, Jul 2001, dec 2001, Jul 2002, dec 2002</u> Jun 2003, oct 2003, <u>avril 2004</u> , nov 2004, juillet 2005, nov 2005, sept 2006
TOTAL	21	12	8	
TAUX	100%	57%	43%	

III - Critère d'exécution financière (définis dans le DOCUP)

Objectif cible mi parcours	Fonds	Valeur au 31/12/2007	Indicateur performant
Montant fonds structurels payés ou recevables par rapport au total des engagements 2000 à 2005	FEDER	104%	Oui
	FSE	101%	Oui
	FEOGA	103%	Oui
	IFOP	108%	Oui
Dégagement d'office au 31 décembre 2007	FEDER	Pas de DO	Oui
	FSE	Pas de DO	Oui
	FEOGA	Pas de DO	Oui
	IFOP	Pas de DO	Oui



☛ (31) Absorption des fonds

		Objectif cible mi-parcours	Fonds	Valeur à mi-parcours
Montant fonds structurels payés ou recevables par rapport au total des engagements 2000 à 2005	Fonds structurels payés ou recevables à hauteur de 75% des deux premières tranches		FEDER	104%
			FSE	101%
			FEOGA	103%
			IFOP	108%

Millions d'euros de Fonds Structurels	Cumul Tranches 2000 à 2005	7% Acompte+ report gd projet éventuel	Déclaré au 31/12/2007	Taux
	(a)	(b)	(c)	{{(b)+(c)}/(a)}
FEDER	628,6	52,0	601,3	104%
FSE	459,7	32,0	432,1	101%
FEOGA	250,2	21,0	235,5	103%
IFOP	11,8	1,1	11,6	108%
TOTAL	1350,3	106,1	1280,5	103%

Source : PRESAGE

Ces montants sont déterminés sur la base des dépenses encourues avant le 31 décembre 2007, et déclarées auprès de la Commission Européenne.

☛ (32) Dégagement d'office

		Objectif cible	Fonds	Valeur au 31/12/2007
Dégagement d'office au 31 décembre 2007	Pas de dégagement d'office jusqu'au 31 décembre 2007 (fonds pas fonds)		FEDER	Pas de DO
			FSE	Pas de DO
			FEOGA	Pas de DO
			IFOP	Pas de DO

Au 31 décembre 2007, les 4 fonds ont franchi avec succès le seuil du dégagement d'office.



6. Dispositions prises par l'autorité de gestion et le comité de suivi pour assurer la qualité et l'efficacité de mise en œuvre, en 2007

6.1 Actions de suivi et d'évaluation

6.1.1. Actions relatives au niveau national

Au niveau national, les actions menées pour apporter un appui aux autorités de gestion régionales en matière de simplification ont connu leur plein effet de 2003 à 2007.

Les différents textes concernés sont rappelés ci-après :

1) Dispositions prises en 2002 relatives au système de gestion et de contrôle des fonds structurels en France :

→ Circulaire du Premier Ministre en date du 15 Juillet 2002 relative à l'amélioration du dispositif de gestion, de suivi et de contrôle ;

2) Dispositions relatives à la mise en œuvre opérationnelle des programmes en région

→ Courrier Minefi en date du 10 Janvier 2002 confirmant la possibilité de recours au dispositif de préfinancement des concours communautaires par les collectivités locales dans le cas du Feoga-O ;

→ Communication en Conseil des Ministres en date du 31 Juillet 2002 relative aux mesures de simplification et d'amélioration concernant l'ensemble du programme ou les différentes phases du projet ;

→ Courrier du Premier Ministre aux Préfets en date du 7 Août 2002 complété des deux tableaux regroupant les différentes mesures de simplification ;

→ Circulaire interministérielle en date du 19 Août 2002 relative à la mise en œuvre des mesures immédiates de simplification, mesures concernant plus particulièrement les dossiers de moins de 23 000 euros de subvention communautaire ;

→ Circulaire interministérielle en date du 27 Novembre 2002 relative à la simplification de la gestion des fonds structurels européens ;

→ Circulaire Premier Ministre en date du 24 Décembre 2002 relative à la mise en œuvre des fonds de concours locaux ;

L'impact de ces dispositions a été significatif en termes de fluidité dans la gestion des dossiers, notamment pour les opérations mobilisant moins de 23 000 € de subvention UE.

Une quantification de cet impact est proposée dans le tableau suivant qui recense tous les dossiers ayant bénéficié de la procédure simplifiée.

Fonds	Nombre de dossiers programmés	Montants UE programmés correspondant	% du nombre de dossiers programmés 2007	% du montant UE programmé 2007
FEDER	13	139 667 €	23,6 %	0,3 %
FSE	-	-	-	-
FEOGA	-	-	-	-
IFOP	-	-	-	-



Par ailleurs, la prise en compte au niveau national des dispositifs de préfinancement mis en œuvre à La Réunion depuis plus de 10 ans a permis d'assurer un traitement fluide des dossiers et une répartition pertinente des tâches des différents acteurs impliqués dans leur gestion administrative et financière. L'impact du préfinancement est significatif comme le montre le tableau suivant :

Fonds	Montants UE programmés en 2007	Montants UE programmés correspondant aux dossiers préfinancés	Poids financier des dossiers préfinancés
FSE	12 443 724,51	4 228 894,00	34,0%
FEOGA	11 432 125,46	2 632 927,49	23,0%
IFOP*	953 733,13	827 839,76	86,8%

* hors déprogrammations

6.1.2 Informations relatives aux dispositions régionales

• Consolidation des procédures de gestion du DOCUP 2000-2006

S'agissant du livre de procédures du DOCUP 2000-2006, ses travaux d'élaboration, initiés dès 2001, se sont déroulés tout au long de l'année 2002 et ils ont dû intégrer dans le courant du second semestre 2002 les mesures de simplifications gouvernementales décidées le 31 Juillet 2002 et déclinées dans les différents textes cités au point précédent.

Après une présentation pour information lors du CNS de Décembre 2002, la version finale du document a été approuvée par le CLS du 07 Mai 2003 et a fait l'objet d'une large diffusion notamment à travers sa mise en ligne sur le site www.reunioneurope.org

Construit dans un souci d'efficacité et de transparence, le livre de procédures est destiné à faciliter la gestion des projets en favorisant la compréhension par les bénéficiaires des mécanismes qui régissent l'obtention et l'usage des crédits communautaires.

Dans son organisation, ce livre de procédures se décompose en quatre grands blocs :

- un préambule qui regroupe des informations à caractère général ;
- une première partie, consacrée aux procédures de gestion du programme, qui regroupe des informations sur la structure du DOCUP, les instances de suivi, les différents acteurs et enfin les circuits et outils de gestion du programme ;
- une seconde partie consacrée aux procédures de gestion des projets qui se compose de plusieurs manuels de gestion, chaque manuel de gestion correspondant à une famille de projets ;
- des annexes qui précisent notamment les textes de référence, ces textes s'appliquant de fait, même s'ils ne sont pas explicitement cités dans le présent livre de procédures.

Cette structuration permet d'organiser l'information par grand type de projets afin de la rendre plus accessible aux différents acteurs.

Aucune évolution notable n'est intervenue en matière de procédures de gestion dans le courant de l'année 2007, les principes du système de gestion des fonds européens à la Réunion ayant été confirmés à l'occasion de la mission conduite par la CICC en 2006.



Au titre des questions identifiées pour un traitement ultérieur dans le cadre des procédures de gestion 2007-2013, il convient notamment de citer l'articulation entre la diversification des modes de réalisation des projets à maîtrise d'ouvrage publique (ppp, mandats, concessions...) et les conditions de mobilisation des fonds structurels.

• Formation et sensibilisation des acteurs locaux aux règles de gestion

Compte tenu de la stabilité du système de gestion et des actions organisées antérieurement, les efforts conduits au cours des années précédentes ont été prolongés par des interventions plus ciblées organisées à l'initiative de services instructeurs en direction des bénéficiaires des mesures dont ils assuraient l'instruction et par des réunions de travail plus techniques sur les modalités de gestion et de mise en œuvre de dispositifs spécifiques.

• Organisation des services et identification des fonctions

Les missions exercées par les différents acteurs de la programmation au cours de l'année 2007 sont rappelées synthétiquement dans le tableau suivant issu du livre des procédures approuvé par le CLS du 07 Mai 2003 :

Acteurs	Rôle
Membres du CNS	<ul style="list-style-type: none">- Confirmation ou adaptation du Complément de programmation- Examen des critères de sélection des opérations- Evaluation de la mise en œuvre- Examen et approbation du rapport annuel de gestion et du rapport final d'exécution- Examen et approbation des propositions visant à modifier ou à adapter le Docup
Membres du CLS	<ul style="list-style-type: none">- Agrément des actions et des modalités d'intervention- Proposition au CNS des adaptations nécessaires à la bonne mise en œuvre du programme- Suivi de la programmation- Mise en œuvre des évaluations
Services instructeurs	<ul style="list-style-type: none">- Accueil des porteurs de projets- Instruction des demandes de concours- Gestion par objectif des mesures- Suivi des phases d'engagement- Certification technique et liquidation- Suivi financier et contrôle
Cellules de gestion administrative et comptable	<ul style="list-style-type: none">- Réalisation des engagements et mandatements
Unités certification et contrôle	<ul style="list-style-type: none">- Appels de fonds auprès de la Commission et contrôles qualité (unité certification)- Réalisation des contrôles approfondis (unité contrôle et service régional de contrôle)



Agile - Cellule Europe Réunion	<ul style="list-style-type: none">- Secrétariat des comités de suivi (CLS, CNS)- Mise en œuvre et exploitation de tableaux de bord- Animation de la gestion des programmes- Proposition au CLS d'actions d'animation, de communication et d'évaluation
--------------------------------	---

• Description du système de gestion et de contrôle des fonds

L'organisation générale du système de gestion repose enfin sur deux principes transversaux énoncés dans les textes communautaires et nationaux :

- la gestion dynamique de la programmation,
- la séparation des fonctions.

Ces deux principes d'organisation sont complétés par un troisième principe d'organisation défini au plan local : l'unicité de l'instance de programmation avec un secrétariat assuré par une cellule de gestion tripartite résultant d'une mise en commun de moyens entre l'Etat, la Région et le Département (AGILE).

Mis en œuvre sous l'autorité du Préfet, autorité de gestion et de paiement du programme, le système de gestion développé à la Réunion pour la période 2000-2006 se fonde sur 5 principes :

- un suivi partenarial de la programmation : la constitution et le fonctionnement du comité national de suivi permettent de garantir une pleine association de l'ensemble des acteurs socio-économiques à la définition des principales orientations de la programmation,
- un lieu central de programmation : dans le cadre des orientations approuvées par le Comité National de Suivi, le Comité Local de Suivi, instance partenariale animée par l'Etat, la Région et le Département, décide de l'octroi des concours communautaires et assure un suivi régulier de la mise en œuvre opérationnelle des programmes,
- un interlocuteur unique pour les maîtres d'ouvrage : assurant un rôle pivot dans la programmation et le suivi des dossiers cofinancés par les fonds structurels, le service instructeur constitue l'interlocuteur principal des bénéficiaires à toutes les phases du dossier (de la demande à la liquidation des concours),
- une cellule d'appui commune aux trois partenaires : l'AGILE, cellule Europe Réunion tripartite, assiste la Préfecture, le Conseil Régional et le Conseil Général dans la préparation, le suivi et l'évaluation des décisions liées à la programmation,
- l'organisation d'un système de collecte de donnée : les exigences renforcées en matière d'évaluation sur la nouvelle période (en lien notamment avec la réserve de performance) conduisent à la mise en place d'un système de collecte régulière de données dans le cadre de PRESAGE notamment connus dans le déploiement de PRESAGE, il y aura néanmoins un rattrapage des données de début de programme à effectuer).

S'agissant de l'organisation générale du dispositif de suivi et d'alerte, sa structuration a été poursuivie en 2007 autour de l'objectif principal de gestion préventive du dégagement d'office.



Au niveau du suivi des projets, trois niveaux de suivi ont été confortés :

- un suivi du conventionnement,
- un suivi des certifications de dépenses,
- un suivi des projets mobilisant les concours financiers les plus importants dans le cas du FEDER et du FEOGA.

S'agissant du suivi du conventionnement, la situation constatée fin 2007 est satisfaisante en termes de fluidité des circuits d'engagement puisque les dossiers programmés restant à conventionner représentaient 1% de l'ensemble des dossiers programmés et 0,2% également des montants UE programmés.

S'agissant du suivi des certifications de dépenses, l'effort a été porté, d'une part, sur les dossiers les plus anciens n'ayant pas été soldés (environ 32 dossiers programmés au cours des années 2000, 2001 et 2002) et, d'autre part, sur les dossiers représentant les enjeux financiers les plus importants.

Sur ce dernier point, la méthodologie de suivi actif mise en œuvre pour le FEDER et le FEOGA s'est révélée positive avec un pilotage régulier et précis des rythmes de certification des opérations les plus importantes ce qui a permis de franchir les seuils de dégageant d'office fin 2007.

Pour l'année 2007, le bilan des déprogrammations s'établit globalement à 0,286 M€ de crédits UE (moins de 0,4% des sommes programmées) correspondant à 45 opérations avec une majorité de dossiers déprogrammés relevant de maîtres d'ouvrage privés. L'existence de déprogrammations traduit la mise en œuvre effective des procédures de suivi de dossiers dormants mais le faible niveau des montants déprogrammés traduit aussi la maturité des projets programmés.

6.1.3 Informations relatives à la mise en œuvre de PRESAGE

La base de données Presage est pleinement opérationnelle depuis 2003. Elle est utilisée par l'ensemble des acteurs du DOCUP 2000-2006 pour le suivi des opérations programmées et permet la déclaration de dépenses à la Commission Européenne, notamment par voie électronique.

Une nouvelle version de l'outil Presage destinée à assurer le suivi des programmes 2007-2013 a été livrée en 2007 pour un déploiement au début de l'année 2008.



6.2 Actions de contrôle financier

6.2.1 Description du système de contrôle des fonds

Le système de contrôle construit pour la période 2000-2006 s'inscrit dans le prolongement des obligations de contrôle liées aux dispositions communautaires prises en 1997 et traduites dans la circulaire Premier Ministre du 12 mai 1998. Il a également pris en compte le cadre rénové de mise en œuvre du contrôle décrit dans le règlement 438/2001 du 2 mars 2001 et retraduit par la circulaire Premier Ministre du 15 Juillet 2002 ainsi que les différentes recommandations émises par la CICC depuis 2002.

6.2.2 Les contrôles de service fait

Au cours de l'année 2007, l'effort d'harmonisation des certificats de service fait initié à partir de 2004 a été consolidé. Cet effort a permis de sécuriser encore plus ce rouage essentiel de la piste d'audit en homogénéisant les données. Sur ce plan, le renforcement des contrôles qualité a également permis d'avoir une veille permanente sur la qualité des certificats de service fait.

a. Sur le FEDER

S'agissant des irrégularités les plus fréquemment constatées au stade du contrôle de service fait, elles concernent les points suivants :

- présentation par le maître d'ouvrage de dépenses non retenues dans l'assiette des dépenses cofinancées ;
- imprécision des pièces justificatives ;
- insuffisances sur la communication des interventions communautaires.

Conformément aux recommandations de la CICC, l'effort en matière de visites sur place s'est maintenu en 2007 avec près de 136 visites sur place réalisées sur la base des éléments fournis par 3 services instructeurs représentant près de 80% des dépenses certifiées au cours de l'année 2007 (CAH, DAF, DDE, RECTORAT).

Les modalités des visites sur place sont adaptées en fonction de la nature des projets :

- pour les aides aux entreprises, les services concernés privilégient une visite systématique au moment du solde de l'opération ce qui permet de vérifier in situ la fonctionnalité des projets,
- pour les investissements à maîtrise d'ouvrage publique, les services concernés privilégient également des visites systématiques au moment du solde mais également au titre de la vérification du bon avancement de l'opération. Dans le cas de chantiers spécifiques (grands projets routiers, endiguements, bâtiments d'accueil réalisés « sur mesure » pour une entreprise, infrastructures universitaires et de recherche), plusieurs visites sont programmées pour suivre l'évolution et la bonne marche des travaux (y compris le cas échéant, sous la forme d'une participation aux réunions mensuelles de coordination) indépendamment des procédures formelles de certification des dépenses,



- pour les actions/programmes d'actions mis en œuvre par des organismes d'animation et de développement (chambres consulaires par exemple), la participation du service instructeur à des réunions de comités de pilotage, à des jurys de concours ou à des opérations de communication et de valorisation permet de vérifier le déroulement effectif des actions cofinancées ainsi que leur impact.

S'agissant des aides aux entreprises, les visites sur le terrain permettent d'élargir le champ des échanges en abordant d'autres sujets (marchés, concurrence, perspectives, situation sociale) qui permettent de fournir des éléments d'information précieux pour l'instruction d'autres dossiers. Les visites sur place permettent également d'expliquer les règles inhérentes aux versements des subventions et de préciser de ce fait les raisons qui conduisent à ne pas retenir une dépense dans l'assiette de calcul de la subvention. Par ailleurs, l'examen sur pièces et sur place permet également de faciliter la compréhension des évolutions survenues dans la mise en œuvre effective d'un programme d'investissement prévisionnel.

S'agissant des investissements à maîtrise d'ouvrage publique, il est à noter que les services disposent également d'attestations des maîtres d'œuvre réalisées également sur la base de visites sur place. De même, à l'occasion du suivi des dossiers dormants réalisé en lien direct avec les maîtres d'ouvrage publics concernés, la mission d'appui technique aux Communes et Epci peut également identifier des difficultés liées au déroulement d'une opération et les signaler aux services instructeurs. Par ailleurs, dans le cas d'infrastructures de pointe (cyclotron par exemple), le service instructeur est également directement associé dès le stade des études APS-APD.

Dans d'autres cas, le service peut également s'appuyer sur un réseau d'animation territorial (Plan d'Aménagement des Hauts par exemple) qui offre une présence de terrain capable d'assurer une permanence de contact avec les porteurs de projets.

Enfin, la prise, de plus en plus fréquente, de photographies des projets réalisés permet, d'une part, d'enrichir le travail de certification de service fait et, d'autre part, de valoriser les expériences réussies.

Aucune déclaration OLAF n'a été établie en 2007 en lien avec le contrôle de service fait.

b. Sur le FSE

Les principaux axes de progression concernent :

- le respect des obligations en matière de publicité communautaire, qui malgré tout s'est amélioré ;
- l'amélioration des systèmes de suivi financier (comptabilité analytique, enlissement des justificatifs ...) utilisés par les organismes dans le souci de traduire l'obligation réglementaire de comptabilité séparée ;
- les visites sur site et leur formalisation sous forme de fiche spécifique.

Au titre de l'année 2007, les services gestionnaires n'ont pas constaté d'irrégularités devant faire l'objet d'un signalement à l'OLAF.



c. Sur le FEOGA

Sur la base des éléments fournis par les deux services instructeurs concernés (DAF et CAH), 260 visites sur place ont été réalisées au cours de l'année 2007 sur les dossiers en cours de réalisation ou à l'occasion d'un solde d'opération.

En matière d'établissement du CSF, ceux ci sont établis par la DAF et le CAH, services instructeurs, et plus spécifiquement par les services techniques de chargés de l'instruction, après qu'ils aient contrôlé les pièces justificatives, les factures acquittées et l'éligibilité de chacune des dépenses. La réduction éventuelle de la subvention FEOGA intervient donc a priori de l'établissement du CSF.

En matière de contrôle, le Service Instructeur opère de la façon suivante :

- Programme d'actions : vérification essentiellement sur pièces justificatives (état des dépenses, salaires, bilans intermédiaires, rapports d'activités...).
- Régime d'aides individuelles aux agriculteurs : depuis fin 2004, un effort particulier a été fait pour sécuriser la piste d'audit, par la refonte des fiches de procédures relatives aux aides individuelles. Dans cet esprit, l'année 2007 a vu la consolidation d'un contrôle terrain par échantillon (5% minimum) sur la plupart des régimes d'aides en réponse à la recommandation de la CICC.
- Infrastructures publiques : le service technique de la DAF chargé de l'instruction assiste à la réception des travaux dès lors qu'il en a été prévenu par le maître d'ouvrage.
- IAA : tout dossier d'investissement privé fait l'objet d'un contrôle systématique sur place avant solde.
- Pour chaque contrôle réalisé, un compte rendu écrit est joint au dossier. Ce compte rendu fait état des remarques et anomalies éventuelles constatées sur place.
- Globalement, les Services SATE (Aménagement du Territoire et Eau) et SEAA (Service de l'Economie Agricole et AgroAlimentaire) se sont chacun dotés d'une cellule-contrôle interne, notamment pour effectuer ces contrôles, tant en ce qui concerne les aides versées aux agriculteurs que les dossiers d'investissement.

Afin de mener à bien leur mission de contrôle sur le terrain, les contrôleurs disposent de moyens matériels appropriés (GPS, outils informatiques ...).

Les services instructeurs sélectionnent et transmettent au fil de l'eau les dossiers à contrôler au responsable de l'unité contrôle interne qui répartit les dossiers en fonction du planning de chaque agent.

Comme pour les autres fonds, l'accent a également été mis en 2007 sur le renforcement des visites sur place.

Les modalités des visites sur place sont adaptées en fonction de la nature des projets :

- pour les aides aux entreprises, les services concernés privilégient une visite systématique au moment du solde de l'opération ce qui permet de vérifier in situ la fonctionnalité des projets mais également de privilégier le contact de proximité notamment dans le cas de petits porteurs de projets situés dans les Hauts.



- pour les investissements à maîtrise d'ouvrage publique, les services concernés privilégient également des visites systématiques au moment du solde mais également au titre de la vérification du bon avancement de l'opération. Dans le cas de chantiers spécifiques (antennes d'irrigation, retenues collinaires de grande capacité), plusieurs visites sont programmées pour suivre l'évolution et la bonne marche des travaux indépendamment des procédures formelles de certification des dépenses,
- pour les actions/programmes d'actions mis en œuvre par des organismes d'animation et de développement, la participation des services instructeurs à des réunions de comités de pilotage, à des réunions statutaires (invitation aux assemblées générales), à des jurys de concours ou à des opérations de communication et de valorisation des produits agricoles locaux permet de vérifier le déroulement effectif des actions cofinancées ainsi que leur impact.

S'agissant des aides aux entreprises, les visites sur le terrain permettent d'élargir le champ des échanges en abordant d'autres sujets (marchés, concurrence, perspectives, situation sociale) qui permettent de fournir des éléments d'information précieux pour l'instruction d'autres dossiers. Les visites sur place permettent également d'expliquer les règles inhérentes aux versements des subventions et de préciser de ce fait les raisons qui conduisent à ne pas retenir une dépense dans l'assiette de calcul de la subvention. Par ailleurs, l'examen sur pièces et sur place permet également de faciliter la compréhension des évolutions survenues dans la mise en œuvre effective d'un programme d'investissement prévisionnel.

S'agissant des investissements à maîtrise d'ouvrage publique, il est à noter que les services disposent également d'attestations des maîtres d'œuvre réalisées également sur la base de visites sur place. De même, à l'occasion du suivi des dossiers dormants réalisé en lien direct avec les maîtres d'ouvrage publics concernés, la mission d'appui technique aux Communes et Epci peut également identifier des difficultés liées au déroulement d'une opération et les signaler aux services instructeurs. Par ailleurs, dans le cas d'infrastructures collectives lourdes (station de traitement d'effluents d'élevage par exemple), le service instructeur est également directement associé dès les phases amont du projet.

Dans d'autres cas, le service peut également s'appuyer sur un réseau d'animation territorial (Plan d'Aménagement des Hauts par exemple) qui offre une présence de terrain capable d'assurer une permanence de contact avec les porteurs de projets.

Enfin, la prise, de plus en plus fréquente, de photographies des projets réalisés permet, d'une part, d'enrichir le travail de certification de service fait et, d'autre part, de valoriser les expériences réussies.

d. Pour l'IFOP

Dans le prolongement des missions CICC de novembre 2003 et octobre 2006, le service instructeur du fonds IFOP a procédé au renforcement des procédures de contrôles de premier niveau, au travers, pour ce qui concerne la DRDAM, de contrôles sur place, auxquels sont venus se rajouter des examens "dits sur pièces" des dossiers IFOP.



En complément des 15 visites sur place qui ont été effectuées en 2007 dans le cadre d'un contrôle de service fait, il convient de préciser que dans le cadre des aides à la flottille, le centre de sécurité des navires de la DRAM a procédé à 30 contrôles sur des navires ayant bénéficié de subventions. En effet, s'agissant de la sécurité des bateaux et des hommes dans l'exercice de la pêche, le recours à l'avis d'agents techniques du centre de sécurité des navires (CSN) est nécessaire avant et après toutes opérations relatives à la modernisation et à la construction de la flottille.

Cet avis s'impose dans la procédure d'instruction mais également de liquidation des projets sur la mesure de renouvellement et de modernisation de la flottille. Le centre de sécurité des navires atteste ainsi au travers d'un rapport de visite, annuel ou spécial, l'acquisition du matériel, ses références, son état de marche ...

Par ailleurs, s'agissant des programmes d'actions des organismes d'animation et de développement des secteurs de la pêche et de l'aquaculture, la DRAM a participé à de nombreuses réunions de travail relatives aux actions soutenues, telles l'intégration des pêcheurs informels, la démarche Qualité Mer Ile de la Réunion, les travaux d'élevage à terre du Cobia ...

L'année 2007 ayant été chargée avec la préparation des différents documents de référence pour la rédaction du programme opérationnel FEP sur la période 2007-2013, la DRAM a quelque peu restreint le nombre de visites sur place en les ciblant notamment sur les opérations d'investissement supérieures à 100 000 euros conformément aux procédures mises en place par le service instructeur en 2004 et en élargissant ponctuellement la sélection à quelques opérations choisies de manière ciblée.

6.2.3 Les contrôles « qualité-gestion »

La mise en œuvre des contrôles qualité s'est consolidée en 2007 comme suit :

Tâches liées au contrôle qualité	SGAR	
	AGILE	Unité Certification plurifonds
Contrôle par sondage de l'utilisation des documents type, de la qualité de l'instruction des dossiers, des conventions et de leurs annexes techniques et financières, de la tenue des dossiers et de leur correct archivage		X
Contrôle par sondage de la complétude et de la régularité des saisies dans PRESAGE		X
Mise en place d'un dispositif d'alerte (opérations dormantes, à risque ou susceptibles de poser un problème à la clôture)	X	
Suivi du niveau des dépenses encourues enregistrées dans PRESAGE	X	
Information périodique du Comité Local de Suivi sur les dossiers présentant des retards	X	
Contrôle par sondage de la qualité des certificats de service fait et de la cohérence entre ces certificats et les données saisies dans Presage et dans l'application FSE		X
Réconciliation comptable entre le certificat de service fait et les pièces justificatives contenues dans les dossiers		X



Au-delà des contrôles par sondage conduits par l'unité certification (cf point sur les contrôles « qualité-certification »), tous les dossiers sont concernés par plusieurs étapes de vérification :

- au stade de la programmation : il s'agit de vérifications de cohérence réalisées sur la base du rapport d'instruction et matérialisées sous la forme de notes d'alerte du Comité sur des questions d'éligibilité, de risques de mise en œuvre, de difficultés de clôture. Les principaux constats au stade de la programmation portent sur la diminution progressive des financements croisés, sur la motivation parfois insuffisante des avis portés dans les rapports d'instruction et sur la présentation de plus en plus systématique d'éléments de bilans dans le cas de programmes d'actions et de dispositifs de formation. Une attention soutenue a également été portée au dispositif d'alerte des opérations dormantes avec un maintien des efforts en matière de déprogrammations (45 dossiers en 2007 contre 98 dossiers en 2006 et 75 en 2005) ;
- au stade de l'engagement comptable : il s'agit de vérifications de cohérence sur l'utilisation des documents type, des conventions, des annexes techniques et financières ainsi que sur la composition du dossier d'engagement. L'impact de ces contrôles qualité s'est traduit, d'une part, par l'absence de refus de visa en 2007 à l'engagement ;
- au stade du mandatement : il s'agit de vérifications de cohérence sur le contenu du certificat de service fait ainsi que sur sa réconciliation avec les pièces justificatives : l'impact de ces contrôles qualité se traduit par l'absence de rejets de mandats en 2007.

De manière transversale, les outils de pilotage du CLS permettent de mettre en place un dispositif d'alerte qui prend en compte les trois étapes précitées de la piste d'audit.

6.2.4 Les contrôles « qualité-certification »

En matière de contrôle qualité, l'année 2007 aura été marquée, conformément aux préconisations de la CICC, par la consolidation des travaux de l'unité certification plurifonds.

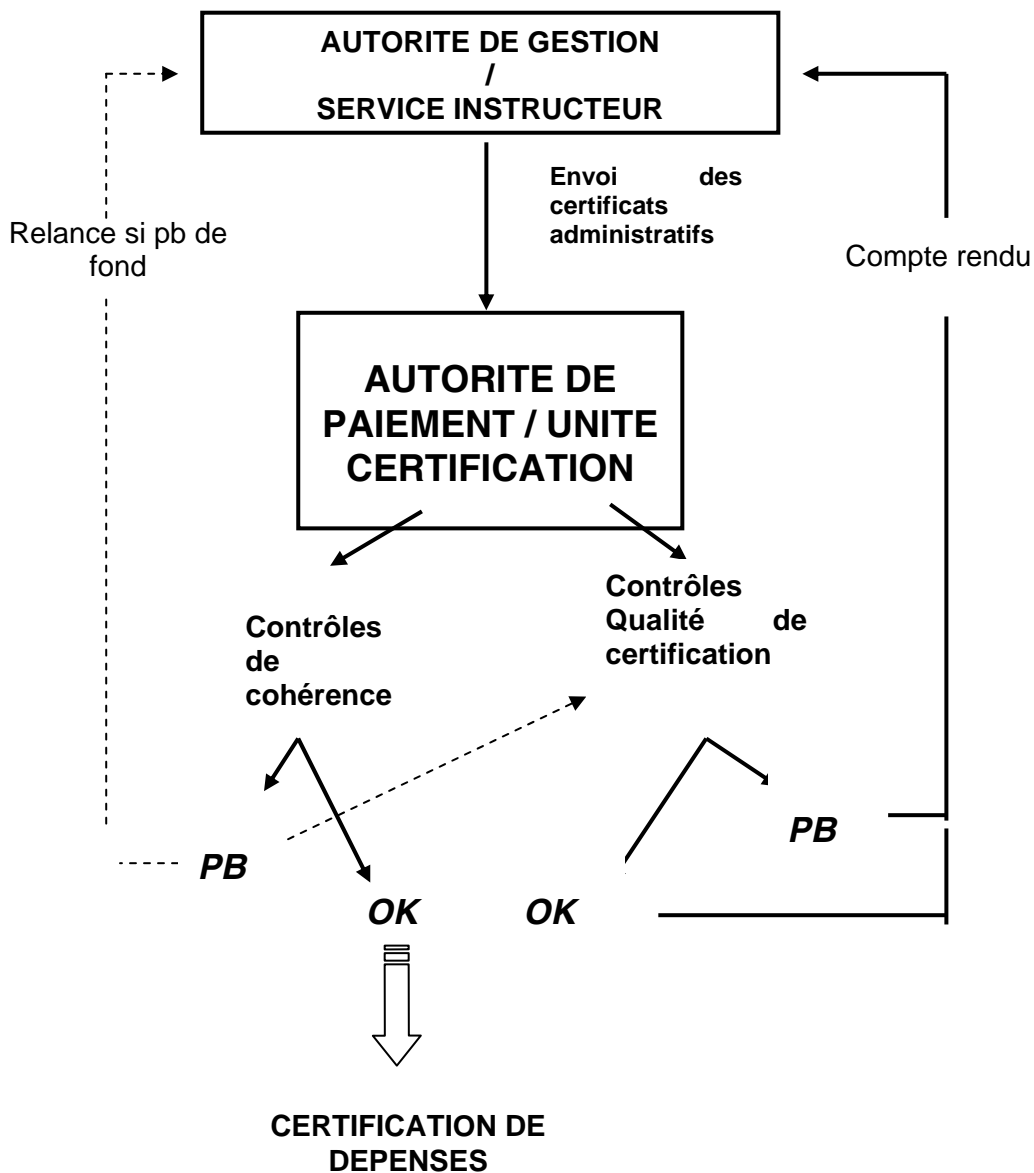
6.2.4.1 Eléments méthodologiques

Au regard de la circulaire du Premier Ministre n°4875/SG du 15 juillet 2002, l'unité certification met en œuvre 2 types de contrôles :

- les contrôles de cohérence ;
- les contrôles de qualité.



Ces contrôles s'inscrivent dans la chaîne administrative de la manière suivante :



a. Les contrôles de cohérence

- Ils constituent un premier verrou dans le système de contrôles.
- Les contrôles de cohérence s'articulent autour de 3 principaux points de vérification :
 - **adéquation de la saisie PRESAGE**
 - **qualité du certificat administratif**
 - **certification et acheminement des fonds UE**



b. L'organisation des contrôles qualité

- La CICC avait souligné la nécessité de scinder ce contrôle en 2 parties :

- **Contrôle qualité gestion (respect de la piste d'audit)**

- Est examiné d'un point de vue formel l'ensemble des pièces archivées physiquement au regard de la piste d'audit définie par le livre de procédures du DOCUP et par la circulaire simplification du 27/11/2002.

- **Contrôle qualité certification (qualité de la certification de service fait)**

- Sont analysées l'éligibilité des postes de dépenses au regard du cadre d'intervention et l'éligibilité temporelle des factures par rapport à la période d'éligibilité retenue.

- Outre l'éligibilité, l'examen porte également sur les modalités de certification et la complétude de la saisie dans PRESAGE surtout lorsqu'il s'agit de dossiers soldés.

- Dans tous les cas, les pièces comptables probantes présentes dans le dossier archivé au moment du contrôle constituent la base de travail pour vérifier la procédure de certification.

6.2.4.2 Constats issus des contrôles qualité

Les constats au titre de l'année 2007 sont les suivants :

- Sur le FEDER :

S'agissant des contrôles qualité gestion, 17 contrôles ont été réalisés et ils se sont basés sur les dossiers archivés remis par les services instructeurs concernés. Ces contrôles ont consisté à confronter les dossiers archivés aux pistes d'audit définies dans le cadre du livre des procédures 2000-2006 (3 pistes d'audit différentes : opérations d'investissements à maîtrise d'ouvrage privée, opérations d'infrastructure à maîtrise d'ouvrage public et programmes d'actions). Depuis le début de la programmation jusqu'au 31 décembre 2007, ces contrôles ont permis de couvrir un montant de dépenses de 13 790 249,77 euros.

Le contrôle qualité au niveau des dossiers est complété par un contrôle qualité au niveau du programme qui se traduit par la mise en place d'un dispositif d'alerte (22 opérations FEDER déprogrammées en 2007), un suivi régulier du niveau de dépenses encourues enregistrées dans Presage et une analyse mensuelle des dossiers présentant des retards de conventionnement et/ou de certification de dépenses.

Par ailleurs, s'agissant des contrôles qualité certification, 5 contrôles ont été réalisés pour l'année 2007. En 2007, l'accent a été mis sur une meilleure représentativité des sous-mesures et des services instructeurs du DOCUP ; ainsi les 5 contrôles opérés en 2007 couvrent 4 services instructeurs.

- Sur le FEOGA :

Les premiers contrôles qualité gestion effectués ont permis d'attirer l'attention des SI sur le respect des dispositions réglementaires et du livre des procédures (modèles de CSF, respect de la publicité européenne et saisie présage).

Depuis la mise en place du guichet unique à la DAF, les dossiers sont complets et permettent une bonne appréciation tant sur le contenu et la forme. Il est noté également la bonne application des conventions UE ainsi qu'un renseignement correct du logiciel PRESAGE.



Le contrôle qualité au niveau des dossiers est complété par un contrôle qualité au niveau du programme qui se traduit par la mise en place d'un dispositif d'alerte (7 opérations FEOGA-O déprogrammées en 2007), un suivi régulier du niveau de dépenses encourues enregistrées dans Presage et une analyse mensuelle des dossiers présentant des retards de conventionnement et/ou de certification de dépenses.

S'agissant des contrôles qualité certification, les incohérences formelles relevées au cours des années antérieures ont été résolues par les services instructeurs et n'ont plus été constatées au cours de l'année 2007.

La sélection des dossiers contrôlés a été faite sur les critères suivants :

- un contrôle qualité par service,
- prise en compte de dossiers soldés,
- dossiers répartis de 2000 à 2006,
- dossiers représentant une masse financière importante ou un taux de réalisation très bas.

Sur les 9 contrôles réalisés depuis le début du programme, un seul a mis en exergue une dépense irrégulière inférieure à 600 €

- Sur l'IFOP :

Le contrôle qualité au niveau des dossiers est complété par un contrôle qualité au niveau du programme qui se traduit par la mise en place d'un dispositif d'alerte (14 opérations IFOP déprogrammées en 2007), un suivi régulier du niveau de dépenses encourues enregistrées dans Presage et une analyse mensuelle des dossiers présentant des retards de conventionnement et/ou de certification de dépenses.

Au titre des contrôles qualité certification, il est à noter que, dans le cadre de la dernière certification de dépenses IFOP de 2007, l'unité certification a pu approfondir le contrôle de la saisie PRESAGE et vérifier le recensement des dépenses écartées avec motif de rejet pour chaque certificat présenté.

La DRAM étant le seul service instructeur, le choix des dossiers s'est porté sur l'ensemble des mesures sur les années 2000 à 2006 avec un ciblage notamment sur les dossiers représentant une masse financière importante.

Sur les 6 dossiers IFOP contrôlés, il peut être noté une bonne application des conventions et une bonne instruction du dossier. Aucune correction financière n'est à noter à ce titre.

- Sur le FSE :

Les 12 contrôles qualité gestion réalisés à ce jour n'ont mis en évidence qu'un seul cas de dépenses irrégulières.

Au titre du contrôle qualité certification, deux dossiers du DOCUP 2000-2006 ont fait l'objet d'un contrôle en 2007 et la priorité accordée aux opérations du PIC Equal s'est maintenue.



6.2.5 Les contrôles par sondage dits de 5%

Dans la mise en œuvre des contrôles par sondage (5%), les principes suivants ont été mis en œuvre :

- respect de la procédure contradictoire ;
- information systématique des cofinanceurs sur le contrôle réalisé (information préalable, transmission des rapports provisoires et définitifs) ;
- transmission au service instructeur des rapports provisoires et définitifs.

L'exécution du plan de contrôle 2007 s'est déroulée dans le respect des principes mis en place précédemment avec comme objectif principal d'atteindre le taux de contrôle de 5% par fonds.

6.2.5.1 Services responsables des contrôles

L'année 2007 a permis la poursuite des contrôles dans les mêmes conditions que depuis 2004. L'organisation des services n'a pas été modifiée et la définition des attributions reste identique à savoir le contrôle du FEDER, du FEOGA et de l'IFOP à la charge du Bureau des Contrôles de Programmes Communautaires du SGAR et le FSE relevant de la compétence du Service Régional de Contrôle.

Il convient de préciser qu'un appui technique est sollicité auprès des services instructeurs lorsque les dossiers présentent une complexité particulière.

Enfin, dans le cas du FEDER, la mobilisation des compétences du Trésor s'est poursuivie avec la participation régulière d'un inspecteur vérificateur du Trésor aux contrôles conjoints.

6.2.5.2 Etat d'avancement du programme de contrôle

Les taux de contrôle pour chaque fonds continuent à évoluer de manière satisfaisante pour chacun des fonds. La situation particulière du FSE s'explique conjoncturellement par la non comptabilisation de deux contrôles qui n'étaient pas clos au 31/12/2007 et qui représentent plus de 4% des dépenses certifiées aux eux seuls.

Sur la base des missions de contrôle clôturées, l'avancement du programme de contrôle s'établit comme suit au 31 Décembre 2007 (en dépenses totales éligibles) :

Fonds	Dépenses certifiées	Dépenses contrôlées	Taux de contrôle
FEDER	1 230 609 865 €	105 579 248 €	8,58 %
FSE	589 564 050 €	27 196 454 €	4,61 %
FEOGA	522 350 396 €	33 441 805 €	6,40 %
IFOP	26 127 877 €	2 137 861 €	8,18 %

6.2.5.3 Suivi des contrôles

La procédure mise en place n'a pas été modifiée fondamentalement mais il convient de noter toutefois qu'un examen plus détaillé de la piste d'audit est réalisé entraînant la production d'un rapport en deux étapes.



Pour mémoire, la 1^{ère} étape consiste en la rédaction d'un rapport provisoire pouvant conclure en la demande de pièces complémentaires, précisions et vérifications.

Ce rapport est notifié au bénéficiaire qui dispose d'un délai de réponse d'un mois pour le FSE et de 2 mois pour les autres fonds.

Par ailleurs, une note d'observation adressée au service instructeur complète le rapport provisoire par les remarques d'ordre systémique relevées. Le service instructeur fournit également un mémoire en réponse.

A l'issue de la procédure contradictoire, le rapport définitif et ses conclusions sont notifiés au bénéficiaire et transmis au service instructeur. Le bénéficiaire dispose de voies de recours de droit commun mais les suites éventuelles sont exécutoires dès leur notification.

▪ 6.2.5.4 Méthode d'échantillonnage

Les lignes directrices de la méthode d'échantillonnage sont inchangées par rapport à 2006 et permettent d'établir le plan de contrôle nominatif en début d'année. Toutefois, au vu de l'exécution des plans annuels de contrôle, des ajustements sont pris en compte pour améliorer la représentativité de l'échantillon contrôlé en termes de mesures, d'année de programmation, de nombre d'opérations contrôlées et de dépenses totales éligibles déclarées.

A partir de ces principes généraux de sélection, l'échantillon des opérations retenues a ensuite été établi en veillant à l'équilibre entre les petites et les grosses opérations et en se basant sur une analyse multirisques (nature des projets, bénéficiaires, montages financiers, services...).

▪ 6.2.5.5 Synthèse des défauts rencontrés et des améliorations retenues

Les erreurs relevées sont globalement similaires mais ont tendance à être moins nombreuses, les dossiers contrôlés étant plus récents (FEDER, FEOGA et IFOP et FSE).

TYPOLOGIE DES ERREURS	MESURES ADOPTEES
1- <u>Inéligibilité</u> : Nature des dépenses ou modalités de rattachement de la dépense à l'action non conformes aux projets retenus. Dépenses retenues en dehors de la période d'éligibilité prévue par la convention attributive de subvention	Adoption et/ou révision de Clé de répartition pour les frais de structure.
2 - <u>Insuffisance de publicité</u>	Rappel aux bénéficiaires sur les obligations et dispositions applicables en matière de publicité
3 - <u>Problèmes de réconciliation comptable</u> Factures absentes ou non probantes. Absence de comptabilité spécifique concernant l'opération. Manque de précision sur le choix des dépenses retenues. Comptabilisation de dépenses non acquittées dans les bilans financiers adressés par les opérateurs au service gestionnaire (constat SRC)	Note aux services instructeurs. Observations aux services instructeurs Réunions de travail entre SRC et services instructeurs



TYPOLOGIE DES ERREURS	MESURES ADOPTEES
<p>Vérification insuffisante des justificatifs des dépenses présentées (états récapitulatifs de dépenses sans pièces justificatives de dépenses pour les dépenses de rémunération notamment)</p> <p>4 – <u>Insuffisances du système de gestion</u></p> <p>Manque de précisions dans la rédaction des conventions et les annexes techniques et financières.</p> <p>Détermination insuffisante du périmètre de certaines dépenses éligibles (en particulier pour les dépenses de personnel et de fonctionnement)</p> <p>Manque d'information des services instructeurs.</p> <p>Contrôles de service fait incomplets : contrôle satisfaisant des dépenses mais insuffisants pour la réalité physique des opérations et le respect de tous les articles des conventions.</p> <p>Absence de vérification du versement effectif des cofinancements et suivi du versement pas ou peu réalisé après paiement de l'aide UE</p> <p>Renseignement incomplet du logiciel Presage</p>	<p>Formations locales ou nationales.</p> <p>Observations aux services instructeurs.</p>

6.2.6 Autres contrôles des instances nationales et européennes

Au cours de l'année 2007, les acteurs locaux ont été également mobilisés dans le cadre des réponses aux trois missions de contrôle (CICC, DG Agri, DG Pêche) qui se sont déroulées en Octobre 2006.



6.3 Synthèse des principaux problèmes rencontrés

S'agissant des problèmes rencontrés, ils ont concerné principalement les points suivants :

- les contraintes financières et réglementaires de fin de gestion,
- la mobilisation des équipes sur les phases de négociation des programmes 2007-2013,
- une double mobilisation sur 2000-2006 et 2007-2013.

- les contraintes financières et réglementaires de fin de gestion

S'agissant des contraintes financières, elles se sont exprimées à la fois en termes de manque de ressources financières sur certains dispositifs très dynamiques mais également en termes d'exigences liées à la transition financière entre les périodes de programmation : ces deux paramètres avaient déjà rendu particulièrement complexe l'exercice d'ajustement financier du DOCUP et du Complément de programmation conduit en 2006.

S'agissant des contraintes de gestion liées au contexte réglementaire, elles ont concerné plus particulièrement trois types d'intervention :

- en premier lieu, toutes les interventions relevant du champ du FEOGA : les dispositions transitoires FEOGA → FEADER relatives à la non-programmation simultanée au titre des deux programmes ont constitué une contrainte forte de l'activité de programmation en 2007 ;
- en second lieu, les interventions encadrées par des régimes d'aides aux entreprises : la refonte de l'intégralité des encadrements en matière d'aides d'Etat à partir du 1^{er} Janvier 2007 sur la base d'un encadrement communautaire paru très tardivement fin 2006 n'a pas permis de poursuivre la programmation de nouveaux dossiers au cours de l'année 2007, exception faite des dispositifs d'ingénierie financière dont l'activité a pu se poursuivre avec des dotations engagées avant le 31-12-2006 ;
- enfin, les interventions liées à la construction de navires de pêche : le « stop and go » réglementaire n'a pas offert aux gestionnaires locaux et surtout aux porteurs de projets une grande lisibilité pour gérer avec sérénité la fin du programme ce qui explique en partie le nombre important de dossiers déprogrammés dans le domaine de la flottille.

- la mobilisation des équipes sur les phases de négociation des programmes 2007-2013

Au cours de l'année 2007, le suivi du processus de transmission des projets de programmes, la conduite de deux réunions de négociation à Bruxelles et la préparation des réponses aux différentes consultations inter-services ont très fortement mobilisé les équipes impliquées dans la gestion des différents fonds.



- la double mobilisation sur 2000-2006 et 2007-2013

L'année 2007 a été largement consacrée à la préparation des nouveaux programmes 2007-2013 en recentrant de ce fait l'effort au titre de la gestion 2000-2006 autour de deux priorités : les réponses aux rapports des missions de contrôle d'Octobre 2006 (CICC-DG Pêche-DG Agri) et la prévention du dégageant d'office à l'échéance de fin 2007 pour l'ensemble des fonds.



6.4 Utilisation de l'assistance technique

La programmation de l'assistance technique au cours de l'année 2007 a été mobilisée de la manière suivante:

Les dossiers programmés au titre de l'année 2007 :

3 nouveaux dossiers ont été programmés au cours de l'année 2007, concernant les interventions suivantes :

- le programme ressources humaines 2007, financé par l'ensemble des fonds européens (FEDER, FSE, FEOGA, IFOP) ;
- les missions État 2007 ;
- les missions des personnels de la Direction du travail et de la formation professionnelle ;

Ces dossiers représentent un engagement total de 0,942 M€ de fonds UE, dont 0,762 M€ de FEDER.

Par ailleurs, la répartition entre activités liées aux dépenses plafonnées et celles liées aux dépenses non plafonnées (règle n° 11 du règlement CE n°1685/2000) s'établit comme suit :

- au titre des actions liées aux dépenses plafonnées : programmation 2007 en matière de ressources humaines, missions Etat 2007, et missions DTEFP 2007 ; ce qui représente un montant de crédits UE programmés de 0,942 millions d'euros.
- au titre des actions liées à des dépenses non plafonnées : aucune réalisation pour l'année 2007.

En 2007, l'assistance technique plafonnée représente 100% de l'assistance technique programmée cette année. Par ailleurs, l'assistance technique plafonnée représente 83,67% des dépenses d'assistance technique programmées sur la période 2000 – 2006.



6.5 Mesures prises pour assurer la publicité de l'intervention

Pour augmenter la transparence et la notoriété de l'action de l'Union Européenne à l'Ile de la Réunion, trois objectifs principaux sont poursuivis conformément au plan d'action et de communication du DOCUP :

- Renforcer les actions d'information sur les possibilités offertes par l'intervention conjointe de l'Union Européenne et des cofinanceurs nationaux.
- Sensibiliser, informer et former aux nouvelles orientations stratégiques du DOCUP, aux nouvelles modalités de mise en œuvre et de gestion.
- Informer du rôle joué par l'Union Européenne en collaboration avec les Etats Membres, dans les interventions concernées et des résultats de celles-ci.

Deux types d'actions ont été mis en œuvre en 2007

1) Les actions relevant directement du plan d'action et de communication :

- *ACTION 1 : Information et formation sur l'état d'avancement des programmes européens 2007-2013*

Les actions d'information réalisées en 2007 avaient pour objectif :

- d'informer le plus grand nombre sur les modalités d'intervention des fonds pour la période 2007-2013 ;
- de les sensibiliser sur les points importants d'inflexion (dotations financières, imbrication des documents stratégiques...) ;
- de présenter les projets de programme et le résultat des négociations locales et avec les services de la Commission européenne.

9 Séances d'information ont été mises en place :

Dates	Intitulé	Public
Février 2007	Information sur les programmes 2007-2013	Conseil Economique et Social Régional
Mars 2007	Information sur les programmes « développement rural 2007-2013 »	Conseil d'administration de la SAFER
Mars 2007	Intervention sur l'Union européenne et les fonds structurels à la Réunion	Maison de l'Emploi de l'Est
Septembre 2007	Avancement des programmes et présentation du PO Coopération territoriale	Instance de concertation (*)
Octobre 2007	Soutien public aux entreprises	Conseil Economique et Social Régional
Novembre 2007	Présentation sur « La mise en œuvre des Fonds Européens à la Réunion » dans le cadre d'un cycle de formation du CNFPT	Cadres de la fonction publique territoriale et formation initiale.
Novembre 2007	Point d'étape sur les négociations avec la Commission Européenne	Instance de concertation (*)
Novembre 2007	Présentation des POE 2007-2013	Réseau des Directeurs Généraux des services des Collectivités dans le cadre des formations organisées par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale
Décembre 2007	Présentation des POE 2007-2013	Réseau des directeurs financiers des Communes



D'autres réunions plus spécifiques ont associé les services de l'Etat et les collectivités locales, les socioprofessionnels et le secteur associatif tout au long de l'année 2007.

(*) Pour mémoire, l'instance de concertation pour la préparation des programmes 2007-2013 mise en place depuis 2006 a regroupé les acteurs suivants :

- La Préfecture, le Conseil Régional et le Conseil Général,
- L'Association des Maires du Département de la Réunion (AMDR),
- Les 5 EPCI : CINOR, TCO, CIREST, CCSUD et CIVIS,
- La Chambre de Commerce et d'Industrie,
- La Chambre d'Agriculture,
- La Chambre de Métiers et de l'Artisanat,
- Le Conseil de la Culture, de l'Education et de l'Environnement (CCEE),
- Le Conseil Economique et Social Régional (CESR),
- Le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CRPMEM).

➤ *ACTION 2 : La gestion du site Internet de l'AGILE*

Ce site est opérationnel depuis octobre 2000 et sert prioritairement aux services instructeurs mais aussi aux différents partenaires.

La connexion sur le site Internet www.agile-reunion.org permet d'accéder à plusieurs types d'informations :

- Présentation de la structure AGILE.
- Possibilité de se connecter à des sites locaux, nationaux et européens.
- Téléchargement de documents comme le DOCUP, le Complément de Programmation, les règlements, circulaires et les relevés de conclusions des comités de Programmation...
- Mise à disposition du livre des procédures 2000-2006 et notamment de tous les éléments utiles aux services en termes de documents « type »
- Présentation des dates clé et des événements à retenir à court terme.

Par rapport aux 'années 2005 et 2006, le nombre de connexions est relativement constant (4 022 connexions en 2007, 3 525 en 2006 et 4 615 en 2005) avec 17 900 pages consultées, compte tenu de la montée en charge du site www.reunioneurope.org qui a une vocation plus large d'information et qui reprend en grande partie les informations de ce site.

Cependant quelques informations restent uniquement disponibles à cette adresse notamment toutes les données accessibles via un code utilisateur sur la préparation des Comités Locaux de Programmation (CLS), les relevés de conclusions...

Lors de la refonte du site www.reunioneurope.org (voir ci dessous) en 2008, ce site sera amené à disparaître.

➤ *ACTION 3 : Gestion du site Internet « grand-public »*

Ce site grand public a été inauguré officiellement au CNS de juillet 2003 en présence des membres du CNS, de la presse locale et de M. Graham Meadows, Directeur Général de la DG Regio en visioconférence de Bruxelles.

Le fonctionnement du site est en constante progression depuis le démarrage : 25 264 connexions ont été enregistrées en 2007 (soit 63 186 pages vues) contre 17 915 en 2006 et 11 509 en 2005.

Ce résultat positif pourrait s'expliquer par deux points :



- la poursuite des aménagements du site rendant l'accès aux informations plus facile et la consultation plus conviviale,
- la mise à disposition d'une nouvelle rubrique sur la préparation et la mise en œuvre des programmes 2007-2013.

Concernant les programmes 2000-2006, les pages les plus visitées correspondent :

- pour 35% à des cadres d'intervention,
- pour 35% aux exemples de réalisation,
- pour 27% à des informations générales sur les programmes,
- pour 2% aux informations sur les procédures de gestion,
- pour 1% à des informations sur les résultats des programmes (évaluations, rapport annuels...),

Cette répartition a évolué par rapport à 2006 avec une part beaucoup plus importante concernant les exemples de réalisation ce qui semble logique compte tenu de l'approche du solde des programmes concernés et compte tenu de la volonté des partenaires de valoriser l'action européenne sur la base des projets réalisés.

Concernant les informations sur la période 2007-2013, la nouvelle rubrique 2007-2013 a été créée dès le mois de juin 2006 et elle a été mise à jour régulièrement sur les points suivants :

- des ressources documentaires européennes et nationales (orientations stratégiques et règlements communautaires, documents stratégiques nationaux, contributions de la Réunion à la préparation des documents stratégiques nationaux) ;
- des informations pratiques sur les travaux réalisés dans le cadre de la préparation au plan local des futurs programmes européens 2007-2013 (diaporamas présentés en instance de concertation, diagnostic, stratégie...) ;
- la mise en ligne des programmes dans leurs versions provisoires puis définitives après agrément par la Commission ;
- la mise en ligne des premiers cadres d'intervention 2007-2013 agréés par le CLS.

S'agissant du nombre de pages vues, l'intérêt pour le processus local de préparation des programmes s'est également vérifié :

Rubriques	Nombre de pages vues	%
1 –Ressources documentaires européennes et nationales	1917	24%
2 – Elaboration des futurs programmes européens 2007-2013	1398	18%
3 – Programmes européens	827	10%
4 –Cadres d'intervention	3253	41%
5 - Divers	587	7%
TOTAL	6 113	100

La rubrique 2007-2013 connaît un grand succès et l'intérêt des internautes s'est principalement porté sur les cadres d'intervention qui sont les outils de base pour les gestionnaires et les bénéficiaires potentiels. La rubrique sur les programmes 2007-2013 a été peu visitée car les programmes validés n'ont été mis en ligne qu'après leur approbation en fin d'année mais les projets de programmes ont été largement consultés.



A la lumière de ces résultats, les objectifs principaux sont aujourd'hui atteints, à savoir :

- guider et informer tout bénéficiaire potentiel et plus largement tous les acteurs de la programmation sur la participation des fonds structurels au développement de la Réunion ;
- apporter des éléments pratiques et utilisables pour le grand public, notamment le public scolaire (enseignants, étudiants, lycéens, collégiens...) ;
- rendre visible l'intervention de l'Union Européenne à la Réunion en mettant en valeur des projets cofinancés par les fonds structurels.

Il convient de signaler qu'une refonte du site est prévue dans le cadre du plan de communication 2007-2013 afin de rendre ce site plus convivial et pratique, compte tenu des remontées de terrain sur son appréciation générale. Le site est actuellement « lourd » compte tenu de la superposition des 2 périodes de programmation ; il présente par ailleurs un caractère trop « institutionnel » et sa lisibilité mérite d'être renforcée pour faciliter l'accès au public le plus large.

➤ *ACTION 4 : Relations presse*

Une conférence de presse a été réalisée au moment du lancement des programmes 2007-2013 liée au Comité de suivi de Novembre 2007 (les articles de presse parus à l'occasion de cette manifestation sont présentés en annexe du PV du CNS de novembre 2007)

L'opération de lancement des programmes 2007-2013 a été aussi médiatisée avec la présence de la presse locale :

- visite de terrain avec la présence de la presse locale sur une journée sur le thème du développement durable,
- diffusion à la presse de la plaquette de présentation des POE 2007-2013,
- 3 reportages réalisés sur RFO Télévision et Antenne Réunion et reportages radio sur RFO et Radio festival.

➤ *ACTION 6 : L'information du grand public*

En complément des éléments ci-dessus, de nombreuses demandes émanant surtout du monde éducatif et des bénéficiaires potentiels ont été prises en compte. Ces demandes sont satisfaites par l'AGILE qui met à disposition un ensemble d'éléments permettant de mieux appréhender les fonds structurels et leur gestion à la Réunion (plaquettes, CD ROM, documents de vulgarisation, autocollants...).

2) Les actions de communication soutenues par les fonds structurels

Les actions suivantes sont importantes en termes de communication car elles complètent le plan d'action et de communication ; elles sont visibles par le grand public qui prend conscience de l'intervention de l'Europe à la Réunion.

Une action a permis de valoriser l'intervention de l'Europe dans le domaine de la canne à sucre. Cette action a été mise en place par l'ARTAS (Association Réunionnaise pour le développement de la Technologie Agricole et Sucrière) en 2007 pour :



- poursuivre la mobilisation de l'encadrement technique par un séminaire d'échanges et de mise à niveau technique des agents,
- confronter les techniques agricoles avec d'autres modèles ciblés sur les thèmes dominants actuels (aménagement fonciers, irrigation, coupe mécanique, encadrement de terrain, recherche de productivité),
- enrichir le magazine des " techniciens de la canne ",
- alimenter le site Internet des techniciens de la canne,
- monter des émissions multimédia.

En conclusion, les actions de communication décrites ci dessus sont réparties de la façon suivante en fonction du public cible et des objectifs au regard du plan d'action et de communication :

Actions	Publics cibles	Objectifs
Information et formation sur l'état d'avancement des programmes européens 2007-2013	Services chargés de la gestion Partenaires Bénéficiaires potentiels et finals	a,
La gestion du site Internet de l'AGILE	Bénéficiaires potentiels et finals Services chargés de la gestion Partenaires	a, b, c
La mise en place du site Internet « grand – public » www.reunioneurope.org	Bénéficiaires potentiels et finals Services chargés de la gestion Partenaires Grand public	a, b, c
Couverture presse	Bénéficiaires potentiels et finals Grand public	a, c
Information du grand public	Grand public	c
Les actions de communication soutenues par les fonds structurels	Grand public	c

Pour rappel, les objectifs du plan d'action et de communication sont les suivants :

- Objectif a : Renforcer les actions d'information sur les possibilités offertes par l'intervention conjointe de l'Union Européenne et des Etats Membres
- Objectif b : Sensibiliser, informer et former aux nouvelles orientations stratégiques du DOCUP, aux modalités de mise en œuvre et de gestion
- Objectif c : Informer du rôle joué par l'Union Européenne en collaboration avec les Etats Membres dans les interventions concernées et des résultats de celle ci.



7. Mesures prises afin d'assurer la compatibilité avec les politiques communautaires pour l'année 2007

7.1 Concurrence : Informations communes à toutes les régions

S'agissant des dispositions relatives au respect des règles de concurrence au plan national, l'année 2004 a vu la notification de deux nouveaux régimes d'aide :

- le régime d'aide aux entreprises de commercialisation et de transformation des produits de l'annexe 1 le 28 Juillet 2004.
- le régime des aides aux PME du secteur de la pêche le 8 septembre 2004.

Ces régimes d'aides font partie de la liste ci après arrêtée par les administrations centrales au 31 décembre 2004.

Aucun élément nouveau ou modification n'est intervenu depuis.

Voir tableau national (tableaux 1 et 2 pages suivantes).

7.2 Concurrence : Informations relatives à la Réunion

S'agissant du respect de la politique communautaire en matière de concurrence au plan local, les dispositions ont été prises dès le premier semestre 2000 pour que la transmission des différents régimes d'aides soit effective.

En juin 2002, le régime d'aides N 310/2000 « Prise de participation » a été approuvé par la Commission et figure au tableau régional des régimes d'aides joint ci-après.

En 2003, les autorités locales ont initié la demande de modification du régime d'aide N324/2000 « Maîtrise de l'énergie et développement des énergies renouvelables » (sous le n° 549/2003) afin de mettre en œuvre des taux et plafonds d'intervention publique plus incitatifs.

En 2004, faisant suite à la demande de modification initiée en 2003, a été autorisé le régime d'aide d'Etat N° 549/2003 modifiant le régime N 324/00 « intervention en faveur de la maîtrise de l'énergie et du développement des énergies renouvelables – Ile de la Réunion.

Il faut également noter le dispositif SOFIPECHE, régime d'aide d'Etat N° 148/2004 relatif aux aides au renouvellement de la flotte jusqu'au 31/12/05 et aux autres mesures jusqu'au 31/12/2010.

Aucun élément nouveau ou modification n'est intervenu en 2007.

Voir tableau régional (tableaux 3 et 4 page suivantes).



T1



T2



T3



T4



7.3 Compatibilité avec la Stratégie Européenne pour l'Emploi

Etablir un lien entre le DOCUP Ile de La Réunion et la Stratégie Européenne pour l'Emploi pose deux types de problèmes méthodologiques :

— le premier est lié au décalage temporel entre le cadre de la SEE et celui du DOCUP :

- 2005-2010 pour la SEE avec des éléments annuels de planification et d'ajustement que constituent les lignes directrices et le PNAE ;
- 2000 à 2006 pour le DOCUP, avec des possibilités d'ajustement annuel très réduites.

Ce problème méthodologique est bien connu et commun à l'ensemble des DOCUP régionaux, mais il est largement atténué par la pérennité des trois grands objectifs des lignes directrices européennes pour l'emploi : le plein emploi, la qualité et la productivité du travail, le renforcement de la cohésion sociale et de l'inclusion.

— le second est dû à la prise en compte insuffisante des particularités de La Réunion (et plus largement des DOM) dans le Plan d'Action National pour l'Emploi français. Si l'on se base sur le PNAE 2006, le constat suivant peut être fait :

Dans la majorité des cas, les analyses tiennent peu compte des spécificités des DOM alors même que les problèmes soulevés s'y posent généralement avec beaucoup plus d'intensité ou d'une façon différente de la France métropolitaine.

Ce problème systémique pèse lourdement sur l'évaluation du lien entre le DOCUP Réunion et les lignes directrices de la Stratégie Européenne pour l'Emploi, un des éléments de celle-ci (et en particulier les indicateurs) prenant insuffisamment en compte la situation spécifique des DOM. Qui plus est, l'ampleur des écarts, par exemple en termes d'emploi et de démographie, suppose un traitement préalable différencié.

L'île de la Réunion est marquée par un contexte difficile en matière d'emploi et d'inclusion sociale. Certains facteurs sont particulièrement marquants (retraçant une évolution divergente comme la démographie ou une intensité plus forte comme le chômage), que ce soit par rapport à la situation française ou européenne.

- une spécificité démographique pesant de façon durable sur la situation de l'emploi sur un marché du travail de taille réduite : marquée, à l'horizon d'une à deux générations, par l'irruption chaque année sur le marché du travail de très nombreux jeunes (36% de jeunes de moins de 20 ans à la Réunion par exemple contre 25,9% en métropole). En dépit du dynamisme des économies locales, elles ne peuvent absorber un tel afflux de jeunes. A titre d'exemple, selon l'enquête emploi INSEE 2000, à la Réunion, le nombre d'actifs supplémentaires est en moyenne annuelle supérieur d'environ 3 500 au nombre d'emplois offerts. A ce paramètre important s'ajoute la pression migratoire qui pèse sur le marché du travail, principalement dans les secteurs du bâtiment et de l'agriculture,
- des niveaux de qualification en progrès mais encore inférieurs à la moyenne métropolitaine. Les difficultés scolaires des jeunes restent importantes : à La Réunion, 14% des élèves quittent le système scolaire sans qualification. A cela, il faut ajouter le poids de l'illettrisme, facteur supplémentaire d'exclusion économique et sociale.



- une précarité sociale : le pourcentage de la population qui bénéficie du RMI est proportionnellement près de 6 fois supérieur à celui constaté en métropole et nécessite de ce fait un effort d'accompagnement et d'insertion qui doit être démultiplié par rapport à l'effort métropolitain ;
- une attention accrue à porter au dialogue social compte tenu, d'une part, d'une plus grande sensibilité de l'économie aux conflits sociaux en raison de la dépendance vis à vis d'un nombre limité d'établissements/secteurs stratégiques (port, aéroport, unité de production électrique, transport ...) et, d'autre part, de l'importance des questions de gouvernance dans les rapports sociaux ;
- de réelles avancées dans l'égalité des genres qui se traduisent dans l'ensemble des régions par une progression constante du taux d'emploi féminin au cours de la dernière décennie.

Compte tenu des particularités décrites ci-dessus au regard du PNAE, les objectifs de la SEE font l'objet d'une prise en compte différenciée et circonstanciée dans le DOCUP Réunion

L'adéquation de la stratégie du DOCUP aux objectifs de la SEE telles que définies dans ses trois objectifs ne fait cependant pas de doute :

— à travers les priorités transversales du Plan de Développement Régional que constituent la cohésion sociale (y compris l'égalité des hommes et des femmes) et le développement durable ;

— à travers les orientations fortes en matière de développement d'emplois (tant du secteur marchand que de l'économie alternative), de la formation initiale et continue des hommes et des femmes et de l'ouverture sur l'extérieur. A noter que le développement des ressources humaines constitue la première priorité du programme à travers, d'une part, une dotation FSE élevée et abondée lors de la révision à mi-parcours et, d'autre part, la réalisation d'infrastructures dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle ce qui distingue nettement le DOCUP de la REUNION des autres DOCUP d'objectif 1.

Le tableau ci-dessous vise à schématiser, par axe du DOCUP, le lien avec les objectifs des lignes directrices pour l'emploi.

Axes	Objectif a : Plein emploi	Objectif b : Qualité et productivité du travail	Objectif c : Cohésion sociale et inclusion	Etat d'avancement financier
Axe 11 Développement économique créateur d'emplois durables et ouverture sur l'extérieur	XX	XX	X	Dans la moyenne
Axe 12 Aménagement équilibré du territoire	XX	X	X	Dans la moyenne
Axe 13 Services à la population	X	X	XX	Dans la moyenne
Axe 14 Développement du marché du travail et des ressources humaines	XX	XX	XX	En avance
Axe 15 Soutien au développement rural durable	X	X	X	Dans la moyenne
Axe 16 Développement de la filière pêche et de l'aquaculture	X	X	X	Dans la moyenne



En prenant en compte l'état d'avancement financier à fin 2007, il ressort que l'axe ayant un impact important sur la mise en œuvre de la SEE (axe 14) est en avance, les autres étant généralement dans ou proches de la moyenne.

Par rapport à la situation de fin 2006, l'évolution a également concerné les infrastructures éducatives notamment dans le domaine de l'enseignement secondaire avec le lancement d'opérations mises en œuvre dans le cadre des pôles d'excellence de la formation professionnelle (CFAT) et la poursuite des travaux de construction dans le domaine universitaire (phase finale du cyclotron).

Il est donc raisonnable d'indiquer que le DOCUP a fortement contribué par ses réalisations à la réalisation des objectifs liés à la SEE. L'amélioration constatée des indicateurs macroéconomiques liés à l'emploi à La Réunion depuis le début du programme ne peut que renforcer cette appréciation, tout comme le montrent les résultats de la mise à jour de l'évaluation à mi-parcours.



7.4 Compatibilité avec les autres politiques communautaires

S'agissant du respect des règles des marchés publics, les actions ou mesures cofinancées par les Fonds structurels ont été mises en œuvre dans le respect de la politique et des directives communautaires en la matière. Ainsi, les avis adressés pour publication au Journal Officiel des Communautés Européennes dans l'application de ces directives ont précisé les références des projets pour lesquels un concours communautaire avait été demandé ou décidé.

De même, les maîtres d'ouvrage publics ont été soumis au nouveau Code des Marchés Publics de 2001 dont une des évolutions a consisté en une mise en adéquation du Code avec les dispositions de la directive services. Dans le domaine de la formation professionnelle, les marchés de formation professionnelle mis en place à la Réunion dès 2002 ont été expertisés par la mission de contrôle de la DG Emploi en Décembre 2005.

S'agissant de la protection et de l'amélioration de l'environnement, l'autorité de gestion a pris toutes les mesures qui s'imposent pour assurer que les projets retenus en 2007 pour un cofinancement par les fonds structurels respectent la politique et les règles en vigueur en la matière et plusieurs actions visant ces objectifs communautaires ont été soutenues en matière :

- d'appui technique, d'ingénierie et de recherche : Etudes sur les mouvements de terrain de grande ampleur dans les cirques et les grandes ravines de la Réunion par le BRGM;
- d'investissements matériels pour des opérations à maîtrise d'ouvrage publique (déchetteries, acquisition de bio-composteurs, travaux d'assainissement...);
- d'intégration des préoccupations environnementales au sein des projets d'infrastructures et d'équipements publics (développement de la démarche « Haute Qualité Environnementale » notamment sur la construction des collèges et lycées, traitement paysager des projets routiers, enfouissement des réseaux dans des projets d'aménagement urbain);
- d'études et d'actions de diffusion : études relatives à l'écosystème terrestre, à la flore, à la faune, au récif corallien et actions en faveur de la gestion de réserves naturelles et notamment la réserve naturelle de la Roche Ecrite;
- d'investissements dans le domaine des énergies renouvelables : Installation de 53 chauffe eau solaires destinés à un usage domestique

S'agissant de l'égalité des chances entre hommes et femmes, les actions et mesures cofinancées par les fonds structurels ont été compatibles avec la politique et la législation communautaire en matière d'égalité des chances entre hommes et femmes, et, le cas échéant, y ont contribué. Il est à souligner à cet égard :

- la conduite d'actions de formation spécifiques contribuant à cet objectif financées par le FSE,
- les programmes d'actions 2007 de l'association Chancegal, agence pour l'intégration de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes,
- dans le domaine de la valorisation des produits agricoles, plusieurs micro-projets de création d'activité ont été portés par des femmes : voir mesure descriptif au niveau de la mesure 15 03 - Favoriser la gestion intégrée des territoires et des Hauts.



S'agissant des efforts en faveur de la société de l'information, la mise en œuvre des différents volets de la mesure 11-08 liée à l'intégration des TIC a permis de soutenir de nombreux projets en faveur d'une diffusion des nouvelles technologies en direction des citoyens (mise en place de cartes de vie quotidiennes permettant l'accès du plus grand nombre aux services proposés par les Communes et les associations).

Par ailleurs, le Fonds Social Européen a également contribué au développement de la société de l'information par la création directe d'emplois dans ce secteur en développement : 40% des bénéficiaires d'actions de formation professionnelle dans le domaine des NTIC trouvent un emploi dans les 6 mois suivant leur formation. 50% prolongent leurs études. Seuls 12,5% sont à la recherche d'un emploi.

Enfin, le FEOGA participe à cet effort avec la mise en place d'un système d'information géographique permettant notamment une meilleure connaissance de la localisation des exploitations agricoles et une coordination des démarches de développement et de soutien à l'agriculture réunionnaise.

En matière de cohérence avec les actions financées au titre du FEOGA Garantie, toutes les dispositions sont prises au niveau local afin de garantir la bonne gestion et l'harmonisation du DOCUP, d'une part, avec le POSEIDOM et, d'autre part, avec les mesures inscrites dans le cadre du PDRN.

A l'instar des autres DOM, le POSEI est mis en œuvre à la Réunion conjointement à d'autres programmes et dispositifs communautaires, qui soit appartiennent au premier pilier de la PAC tel l'OCM sucre, soit aux mesures structurelles du second pilier (PDRN) ou sont mis en œuvre dans le cadre du DOCUP (FEOGA –O).

En ce sens, le POSEI couvre l'essentiel des interventions au titre du premier pilier de la PAC depuis 2006 (intégration des aides animales et des aides au secteur du sucre suite à la réforme de l'OCM sucre). Les mesures des autres programmes complètent ce dispositif (aide au titre de la pré-reconnaissance des organisations de producteurs dans le cadre de l'OCM fruits et légumes) et sont complémentaires de celles mises en œuvre dans le cadre du POSEI. En outre, les mesures relatives au POSEI ne visent en aucun cas l'aide à l'investissement productif, qui relevait du DOCUP et relèvera également du cœur du programme FEADER.

Les aides au soutien des marchés consenties dans le cadre du POSEI et les aides apportées dans le cadre des programmes FEOGA–Orientation et FEADER sont complémentaires, les premières s'intéressant à la mise en marché des produits et au soutien des prix, les secondes intervenant plus en amont, au niveau des conditions de production, de la production elle-même et de la transformation des produits.

La Préfecture, la Région et le Département ont confié à la DAF (Direction de l'Agriculture et de la Forêt), l'instruction des dossiers dans le cadre du DOCUP en ce qui concerne les aides cofinancées par le FEOGA-Orientation. La DAF instruit également les dossiers locaux POSEI (dont la gestion financière est assurée au niveau national). Ce rôle de guichet unique permet de disposer d'une complète lisibilité sur l'ensemble des deux dispositifs et sur les bénéficiaires éventuels, et d'écartier ainsi tout risque de doublonnage sur les deux dispositifs.



A Sur les mesures du PDRN financées par le FEOGA-Garantie les mesures suivantes sont soutenues :

- les ICHN (Indemnité Compensatrice de Handicap Naturel)
- les mesures agro-environnementales,
- la Prime au Maintien des Systèmes d'Élevage Extensif (PMSEE) puis Prime Herbagère AgroEnvironnementale (PHAE),
- les aides à la préretraite,
- les aides au reboisement des terres agricoles non mises en œuvre à la Réunion.

Les collectivités territoriales n'interviennent pas en contrepartie des financements européens au titre du PDRN à l'exception du Département qui cofinance un complément au titre des préretraites.

Les tableaux ci-dessous précisent les dépenses réalisées de 2000 à 2006 par type de mesures. En 2007, ces mesures ont été intégrées pour partie au FEADER 2007-2013 (voir rapport annuel 2007 du Programme de Développement rural de la Réunion) et n'ont pas fait l'objet de paiements au titre du PDRN.

1 - Préretraite

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Total
Montant total dépenses publiques	1 345 259	1 689 267	1 381 412	2 241 904	1 449 104	1 973 675	2 269 561	12 350 182
Montant total dépenses FEOGA	284 158	441 247	376 716	718 407	530 698	764 324	878 667	3 994 217
Montant total dépenses Etat	815 247	886 302	690 701	1 049 996	620 758	811 489	922 128	5 796 621
Montant total dépenses Conseil Général	245 854	361 716	313 994	473 501	297 648	397 862	468 766	2 559 341
Nombre de dossiers payés	224	302	343	409	450	480	462	2 670

2 – Prime au maintien des systèmes d'élevage extensif (PMSEE) et Prime herbagère agro-environnementale (à compter de 2003 mesure f du RDR)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Total
Montant total dépenses publiques	47 277	47 243	45 515	82 676	82 329	82 363	82 363	469 766
Nombre de dossiers	22	21	21	25	25	25	25	164

3 – Mesures agroenvironnementales (mesure f du RDR) hors CTE :

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Total
Montant total dépenses publiques	38 124	35 338	5 763	11 932	1220	0	0	92 377
Montant total dépenses FEOGA	28 593	26 503	5 763	8 949	915	0	0	70 723
Nombre de dossiers	70	58	14	25	5	0	0	172

Ces mesures concernaient essentiellement la lutte anti-érosive et les traitements raisonnés sur vergers.



4 – Mesures agroenvironnementales (mesure f du RDR) dans le cadre du CTE et du CAD :

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Total
Montant total dépenses publiques	0	57 616	243 222	450 806	631 717	2 198 529	3 565 692	7 147 582
Montant total dépenses FEOGA	0	14 404	35 141	92849	94 080	1 596 237	3 030 838	4 863 549
Nombre de dossiers	0	14	63	142	144	248	323	934

Les premiers paiements CAD sont intervenus en 2005.

5 – ICHN (mesure e du RDR):

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Total
Montant total dépenses publiques	2 552 758	3 976 133	5 431 262	5 432 550	5 956 573	6 307 799	6 247 376	35 904 452
Montant total dépenses FEOGA	1 914 569	2 982 100	4 073 447	4 074 413	4 467 429	4 730 836	4 685 532	26 928 326
Nombre de dossiers	1800	2 935	3 984	3 886	3 559	3 464	3 252	22 880

6 – Récapitulatif des paiements FEOGA au titre du PDRN

TOTAL	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Total
ICHN	1 914 569	2 982 100	4 073 447	4 074 413	4 467 429	4 730 836	4 685 532	26 928 326
préretraite	284 158	441 247	376 716	718 407	530 698	764 324	878 667	3 994 217
MAE	0	14 404	35 141	92 849	94 080	1 596 237	3 030 838	4 863 549
MAE hors CTE et CAD	28 593	26 503	5 763	8 949	915	0	0	70 723
PHAE/PMSEE	47 277	47 243	45 515	82 676	82 329	82 363	82 363	469 766
Total	2 274 597	3 511 497	4 536 582	4 977 294	5 175 451	7 173 760	7 173 760	32 910 372



B Sur le POSEIDOM le bilan financier 2001-2007 est le suivant :

Mise en œuvre du POSEI III (jusqu'au 16 octobre 2006 avec mise en place de mesures transitoires à compter du 1^{er} janvier 2006 pour les aides animales par exemple)

Type de mesure	Productions concernées	Présentation succincte de la mesure	Dépense en 2001	Dépense en 2002	Dépense en 2003	Dépense en 2004	Dépense en 2005
Régime spécifique d'approvisionnement (RSA)	Céréales pour aliment du bétail ou pour l'alimentation humaine et autres produits pour les industries agro-alimentaires	articles 2 et 3 : Régime Spécifique d'Approvisionnement (RSA) en céréales, malt, semences de pommes de terre, huiles végétales destinées à l'industrie de transformation, pulpes, purées et jus concentrés de fruits	4 667 173	6 596 839	7 954 841	6 920 278	9 718 022
	Approvisionnement en animaux	article 6 : Soutien à l'approvisionnement en animaux reproducteurs de race pure	541 990	429 385	362 154	226 900	520 000
Mesures en faveur des productions agricoles (MFFPA) Soutien à la production, la commercialisation et à la transformation	Filières élevage	article 9 : Soutien au développement élevage viande bovine par la mise en place d'un complément à la Prime au Maintien des Troupeaux de Vaches Allaitantes (50 euros par animal) et à la Prime à l'abattage (25 euros par animal)	425 435	3 438 633	3 769 678	4 104 400	4 470 300
		article 10 : Soutien au développement de la production de lait de vache plafonné à 40 000 tonnes	1 896 718	1 922 649	1 912 563	2 061 000	2 095 600
		article 11 : Soutien à un programme global de développement et de commercialisation des produits locaux dans les secteurs élevage et produits laitiers à la Réunion (2002-2006), 2001 étant une année de transition	5 393 394	5 789 558	6 177 700	6 820 000	7 134 000
	Filières fruits, légumes, plantes, et fleurs et autres productions végétales hors canne	article 12.1 : Soutien à la commercialisation locale de fruits, légumes, épices et fleurs différencié selon le bénéficiaire de l'aide afin de favoriser l'organisation des producteurs	949 685	842 101	859 684	695 430	695 430
		article 12.2 : Soutien à la production de vanille à La Réunion (6,04 euros par kg de vanille verte dans la limite de 75 tonnes)	203 617	162 135	107 153	151 000	109 000



Ile de La Réunion - DOCUP 2000 2006 - Rapport Annuel 2007

Filières fruits, légumes, plantes, et fleurs et autres productions végétales hors canne	<u>article 12.3</u> : Soutien à la production d'huiles essentielles de géranium et vétiver à La Réunion (44,68 euros dans la limite de 35 tonnes)	338 054	333 546	229 609	198 557	173 900
	<u>article 13</u> : Aide à la production de fruits et légumes transformés localement pour des produits obtenus à partir des récoltes des DOM	61 081	42 931	62 404	108 000	135 000
	<u>article 15</u> : Soutien à la commercialisation hors DOM des fruits, légumes, épices et fleurs	481 063	416 000	668 107	839 510	886 700
Secteur canne sucre rhum agricole	<u>article 16</u> : aide au transport des cannes à partir du champ jusqu'à la balance	5 799 256	5 796 500	5 866 109	6 010 000	5 500 000
	<u>article 17</u> : Soutien à la transformation de la canne en rhum agricole et en sirop.	25 174	7 449	--	0	0
Total		20 776 640	25 777 726	27 970 002	28 135 075	31 437 952

Remarque 1 : les dépenses sont au titre des réalisations de l'année n mais sont en règle générale payées en début d'année n+1 (avant le 30 juin)



Mise en œuvre du programme du nouveau programme POSEI IV (à compter du 16 octobre 2006)

	Nature de l'aide ou produit	Montants 2006 payés	Montants 2007 prévisionnels	Lien entre programme POSEIDOM III et POSEI IV	remarques
Régime spécial d'approvisionnement	Céréales destinées à l'alimentation des animaux et matières premières destinées aux IAA (huiles végétales destinées à l'industrie de transformation, pulpes, purées et jus concentrés de fruits)	10 296 233	12 200 000	Maintien du dispositif existant (article 2 et 3 du POSEIDOM III) avec revalorisation du montant des aides et ajustement des tonnages	Utilisation forte des quotas attribués, dispositif maintenu dans le cadre du programme POSEI IV (taux d'utilisation : 99,2%)
Primes animales	Aide au développement et au maintien des cheptels allaitants (ADMCA) Prime à l'abattage (PAB) Prime aux petits ruminants (PPR)	2 718 600 1 203 000 37 487	2 760 000 1 430 000 54 152	Dispositif mis en œuvre en 2006	Trois primes mises en œuvre en 2006: - ADMCA : aide au développement et au maintien des cheptels allaitant - PAB : prime à l'abattage - Prime petits ruminants (PPR)
Importations animales	Aide à l'importation d'animaux	384 701	170 000	Maintien du dispositif existant (article 6 du POSEIDOM III) avec revalorisation du montant des aides et ajustement des quotas	Maintien du dispositif. Réduction en 2006 et 2007 surtout du nombre de bovins reproducteurs importés. Maintien pour les autres espèces (lapins, poussins)
Structuration de l'élevage	Intervention en faveur des filières bovines, volailles et porcs et Actions horizontales (communication, observatoire, animation)	11 458 965	13 600 000	Intégration à compter de juillet 2006 dans la mesure structuration de l'élevage de l'aide à la production laitière (ex art 10 du POSEIDOM III) Maintien de certaines aides (aides à la collecte, promotion, animation etc...) financées dans le cadre du POSEIDOM III) . instauration d'aides à la transformation, aides aux produits « cœur pays »	En 2007, l'ensemble des objectifs fixés ont été atteints sauf en production laitière (baisse de production suite à Gamède)



	Nature de l'aide ou produit	Montants 2006 payés	Montants 2007 prévisionnels	Lien entre programme POSEIDOM III et POSEI IV	remarques
Diversification des productions végétales	Aides à la filière fruits et légumes	2 460 409	4 024 000	Maintien des dispositifs d'aide au titre de l'aide à la commercialisation sur le marché local (ex article 12), à la transformation (ex article 13) et à la commercialisation hors des régions de production (ex article 15) Création d'aide à l'accompagnement de la filière fruits et légumes pour inciter à l'organisation et à la mise en œuvre d'une politique de qualité	Accroissement de la production commercialisée par les organisations de producteurs reconnues ou préreconnues
	Aide à la filière plantes à parfum	321 825	322 000	Maintien des aides aux filières traditionnelles et revalorisation des montants attribués, extension du dispositif à l'ensemble des huiles essentielles	Maintien de la production entre 2006 et 2007
	Aide à la filière vanille	119 547	75 000	Mise en œuvre d'un dispositif d'aide au maintien des surfaces plantées en géranium et vanille	
	Aide à la commercialisation hors de la région de production	702 668	703 000	Maintien du dispositif d'aide au titre de l'aide à la commercialisation hors des régions de production (ex article 15)	Baisse du niveau de la production entre 2006 et 2007
POSEIDOM filières canne sucre rhum	Aide au transport des cannes	6 942 248	6 950 000	Maintien de l'aide au transport (art 16 du POSEIDOM III) et revalorisation du montant unitaire	
	Aide forfaitaire aux industries sucrières	31 496 000	36 648 000	Application de la réforme de l'OCM sucre : maintien du prix industriel de la canne et mise en œuvre d'un plan d'entreprise	
Total		68 141 683	78 764 152		

L'année 2006 fut une année de transition entre 2 dispositifs : 9,5 mois au titre du POSEI 3 et 2,5 mois au titre du POSEI IV. Pour l'année 2007, le POSEIDOM IV s'est appliqué pleinement. Par ailleurs, le champ d'intervention du nouveau programme avait été pris en compte lors de la négociation du FEADER en novembre 2007.

Pour 2007, les paiements se réalisant jusqu'au 30 juin 2008, les montants sont provisoires. Le nouveau programme POSEI IV est applicable depuis le 16 octobre 2006 et s'est traduit par des modifications sensibles dues à la transition entre les 2 programmes – POSEI3 et 4 – et de nouvelles modalités de fonctionnement par enveloppe financière « contrainte ». Concernant les éléments 2007, le rapport annuel 2007 au titre du POSEI, qui sera réalisée par l'ODEADOM ne sera disponible qu'à partir du mois d'octobre 2008. Le bilan des actions et leur articulation avec le DOCUP ne pourra donc être démontrée au titre de ce présent rapport annuel mais sera présent dans le rapport de solde.



8. Etat d'avancement et de financement des grands projets et des subventions globales

8.1 Subventions globales

A la Réunion, aucune subvention globale n'a été prise en compte au moment de l'élaboration du DOCUP hormis le cas d'une petite subvention globale dans le cas du FSE qui concernait l'octroi d'aides aux petits entrepreneurs.

Cette subvention globale spécifique prévue dans le cadre du dispositif EDEN a connu une première mise en œuvre opérationnelle en fin d'année 2002, permise par la modification du DOCUP et du Complément de Programmation.

Le dispositif a pris fin en 2006 avec la certification de la totalité des opérations programmées. 36 bénéficiaires ont été soutenus dans leurs projets de création d'activité. Ces porteurs de micro-projets relèvent exclusivement de publics bénéficiaires de minimas sociaux et leur nouvelle activité s'inscrit majoritairement dans les secteurs de l'artisanat (50%) et du commerce (30%).



8.2 Grands projets

L'état d'avancement des grands projets est détaillé dans les tableaux ci dessous:

— Opérations nouvelles faisant l'objet d'une première procédure grand projet :

Etat d'avancement du projet	Avancement de la procédure grand projet
<p style="text-align: center;">Transport en Commun en Site Propre interurbain</p> <p>Seules les études seront réalisées dans le cadre du DOCUP 2000-2006. Les études préliminaires ont été réalisées et validées par le maître d'ouvrage le 17 mai 2005.</p> <p>Le marché de maîtrise d'œuvre initial qui portait sur l'ensemble du tracé a été résilié afin de concentrer les moyens et énergies sur la 1ère phase opérationnelle (Saint-Paul – Ste Marie). L'Avant-Projet a été rendu en février 2007.</p> <p>L'enquête publique préalable à la DUP s'est déroulée du 20 Février au 26 Mars 2007 et a conclu à un avis favorable au projet avec une condition suspensive relative au franchissement du massif de La Montagne. La principale évolution concerne le changement de tracé sur cette section pour des raisons écologiques : l'itinéraire aérien est abandonné au profit d'un tracé, desservant toujours la Montagne, mais au moyen de 3 tunnels entre La Possession et St-Denis.</p> <p>La consultation PPP a été relancée en juin 2007 pour tenir compte notamment d'une spécialisation « tunnel » et non plus « ouvrages d'art » dans la composition des groupements souhaitant candidater.</p> <p>Une enquête publique complémentaire a donc été réalisée du 19 Novembre 2007 au 21 Décembre 2007. L'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique du Projet a été délivré par le Préfet de La Réunion le 25 Mars 2008.</p> <p>Les groupements « PPP » ont été sélectionnés en Octobre 2007 : 2 candidats (Vinci Concessions et TRAM'tiss) ont été attributaires du cahier des charges relatif au projet. Le dialogue compétitif devrait être engagé mi-2008 et devrait durer 10 à 12 mois. L'étude de réalisation sera lancée à l'issue de l'attribution du contrat PPP au lauréat.</p> <p>La première convention FEDER a été soldée le 13 Septembre 2007 (3,6 M€ de FEDER). Une deuxième programmation des crédits permettant la clôture de la mesure est intervenue le 06 Mars 2008 (10,9 M€ de FEDER).</p>	<p>La procédure grand projet ne sera pas engagée au titre du présent programme car l'évaluation à mi-parcours a mis en évidence des délais de réalisation des études s'échelonnant au-delà 2006.</p>



Route des Tamarins	
<p>Etudes opérationnelles et travaux préparatoires réalisés.</p> <p>Un premier dossier correspondant aux études de conception et des travaux listés ci-dessous (hormis TOARC2) a été programmé en CLS du 12/10/2005, pour un montant FEDER de 73,683 M€ de FEDER.</p> <p>Les marchés de travaux rendus éligibles sur ce DOCUP ont tous été notifiés et sont terminés. Il s'agit notamment des prestations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">- TOARC 1 – St Gilles / Trois Bassins (programmé en CLS pour 45,5 M€ HT) : Montant engagé à hauteur de 50,1 M€ HT- OANC 1 – Cap Lahoussaye à la Ravine Fontaine (programmé en CLS pour 12,5 M€ HT) : montant engagé à hauteur de 14,7 M€ HT;- Viaducs de la Savane – Entre échangeur de l'Hermitage et la Grande Ravine (programmé en CLS pour 40,5 M€ HT) : montant engagé à hauteur de 43,7 M€ HT- TOARC 2 - Trois Bassins / Ravine Fontaine à St Leu (à programmer) : montant engagé à hauteur de 40,1 M€ HT <p>La certification des dépenses - arrêtée au 08 novembre 2007 - fait apparaître un taux d'exécution financière de 103,66%. Le solde de la convention est cependant soumis à la fourniture des pièces administratives attestant de la clôture des marchés soutenus.</p> <p>Suite à l'ajustement financier du DOCUP 2000/2006 de mai 2006, un abondement de 5,589 M€ est affecté à ce projet. Il fera l'objet d'une programmation complémentaire en CLS au cours du second semestre 2008, après reprogrammation finale.</p>	<p>Décision de la Commission du 30 septembre 2005 confirmant le niveau de participation communautaire à 108 millions d'euros correspondant à 54,82 % du coût éligible de 197 millions d'euros.</p>

Déviation de Sainte Marie	
<p>Opération achevée déjà livrée à la circulation. Sur le plan financier, opération intégralement certifiée à ce jour.</p>	<p>Décision de la Commission du 10 février 2003 confirmant le niveau de participation communautaire.</p>

Unités d'incinération du Nord-Est et du Sud-Ouest	
<p>Nouvel appel d'offres lancé en Novembre 2002 mais suspendu pour des raisons de financement. Relance du projet début Juin 2003 avec une hypothèse de scission en deux tranches fonctionnelles (DOCUP actuel et programme suivant). Pas d'approbation de cette nouvelle approche par le conseil communautaire de la CIREST (délibération initialement prévue le 3 Juillet 2003). Mise en place d'un syndicat mixte en 2007 réunissant le Conseil Général et les intercommunalités chargé d'établir les choix d'investissement à long terme pour une gestion durable des déchets.</p>	<p>Réalisation du dossier grand projet reportée suite au décalage dans le calendrier de réalisation des incinérateurs initialement prévus.</p>



Boulevard Sud	
<p>3 sections sont réalisées sur la période du DOCUP :</p> <p><u>1 - Section Source-Mazagran</u> : travaux achevés (marchés soldés)</p> <p><u>2 - Section entrée Est</u> :</p> <ul style="list-style-type: none">- Travaux du giratoire et de la RN 102 réceptionnés,- Travaux du Boulevard hors OA sur Rivière des Pluies achevés (sauf finitions),- Marché O.A sur Rivière des Pluies attribué au groupement GTOI / Demathieu Bard / Solétanche Bachy, notifié le 25/08/2005 et OS de démarrage signé le 17/10/2005, pour une durée des travaux de 32 mois. Les appuis sont réalisés hors sol, les culées achevées et le tablier réalisé. <p><u>3 - Section Mazagran-Doret</u> :</p> <p>(cette section n'est pas couverte par le financement communautaire)</p> <ul style="list-style-type: none">- Marché travaux préliminaires de la tranchée couverte notifié à PICO achevé.- Marché génie civil de la tranchée couverte attribué à la SBTPC – Les terrassements sont achevés, le génie civil est réalisé à 40% et sera achevé fin 2007. <p>La mise en service de l'ensemble de l'itinéraire du Boulevard Sud est prévue pour fin 2008-début 2009.</p>	<p>Décision de la Commission du 30 novembre 2004 confirmant le niveau de participation communautaire à 35,75 millions d'euros correspondant à 55% du coût éligible de 65 millions d'euros.</p>

Extension du Port Est	
<p>Les travaux de l'extension du Port Est ont été scindés en 2 lots notifiés le 26/10/2005 (la notification vaut démarrage des travaux), dont les caractéristiques sont les suivantes :</p> <p>Lot 1</p> <p>Titulaire : Groupement VINCI / GTM terrassements / SOGEA Constructions / SBTPC / SOGEA Réunion / Société de dragage international / DREDGING international,</p> <p>Montant : 67 263 740,00 € HT</p> <p>Durée des travaux : 25 mois, dont 3 mois de préparation (soit fin estimée en novembre 2007).</p> <p>Etat d'avancement à fin 2007 :</p> <ul style="list-style-type: none">• quai de 650 ml achevé• terrassements hors eau achevés• terrassements sous eau et dragage en cours d'achèvement• protections des berges du littoral en cours d'achèvement <p>Lot 2</p> <p>Titulaire : COTRARUN</p> <p>Montant : 684 401,45 € HT</p> <p>Durée des travaux : 9 mois, dont 3 mois de préparation.</p> <p>Marché soldé.</p> <p>L'AP globale de 74 M€ pour l'opération a été ouverte le 24/10/2005,</p> <p>Le taux de réalisation financière de l'opération dépasse 90 % à fin avril 2008.</p>	<p>Décision de la Commission du 22 mars 2005 confirmant le niveau de participation communautaire à 30 millions d'euros correspondant à 40% du coût éligible de 75 millions d'euros.</p>

**— Opérations en poursuite des programmes précédents et ayant déjà fait l'objet d'une procédure grand projet**

Etat d'avancement du projet	Avancement de la procédure grand projet
<p style="text-align: center;">Axe Mixte Cambaie – Le Port</p> Dossier soldé. Mise en service réalisée en février 2003.	Procédure déjà réalisée au titre du PIC REGIS II.
<p style="text-align: center;">Transfert Est-ouest</p> Les <u>prises d'eau de Salazie</u> (génie civil et équipements) ont été réceptionnées respectivement en janvier 2005 pour la prise de la rivière du Mât et en janvier 2007 pour celle de la rivière des Fleurs Jaunes et elles ont été confiées à l'exploitant des ouvrages du Projet d'Irrigation du Littoral Ouest. Suite aux dégradations relevées lors des crues liées aux cyclones Diwa (mars 2006) et Gamède (février 2007), des blindages complémentaires ont été mis en œuvre entre juillet et novembre 2007.Le creusement de la <u>galerie amont de Salazie</u> , entre la Rivière des Pluies et Salazie, se poursuit et il a atteint en mai 2007 le point métrique (PM) 3150. Suite à la rencontre d'une venue d'eau entre les PM 2980 et 3320, reconnue puis précisée par la réalisation de deux sondages de grande longueur, la conduite des travaux s'effectue selon le scénario technique suivant : <ul style="list-style-type: none">a) Poursuite du creusement à l'explosif jusqu'au PM 3350 (jusqu'à fin 2008),b) Utilisation du tunnelier entre les PM 3350 et 7840 (prise des Fleurs Jaunes) (à partir de début 2009),c) Valorisation d'une partie des débits rencontrés en galerie par transfert vers la galerie aval et utilisation dans le cadre de l'alimentation des antennes d'irrigation. En parallèle à ce chantier mené depuis la rivière des Pluies, la fin de l'année 2007 a été marquée par l'ouverture d'un nouveau front de creusement (« attaque amont ») depuis Salazie entre les deux ouvrages de prise d'eau qui a atteint en mai 2008 le PM 200. La poursuite de ces travaux intègre selon les recommandations de l'expertise conduite par M. Mermet en particulier la réalisation de reconnaissances systématiques à l'avancement permettant l'anticipation des aléas et la mise en œuvre de la sécurisation en terme d'exposition aux crues de la piste de la rivière des Pluies, Le percement de la galerie est envisagé pour 2010 et son achèvement pour l'année 2012.La construction de la <u>galerie aval de Salazie</u> , entre Rivière des Pluies et Mafate, s'est achevée en décembre 2006. Les équipements de captage des venues d'eau rencontrées en galerie sont également opérationnels depuis la fin de l'année 2006. La <u>conduite maîtresse – 2^{ème} tranche</u> (entre Saint-Gilles et Saint-Leu) a été livrée au cours du premier semestre 2006. <i>Travaux d'équipement des périmètres prioritaires des antennes d'irrigation 8, 6 et 3 :</i> <u>Antenne 8</u> : les travaux liés à la réalisation de cette antenne, commencés en mars 2004, se sont achevés en décembre 2006. <u>Antenne 6</u> : cette antenne, débutée en mai 2005, a été réceptionnée en juillet 2007. <u>Antenne 3</u> : les travaux relatifs à cette antenne ont été engagés en juillet 2006, pour une mise en service prévue en juin 2008.En parallèle à ces aménagements, les études concernant les ouvrages restant à réaliser (antennes 1, 2,5 et 7, secteurs différés des antennes 8, 6 et 3, tranche F) se poursuivent. Leur mise en œuvre s'échelonnera entre 2008 et 2013.La gestion « Haute Préoccupation Environnementale » associée à ce projet reste de mise avec le partenariat d'un coordonnateur environnementaliste. L'arrêté d'autorisation de captage des eaux rencontrées en galeries a été délivré en septembre 2006, après le déroulement des études d'incidence et de l'enquête publique. L'Office de l'Eau a engagé depuis 2006 les prestations d'observation de l'hydrosystème corrélé aux venues d'eau rencontrées dans les galeries de Salazie.	Dossier grand projet en cours de réactualisation.